

Fiches contexte



Avec le soutien financier de :

┌

┐

└

┘

Illustrations de la couverture :

En haut à gauche : La Marne à Citry (© FDAAPPMA 77)

En haut à droite : Brochet (*Esox lucius*) (© L. MADELON/FNPF)

En bas à gauche : Truite fario (*Salmo trutta fario*) (© L. MADELON/FNPF)

En bas à droite : Le Petit Morin à Boitron (© FDAAPPMA 77)

Fiches contexte

Sommaire

Nom du Bassin	Nom du Contexte	Pages
Bassin de la Marne	La Marne	1 - 16
	L'Ourcq	17 - 30
	La Théroutanne	31 - 43
	La Beuvronne	44 - 56
	La Gondoire	57 - 68
	Le Morbras	69 - 81
Bassin de l'Yerres	L'Yerres	82 - 95
	Le Réveillon	96 - 108
Bassin des deux Morins	Le Grand Morin amont	109 - 121
	Le Grand Morin médian	122 - 134
	Le Petit Morin	135 - 147
	Le Vannetin	148 - 159
	L'Aubetin	160 - 171
Bassin du Loing	Le Loing	172 - 184
	Le Betz	185 - 195
	Le Fusin	196 - 208
	Le Lunain	209 - 221
	L'Orvanne	222 - 233
Bassin de la Seine	La Seine	234 - 251
	L'Orvin	252 - 263
	Les Méances	264 - 275
	La Voulzie amont	276 - 288
	La Voulzie aval	289 - 300
	Le Dragon	301 - 310
	L'Auxence amont	311 - 321
	L'Auxence aval	322 - 333
	L'Yonne	334 - 345
	La Vallée Javot	346 - 357
	L'Ancœur / L'Almont	358 - 369
L'Ecole	370 - 382	

Se référer au rapport technique :

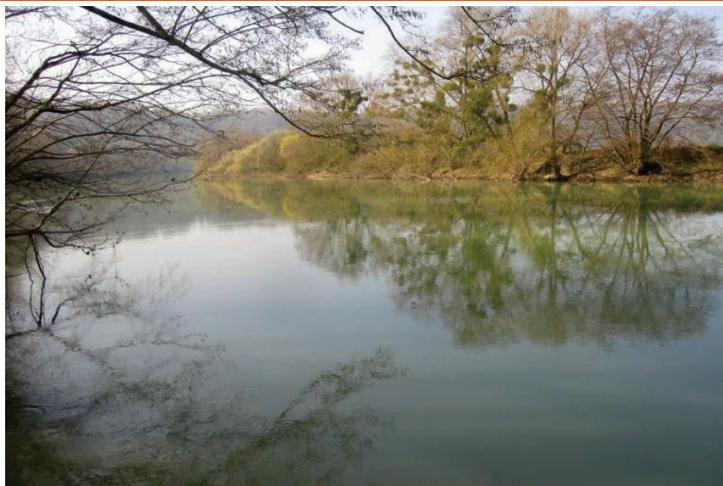
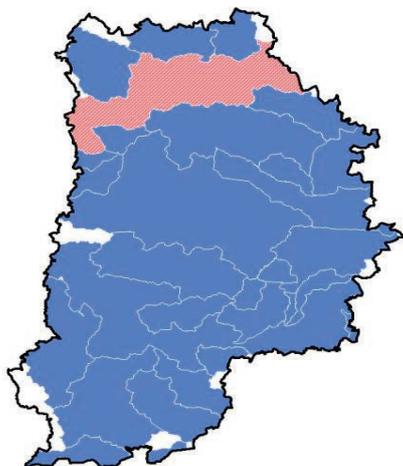
Annexe 1 : Liste des abréviations de poissons

Annexe 3 : Chiffrage des coûts

Annexe 4 : Tableau des facteurs de perturbation et leurs impacts

Marne

I - Situation Générale



Sources :
Mode d'occupation des sols © IAURIF, MOS 2012
IGN BDCartho 2003

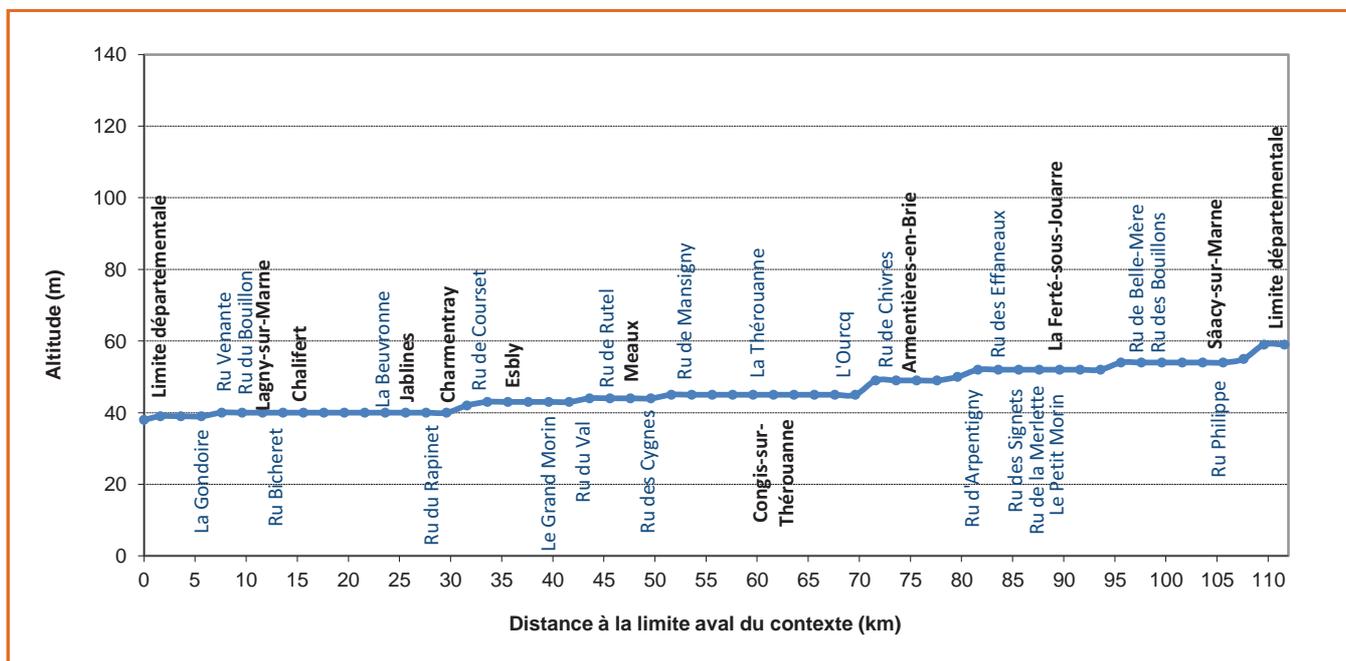
0 10
kilomètres

II - Description Générale

La rivière Marne prend ses sources sur le plateau de Langres dans le département de la Haute-Marne et conflue en rive droite de la Seine, après un parcours de 525 km, à Charenton-le-Pont dans le Val-de-Marne. Elle traverse successivement les départements de la Haute-Marne, de la Marne, de l'Aisne, puis de la Seine-et-Marne, où elle entre à Courtry. En Seine-et-Marne, elle parcourt environ 112 km. Pour court-circuiter les secteurs naturels non navigables, entre Vaires-sur-Marne et Neuilly-sur-Marne en Seine-Saint-Denis, la Marne est doublée par le canal de Chelles.

Marne

III - Profil(s) en Long



IV - Données Générales

Limites du contexte	Amont	Limite départementale de Seine-et-Marne
	Aval	Limite départementale de Seine-et-Marne
Réseau Hydrographique	Cours principal	La Marne
	Affluent(s)	FRHR137-F6223000 ru philippe ; FRHR137-F6225000 ru des bouillons ; FRHR137-F6226000 ru de belle-mère ; FRHR143-F6250400 le petit morin ; FRHR137-F6261000 ru de la merlette ; FRHR137-F6262000 ru de pereuse ; FRHR137-F6263000 ru des signets ; FRHR137-F6264000 ru des effaneaux ; FRHR137-F6265000 ru d'arpentigny ; FRHR137-F6268000 ru de chivres ; FRHR146-F6380400 l'ourcq ; FRHR148-F6410600 la thérouanne ; FRHR147-F6422000 ru de mansigny ; FRHR147-F6428000 ru des cygnes ; FRHR147-F6431000 ru de rutel ; FRHR147-F6436000 ru du val ; FRHR149-F65-0400 le grand morin ; FRHR147-F6604000 ru de courset ; FRHR147-F6606000 ru du rapinet ; FRHR152-F6610600 la beuvronne ; FRHR147-F6621000 ru bicheret ; FRHR147-F6622000 ru du bouillon ; FRHR147-F6623000 ru morte-mère ; FRHR147-F6626000 ru venante ; FRHR153-F6630600 la gondoire ; FRHR154A-F6641000 ru de chantereine ; FRHR154A-F6642000 ru du merdereau

Marne

Masse(s) d'eau DCE	FRHR137; FRHR147; FRHR154A	
Objectifs de Bon Etat DCE	<p><u>Pour la masse d'eau FRHR137</u> : Bon potentiel global : 2027 ; Bon potentiel écologique : 2015 ; Bon état chimique : 2027.</p> <p><u>Pour la masse d'eau FRHR147</u> : Bon état global : 2015 ; Bon état écologique : 2015 ; Bon état chimique : 2015.</p> <p><u>Pour la masse d'eau FRHR154A</u> : Bon potentiel global : 2027 ; Bon potentiel écologique : 2021 ; Bon état chimique : 2027.</p>	
Linéaire en eau du contexte	Cours principal	111,6 km
	Affluent(s)	188,5 km
Superficie du contexte	554,8 km ²	
Pente moyenne du cours principal	0,2 ‰	
Statut foncier	Public	
Police	de l'Eau	DRIEE Ile-de-France, ONEMA
	de la Pêche	ONCFS, ONEMA, FDAAPPMA77, AAPPMA, Brigade Fluviale
Carte(s) IGN	2414 Est; 2414 Ouest; 2513 Est; 2513 Ouest; 2514 Ouest; 2613 Ouest; 2614 Ouest	
Gestionnaire(s)	Voies Navigables de France assure l'entretien du réseau hydrographique du contexte.	

Marne

V - Zonage(s) réglementaire(s) :

SAGE	SAGE Marne confluence
Arrêté(s) Préfectoral(aux) de Protection de Biotope	Plan d'eau des Olivettes ; Marais de Lesches ; Etang de Beaubourg
Site(s) Inscrit(s)	Moulin de Douves ; Quartiers anciens et promenade des Trinitaires ; Château et parc de Pomponne ; Château de Ferrières et son parc ; La Sablière ; Château et parc de Noisiel
Site(s) Classé(s)	Marronnier au centre de la place publique ; Château et parc ; Cèdre du Liban
Réserve(s) Naturelle(s) Nationale(s)	-
Réserve(s) Naturelle(s) Régionale(s)	Les Iles mortes à Chelles ; Parc Denis Le Camus ; Le Grand Voyeux
Parc(s) Naturel(s) Régional(aux)	-
Décret(s) relatif(s) aux frayères	<p>Liste 1 : Chabot, Lamproie de rivière, Truite fario, Vandoise : De la limite départementale au lieu-dit Champêtret (CITRY) à la confluence avec le Petit Morin (LA FERTE-SOUS-JOUARRE)</p> <p>Liste 1 : Chabot, Lamproie de planer, Lamproie de rivière, Truite fario, Vandoise : De la confluence avec le Petit Morin (LA FERTE-SOUS-JOUARRE) à la confluence avec l'Ourcq (MARY-SUR-MARNE)</p> <p>Liste 1 : Chabot, Lamproie de rivière, Truite fario, Vandoise : De la confluence avec l'Ourcq (MARY-SUR-MARNE) à la confluence avec le Grand Morin (CONDE-SAINTE-LIBIAIRE)</p> <p>Liste 1 : Chabot, Lamproie de planer, Lamproie de rivière, Truite fario, Vandoise : De la confluence avec le Grand Morin (CONDE-SAINTE-LIBIAIRE) à la confluence avec la Gondoire (TORCY)</p> <p>Liste 1 : Chabot, Lamproie de rivière, Truite fario, Vandoise : De la confluence avec la Gondoire (VAIRES-SUR-MARNE) au pont de Gournay (CHELLES)</p> <p>Liste 2 : Brochet : De la limite départementale au lieu-dit Champêtret (CITRY) au pont de Gournay (CHELLES)</p> <p>Liste 2 : Brochet : De la limite départementale de la Marne (TRELOU-SUR-MARNE) à la limite départementale de la Seine-et-Marne (CROUTTES-SUR-MARNE)</p>
Classement au titre des continuités écologiques	<p>Liste 1 : De la limite départementale jusqu'à la confluence avec le Petit Morin</p> <p>Liste 1 et 2 : De la confluence avec le Petit Morin jusqu'à la limite départementale</p>

Marne

VI - Espace(s) naturel(s) :

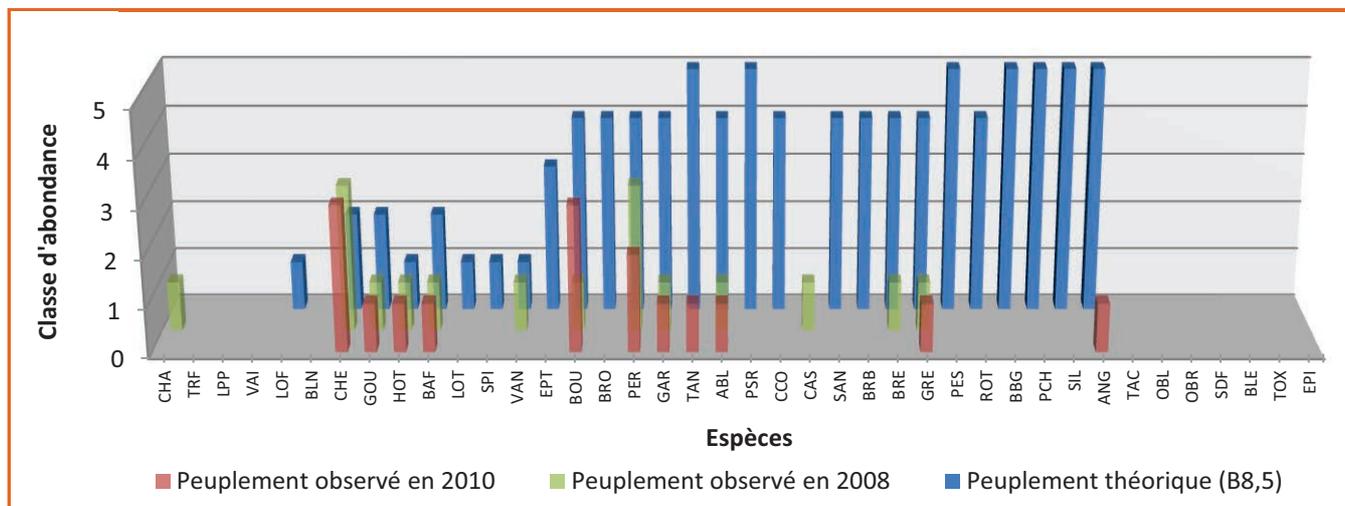
Espace(s) Naturel(s) Sensible(s)	Bois de la Bergette et Bords de Marne ; Bois de la Barre ; Coteaux Saint-Jacques ; Boucle de Congis - Ile de l'Ancre ; Butte de Montassis ; Bois le Comte Bords de Marne et ru Bicheret ; Bois de Pomponne et de Chaalis ; Monguichet Chelles secteur Est
ZNIEFF(s) de type I	Pelouse sur la partie Est d'Armantières-en-Brie ; Plan d'eau de Méry-sur-Marne Bois de la Chapelle ; Etang de Péreuse ; Plan d'eau de Messy ; Carrières souterraines de la Briqueterie ; Bois de Fosse Piedbot ; Côteau à Morintu d'en bas ; Forêt de ravin du ru de Belle Mère à Sainte-Aulde ; Bois de Beauregard, La Fosse à Loup et les Crinquets ; Bois de Montgé à Cocherel ; Bois d'Automne Bords de Marne à la Sabotte ; Forêt de Montceaux aux ponts d'Agieu , Plan d'eau d'Isles-les-Villenoy ; Pâturage au Château de Montigny ; Les longs prés à Poincy ; Boisement et pâturages à Quincy-Voisins ; Etang de Vaires-sur-Marne ; Carrière du moulin de Montfermeil ; Mare de la Patrouille ; 4 Mares ; Bois de la Grange et Etang de Gibraltar ; Bois de Brou, Bois de Vaires et prairies associées Côte de Beauzet et carrière Saint-Pierre ; Etang de Croissy et Etang de Beaubourg ; Parc de Malnoue et Bois de Célie ; Plan d'eau de Vaires-sur-Marne
ZNIEFF(s) de type II	Ru des Effaneaux et boisements associés ; Forêt domaniale de Montceaux ; Bois des Réserves, Bois des Usages et Bois de Montgé ; Le Bois Cadine ; Bois Notre Dame et Bois de la Grange ; Bois Saint-Martin et Bois de Célie
Site(s) Natura 2000	Bois des Réserves, Bois des Usages et Bois de Montgé ; Bois de Vaires-sur-Marne ; Boucles de la Marne
Réservoir(s) Biologique(s)	Rivière de la Marne

Marne

VII - Peuplement Piscicole

Type de contexte	Cyprinicole
Espèce(s) repère(s)	Brochet
Niveau de conformité	Dégradé
Niveau Typologique Théorique	8,5
Intégrité du peuplement en place (/20)	2,6
SIZE Eau (/20)	3,9
SIZE Habitat (/20)	1,2
Migrateur Amphihalin	Anguille

VIII - Graphique du peuplement en place et du peuplement théorique



Marne

IX - Halieutisme

Catégorie Piscicole	2ème catégorie piscicole
AAPPMA(s)	<p>AAPPMA "La Perche Fertoise" à La Ferté-sous-Jouarre AAPPMA "La Sonde et le Goujon de la Marne" à Changis-sur-Marne AAPPMA "Le gardon rouge lizéen" à Lizy-sur-Ourcq AAPPMA de "Varredes-Germigny-l'Evêque et Congis" à Congis-sur-Thérouanne AAPPMA "Amicale des Pêcheurs à la Ligne de Trilport" à Trilport AAPPMA "Les Pêcheurs du Pays de Meaux et de ses Environs" à Villenoy-Mareuil AAPPMA "Esbly-Condé-Sainte-Libiaire" à Esbly AAPPMA "L'Hameçon de Dampmart-Lagny et Environs" à Dampmart AAPPMA "Les Pêcheurs de Marne et de Chantereine" à Chelles AAPPMA "Le Pêcheur de Marne-la-Vallée" à Marne-la-Vallée (plans d'eau)</p>
Société(s) non agréée(s)	-
Gestion halieutique actuelle	Des opérations de repeuplement sont effectuées par les AAPPMA locales
Réciprocité interdépartementale (EHGO)	oui
Réserve(s) de pêche	<p>Réserve du bras rive droite de la Marne depuis la pointe amont de l'île de Jaignes jusqu'au pont reliant l'île de Jaignes à la rive</p> <p>Réserve du Barrage-écluse de Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux, en rive droite et gauche, depuis 50 m en amont du musoir jusqu'à 50 m en aval du musoir</p> <p>Réserve du bras secondaire de l'île aux vaches, en rive gauche, depuis l'embouchure du ru du Rapinet jusqu'à 400 m en aval du ru</p> <p>Port de Lagny-sur-Marne, en rive gauche, du P.K. 153,070 au P.K. 153,800 et du P.K. 152,800 au P.K. 153,070</p> <p>Réserve du souterrain du canal de Chalifert, en rive droite et gauche, depuis 50 m en amont de l'entrée du souterrain jusqu'à 50 m en aval de la sortie du souterrain</p> <p>Réserve de l'écluse et du barrage de Méry-sur-Marne, en rive droite et gauche, depuis 50 m en amont du musoir jusqu'à 50 m en aval du musoir</p> <p>Réserve de l'écluse et du barrage de Courtaron, en rive droite et gauche, depuis 50 m en amont du musoir jusqu'à 50 m en aval du musoir</p> <p>Réserve du bras rive droite de la Marne à Mary-sur-Marne, en rive droite, depuis la pointe amont de l'île Mary jusqu'au pont de la D17</p>

Marne

Réserve(s) de pêche

Réserve du barrage et de l'écluse d'Isle-les-Meldeuses, en rive droite et gauche, depuis 50 m en amont du musoir jusqu'à 50 m en aval du musoir

Réserve du barrage de Meaux, en rive droite et gauche, depuis 140 m en amont du barrage jusqu'à 100 m en aval du barrage

Réserve de l'écluse de Cornillon, en rive droite et gauche, depuis 50 m en amont du musoir jusqu'à 50 m en aval du musoir

Réserve du barrage de Noisiel, en rive droite et gauche, depuis 50 m en amont du barrage jusqu'à 50 m en aval du barrage

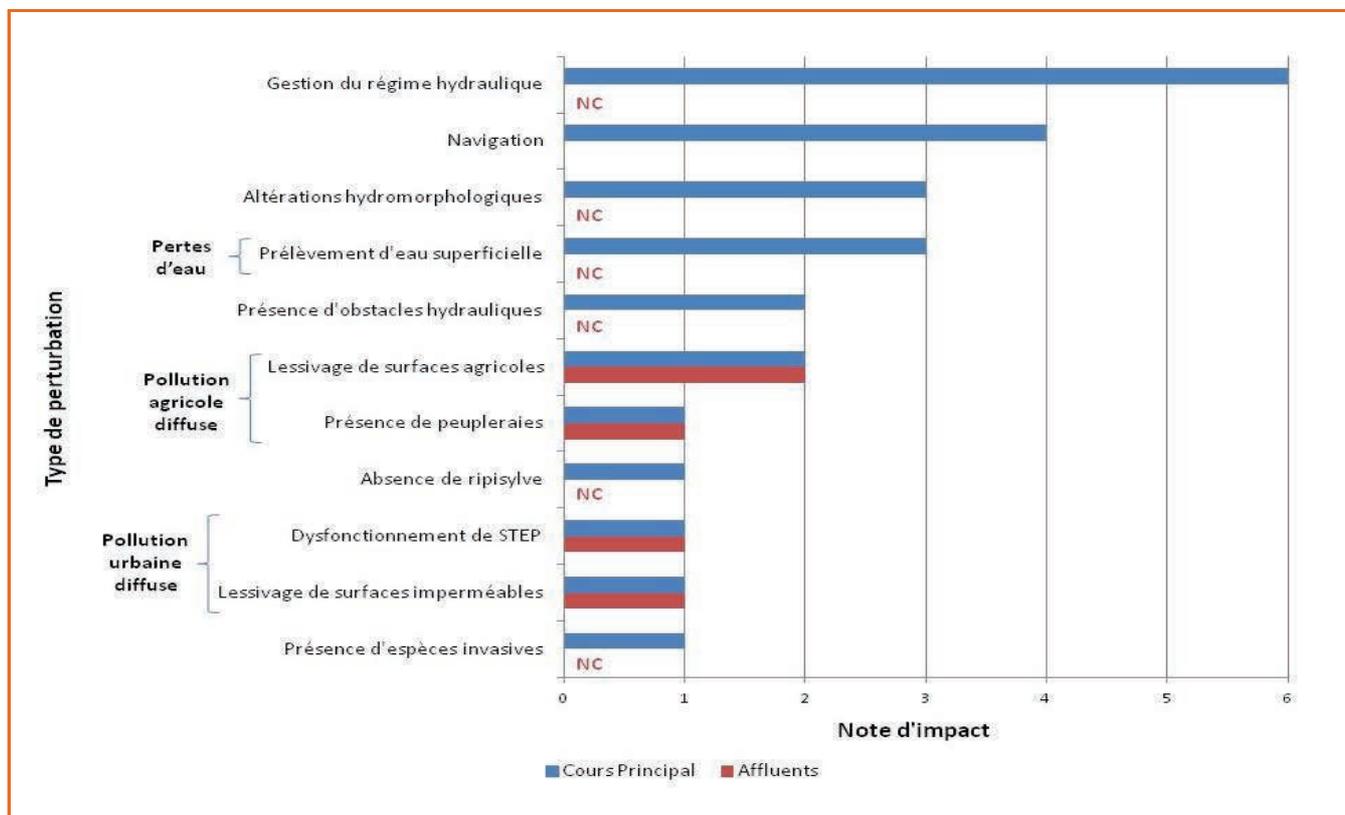
Réserve de l'écluse de Meaux, en rive droite et gauche, depuis 50 m en amont du musoir jusqu'à 50 m en aval du musoir

Réserve du « bras des turbines » de l'usine de Noisiel, en rive droite et gauche, depuis les turbines de l'usine Nestlé France jusqu'à l'extrémité aval de l'île

Réserve du débouché du canal de fuite de la centrale de Vaires-sur-Marne, en rive droite, depuis le P.K. 155,615 jusqu'au parement amont de l'écluse

Marne

X - Graphique des Facteurs de Perturbation



XI - Résumé des Facteurs de Perturbation

1 - La Gestion du régime hydraulique :

La totalité de la Marne est **sous l'influence** du fonctionnement du lac du Der-Chantecoq (Lac-réservoir « Marne »). D'une superficie de 48 km², il est le plus grand lac artificiel en France métropolitaine. L'eau stockée est restituée dans les rivières et en l'occurrence dans la Marne pour permettre un soutien d'étiage. Cependant, la **gestion des débits** conduit à des **variations** plus ou moins importantes des niveaux d'eau. Cette fluctuation est préjudiciable au bon déroulement du cycle biologique des espèces aquatiques et en particulier pour la reproduction du Brochet (*Esox lucius*) dont les frayères doivent rester en eau pendant une période donnée. La totalité du linéaire de la Marne est ainsi impactée. De même, différents **ouvrages** sont présents sur le cours principal et permettent d'assurer la navigation. Les effets provoqués par ces **barrages-écluses** de par leur fonctionnement peuvent s'adjoindre aux variations des niveaux d'eau liés au Lac du Der-Chantecoq. Des **chômages** ainsi que des **dragages** sont également réalisés pour permettre l'entretien de ces ouvrages. Durant cette période, les niveaux d'eau sont considérablement abaissés au détriment de la faune aquatique présente.

Marne

2 - La Navigation :

La Marne est **navigable** sur plus de 70 km, soit 57% de son linéaire. Ces différents secteurs sont altérés par le passage des embarcations du fait des phénomènes de **batillage** engendrés mais également par les différentes **substances polluantes** dégagées par les bateaux comme les hydrocarbures ou les huiles de moteurs. Plusieurs secteurs ont fait l'objet de renforcement de berges comme sur les communes de Germiny-l'Évêque, Esbly, Nanteuil-les-Meaux, la Ferté-sous-Jouarre... Cependant, une **érosion** des berges, et en particulier sur les secteurs non renforcés, est une conséquence des passages successifs liés à la navigation. Ce facteur de perturbation induit l'homogénéisation du milieu et à la banalisation des habitats piscicoles.

3 - Les altérations hydromorphologiques :

Une partie des **berges** de la Marne a été **artificialisée** pour limiter l'érosion progressive des rives et permettre la navigation. Le schéma environnemental des berges des voies navigables d'Île-de-France, réalisé par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU) d'Île-de-France, permet de recenser ces secteurs. 15% du linéaire sont concernés par ces travaux hydrauliques et présentent une homogénéisation du milieu, limitant ainsi considérablement la diversité des habitats piscicoles en berges. Cette banalisation du cours d'eau et des berges est néfaste pour l'accomplissement des différentes étapes du cycle biologique des espèces piscicoles présentes (zones de reproduction, zones de croissance, zones de nourrissage...).

4 - Les prélèvements d'eau superficielle :

Une partie des **débits** de la Marne est **détournée** afin de permettre l'alimentation en eau du canal de l'Ourcq, du canal de Meaux à Chalifert et du canal de Chelles. Ces prélèvements contribuent à l'accentuation des étiages sur les secteurs situés à l'aval de ces détournements d'eau et sont préjudiciables au bon déroulement des cycles biologiques des espèces piscicoles. Un linéaire de plus de 45 km, soit 36% du linéaire du cours principal, est ainsi impacté. Il se situe dans la moitié aval du contexte, à partir de la commune de Meaux jusqu'à la limite départementale, au niveau de la commune de Chelles.

5 - La présence d'obstacles hydrauliques :

Le cours principal est également cloisonné par 7 **obstacles hydrauliques**. Situés sur les communes de Méry-sur-Marne, Courtacon, Saint-Jean-lès-Deux-Jumeaux, Isles-lès-Meldeuses, Meaux, Trilbardou et Noisiel, ce sont des barrages ainsi que des barrages-écluses, dont certains assurent le bon fonctionnement de la navigation sur le cours d'eau. Ces ouvrages entravant le lit du cours d'eau sont responsables de la banalisation des habitats piscicoles et d'un réchauffement des eaux du fait de l'effet « plan d'eau » créé. Il s'en suit une diminution de la concentration en oxygène dissous néfaste pour les espèces aquatiques présentes. De plus, le développement végétal est favorisé entraînant ainsi l'expression d'un phénomène d'eutrophisation du milieu. Enfin, en plus de constituer des obstacles à la libre circulation piscicole, ils constituent également un obstacle au bon fonctionnement du transit sédimentaire en créant des zones d'accumulation de sédiments. Plus de 10 km de la Marne sont ainsi sous l'influence de ces ouvrages. Une réflexion est en cours relative à l'aménagement du barrage de Meaux, en vue de sa mise en conformité en faveur des continuités écologiques. Des ouvrages infranchissables sont également situés sur le réseau des affluents. Le manque de données actuel ne permet pas de caractériser précisément l'impact de ces derniers sur le réseau secondaire.

Marne

6 - La pollution agricole diffuse :

L'activité agricole, orientée vers la **monoculture intensive** du maïs et des céréales, est représentée sur le contexte avec plus de 48% de sa surface allouée à cette pratique. Lors d'épisodes pluvieux, ces parcelles vont être lessivées et les différentes **substances chimiques** utilisées vont se retrouver mobilisées dans les eaux de ruissellement et rejoindre le cours d'eau. L'inventaire de ces espaces au contact direct du réseau hydrographique fait ressortir que plus de 48% du linéaire du cours principal ainsi que 49% du linéaire des affluents sont susceptibles de recueillir ces apports de substances exogènes. Ces zones se répartissent ponctuellement sur l'ensemble du contexte avec pour effet une accumulation des substances chimiques depuis l'amont vers l'aval. La **populiculture** est également représentée sur le contexte et, principalement, en bordure de la Marne. Plus de 7% du linéaire du cours principal se situent au contact direct de parcelles de peupliers tout comme 2% du linéaire des affluents. Réparti sur l'ensemble du contexte, mais avec des densités plus importantes sur les communes d'Armentières-en-Brie, d'Isles-les-Meldeuses, de Vaires-sur-Marne et de Torcy, le peuplier constitue une espèce fortement consommatrice d'eau et peut contribuer à l'accentuation des étiages ainsi qu'à l'assèchement des zones humides annexes. De plus, certaines pratiques utilisées pour favoriser la croissance de cette essence végétale, comme l'utilisation de substances chimiques, peuvent contribuer lors d'épisodes pluvieux à l'altération de la qualité physico-chimique des eaux des suites du ruissellement sur ces parcelles.

7- L'absence de ripisylve :

Quelques portions du réseau hydrographique démontrent un **défaut de ripisylve**. La végétation rivulaire contribue de manière générale au maintien des berges et à la limitation de l'érosion. Elle fournit des zones d'habitats de par les systèmes racinaires immergés et contribue aussi à tamponner les différentes matières en suspension et substances chimiques contenues dans les eaux de ruissellement. Une **mauvaise qualité** de végétation rivulaire est donc un facteur de perturbation pour le milieu aquatique. Le schéma environnemental des berges des voies navigables d'Île-de-France a permis de recenser 2% du linéaire en bordure de Marne soumis à ce facteur de perturbation. Ces zones sont localisées principalement au niveau des traversées urbaines constituées par les différentes agglomérations du contexte comme la commune de Meaux.

8 - La pollution urbaine diffuse :

28 **stations d'épuration** sont répertoriées sur le contexte dont 11 rejettent leurs effluents directement dans le cours principal et 17 dans les affluents. Ce bilan, réalisé grâce au rapport de 2012 de la Stratégie Départementale d'ASSainissement de Seine-et-Marne, a permis de recenser les STEP présentant des **dysfonctionnements récurrents**. Il s'agit du complexe de Précy-sur-Marne qui rejette les eaux épurées dans le cours principal ainsi que les STEP de Signy-Signets, Villemareuil, Trilport/Montceaux-lès-Meaux, Boutigny, Penchard, Mareuil-lès-Meaux et Villevaudé qui rejettent elles, dans le réseau des affluents. Ces défauts sont en partie responsables de l'altération de la qualité physico-chimique des eaux du contexte et contribuent à la banalisation des habitats piscicoles par le colmatage lié aux dépôts de boues. Des **surfaces imperméables** sont également situées à proximité des cours d'eau, au niveau des différentes zones urbanisées. Lors d'épisodes pluvieux, les diverses substances déposées vont alors être mobilisées dans les eaux de ruissellement et vont rejoindre le réseau hydrographique par voie gravitaire. Ce facteur de perturbation, qui contribue également à l'altération de la qualité physico-chimique de la Marne et de ses affluents, impacte un peu moins de 10% du cours principal ainsi que 9% du réseau secondaire.

Marne

9 - La présence d'espèces invasives :

5 **espèces invasives** sont recensées : l'**Erable negundo** (*Acer negundo*) présent entre les communes de Meaux et Jablines, l'**Ecrevisse Signal** (*Pacifastacus leniusculus*), l'**Ecrevisse américaine** (*Orconectes limosus*) ainsi que la **Perche soleil** (*Lepomis gibbosus*) recensées lors d'un inventaire piscicole en 2010 sur la commune de Pomponne. Ces espèces sont responsables d'une compétition interspécifique avec les espèces naturellement présentes et possèdent des facultés de prolifération importantes de par leur caractère pionnier. Le **Ragondin** (*Myocastor coypus*) a également été identifié au niveau des îles de Chelles. Celui-ci est responsable d'une fragilisation des berges pouvant entraîner des phénomènes d'érosion importants. Il convient de surveiller leurs aires de répartition pour éviter leur extension sur le contexte.

Marne

XII - Modules d'Actions Cohérentes

MAC 3 : Gain d'au moins 20 points sur le linéaire en classe 1 d'IPP

Objectifs et Propositions d'actions	Réduction des contraintes liées à la navigation
	Emprise faible : protection semi végétale et étalement des contraintes en berges
	Emprise forte : Evacuation des résidus anciens de protection et expression des dynamiques érosives
	Restauration/Recréation de ripisylve
	Création de berges lagunées
	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Reconnexion d'annexes hydrauliques
	Recréation d'un tracé plus sinueux
	Recréation de ripisylve
	Limitation des prélèvements d'eau superficielle
	Réduction des prélèvements d'eau superficielle
	Communication/sensibilisation auprès des propriétaires et utilisateurs
	Restauration de la continuité écologique
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Aménagement hydraulique permettant la franchissabilité piscicole (passe à poisson, rivière de contournement...)
	Acquisition et actualisation des connaissances
Actualisation des données concernant l'IPP	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Marne

MAC 2 : Atteinte d'un IPP de classe 1 sur au moins 80% du linéaire

Objectifs et Propositions d'actions	Réduction des contraintes liées à la navigation
	Emprise faible : protection semi végétale et étalement des contraintes en berges
	Emprise forte : Evacuation des résidus anciens de protection et expression des dynamiques érosives
	Restauration/Recréation de ripisylve
	Création de berges lagunées
	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Reconnexion d'annexes hydrauliques
	Recréation d'un tracé plus sinueux
	Entretien sélectif des embacles
	Préservation des tronçons naturels ou renaturalisés
	Création/Aménagement de frayères à Brochets
	Limitation des prélèvements d'eau superficielle
	Réduction des prélèvements d'eau superficielle
	Communication/sensibilisation auprès des propriétaires et utilisateurs
	Restauration de la continuité écologique
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Aménagement hydraulique permettant la franchissabilité piscicole (passe à poisson, rivière de contournement...)
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Plantation et entretien de haies
	Reconversion de peupleraies situées en bordure de cours d'eau
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
	Réduction des rejets urbains
	Amélioration des rendements épuratoires et du taux de collecte
	Favoriser le raccordement aux systèmes d'assainissement collectifs
	Lutte contre les espèces invasives
	Identification des espèces et cartographie des foyers d'implantation
	Eradication des espèces végétales invasives localisées
	Capture/Pièage des espèces invasives animales
	Entretien des secteurs potentiellement colonisables par les espèces invasives
Gestion de la ripisylve	
Recréation/Restauration de la végétation rivulaire	
Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)	
Acquisition et actualisation des connaissances	
Actualisation des données concernant les IPP	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Suivi de reproduction du Brochet	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Marne

MAC 1 : Préservation et Maintien du niveau de conformité

Objectifs et Propositions d'actions	Réduction des contraintes liées à la navigation
	Entretien raisonné des berges et de la végétation rivulaire pour pallier aux contraintes érosives
	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Préservation des tronçons naturels ou renaturalisés
	Entretien sélectif des embacles
	Limitation des prélèvements d'eau superficielle
	Réduction des prélèvements d'eau superficielle
	Communication/sensibilisation auprès des propriétaires et utilisateurs
	Restauration de la continuité écologique
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Plantation et entretien de haies
	Recréation/Restauration de la végétation rivulaire
	Lutte contre les espèces invasives
	Eradication des espèces végétales invasives localisées
	Capture/Piègeage des espèces invasives animales
	Entretien des secteurs potentiellement colonisables par les espèces invasives
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
	Réduction des rejets urbains
	Amélioration des rendements épuratoires et du taux de collecte
	Favoriser le raccordement aux systèmes d'assainissement collectifs
	Gestion de la ripisylve
	Recréation/Restauration de la végétation rivulaire
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
Acquisition et actualisation des connaissances	
Actualisation des données concernant les IPP	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Suivi de reproduction du Brochet	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Marne

XIII - Préconisations

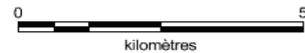
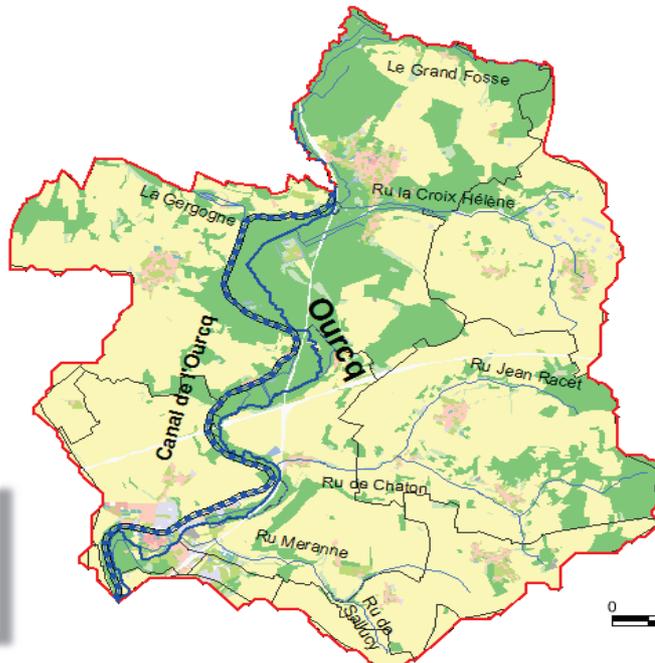
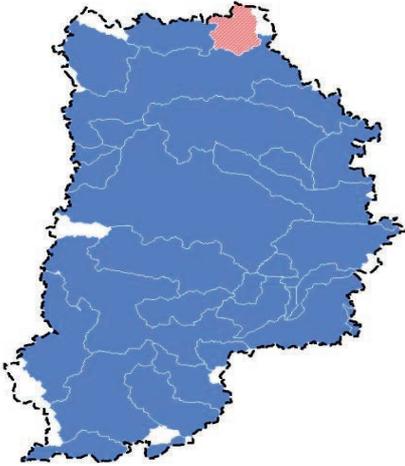
Le contexte apparaît comme dégradé au regard de l'Indice de Potentialité Piscicole. La conformité du contexte est à atteindre au plus tard pour 2027. L'objectif durant les 5 prochaines années est donc de mobiliser le MAC 3 afin d'atteindre au moins 60% de linéaire conforme contre les 0% actuels.

XIV - Proposition de Gestion

Gestion Patrimoniale Différée

Ourcq

I - Situation Générale



Légende :

	Cours principaux
	Réseau hydrographique secondaire
	Canaux
	Limites communales
	Limites du contexte

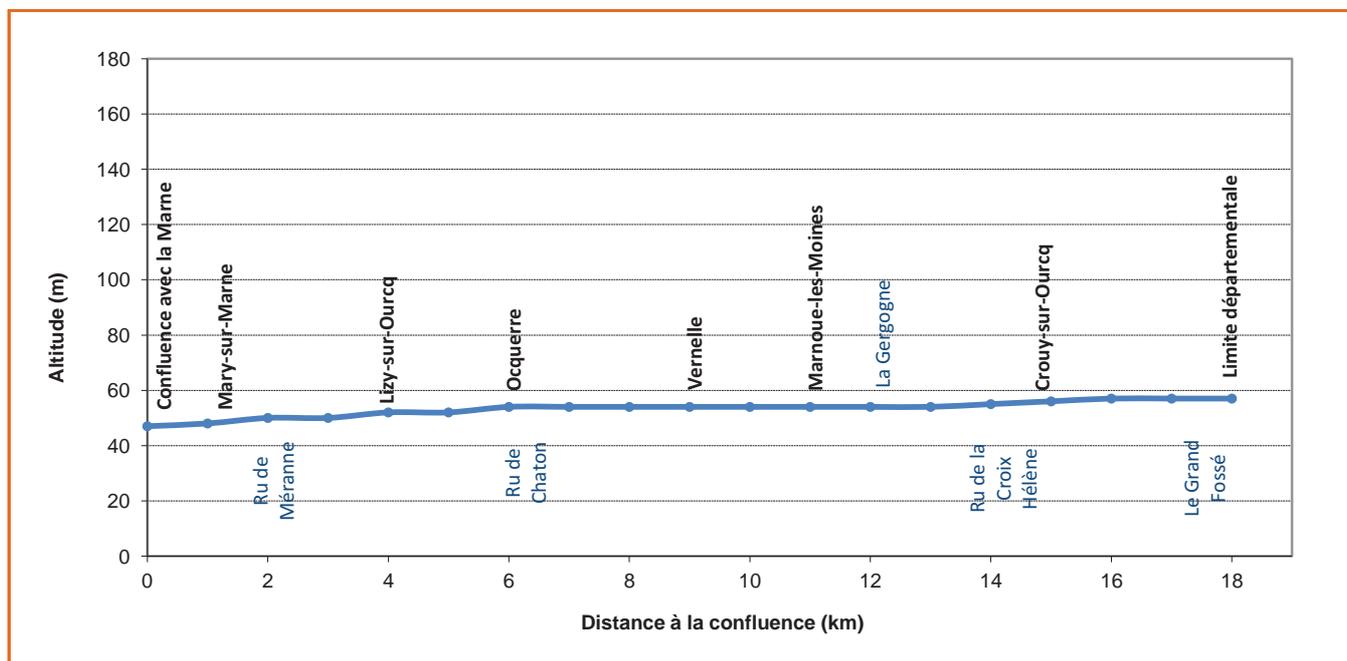
Sources :
Mode d'occupation des sols © IAURIF, MOS 2012
IGN BDCarto 2003

II - Description Générale

La rivière Ourcq prend sa source dans l'Aisne. Elle devient canalisée à Troësnes. L'Ourcq canalisée s'écoule sur une dizaine de kilomètres entre l'Aisne et l'Oise jusqu'à Mareuil-sur-Ourcq où elle se divise alors en 2 réseaux : la rivière Ourcq qui s'écoule sur 18 km avant de confluer en rive droite de la Marne à Mary-sur-Marne et le canal de l'Ourcq qui traverse la Seine-et-Marne sur 80 km puis la Seine-Saint-Denis et se divise en 2 bras que sont le canal Saint-Martin qui traverse Paris et se jette en Seine et le canal Saint-Denis qui rejoint la Seine à Saint-Denis dans le département de Seine-Saint-Denis.

Ourcq

III - Profil(s) en Long



IV - Données Générales

Limites du contexte	Amont	Limite départementale de Seine-et-Marne
	Aval	Confluence avec la Marne
Réseau Hydrographique	Cours principal	L'Ourcq
	Affluent(s)	FRHR146-F6382000 le grand fossé ; FRHR146-F6383000 ru la croix hélène ; FRHR146-F6384000 la gergogne ; FRHR146-F6386000 ru de chaton ; FRHR146-F6387000 ru méranne
Masse(s) d'eau DCE		FRHR146
Objectifs de Bon Etat DCE		Bon état global : 2027 Bon état écologique : 2015 Bon état chimique : 2027
Linéaire en eau du contexte	Cours principal	18 km
	Affluent(s)	51,3 km
Superficie du contexte		91 km ²

Ourcq

Pente moyenne du cours principal	0,5 ‰	
Statut foncier	Privé	
Police	de l'Eau	DDT de Seine-et-Marne, ONEMA
	de la Pêche	ONCFS, ONEMA, FDAAPPMA77, AAPPMA
Carte(s) IGN	2513 Est; 2513 Ouest	
Gestionnaire(s)	Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et la Gestion de la rivière Ourcq, constitué par la Ville de Paris et 9 communes, assure l'entretien du réseau hydrographique. Un garde rivière veille au bon état du lit et des berges de l'Ourcq.	

Ourcq

V - Zonage(s) réglementaire(s) :

SAGE	-
Arrêté(s) Préfectoral(aux) de Protection de Biotope	-
Site(s) Inscrit(s)	-
Site(s) Classé(s)	-
Réserve(s) Naturelle(s) Nationale(s)	-
Réserve(s) Naturelle(s) Régionale(s)	-
Parc(s) Naturel(s) Régional(aux)	-
Décret(s) relatif(s) aux frayères	<p>Liste 1 : Chabot, Lamproie de planer, Vandoise : De la limite départementale au lieu-dit des Grandes Prairies (CROUY-SUR-OURCQ) à la confluence avec la Gergone (CROUY-SUR-OURCQ)</p> <p>Liste 1 : Chabot, Lamproie de planer, Truite fario, Vandoise : De la confluence avec la Gergone (CROUY-SUR-OURCQ) à la confluence avec la Marne (MARY-SUR-MARNE)</p> <p>Liste 2 : Brochet : De la limite départementale au lieu-dit des Grandes Prairies (CROUY-SUR-OURCQ) à la confluence avec la Marne (MARY-SUR-MARNE)</p>
Classement au titre des continuités écologiques	<p>Liste 1 : De la limite amont du réservoir biologique (Identifiant non connu) à la limite aval du réservoir biologique : [RB_146_1] rivière l'Ourcq</p> <p>Liste 2 : Sur l'ensemble du cours d'eau</p>

Ourcq

VI - Espace(s) naturel(s) :

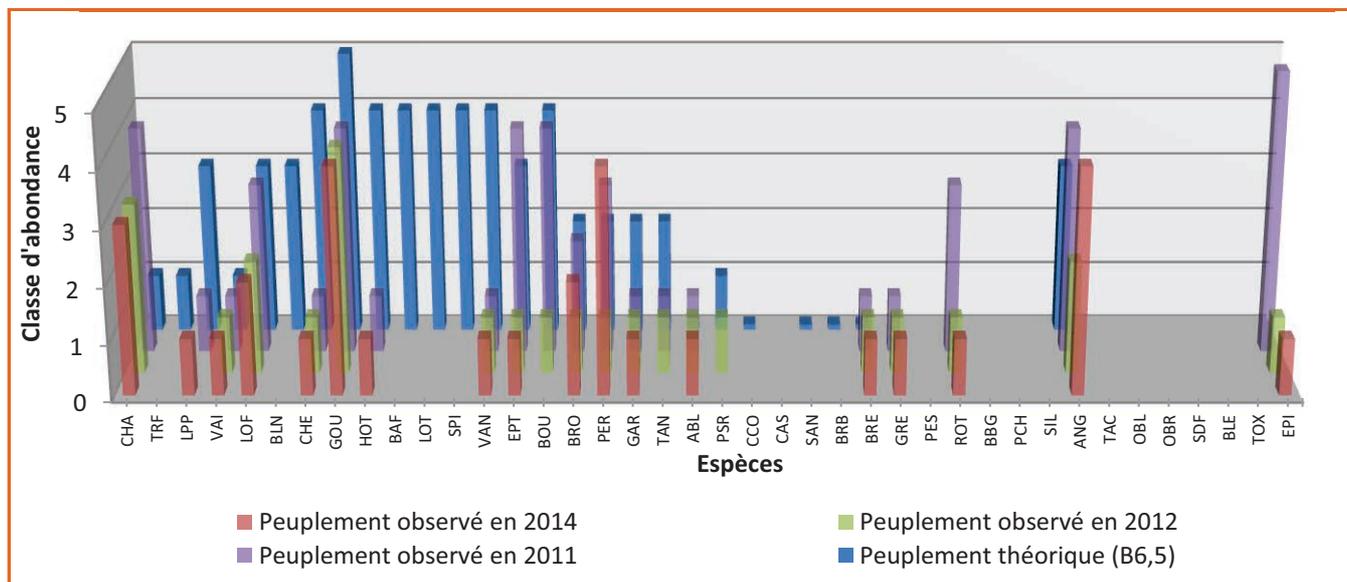
Espace(s) Naturel(s) Sensible(s)	-
ZNIEFF(s) de type I	La Campenne ; Marais de Negando ; La Reposée ; Coteau " Le Cornouiller" et parc de la Grange ; Tourbière de la Fontaine sous le Bois ; Bois de Beauregard, La Fosse à Loup et les Crinquets ; Les Brulis ; Bois de Montgé à Cocherel ; La Grand Marais et marais associés ; Vallée de l'Ourcq de la Prairie du Corroy au Pré sec ; Coteau du Bois Bossu ; Carrières souterraines à Coulomb-en-Valois
ZNIEFF(s) de type II	Vallée de l'Ourcq ; Bois des réserves, Bois des usages et bois de Montgé
Site(s) Natura 2000	Bois des Réserves, des Usages et de Montgé
Réservoir(s) Biologique(s)	Rivière de l'Ourcq

Ourcq

VII - Peuplement Piscicole

Type de contexte	Intermédiaire
Espèce(s) repère(s)	Truite fario et Brochet
Niveau de conformité	Perturbé
Niveau Typologique Théorique	6,7
Intégrité du peuplement en place (/20)	7,5
SI2E Eau (/20)	9,1
SI2E Habitat (/20)	5,9
Migrateur Amphihalin	Anguille

VIII - Graphique du peuplement en place et du peuplement théorique

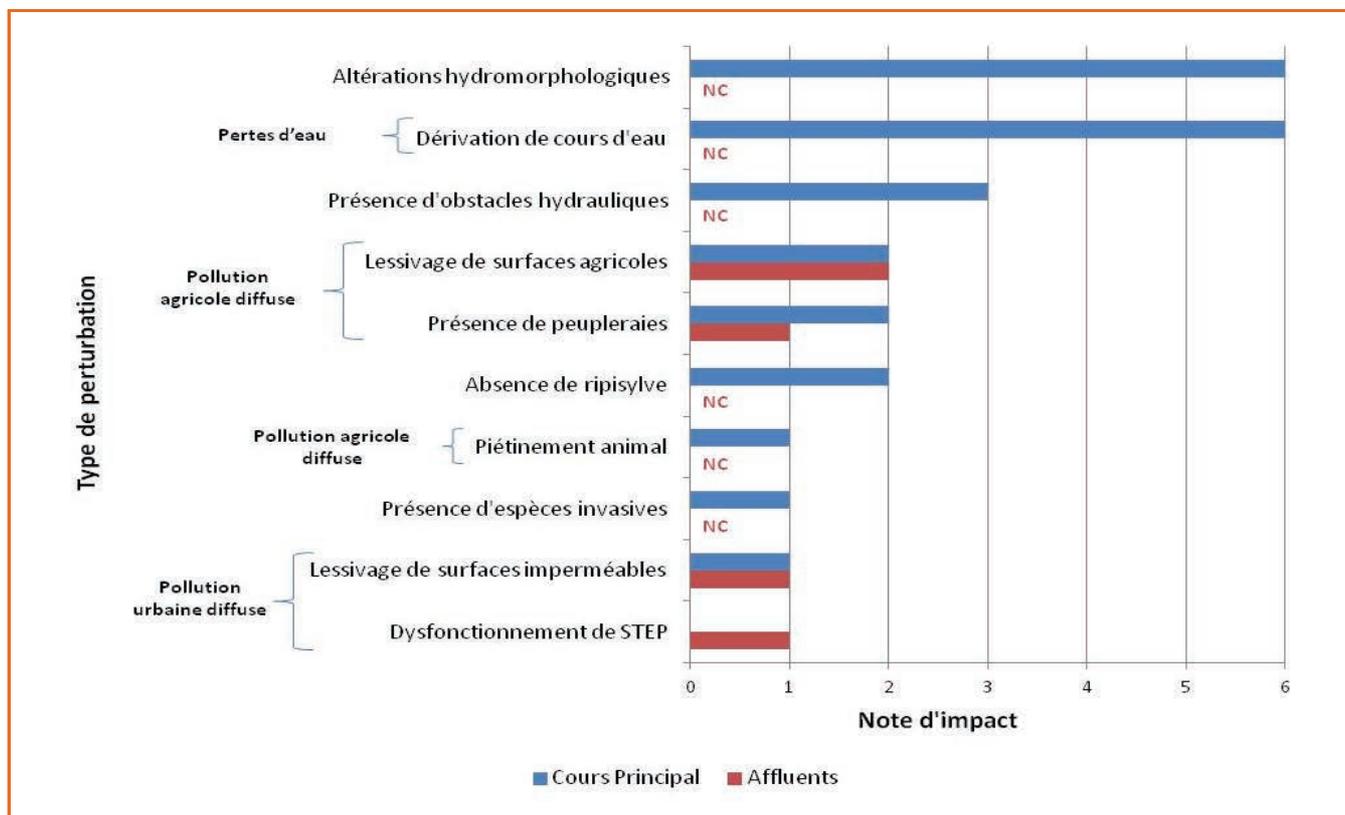


Ourcq

IX - Halieutisme

Catégorie Piscicole	2ème catégorie piscicole
AAPPMA(s)	AAPPMA "l'Épinoche Crouyenne" à Crouy-sur-Ourcq AAPPMA "Le Gardon Rouge lizéen" à Lizy-sur-Ourcq
Société(s) non agréée(s)	-
Gestion halieutique actuelle	Des opérations de repeuplement en Brochets et en Cyprinidés sont effectuées par l'AAPPMA
Réciprocité interdépartementale (EHGO)	oui
Réserve(s) de pêche	À Lizy-sur Ourcq, dans la propriété de Monsieur Baudement, en rive gauche, sur une longueur de 2000m À Lizy-sur-Ourcq, en rive droite sur 1200m À Lizy-sur-Ourcq, au niveau du Vieux Moulin, en rive droite, sur une longueur de 600m

X - Graphique des Facteurs de Perturbation



XI - Résumé des Facteurs de Perturbation

1 - Les altérations hydromorphologiques :

L'Ourcq a fait l'objet de **nombreux travaux hydrauliques** avec en particulier des **curages** et des **recalibrages**. Les dernières interventions datent de 1990. Le **lit mineur** a été **approfondi** et **élargi** ce qui a conduit à un **profil en « U »**. De plus, les divers matériaux ont été réutilisés pour le **réhaussement des berges** d'où la formation de **berges aux pentes raides voire sub-verticales**. Il en a découlé une **érosion progressive** du lit mineur jusqu'à **l'affleurement du substratum** provoquant sa déconnexion avec le lit majeur. Plus de 90% du linéaire a donc fait l'objet de ces modifications irréversibles conduisant à l'appauvrissement du milieu en termes de zones d'habitats piscicoles et de reproduction. Il en résulte aujourd'hui la banalisation de la rivière avec une faible diversité des écoulements.

Ourcq

2 - Les prélèvements d'eau superficielle :

Des ouvrages permettent de **détourner en partie les débits de l'Ourcq** pour l'**alimentation du canal**. Il s'agit d'ailleurs de la vocation première de l'ouvrage de Mareuil. En effet, le 19 mai 1802, un acte constitutif autorise l'ouverture d'un canal de dérivation et le prélèvement des débits pour permettre la navigation. Cette **gestion artificielle** des niveaux d'eau impacte l'ensemble des différents tronçons de la rivière du fait des **modifications de débits** qui deviennent **insuffisants** pendant la période d'étiage notamment. Les conséquences sur la faune et la flore aquatique sont importantes et perturbent le bon développement de ce milieu. Cette problématique majeure fait l'objet d'une étude portée par la Mairie de Paris. Il s'agit de "L'Etude relative à la restauration des fonctionnalités écologiques des affluents du canal de l'Ourcq".

3 - La présence d'obstacles hydrauliques :

En plus des profondes modifications réalisées, la rivière est également cloisonnée par 5 **ouvrages hydrauliques**. Il s'agit de l'ouvrage de Mareuil-sur-Ourcq, du clapet de Crouy-sur-Ourcq (actuellement "à plat" pour une durée indéterminée à titre expérimental), de l'ouvrage associé au « Vieux Moulin » permettant l'alimentation d'un bief et situé sur la commune de Lizy-sur-Ourcq ainsi que du moulin de Lizy et du vannage de Saint-Hubert. Ils constituent des **obstacles infranchissables** par les espèces piscicoles et altèrent le bon fonctionnement du transit sédimentaire du contexte. De plus, ils sont responsables d'une déconnexion de l'Ourcq avec les parties amont situées en dehors du département de Seine-et-Marne.

4 - La pollution agricole diffuse :

Plus de 66% de la surface du contexte est utilisée à des fins agricoles avec un nombre important de **cultures intensives**. Ces parcelles vont, lors d'épisodes pluvieux, être lessivées et les différentes **substances chimiques** utilisées vont se retrouver mobilisées dans les eaux de ruissellement et rejoindre le cours d'eau. L'inventaire de ces espaces au contact direct du réseau hydrographique fait ressortir que plus de 40% du linéaire du cours principal ainsi que 61% du linéaire des affluents sont susceptibles de recueillir ces apports de substances exogènes. La **populiculture** est également une activité fortement représentée sur le contexte. 35% du linéaire du cours principal se situe au contact direct de parcelles de peupliers tout comme 24% du linéaire des affluents. Il est à noter que ces parcelles sont réparties de manière diffuse entre l'amont et l'aval du contexte dont une concentration particulière sur la commune de Crouy-sur-Ourcq. 1 zone de **piétinement animal** a également été mise en évidence sur la commune d'Ocquerre, au lieu-dit « Marnoue-les-Moines ».

5 - L'absence de ripisylve :

Sur 21% du linéaire de l'Ourcq, la **ripisylve** est **absente ou de faible densité et discontinue**. Elle contribue de manière générale au maintien des berges et limite l'érosion, fournit des zones d'habitats de par les systèmes racinaires immergés et contribue à tamponner les différentes matières en suspension et substances chimiques contenues dans les eaux de ruissellement. Une mauvaise qualité de végétation rivulaire est donc un facteur de perturbation pour le milieu aquatique. Il apparaît que les zones majeures de basse qualité de la végétation des rives sont situées dans la partie aval du contexte, sur les communes d'Ocquerre et de Lizy-sur-Ourcq.

Ourcq

6 - La présence d'espèces invasives :

Le **Ragondin** (*Myocastor coypus*) est observable sur l'ensemble du contexte. Des terriers et passages ont été retrouvés lors de prospections sur le terrain menées par le bureau d'étude Egis Eau dans le cadre de « l'Etude globale de la rivière Ourcq ». Cette espèce est responsable de la fragilisation des berges qui peut être une cause à plus ou moins long terme de la formation de zones d'érosion et d'effondrement.

7 - La pollution urbaine diffuse :

8 **stations d'épuration** sont répertoriées sur le contexte dont 1 rejette ses effluents directement dans le cours principal au niveau de la commune de Mary-sur-Marne et 7 autres dans les affluents, sur les communes de Crouy-sur-Ourcq, Coulombs-en-Valois, May-en-Multien, Vendrest et Cocherel. Il ressort que 2 de ces complexes, à savoir la STEP de Crouy-sur-Ourcq, au lieu-dit « La Chaussée » ainsi que celle de Cocherel au hameau de « Crépoil », font l'objet de **dysfonctionnements ainsi que de rendements épuratoires insatisfaisants**. Des travaux sont donc nécessaires pour permettre une amélioration des rejets et un gain au niveau de la qualité physico-chimique du contexte. Les **surfaces imperméables** situées à proximité de cours d'eau sont concentrées au niveau des différentes zones urbanisées du contexte. Lors d'épisodes pluvieux, les diverses substances déposées vont alors être mobilisées dans les eaux de ruissellement et vont potentiellement rejoindre le réseau hydrographique par voie gravitaire. Ce facteur de perturbation apparaît comme faible en terme d'intensité.

XII - Modules d'Actions Cohérentes

MAC 3 : Gain d'au moins 20 points sur le linéaire en classe 1 d'IPP

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Recréation d'un tracé plus sinueux
	Mise en place de bancs alluviaux alternés
	Implantation d'épis
	Recréation de ripisylve
	Entretien sélectif des embacles
	Reconnexion d'annexes hydrauliques
	Création / aménagement de frayères à brochets
	Création / aménagement de frayères à truites
	Limitation des prélèvements d'eau superficielle
	Communication/sensibilisation auprès des propriétaires et utilisateurs
	Respect des débits réservés
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Acquisition et actualisation des connaissances
	Actualisation des données concernant l'IPP
	Poursuite du suivi des populations piscicoles
	Poursuite du suivi thermique du cours d'eau

Ourcq

MAC 2 : Atteinte d'un IPP de classe 1 sur au moins 80% du linéaire

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Recréation d'un tracé plus sinueux
	Mise en place de bancs alluviaux alternés
	Recharge granulométrique
	Implantation d'épis
	Entretien sélectif des embacles
	Reconnexion d'annexes hydrauliques
	Création / aménagement de frayères à brochets
	Création / aménagement de frayères à truites
	Décolmatage de frayères
	Limitation des prélèvements d'eau superficielle
	Communication/sensibilisation auprès des propriétaires et utilisateurs
	Respect des débits réservés
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Reconversion de peupleraies situées en bordure de cours d'eau
	Plantation et entretien de haies
	Lutte contre le piétinement et la divagation animale (clotures, pompes à nez...)
	Gestion de la ripisylve
	Recréation/Restauration de la végétation rivulaire
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Lutte contre les espèces invasives
	Identification des espèces et cartographie des foyers d'implantation
	Eradication des espèces végétales invasives localisées
	Capture/Piègége des espèces invasives animales
	Entretien des secteurs potentiellement colonisables par les espèces invasives
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
	Végétalisation des surfaces imperméables en bordure de cours d'eau
Entretien des surfaces imperméables végétalisées	
Réduction des rejets urbains	
Amélioration des rendements épuratoires et du taux de collecte	
Favoriser le raccordement aux systèmes d'assainissement collectifs	
Acquisition et actualisation des connaissances	
Actualisation des données concernant l'IPP	
Recensement et cartographie des frayères présentes et potentielles	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

MAC 1 : Préservation et Maintien du niveau de conformité

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Entretien sélectif des embacles
	Décolmatage de frayères
	Limitation des prélèvements d'eau superficielle
	Communication/sensibilisation auprès des propriétaires et utilisateurs
	Respect des débits réservés
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Plantation et entretien de haies
	Reconversion de peupleraies situées en bordure de cours d'eau
	Lutte contre le piétinement et la divagation animale (clotures, pompes à nez...)
	Gestion de la ripisylve
	Recréation/Restauration de la végétation rivulaire
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Lutte contre les espèces invasives
	Eradication des espèces végétales invasives localisées
	Capture/Piègeage des espèces invasives animales
	Entretien des secteurs potentiellement colonisables par les espèces invasives
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
	Réduction des rejets urbains
	Amélioration des rendements épuratoires et du taux de collecte
	Favoriser le raccordement aux systèmes d'assainissement collectifs
	Acquisition et actualisation des connaissances
Acquisition et actualisation de données concernant les IPP	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Suivi de reproduction	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Ourcq

XIII - Préconisations

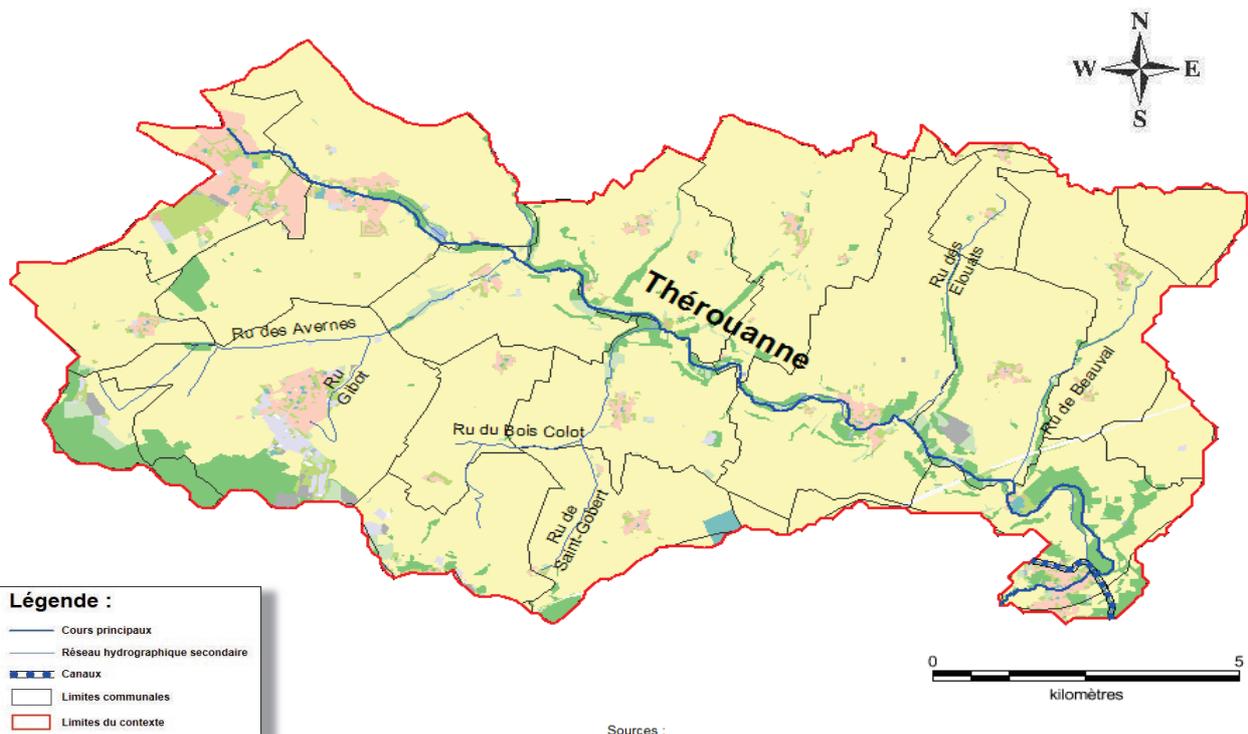
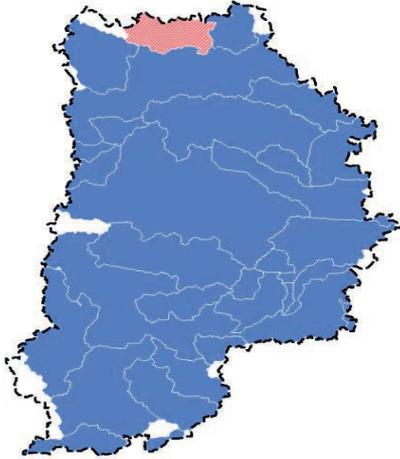
Le contexte apparaît comme perturbé au regard de l'Indice de Potentialité Piscicole avec 0% de linéaire conforme. Au vu des objectifs imposés par la DCE (2027), il est nécessaire de mobiliser le MAC 3 afin d'atteindre dans un premier temps 60% de linéaire conforme. Les actions pouvant apporter des résultats significatifs et rapides seront tout d'abord privilégiées.

XIV - Proposition de Gestion

Gestion Patrimoniale Différée

Thérouanne

I - Situation Générale



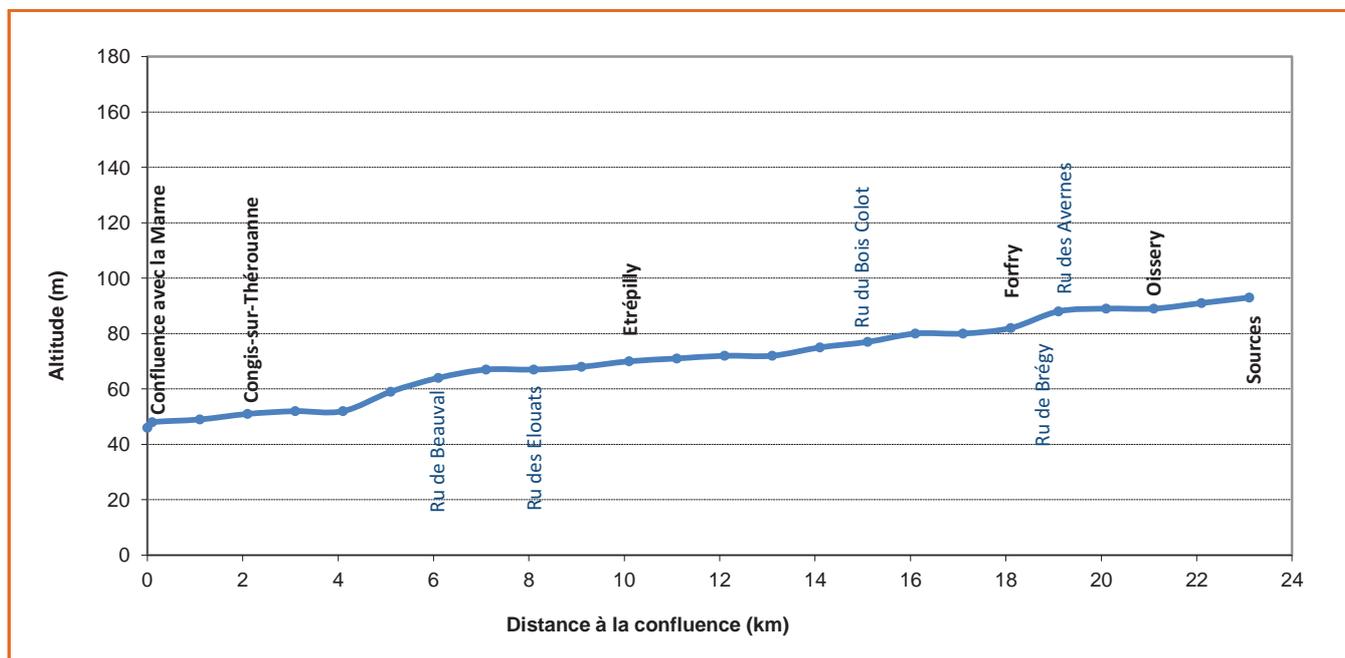
Sources :
Mode d'occupation des sols © IAURIF, MOS 2012
IGN BDCarto 2003

II - Description Générale

Les sources de Gouesche, dans l'Oise, forment la Thérouanne qui s'écoule sur une longueur d'environ 23 km en Seine-et-Marne avant de confluer en rive droite de la Marne, au niveau du bras de l'île d'Ancre. La Thérouanne possède plusieurs affluents, dont les principaux sont le ru des Avernès (RD) et le ru du bois Colot (RD).

Thérouanne

III - Profil(s) en Long



IV - Données Générales

Limites du contexte	Amont	Limite départementale de Seine-et-Marne
	Aval	Confluence avec la Marne
Réseau Hydrographique	Cours principal	La Thérouanne
	Affluent(s)	FRHR148-F6411000 ru des avenes ; FRHR148-F6412000 ru de brégy ; FRHR148-F6414000 ru du bois colot ; FRHR148-F6415000 ru des elouats ; FRHR148-F6416000 ru de beauval
Masse(s) d'eau DCE		FRHR148
Objectifs de Bon Etat DCE		Bon état global : 2021 Bon état écologique : 2021 Bon état chimique : 2021
Linéaire en eau du contexte	Cours principal	23,1 km
	Affluent(s)	35,6 km

Thérouanne

Superficie du contexte	130,9 km ²	
Pente moyenne du cours principal	2 ‰	
Statut foncier	Privé	
Police	de l'Eau	DDT de Seine-et-Marne, ONEMA
	de la Pêche	ONCFS, ONEMA
Carte(s) IGN	2413 Est; 2513 Ouest	
Gestionnaire(s)	L'entretien de la rivière est assurée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Thérouanne.	

Thérouanne

V - Zonage(s) réglementaire(s) :

SAGE	-
Arrêté(s) Préfectoral(aux) de Protection de Biotope	-
Site(s) Inscrit(s)	Parc et château de Tresmes
Site(s) Classé(s)	-
Réserve(s) Naturelle(s) Nationale(s)	-
Réserve(s) Naturelle(s) Régionale(s)	-
Parc(s) Naturel(s) Régional(aux)	-
Décret(s) relatif(s) aux frayères	Liste 1 : Chabot, Lamproie de planer : Du pont de la route D405 (GERMIGNY-L'EVEQUE) à la confluence avec la Marne (CONGIS-SUR-THEROUANNE)
Classement au titre des continuités écologiques	-

VI - Espace(s) naturel(s) :

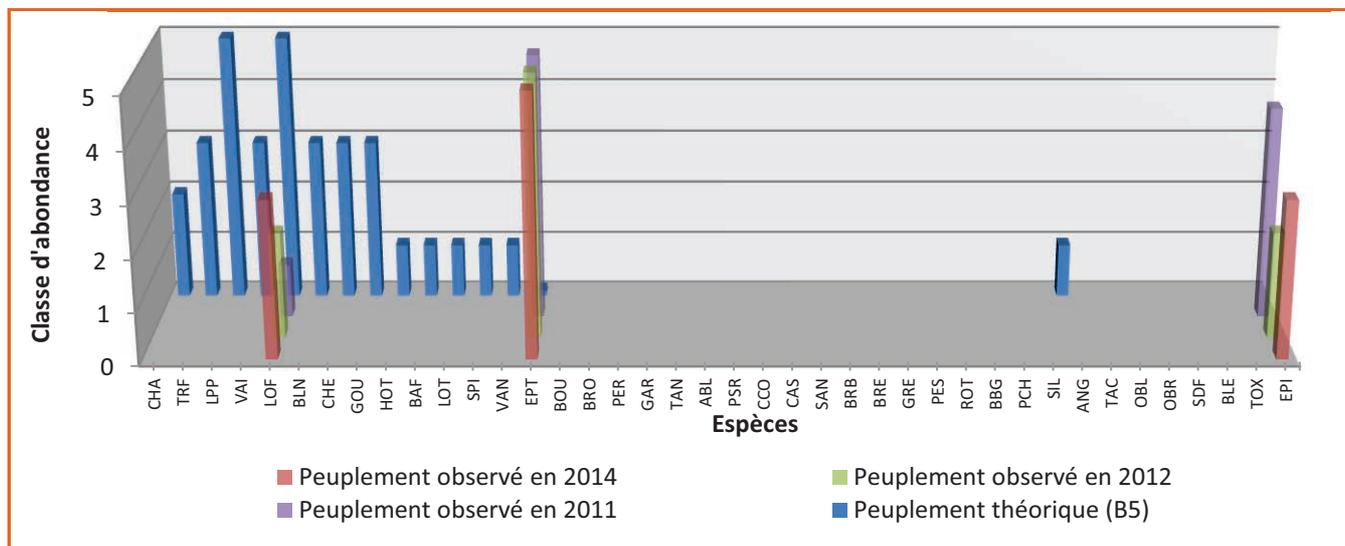
Espace(s) Naturel(s) Sensible(s)	Massif de Montgé ; Vallée des Avernoes et de la Thérouanne ; Boucle de Congis - Ile de l'Ancre
ZNIEFF(s) de type I	Espace naturel du Grand-Voyeux et Ile l'Ancre ; Ru des Avernoes ; Etang de Rougemont ; Forêt de Montgé-en-Goële ; Bois d'Automne
ZNIEFF(s) de type II	-
Site(s) Natura 2000	Boucles de la Marne ; Bois des Réserves, des Usages et de Montgé
Réservoir(s) Biologique(s)	-

Thérrouanne

VII - Peuplement Piscicole

Type de contexte	Intermédiaire
Espèce(s) repère(s)	Truite fario et Brochet
Niveau de conformité	Dégradé
Niveau Typologique Théorique	4,9
Intégrité du peuplement en place (/20)	1,9
SI2E Eau (/20)	3,1
SI2E Habitat (/20)	0,7
Migrateur Amphihalin	Anguille

VIII - Graphique du peuplement en place et du peuplement théorique



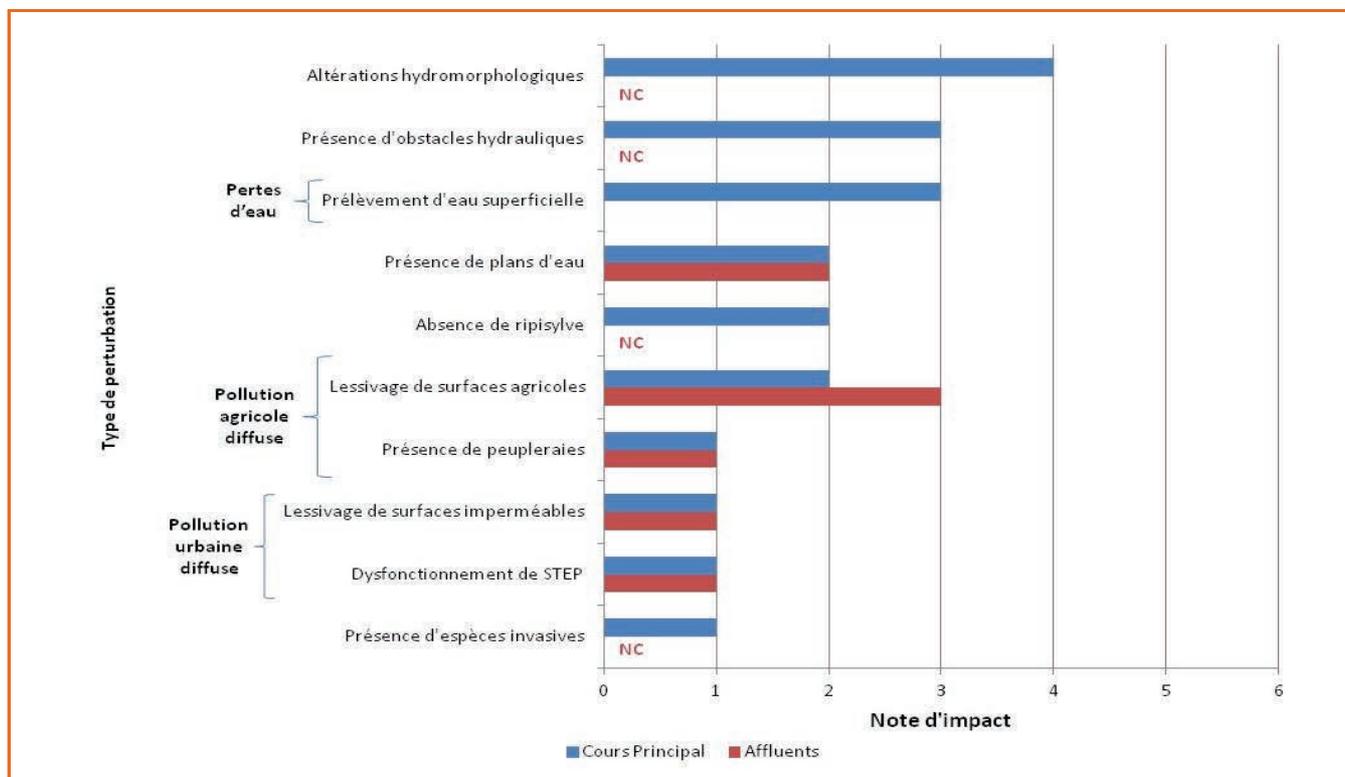
Thérouanne

IX - Halieutisme

Catégorie Piscicole	2ème catégorie piscicole
AAPPMA(s)	-
Société(s) non agréée(s)	-
Gestion halieutique actuelle	-
Réciprocité interdépartementale (EHGO)	-
Réserve(s) de pêche	-

Thérrouanne

X - Graphique des Facteurs de Perturbation



XI - Résumé des Facteurs de Perturbation

1 - Les altérations hydromorphologiques :

Sur plus de 16 km, le cours de la Thérrouanne a subi de profondes **modifications hydromorphologiques** qui ont altéré son intégrité physique. Les conséquences sont encore visibles aujourd'hui au niveau des berges, de par leur **artificialisation**, la présence de **merlons de curage**, et également du fait que le cours d'eau soit **deux fois plus large** dans sa partie intermédiaire qu'au niveau de la confluence. Ces procédés ont une incidence piscicole importante du fait de la destruction des zones de reproduction ainsi que des zones d'habitat. Ils ont également contribué à la banalisation du lit mineur. Ces dommages restent irréversibles sans la réalisation de travaux de restauration hydromorphologique.

2 - La présence d'obstacles hydrauliques :

26 **obstacles hydrauliques** sont recensés sur le contexte dont 6 ouvrages infranchissables pour les espèces piscicoles. On recense un **passage busé** au niveau de la commune de Saint-Pathus, un **vannage** ainsi qu'un **déversoir** sur la commune d'Etrepilly et 3 vannages sur la commune de Congis-sur-Thérrouanne. En plus de constituer des obstacles à la libre circulation piscicole, ils sont responsables de la création d'un effet « plan d'eau » et donc d'un réchauffement de la température de l'eau. De plus, ils altèrent le bon fonctionnement du transit sédimentaire et sont la cause de formation de zones d'accumulation des sédiments. 19% du linéaire total du cours principal sont sous l'influence de ces différents ouvrages.

Thérouanne

3 - Les prélèvements d'eau superficielle :

Une partie des débits de la Thérouanne est **détournée** pour permettre d'**alimenter le canal de l'Ourcq**. Ces **prélèvements** se font au niveau de la commune de Congis-sur-Thérouanne par l'intermédiaire du **vannage** du Moulinet. Seul un **faible débit est maintenu** dans le cours naturel à l'étiage. Les conséquences sur le milieu aquatique sont importantes lors des étiages sévères du fait de l'insuffisance des débits provoqués avec la possible création de rupture des écoulements. Un peu plus de 5 km du cours principal subissent l'influence de ces prélèvements. Cette problématique majeure fait l'objet d'une étude portée par la Mairie de Paris. Il s'agit de "l'Etude relative à la restauration des fonctionnalités écologiques des affluents du canal de l'Ourcq".

4 - La présence de plans d'eau :

3 **plans d'eau** sont présents sur le contexte dont 2 sur le cours principal, au niveau de la commune de Oissery et 1 situé sur le ru de Beauval, à proximité de Trocy-en-Multien. L'étang de Rougemont, dont l'alimentation est assurée par les eaux de la Thérouanne qui ont été déviées, possède une surface de 3,5 ha et apparaît comme le plus important du contexte. Les autres **masses d'eau artificielles** sont situées sur le lit mineur et ont une surface inférieure à 1 ha. 8,61% du linéaire du cours principal ainsi que 4,22% du linéaire des affluents sont sous l'impact de ces étangs. En plus de constituer des obstacles aux continuités écologiques, ils entraînent un réchauffement des eaux et favorisent l'évaporation. De plus, cette augmentation de la température s'accompagne d'une diminution de la teneur en oxygène dissous, nuisant ainsi aux peuplements piscicoles en place. Enfin, la sédimentation qui a lieu au niveau de ces plans d'eau entraîne le colmatage des substrats et des frayères éventuelles, provoquant ainsi la banalisation des habitats piscicoles.

5 - L'absence de ripisylve :

3 km des **berges** de la Thérouanne ont été **artificialisées** et la **végétation rivulaire** y est **absente**. La présence de ripisylve permet de limiter le réchauffement de la température de l'eau en réduisant le taux d'ensoleillement des surfaces en eau. De plus, les systèmes racinaires des essences végétales constituent des zones d'habitats pour la faune des milieux aquatiques ainsi que des zones de refuge pour les espèces piscicoles. Enfin, ils maintiennent également les berges en limitant les phénomènes d'érosion. Son **absence** est donc préjudiciable pour le milieu aquatique.

Thérouanne

6 - La pollution agricole diffuse :

Plus de 86% de la surface du contexte est recouverte par des **cultures**. Lors d'épisodes pluvieux, ces parcelles vont faire l'objet d'un lessivage qui va conduire à la mobilisation des différentes **substances chimiques** dans les eaux de ruissellement et vont ainsi rejoindre le cours d'eau par voie gravitaire. L'inventaire de ces espaces au contact direct du réseau hydrographique fait ressortir que 41% du linéaire du cours principal et 81% du linéaire des affluents sont susceptibles de recueillir un apport de substances exogènes. De plus, les parcelles agricoles se répartissent sur l'ensemble du contexte entraînant ainsi un effet d'accumulation depuis l'amont vers l'aval. La **populiculture** est également représentée avec 19% du linéaire du cours principal appartenant à des parcelles de peupliers tout comme 7% du réseau secondaire. Sur certaines portions du réseau hydrographique, cette essence est d'ailleurs la **seule constituante de la ripisylve**. Présente ponctuellement sur des linéaires variant de quelques mètres à plus de 800 m, elle se répartit sur l'ensemble du cours principal ainsi que sur le ru de Brégy, le ru des Avernoes et le ru du Bois-Colot. Le peuplier est une espèce fortement consommatrice d'eau ce qui peut contribuer à l'accentuation des phénomènes d'étiage et à l'assèchement des zones humides annexes. De plus, certains **traitements chimiques** favorables à la croissance de cette essence peuvent être responsables de la dégradation de la qualité physico-chimique des eaux du fait de la proximité avec le réseau hydrographique.

7 - La pollution urbaine diffuse :

9 **stations d'épuration** sont recensées sur le contexte dont 3 rejetant leurs effluents dans le cours principal et 6 dans les affluents. Seulement 3 complexes présentent des rendements épuratoires satisfaisants et sont dépourvus de dysfonctionnements. Il s'agit des STEP d'Etrepilly, de Marchemoret et de Saint Souplets. Des travaux de mise en conformité sont prévus d'après la Stratégie Départementale d'ASSainissement de Seine-et-Marne pour permettre une amélioration de l'épuration sur le bassin versant. Ces **mauvais rendements épuratoires** sont en partie responsables de **l'altération de la qualité physico-chimique** du réseau hydrographique sur 10% du linéaire du cours principal ainsi que sur 15% du linéaire des affluents. De plus, ces portions subissent un **colmatage des substrats** du fait des dépôts de boues récurrents. Il s'en suit une banalisation des habitats piscicoles et une perte des fonctionnalités biologiques du milieu. 2 km du cours principal ainsi que 500 m du réseau des affluents sont au contact de **surfaces imperméables**, localisées au niveau des différentes zones urbaines comme Oissery, Etrepilly ou Congis-sur-Thérouanne. Lors d'épisodes pluvieux, les diverses substances déposées vont être mobilisées dans les eaux de ruissellement et vont potentiellement rejoindre le réseau hydrographique par voie gravitaire. Ce facteur de perturbation apparaît comme faible en terme d'intensité mais s'adjoint à la dégradation de la qualité physico-chimique des eaux du bassin versant.

8 - La présence d'espèces invasives :

2 massifs de **Renouée du japon** (*Fallopia japonica*) de 10 m² et de 500 m² sont présents sur le cours principal, au niveau de la commune de Congis-sur-Thérouanne, au lieu-dit « La Brique-Terre ». Une compétition interspécifique avec les espèces autochtones est possible du fait des capacités de prolifération importantes de cette espèce. Il convient de surveiller ces stations et d'intervenir pour en limiter l'extension.

Thérouanne

XII - Modules d'Actions Cohérentes

MAC 3 : Gain d'au moins 20 points sur le linéaire en classe 1 d'IPP

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Recréation d'un tracé plus sinueux
	Mise en place de bancs alluviaux alternés
	Implantation d'épis
	Recréation de ripisylve
	Entretien sélectif des embacles
	Reconnexion d'annexes hydrauliques
	Création / aménagement de frayères à brochets
	Création / aménagement de frayères à truites
	Limitation des prélèvements d'eau superficielle
	Réduction des prélèvements d'eau superficielle
	Communication/sensibilisation auprès des propriétaires et utilisateurs
	Respect des débits réservés
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Réduction de l'impact des plans d'eau
	Déconnexion d'étangs au fil de l'eau
	Acquisition et actualisation des connaissances
Actualisation des données concernant l'IPP	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Thérouanne

MAC 2 : Atteinte d'un IPP de classe 1 sur au moins 80% du linéaire

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Recréation d'un tracé plus sinueux
	Mise en place de bancs alluviaux alternés
	Recharge granulométrique
	Implantation d'épis
	Entretien sélectif des embacles
	Reconnexion d'annexes hydrauliques
	Création / aménagement de frayères à brochets
	Création / aménagement de frayères à truites
	Décolmatage de frayères
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Limitation des prélèvements d'eau superficielle
	Réduction des prélèvements d'eau superficielle
	Communication/sensibilisation auprès des propriétaires et utilisateurs
	Respect des débits réservés
	Réduction de l'impact des plans d'eau
	Déconnexion d'étangs au fil de l'eau
	Gestion de la ripisylve
	Recréation/Restauration de la végétation rivulaire
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Plantation et entretien de haies
	Reconversion de peupleraies situées en bordure de cours d'eau
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
	Réduction des rejets urbains
	Amélioration des rendements épuratoires et du taux de collecte
	Favoriser le raccordement aux systèmes d'assainissement collectifs
Lutte contre les espèces invasives	
Identification des espèces et cartographie des foyers d'implantation	
Eradication des espèces végétales invasives localisées	
Entretien des secteurs potentiellement colonisables par les espèces invasives	
Acquisition et actualisation des connaissances	
Actualisation des données concernant l'IPP	
Recensement et cartographie des frayères présentes et potentielles	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Thérouanne

MAC 1 : Préservation et Maintien du niveau de conformité

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Entretien sélectif des embacles
	Décolmatage de frayères
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Limitation des prélèvements d'eau superficielle
	Réduction des prélèvements d'eau superficielle
	Respect des débits réservés
	Communication/sensibilisation auprès des propriétaires et utilisateurs
	Réduction de l'impact des plans d'eau
	Déconnexion d'étangs au fil de l'eau
	Gestion de la ripisylve
	Recréation/Restauration de la végétation rivulaire
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Plantation et entretien de haies
	Reconversion de peupleraies situées en bordure de cours d'eau
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
	Réduction des rejets urbains
	Amélioration des rendements épuratoires et du taux de collecte
	Favoriser le raccordement aux systèmes d'assainissement collectifs
	Lutte contre les espèces invasives
	Eradication des espèces végétales invasives localisées
Entretien des secteurs potentiellement colonisables par les espèces invasives	
Acquisition et actualisation des connaissances	
Actualisation des données concernant les IPP	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Suivi de reproduction du Brochet	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Thérouanne

XIII - Préconisations

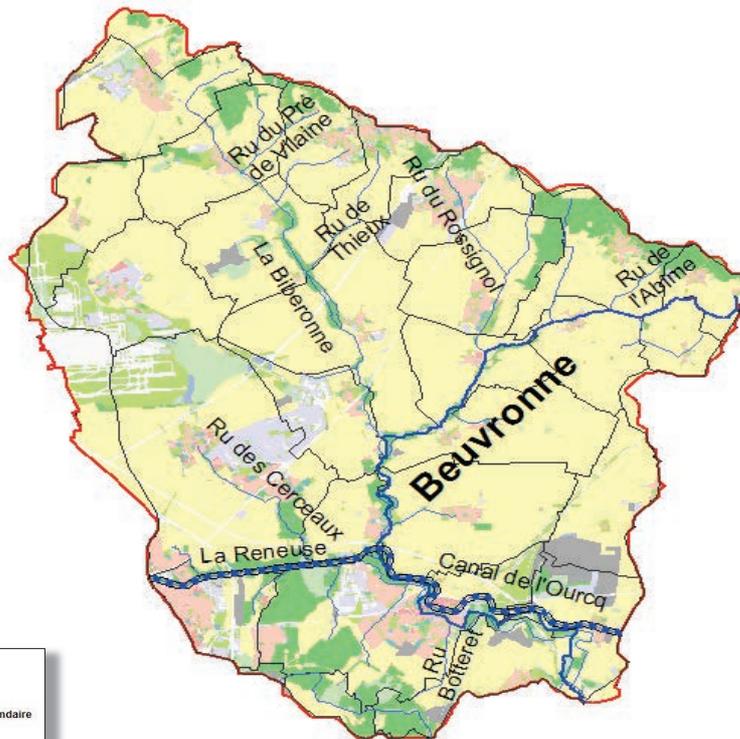
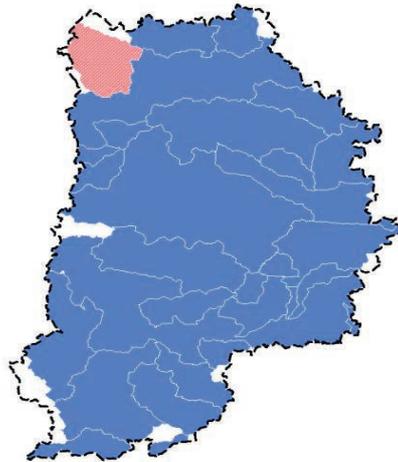
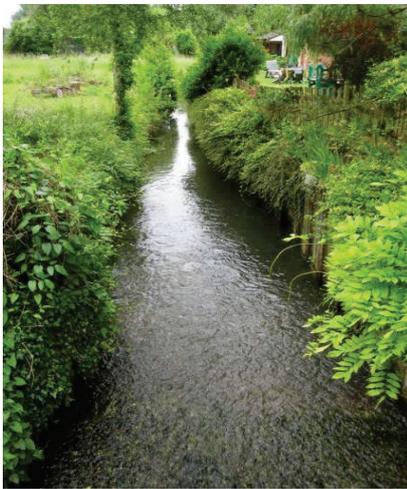
Le contexte apparaît comme dégradé au regard de l'Indice de Potentialité Piscicole. La conformité du contexte est à atteindre au plus tard pour 2021. L'objectif durant les 5 prochaines années est donc de mobiliser le MAC 3 afin d'atteindre au moins 60% de linéaire conforme.

XIV - Proposition de Gestion

Gestion Patrimoniale Différée

Beuvronne

I - Situation Générale



Légende :

	Cours principaux
	Réseau hydrographique secondaire
	Canaux
	Limites communales
	Limites du contexte

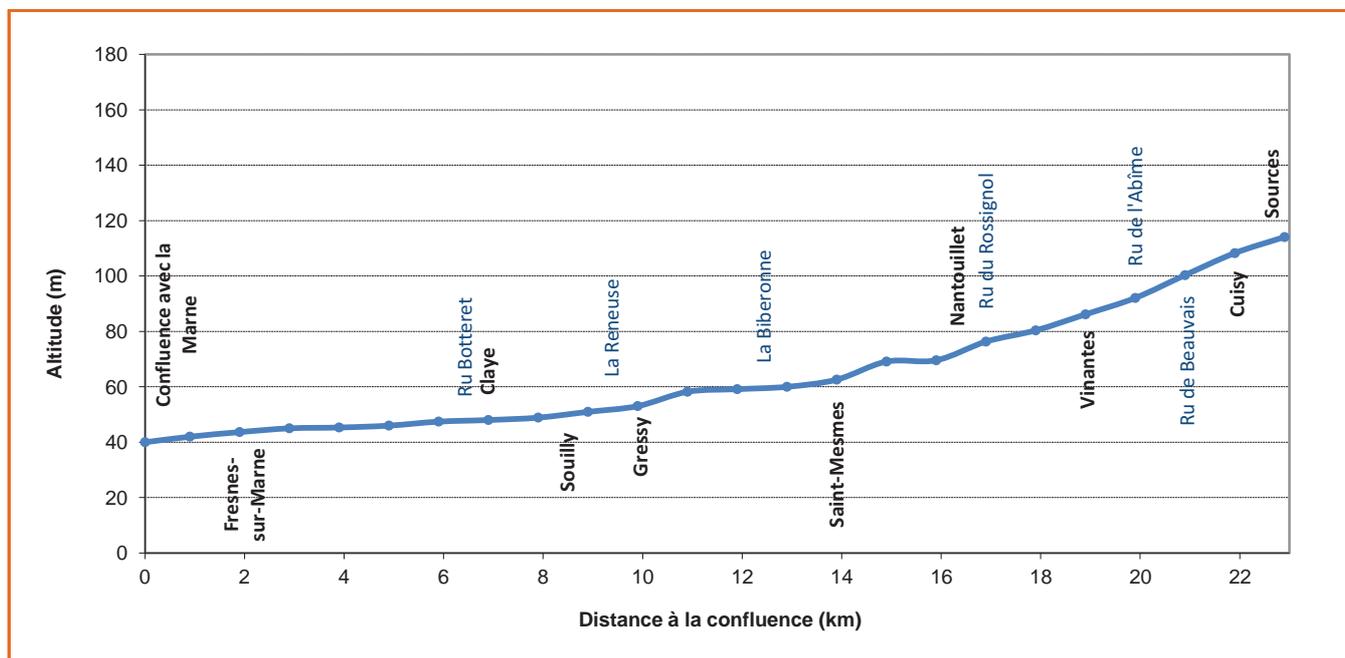
Sources :
Mode d'occupation des sols © IAURIF, MOS 2012
IGN BDCarto 2003

II - Description Générale

La Beuvronne prend sa source au niveau de la commune "Le Plessis-l'Evêque". Elle parcourt environ 23 km avant de confluer en rive droite de la Marne par l'intermédiaire de 2 bras distincts. Elle reçoit tout au long de son cours, plusieurs affluents dont les principaux sont la Biberonne et la Reneuse.

Beuvronne

III - Profil(s) en Long



IV - Données Générales

Limites du contexte	Amont	Source
	Aval	Confluence avec la Marne
	Cours principal	La Beuvronne
Réseau Hydrographique	Affluent(s)	FRHR152-F6610650 ru de beauvais ; FRHR152-F6610700 ru de l'abîme ; FRHR152-F6611000 ru du rossignol ; FRHR152-F6612000 la biberonne ; FRHR152-F6614000 la reneuse ; FRHR152-F6616000 ru botteret
Masse(s) d'eau DCE		FRHR152
Objectifs de Bon Etat DCE		Bon état global : 2027 Bon état écologique : 2027 Bon état chimique : 2021
Linéaire en eau du contexte	Cours principal	22,9 km
	Affluent(s)	71,5 km
Superficie du contexte		190,1 km ²

Beuvronne

Pente moyenne du cours principal	2,4 ‰	
Statut foncier	Privé	
Police	de l'Eau	DDT de Seine-et-Marne, ONEMA
	de la Pêche	ONCFS, ONEMA
Carte(s) IGN	2413 Est; 2413 Ouest; 2414 Est; 2414 Ouest	
Gestionnaire(s)	Deux syndicats de rivières sont présents sur le contexte : le Syndicat Intercommunal pour l'Etude et l'Aménagement et l'Entretien de la Haute-Beuvronne qui est le porteur du contrat de bassin de la Beuvronne et le Syndicat Intercommunal pour l'Etude et l'Aménagement et l'Entretien de la Basse-Beuvronne.	

Beuvronne

V - Zonage(s) réglementaire(s) :

SAGE	-
Arrêté(s) Préfectoral(aux) de Protection de Biotope	-
Site(s) Inscrit(s)	-
Site(s) Classé(s)	Propriété Clairefontaine
Réserve(s) Naturelle(s) Nationale(s)	-
Réserve(s) Naturelle(s) Régionale(s)	-
Parc(s) Naturel(s) Régional(aux)	-
Décret(s) relatif(s) aux frayères	-
Classement au titre des continuités écologiques	-

VI - Espace(s) naturel(s) :

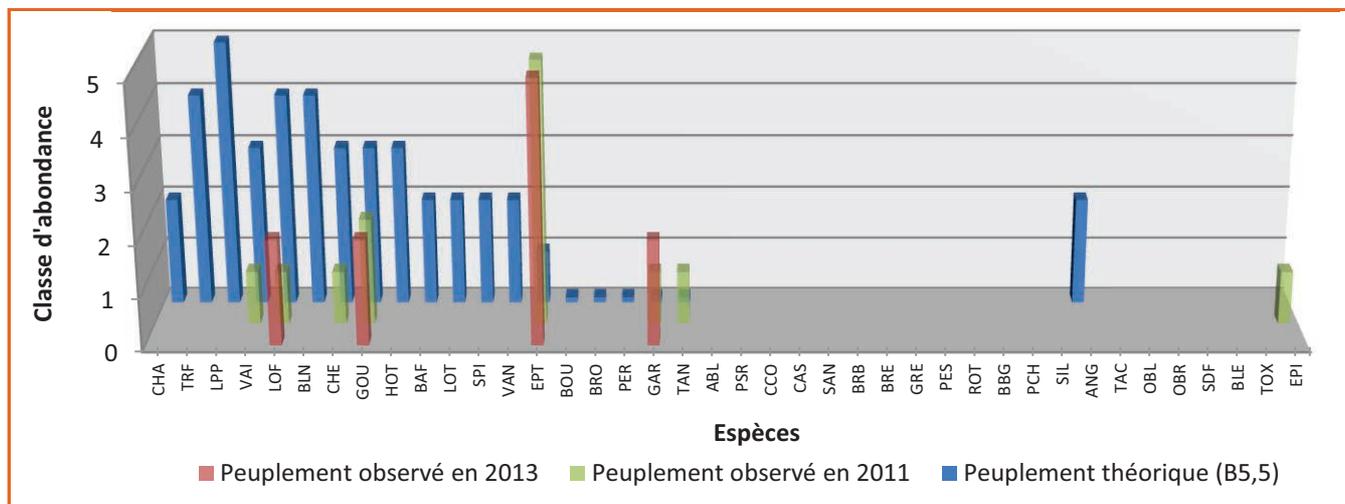
Espace(s) Naturel(s) Sensible(s)	Massif de Montgé ; Bois de Claye ; Bois des Accacias ; Bois du Moulin Marais ; Bords de la Beuvronne et de la Biberonne
ZNIEFF(s) de type I	Vallée de la Beuvronne entre Claye-Souilly et Fresnes-sur-Marne ; Les Fossés Malore ; Forêt de Montgé-en-Goële
ZNIEFF(s) de type II	Vallée de la Marne de Coupvray à Pomponne
Site(s) Natura 2000	Boucles de la Marne
Réservoir(s) Biologique(s)	-

Beuvronne

VII - Peuplement Piscicole

Type de contexte	Intermédiaire
Espèce(s) repère(s)	Truite fario et Brochet
Niveau de conformité	Dégradé
Niveau Typologique Théorique	5,6
Intégrité du peuplement en place (/20)	2,1
SI2E Eau (/20)	2,9
SI2E Habitat (/20)	1,3
Migrateur Amphihalien	Anguille

VIII - Graphique du peuplement en place et du peuplement théorique



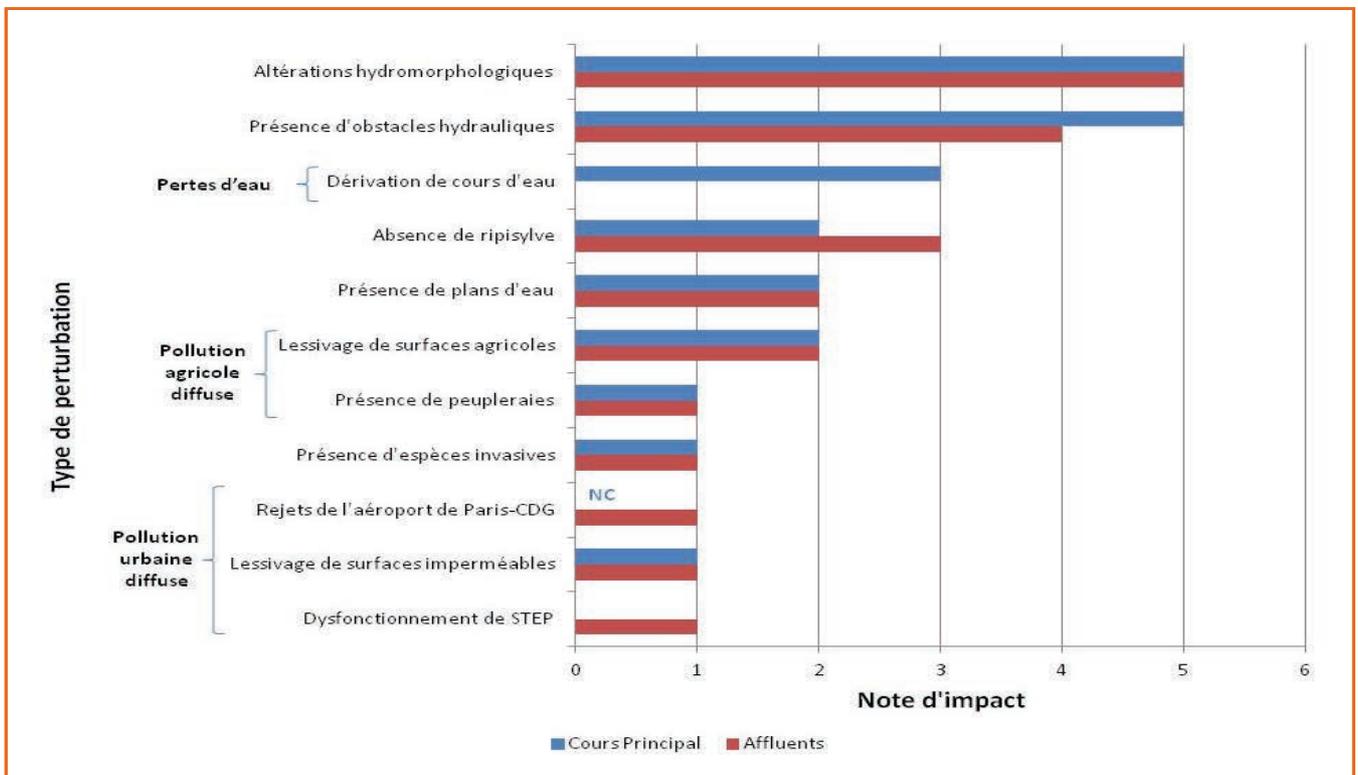
Beuvronne

IX - Halieutisme

Catégorie Piscicole	2ème catégorie piscicole
AAPPMA(s)	-
Société(s) non agréée(s)	-
Gestion halieutique actuelle	-
Réciprocité interdépartementale (EHGO)	-
Réserve(s) de pêche	-

Beuvronne

X - Graphique des Facteurs de Perturbation



XI - Résumé des Facteurs de Perturbation

1 - Les altérations hydromorphologiques :

Des **travaux hydrauliques** ont été réalisés sur l'ensemble du réseau hydrographique du contexte, à partir du XVIIIème siècle. Plus de 88% du cours principal ainsi que 87% du réseau des affluents ont ainsi été **modifiés** avec, pour conséquences aujourd'hui, un lit mineur surdimensionné, un encaissement général des cours d'eau et des berges verticales. Ces modifications ont contribué à la banalisation du milieu aquatique du fait de la destruction des zones de reproduction ainsi que des zones d'habitats piscicoles. Elles sont d'autant plus préjudiciables qu'elles sont **irréversibles** sans la réalisation de travaux de restauration hydromorphologique. De plus, des données historiques indiquent que les propriétaires des différents moulins de la Beuvronne et de la Biberonne avaient pour obligation le bon entretien de la rivière. Des **curages** annuels étaient ainsi réalisés pour répondre à cette obligation au détriment du milieu aquatique et des habitats piscicoles.

Beuvronne

2 - La présence d'obstacles hydrauliques :

Le bassin versant de la Beuvronne est également cloisonné par de nombreux **obstacles hydrauliques**. D'après les études menées dans le cadre du contrat de bassin, 79 ouvrages ont été recensés sur le cours principal ainsi que 106 sur le réseau des affluents. Ils correspondent pour la majorité à des associations ponts et seuils. 99 de ces ouvrages sont **infranchissables ou difficilement franchissables** pour les espèces piscicoles en place. 76,5% du linéaire du cours principal est ainsi impacté par ces obstacles hydrauliques tout comme 52% du linéaire des affluents. Ils contribuent au cloisonnement du réseau hydrographique du fait de leur répartition sur l'ensemble du contexte et constituent également des obstacles au bon fonctionnement du transit sédimentaire en créant des zones d'accumulation de sédiments à l'amont immédiat de ces différents ouvrages. Enfin, la présence de seuils est également responsable de la création d'effet « plan d'eau » qui favorise le réchauffement de l'eau, son évaporation et la diminution de la teneur en oxygène dissous, néfaste pour la faune aquatique.

3 - Les prélèvements d'eau superficielle :

Plus de 80% des débits de la Beuvronne sont **détournés** afin d'**alimenter le canal de l'Ourcq**. Ce dernier traverse le contexte dans sa partie sud, d'Est en Ouest. Les prélèvements sont effectués au niveau de la commune de Gressy impactant ainsi toute la partie située en aval. En période d'étiage, l'alimentation du canal entraîne un très faible débit d'étiage du cours d'eau, néfaste pour le milieu aquatique du fait de la destruction d'une certaine partie des habitats piscicoles et de la diminution du nombre de zones de reproduction et de nourrissage disponibles. Cette problématique majeure fait l'objet d'une étude portée par la Mairie de Paris. Il s'agit de "L'Etude relative à la restauration des fonctionnalités écologiques des affluents du canal de l'Ourcq".

4 - L'absence de ripisylve :

La végétation rivulaire constitue une protection face au réchauffement de l'eau. De plus, les différentes essences végétales naturellement présentes en bordure de cours d'eau forment, grâce à leur système racinaire, des habitats pour la faune des milieux aquatiques et participent au maintien des berges. Son absence constitue donc un facteur de perturbation et de pertes de fonctionnalités biologiques. La **ripisylve** est **discontinue**, voire complètement **absente** sur 28% du linéaire du cours principal. Le réseau secondaire est également concerné par ce facteur de perturbation à hauteur de 35% de son linéaire total. La partie amont du contexte, au niveau des sources de la Beuvronne, ainsi que l'aval du cours principal sont les deux secteurs les plus impactés du contexte.

5 - La présence de plans d'eau :

2 **plans d'eau** sont recensés sur le contexte et sont implantés dans le lit mineur, au fil de l'eau. Le premier, d'une surface d'environ 1 ha, est situé sur le cours principal au niveau de la commune de Gressy, à 500 m avant la dérivation vers le canal de l'Ourcq. Le second se situe sur le ru des Cerceaux, au niveau de la commune de Mitry-Mory et présente une surface de 11 ha. Ces masses d'eau artificielles peuvent induire des déséquilibres écologiques et modifier la typologie des peuplements aquatiques en place. De plus, ils constituent des zones de réchauffement de par la stagnation des eaux. Une sédimentation a également lieu au niveau de ces surfaces entraînant un colmatage des substrats et des frayères éventuelles et par conséquent la banalisation des habitats.

Beuvronne

6 - La pollution agricole diffuse :

Plus de 68% de la surface du contexte est utilisée à des fins agricoles avec un nombre important de **cultures intensives**. Ces parcelles vont, lors d'épisodes pluvieux, être lessivées et les différentes substances chimiques utilisées vont se retrouver mobilisées dans les eaux de ruissellement et rejoindre le cours d'eau. L'inventaire de ces espaces au contact direct du réseau hydrographique fait ressortir que plus de 57% du linéaire du cours principal ainsi que 68% du linéaire des affluents sont susceptibles de recueillir ces apports de substances exogènes. Les différentes portions concernées se répartissent sur l'ensemble du bassin versant entraînant par conséquent un effet d'accumulation depuis l'amont vers l'aval. La **populiculture** est également une activité représentée sur le contexte. 27% du linéaire du cours principal se situent au contact direct de parcelles de peupliers tout comme 14% du linéaire des affluents. Il est à noter que ces parcelles sont réparties de manière diffuse entre l'amont et l'aval du contexte avec un secteur plus dense au niveau de la commune de Gressy. Ces zones constituent un facteur de perturbation du fait de la consommation d'eau importante de cette essence végétale ainsi que des pratiques utilisées pour favoriser la croissance des peupliers (utilisation de substances chimiques, désherbage, coupe des autres espèces...).

7 - La présence d'espèces invasives :

4 **espèces invasives** sont recensées, à savoir la Renouée du Japon (*Fallopia japonica*), le Buddleia de David (ou arbre aux papillons) (*Buddleja davidii*), le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) ainsi que la Balsamine géante (ou Balsamine de l'Himalaya) (*Impatiens glanduliflora*). Ces espèces, du fait de leur caractère pionnier, sont susceptibles de coloniser les milieux au détriment des espèces autochtones. Elles sont ainsi responsables d'une compétition interspécifique. Présentes en bordure de la Beuvronne mais également sur la Biberonne, le ru des Cerceaux, le ru du Rossignol et la Reneuse, ces espèces sont regroupées sous la forme de massifs pouvant atteindre jusqu'à 1000 m².

8 - La pollution urbaine diffuse :

Le ru des Cerceaux et la Reneuse reçoivent les **eaux de ruissellement** issues de l'**aéroport de Paris-Charles de Gaulle**. Les eaux pluviales lessivent un peu plus de 1000 ha de surfaces imperméables et recueillent les diverses substances présentes sur les pistes comme les hydrocarbures ou les produits de dégivrage utilisés sur les avions. Les eaux se concentrent dans le bassin des Renardières et subissent des traitements afin de permettre des rejets de qualité. Cependant, une quantité difficilement mesurable rejoint directement ces affluents. Le milieu devient le réceptacle de ces substances chimiques qui altèrent la qualité physico-chimique. 14 **stations d'épuration** sont répertoriées dont 4 rejettent leurs effluents directement dans le cours principal et 10 dans les affluents. Les complexes présents sur le cours principal ne présentent pas de dysfonctionnements. En revanche, les STEP de Jully et de Villeparisis, sur lesquelles des travaux sont en cours, étaient sources de dysfonctionnements récurrents et de performances épuratoires non satisfaisantes. Les effluents de ces dernières étaient la cause d'une dégradation de la qualité physico-chimique de l'eau au niveau du ru du Rossignol et du ru des Grues. Les **surfaces imperméables** situées à proximité de cours d'eau sont concentrées au niveau des différentes zones urbanisées du contexte. Lors d'épisodes pluvieux, les diverses substances déposées vont alors être mobilisées dans les eaux de ruissellement et vont potentiellement rejoindre le réseau hydrographique par voie gravitaire. Ce facteur de perturbation se concentre dans la partie aval du contexte au niveau des communes de Claye-Souilly pour la Beuvronne et de Mitry-Mory pour le ru des Cerceaux du fait de la présence de l'Aéroport de Paris-Charles de Gaulle.

Beuvronne

XII - Modules d'Actions Cohérentes

MAC 3 : Gain d'au moins 20 points sur le linéaire en classe 1 d'IPP

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Recréation d'un tracé plus sinueux
	Mise en place de bancs alluviaux alternés
	Implantation d'épis
	Recréation de ripisylve
	Entretien sélectif des embacles
	Reconnexion d'annexes hydrauliques
	Création / aménagement de frayères à brochets
	Création / aménagement de frayères à truites
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Limitation des prélèvements d'eau superficielle
	Réduction des prélèvements d'eau superficielle
	Respect des débits réservés
	Communication/sensibilisation auprès des propriétaires et utilisateurs
	Acquisition et actualisation des connaissances
	Actualisation des données concernant l'IPP
	Poursuite du suivi des populations piscicoles
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Beuvronne

MAC 2 : Atteinte d'un IPP de classe 1 sur au moins 80% du linéaire

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Recréation d'un tracé plus sinueux
	Mise en place de bancs alluviaux alternés
	Recharge granulométrique
	Implantation d'épis
	Entretien sélectif des embacles
	Reconnexion d'annexes hydrauliques
	Création / aménagement de frayères à brochets
	Création / aménagement de frayères à truites
	Décolmatage de frayères
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Limitation des prélèvements d'eau superficielle
	Réduction des prélèvements d'eau superficielle
	Respect des débits réservés
	Communication/sensibilisation auprès des propriétaires et utilisateurs
	Réduction de l'impact des plans d'eau
	Déconnexion d'étangs au fil de l'eau
	Gestion de la ripisylve
	Recréation/Restauration de la végétation rivulaire
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Plantation et entretien de haies
	Reconversion de peupleraies situées en bordure de cours d'eau
	Lutte contre les espèces invasives
	Identification des espèces et cartographie des foyers d'implantation
	Eradication des espèces végétales invasives localisées
	Entretien des secteurs potentiellement colonisables par les espèces invasives
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
Réduction des rejets urbains	
Amélioration des rendements épuratoires et du taux de collecte	
Favoriser le raccordement aux systèmes d'assainissement collectifs	
Amélioration de la qualité des rejets issus de la zone aéroportuaire	
Acquisition et actualisation des connaissances	
Actualisation des données concernant l'IPP	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Recensement et cartographie des frayères présentes et potentielles	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Beuvronne

MAC 1 : Préservation et Maintien du niveau de conformité

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Entretien sélectif des embacles
	Décolmatage de frayères
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Limitation des prélèvements d'eau superficielle
	Réduction des prélèvements d'eau superficielle
	Respect des débits réservés
	Communication/sensibilisation auprès des propriétaires et utilisateurs
	Réduction de l'impact des plans d'eau
	Déconnexion d'étangs au fil de l'eau
	Gestion de la ripisylve
	Recréation/Restauration de la végétation rivulaire
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Plantation et entretien de haies
	Reconversion de peupleraies situées en bordure de cours d'eau
	Lutte contre les espèces invasives
	Eradication des espèces végétales invasives localisées
	Entretien des secteurs potentiellement colonisables par les espèces invasives
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
	Réduction des rejets urbains
	Amélioration des rendements épuratoires et du taux de collecte
Favoriser le raccordement aux systèmes d'assainissement collectifs	
Amélioration de la qualité des rejets issus de la zone aéroportuaire	
Acquisition et actualisation des connaissances	
Actualisation des données concernant l'IPP	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Suivi de reproduction	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Beuvronne

XIII - Préconisations

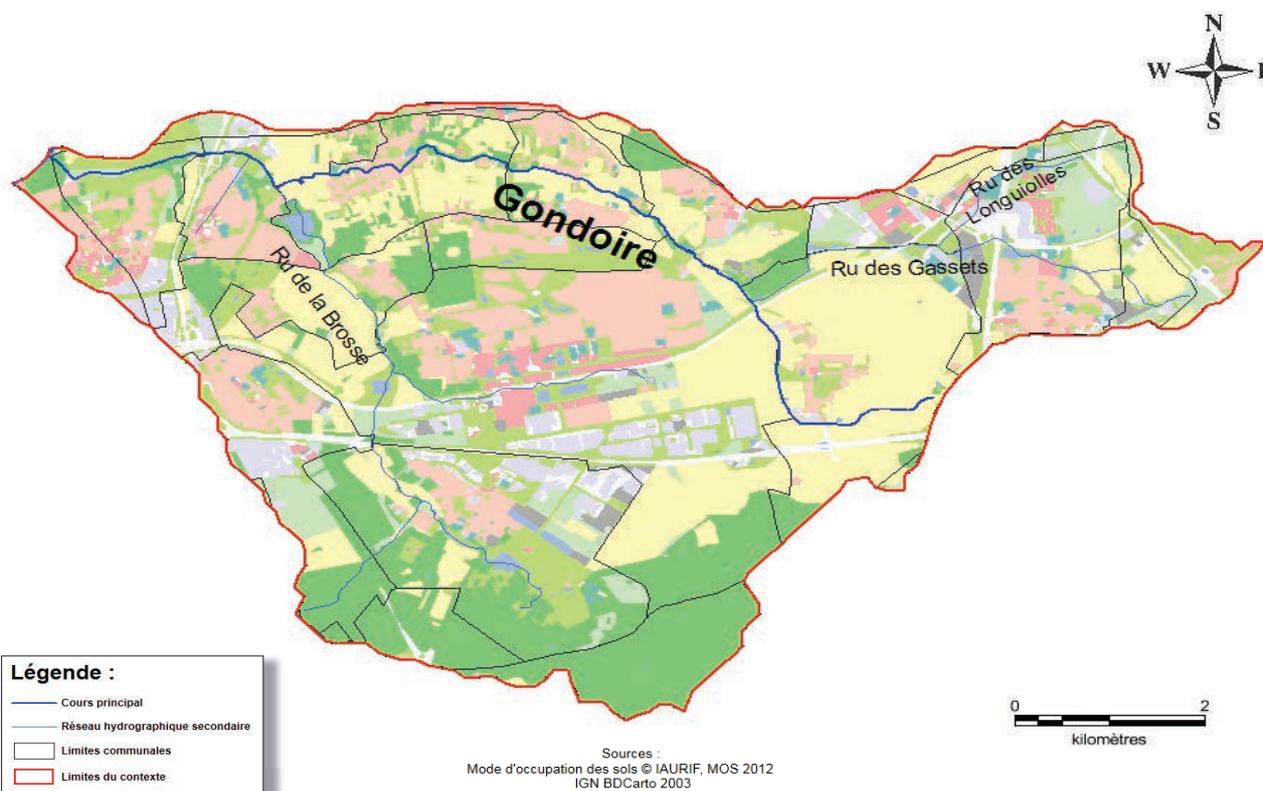
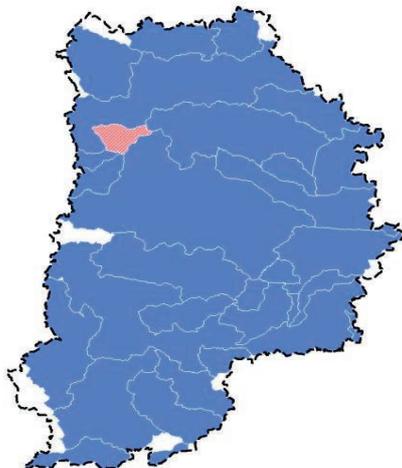
Le contexte apparaît comme dégradé au regard de l'Indice de Potentialité Piscicole. Il est nécessaire d'engager dans un premier temps des actions significatives en vue d'améliorer le pourcentage de conformité. L'objectif est donc de mobiliser le MAC 3 afin d'atteindre au moins 60% de linéaire conforme.

XIV - Proposition de Gestion

Gestion Patrimoniale Différée

Gondoire

I - Situation Générale

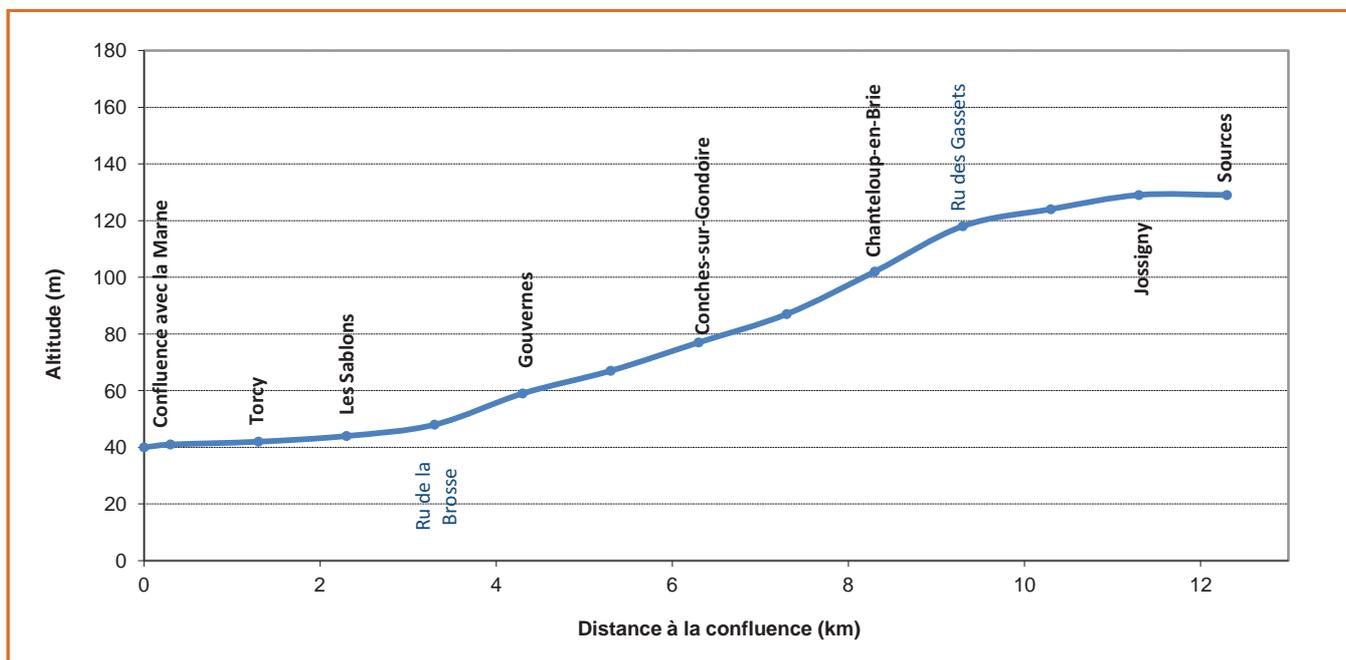


II - Description Générale

Le ruisseau de la Gondoire prend sa source en Seine-et-Marne et s'y écoule sur un peu plus de 12 km. Il conflue en rive gauche de la Marne au niveau de la commune de Torcy. Ce cours d'eau se situe au Nord-Ouest du département et traverse des zones fortement urbanisées.

Gondaire

III - Profil(s) en Long



IV - Données Générales

Limites du contexte	Amont	Source
	Aval	Confluence avec la Marne
Réseau Hydrographique	Cours principal	La Gondaire
	Affluent(s)	FRHR153-F6631000 ru des gassets ; FRHR153-F6636000 ru de la brosse
Masse(s) d'eau DCE		FRHR153
Objectifs de Bon Etat DCE		Bon potentiel global : 2027 Bon potentiel écologique : 2021 Bon état chimique : 2027
Linéaire en eau du contexte	Cours principal	12,3 km
	Affluent(s)	20,2 km
Superficie du contexte		51 km ²
Pente moyenne du cours principal		7,9 ‰

Gondaire

Statut foncier		Privé
Police	de l'Eau	DDT de Seine-et-Marne, ONEMA
	de la Pêche	ONCFS, ONEMA
Carte(s) IGN		2414 Est; 2514 Ouest
Gestionnaire(s)		La compétence "rivière" est assurée par la Communauté d'Agglomération Marne et Gondaire.

Gondoire

V - Zonage(s) réglementaire(s) :

SAGE	SAGE Marne confluence
Arrêté(s) Préfectoral(aux) de Protection de Biotope	-
Site(s) Inscrit(s)	Château de Ferrières et son parc ; Ferme du Génitoy ; Vallée de la Gondoire ; Château et parc de Rentilly
Site(s) Classé(s)	Vallée des rus de la Brosse et de la Gondoire
Réserve(s) Naturelle(s) Nationale(s)	-
Réserve(s) Naturelle(s) Régionale(s)	-
Parc(s) Naturel(s) Régional(aux)	-
Décret(s) relatif(s) aux frayères	Liste 1 : Truite fario, Vandoise : De la confluence avec le ru de la Brosse (GOUVERNES) à la confluence avec la Marne (TORCY)
Classement au titre des continuités écologiques	-

VI - Espace(s) naturel(s) :

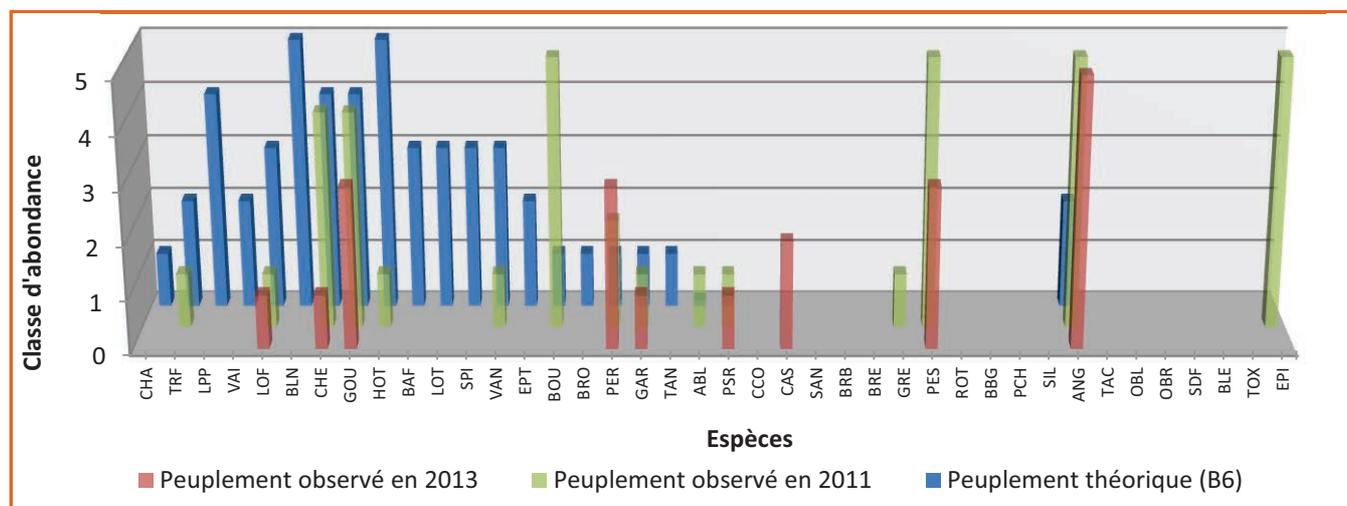
Espace(s) Naturel(s) Sensible(s)	-
ZNIEFF(s) de type I	Plan d'eau et milieux associés à Torcy ; La Marne de Gournay-sur-Marne à Vaires-sur-Marne
ZNIEFF(s) de type II	Forêts d'Armainvilliers et de Ferrières ; Vallée de la Marne de Gournay-sur-Marne à Vaires-sur-Marne
Site(s) Natura 2000	-
Réservoir(s) Biologique(s)	-

Gondaire

VII - Peuplement Piscicole

Type de contexte	Intermédiaire
Espèce(s) repère(s)	Truite fario et Brochet
Niveau de conformité	Dégradé
Niveau Typologique Théorique	5,9
Intégrité du peuplement en place (/20)	5,1
SI2E Eau (/20)	6,5
SI2E Habitat (/20)	3,7
Migrateur Amphihalien	Anguille

VIII - Graphique du peuplement en place et du peuplement théorique



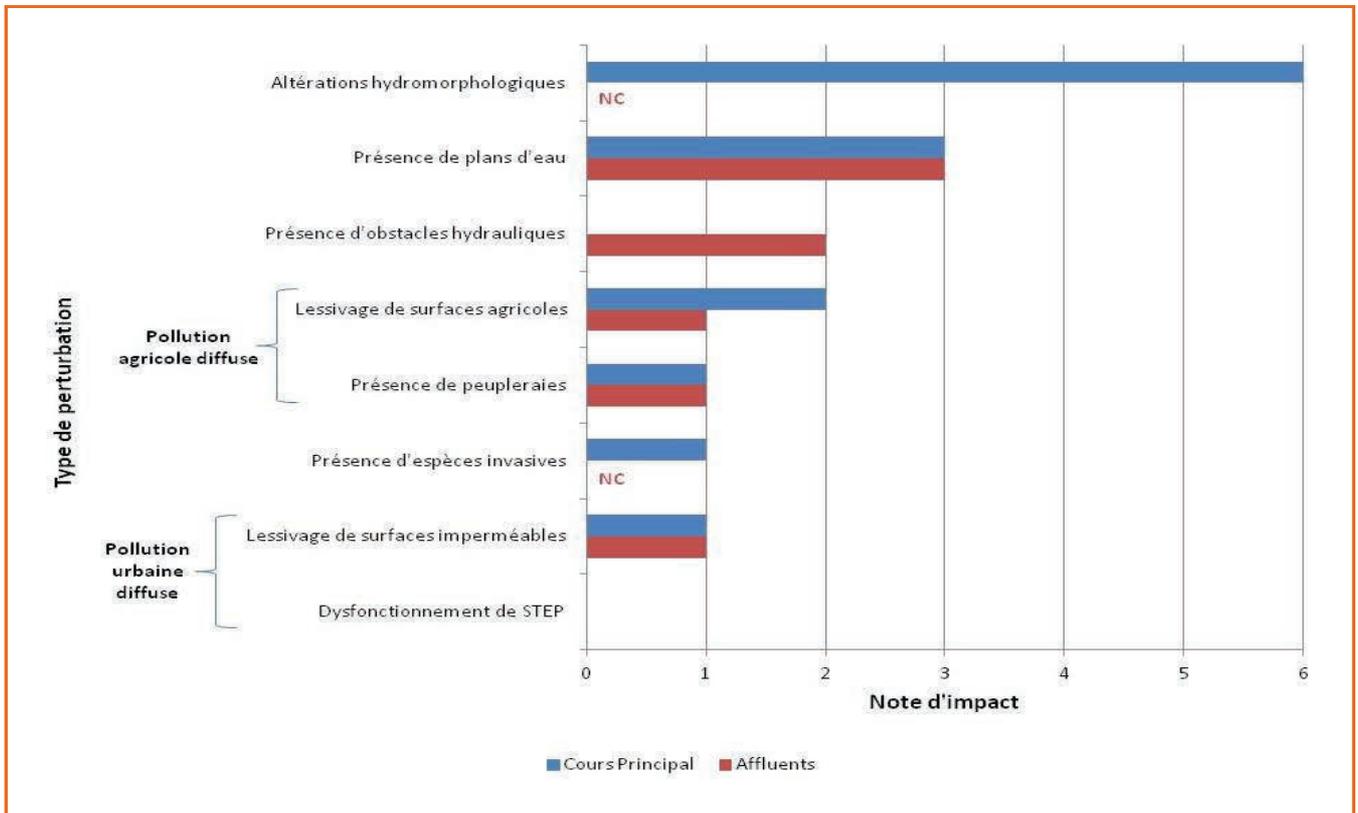
Gondaire

IX - Halieutisme

Catégorie Piscicole	2ème catégorie piscicole
AAPPMA(s)	-
Société(s) non agréée(s)	-
Gestion halieutique actuelle	-
Réciprocité interdépartementale (EHGO)	-
Réserve(s) de pêche	-

Gondoire

X - Graphique des Facteurs de Perturbation



XI - Résumé des Facteurs de Perturbation

1 - Les altérations hydromorphologiques :

La Gondoire ainsi que son réseau d'affluents, ont subi de nombreux **curages** et de **recalibrages**. Les impacts engendrés sont nombreux et irréversibles. Ils concernent à la fois le milieu en lui-même mais également la faune et la flore présente avec en particulier la destruction des zones de reproduction et d'habitats favorables pour la faune piscicole. La globalité du contexte est concernée par ce facteur de perturbation.

2 - La présence de plans d'eau :

7 **plans d'eau**, situés au fil de l'eau, sont recensés sur le contexte. 1 est situé sur le cours principal, au lieu-dit « la Petite Jonchère » sur la commune de Chanteloup-en-Brie et 6 sur les affluents dont 2 sur le ru des Gassets, au niveau de la commune de Serris et 4 sur le ru de la Brosse, dont l'étang de la Loy avec une surface de plus de 7 ha. Ces masses d'eau artificielles causent le réchauffement des eaux et favorisent la diminution de la teneur en oxygène dissous ainsi que l'évaporation. Ils forment également des obstacles à la continuité écologique. Enfin, les peuplements piscicoles présents sont perturbés et des écarts avec les peuplements théoriques peuvent être constatés.

Gondoire

3 - La présence d'obstacles hydrauliques :

24 **ouvrages** sont recensés dont 22 sur le cours principal. Hormis le barrage de l'étang de la Loy situé sur le ru de la Brosse, au lieu-dit « Les Sablons », sur la commune de Gouvernes, ils ne constituent pas des obstacles à la libre circulation des espèces en termes de franchissabilité. Néanmoins, les ouvrages entravant le lit d'un cours d'eau sont responsables de la banalisation des habitats piscicoles situés à l'amont, de par l'effet « plan d'eau » créé. Ceci induit également une hausse de la température de l'eau, accompagnée d'une diminution de la teneur en oxygène dissous, néfaste pour les espèces piscicoles en place.

4 - La pollution agricole diffuse :

L'agriculture est une activité représentée sur le contexte avec 40% de sa surface utilisée par des **cultures agricoles intensives**. Elles se répartissent de manière plus ou moins diffuse sur l'ensemble du contexte. L'inventaire de ces surfaces longeant les cours d'eau montre que 53% du cours principal et 26% du linéaire des affluents recueillent les eaux de ruissellement issues de ces surfaces. Les différentes **substances chimiques** utilisées pour la pratique de cette activité sont responsables d'une dégradation de la qualité physico-chimique des eaux avec un effet d'accumulation depuis l'amont vers l'aval. Quelques parcelles de **peupliers**, dont 1 sur le cours principal avant la confluence avec la Marne sur la commune de Torcy, 1 sur le ru des Gassets au niveau de la commune de Bailly-Romainvilliers et 1 sur le ru de la Brosse, en aval de l'étang de la Loy, sont recensées. Cette essence végétale est fortement consommatrice d'eau ce qui peut accentuer les phénomènes d'étiage et contribuer à l'assèchement des zones humides annexes. De plus, l'emploi de substances chimiques, permettant de favoriser la croissance de cette essence, peut constituer un facteur de dégradation de la qualité des eaux durant les épisodes pluvieux des suites du lessivage et du ruissellement sur ces parcelles.

5 - La présence d'espèces invasives :

La **Renouée du japon** (*Fallopia japonica*) aux capacités de prolifération importantes est localisée sur la commune de Gouvernes. Des pêches électriques réalisées en 2010, 2011 et 2013, sur la partie aval de la Gondoire, ont permis de mettre en évidence la présence de la **Perche soleil** (*Lepomis gibbosus*). Le dernier inventaire piscicole a également mis en évidence la présence de l'**Ecrevisse américaine** (*Orconectes limosus*) qui n'avait pas été recensée jusqu'à présent. Ces trois **espèces invasives** sont responsables d'une compétition interspécifique avec les espèces autochtones et peuvent provoquer des déséquilibres écologiques en cas de développement trop important.

6 - La pollution urbaine diffuse :

Il n'y a pas de stations d'épuration rejetant les effluents dans le réseau hydrographique. Les différentes communes, dans le cadre de l'assainissement, sont rattachées au complexe de Saint-Thibault-des-Vignes dont le point de rejet se situe au niveau de la Marne. Les **surfaces imperméables** situées à proximité des cours d'eau représentent 10% du linéaire du cours principal et 22% de celui des affluents. Les eaux de ruissellement sur ces surfaces lessivent les différentes substances exogènes déposées. Ce phénomène de ruissellement constitue un facteur de dégradation supplémentaire de la qualité des eaux. Ces zones se répartissent ponctuellement entre l'amont et l'aval du contexte dont une plus importante sur la commune de Bussy-Saint-Georges.

Gondaire

XII - Modules d'Actions Cohérentes

MAC 3 : Gain d'au moins 20 points sur le linéaire en classe 1 d'IPP

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Recréation d'un tracé plus sinueux
	Mise en place de bancs alluviaux alternés
	Implantation d'épis
	Entretien sélectif des embacles
	Reconnexion d'annexes hydrauliques
	Création / aménagement de frayères à brochets
	Création / aménagement de frayères à truites
	Réduction de l'impact des plans d'eau
	Déconnexion d'étangs au fil de l'eau
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Acquisition et actualisation des connaissances
	Actualisation des données concernant l'IPP
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Gondoire

MAC 2 : Atteinte d'un IPP de classe 1 sur au moins 80% du linéaire

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Recréation d'un tracé plus sinueux
	Mise en place de bancs alluviaux alternés
	Recharge granulométrique
	Implantation d'épis
	Entretien sélectif des embacles
	Reconnexion d'annexes hydrauliques
	Création / aménagement de frayères à brochets
	Création / aménagement de frayères à truites
	Décolmatage de frayères
	Réduction de l'impact des plans d'eau
	Déconnexion d'étangs au fil de l'eau
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Reconversion de peupleraies situées en bordure de cours d'eau
	Lutte contre les espèces invasives
	Identification des espèces et cartographie des foyers d'implantation
	Eradication des espèces végétales invasives localisées
	Capture/Piègeage des espèces invasives animales
	Entretien des secteurs potentiellement colonisables par les espèces invasives
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
Végétalisation des surfaces imperméables en bordure de cours d'eau	
Entretien des surfaces imperméables végétalisées	
Réduction des rejets urbains	
Favoriser le raccordement aux systèmes d'assainissement collectifs	
Acquisition et actualisation des connaissances	
Actualisation des données concernant l'IPP	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Recensement et cartographie des frayères présentes et potentielles	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Gondoire

MAC 1 : Préservation et Maintien du niveau de conformité

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Entretien sélectif des embacles
	Décolmatage de frayères
	Réduction de l'impact des plans d'eau
	Déconnexion d'étangs au fil de l'eau
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Recréation/Restauration de la végétation rivulaire
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Reconversion de peupleraies situées en bordure de cours d'eau
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
	Végétalisation des surfaces imperméables en bordure de cours d'eau
	Entretien des surfaces imperméables végétalisées
	Réduction des rejets d'eaux pluviales dans le milieu aquatique
	Acquisition et actualisation des connaissances
	Actualisation des données concernant l'IPP
	Poursuite du suivi des populations piscicoles
	Suivi de reproduction
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Gondaire

XIII - Préconisations

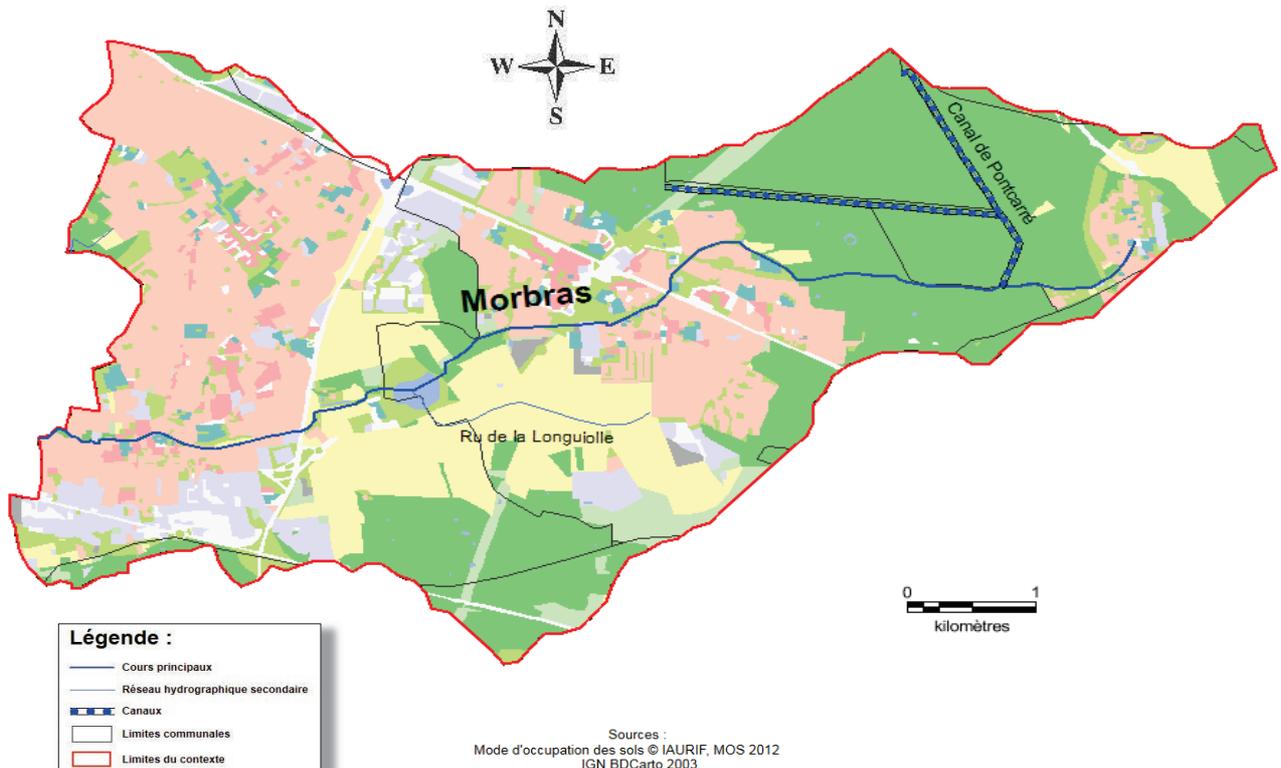
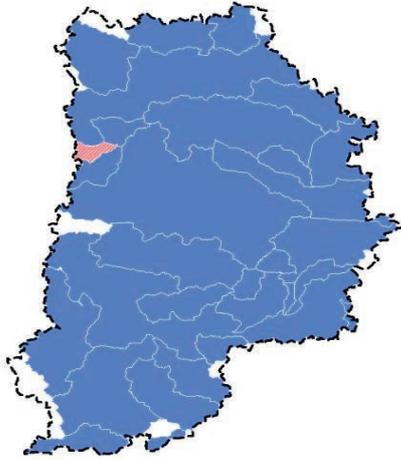
Le contexte apparaît comme dégradé au regard de l'Indice de Potentialité Piscicole. La conformité du contexte est à atteindre au plus tard pour 2027. L'objectif durant les 5 prochaines années est donc de mobiliser le MAC 3 afin d'atteindre au moins 60% de linéaire conforme.

XIV - Proposition de Gestion

Gestion Patrimoniale Différée

Morbras

I - Situation Générale

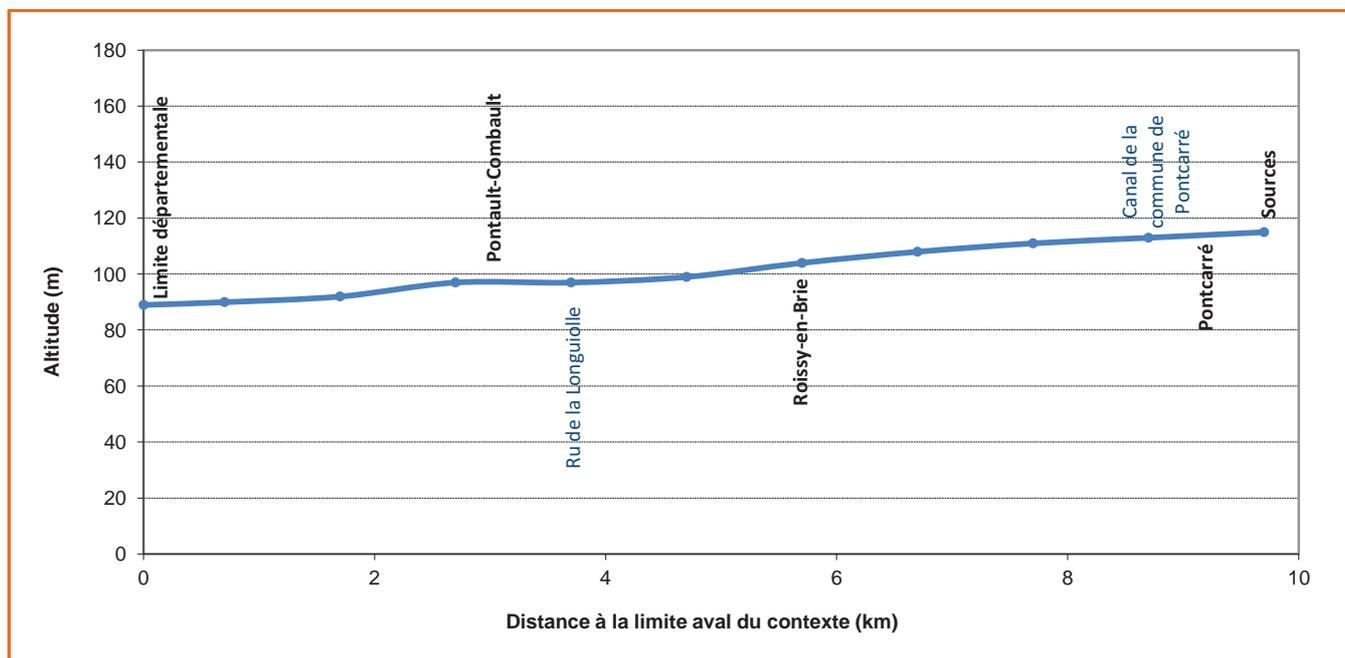


II - Description Générale

Traversant la commune de Roissy-en-Brie, le ru du Morbras est un cours d'eau qui prend sa source dans la forêt de Ferrières, à Pontcarré (département de Seine-et-Marne) et se jette 16,6 kilomètres plus loin dans la Marne à Bonneuil-sur-Marne (département du Val-de-Marne). Le Morbras s'écoule sur une dizaine de kilomètres en Seine-et-Marne. Son principal affluent dans le département est le ru de la Longuolle.

Morbras

III - Profil(s) en Long



IV - Données Générales

Limites du contexte	Amont	Source
	Aval	Limite départementale de Seine-et-Marne
Réseau Hydrographique	Cours principal	Le Morbras
	Affluent(s)	FRHR154B-F6648002 et FRHR154B-F6648102 canal de la commune de pontcarré ; FRHR154B-F6645200 ru de longuiolle
Masse(s) d'eau DCE		FRHR154B
Objectifs de Bon Etat DCE		Bon potentiel global : 2027 Bon potentiel écologique : 2021 Bon état chimique : 2027
Linéaire en eau du contexte	Cours principal	9,7 km
	Affluent(s)	7,4 km
Superficie du contexte		49,7 km ²
Pente moyenne du cours principal		2,7 ‰

Morbras

Statut foncier		Privé
Police	de l'Eau	DDT de Seine-et-Marne, ONEMA
	de la Pêche	ONCFS, ONEMA
Carte(s) IGN		2414 ET
Gestionnaire(s)	Le Syndicat d'Assainissement et d'Aménagement de la Vallée du Morbras assure l'entretien et la gestion des cours d'eau du contexte.	

Morbras

V - Zonage(s) réglementaire(s) :

SAGE	SAGE Marne confluence
Arrêté(s) Préfectoral(aux) de Protection de Biotope	-
Site(s) Inscrit(s)	Château de Ferrières et son parc
Site(s) Classé(s)	-
Réserve(s) Naturelle(s) Nationale(s)	-
Réserve(s) Naturelle(s) Régionale(s)	-
Parc(s) Naturel(s) Régional(aux)	-
Décret(s) relatif(s) aux frayères	-
Classement au titre des continuités écologiques	-

VI - Espace(s) naturel(s) :

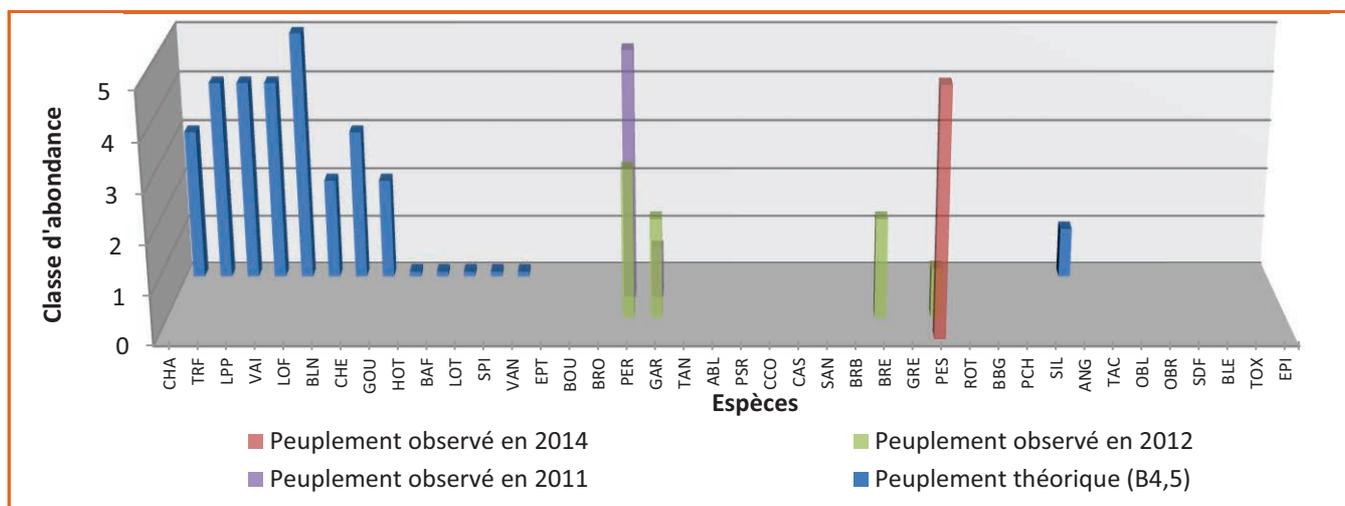
Espace(s) Naturel(s) Sensible(s)	-
ZNIEFF(s) de type I	Mare de la Patrouille et 4 mares ; Parc de Malnoue et bois de Célie
ZNIEFF(s) de type II	Bois Saint-Martin et Bois de Célie ; Forêts d'Armainvilliers et de Ferrières ; Bois Notre-Dame et Bois de la Grange
Site(s) Natura 2000	-
Réservoir(s) Biologique(s)	-

Morbras

VII - Peuplement Piscicole

Type de contexte	Intermédiaire
Espèce(s) repère(s)	Truite fario et Brochet
Niveau de conformité	Dégradé
Niveau Typologique Théorique	4,6
Intégrité du peuplement en place (/20)	-
SI2E Eau (/20)	-
SI2E Habitat (/20)	-
Migrateur Amphihalin	Anguille

VIII - Graphique du peuplement en place et du peuplement théorique



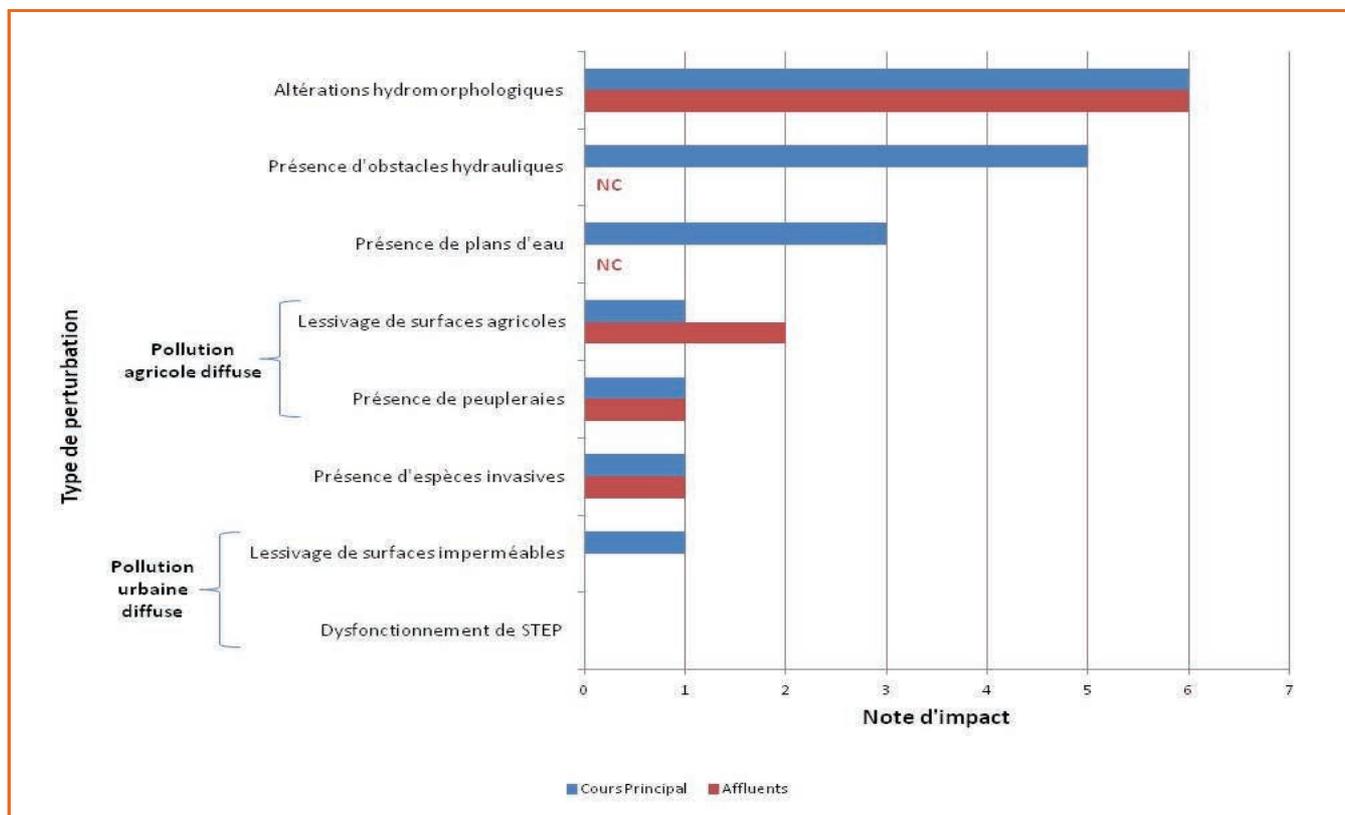
Morbras

IX - Halieutisme

Catégorie Piscicole	2ème catégorie piscicole
AAPPMA(s)	-
Société(s) non agréée(s)	-
Gestion halieutique actuelle	-
Réciprocité interdépartementale (EHGO)	-
Réserve(s) de pêche	-

Morbras

X - Graphique des Facteurs de Perturbation



XI - Résumé des Facteurs de Perturbation

1 - Les altérations hydromorphologiques :

Le Morbras et ses affluents ont subi de lourds **travaux hydrauliques** dans le but de maîtriser le cours d'eau au niveau des différentes zones urbaines, forestières et agricoles. Des **recalibrages** ainsi que des **curages** ont eu lieu et certaines portions, notamment dans la traversée de Pontcarré (env. 400 m), sous la voie ferrée à Roissy-en-Brie (env. 100 m), en aval de l'Etang du Coq (env. 80 m) puis dans la traversée de Pontault-Combault au niveau du franchissement de la N104 (env. 50 m), ont été busées. Ces pratiques ont conduit à une banalisation du lit mineur et ont réduit les zones d'habitats favorables au développement de la biodiversité aquatique. Cependant, des travaux de restauration ont été réalisés en 2014 sur les communes de Pontcarré, Roissy-en-Brie et Pontault-Combault. Les objectifs et enjeux de ces aménagements sont avant tout d'ordre morphodynamique, écologique et paysager avec pour vocation une diversification des écoulements ainsi que d'une valorisation biologique du milieu en restaurant ses fonctionnalités. Le linéaire total concerné par ces travaux est de 600 m.

Morbras

2 - La présence d'obstacles hydrauliques :

11 **ouvrages hydrauliques** sont recensés sur le contexte dont 8 **infranchissables** ou **difficilement franchissables** par les espèces piscicoles. Ces obstacles sont pour la majeure partie des **radiers de ponts** qui permettent néanmoins l'écoulement des eaux. Ces obstacles hydrauliques restent responsables de la formation de zones d'accumulation de sédiments fins en amont. Ils sont répartis sur l'ensemble du linéaire du Morbras. Le **busage** en aval de l'Étang du Coq reste le point de blocage le plus pénalisant compte tenu de la présence d'un seuil et d'une chute d'eau de plusieurs dizaines de centimètres.

3 - La présence de plans d'eau :

L'étang du Coq, situé à la limite des communes de Roissy-en-Brie et de Pontault-Combault, constitue une **masse d'eau artificielle sur le lit mineur** du Morbras. D'une surface de plus de 8 ha, il est responsable du réchauffement des eaux du fait de la stagnation et favorise l'évaporation ainsi que la diminution de la teneur en oxygène dissous. Ces altérations influent sur la qualité des espèces piscicoles en place. Un autre plan d'eau considéré comme un bassin d'agrément, d'environ 1 ha, indirectement connecté au cours d'eau par un vannage, est présent juste en aval de l'étang du Coq. Des **prélèvements par dérivation** ainsi que des **vidanges fréquentes** peuvent être observés selon la saison. La note d'impact est issue de ces 2 seules masses d'eau artificielles qui pénalisent donc fortement le contexte.

4 - La pollution agricole diffuse :

L'agriculture est représentée sur le contexte et en particulier au niveau des affluents tels que le ru de Longuiolle, sur la commune de Roissy-en-Brie. Lors d'épisodes pluvieux, ces **surfaces agricoles** vont être lessivées et les différentes **substances chimiques** utilisées vont être mobilisées dans les eaux de ruissellement et rejoindre le cours d'eau. De plus, l'apport important de matières en suspension accentue le colmatage des substrats réduisant le nombre des zones d'habitats piscicoles favorables.

Des **alignements de peupliers** situés en bordure de cours d'eau peuvent être observés sur le cours principal (environ 40 individus) ainsi que sur l'affluent de la Lièvrerie (une centaine d'individus) à Pontault-Combault. Cette espèce est fortement consommatrice d'eau et peut accentuer les phénomènes d'étiages sur le cours d'eau et les zones humides annexes. De plus, certains **traitements chimiques** favorables à la croissance de cette essence peuvent être responsables de la dégradation de la qualité physico-chimique des eaux.

5 - La présence d'espèces invasives :

Plusieurs **espèces invasives** ont été recensées sur le contexte. Il s'agit de la **Tortue de Floride** (*Trachemys scripta elegans*), du **Ragondin** (*Myocastor coypus*) et de la **Renouée du Japon** (*Fallopia japonica*). L'**Ecrevisse américaine** (*Orconectes limosus*) et la **Perche soleil** (*Lepomis gibbosus*) ont également été identifiées dans l'Étang du Coq.

Identifiées en plusieurs points et sur l'ensemble du contexte, l'évaluation de leurs surfaces de répartition n'a pour le moment pas été réalisée et constituera la première étape avant une éventuelle intervention.

Morbras

6 - La pollution urbaine diffuse :

Aucune station d'épuration n'a été recensée sur le contexte au niveau du département de Seine-et-Marne. L'assainissement s'effectue dans le département du Val-de-Marne au niveau de la station d'épuration de Valenton. Le contexte du Morbras apparaît comme celui avec le plus fort taux d'urbanisation du département de Seine-et-Marne (34% de la surface du contexte). De **nombreuses surfaces imperméables** sont présentes à proximité du réseau hydrographique, au niveau de ces zones urbaines. Lors d'épisodes pluvieux, ces surfaces sont lessivées et les différentes substances déposées comme les hydrocarbures vont être mobilisées dans les eaux de ruissellement. Ce facteur apparaît donc potentiellement dégradant pour la qualité physico-chimique des cours d'eau du Morbras. Enfin, les **mauvais branchements d'eaux usées** vers le réseau d'eau pluviale restent la principale cause de dégradation de la qualité de l'eau avec de nombreux réseaux unitaires toujours connectés au Morbras sur Pontault-Combault. Leur impact en temps sec comme en temps de pluie est considérable, notamment sur toute la partie aval de la commune.

Morbras

MAC 3 : Gain d'au moins 20 points sur le linéaire en classe 1 d'IPP

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Recréation d'un tracé plus sinueux
	Mise en place de bancs alluviaux alternés
	Implantation d'épis
	Entretien sélectif des embacles
	Reconnexion d'annexes hydrauliques
	Création / aménagement de frayères à brochets
	Création / aménagement de frayères à truites
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Réduction de l'impact des plans d'eau
	Déconnexion d'étangs au fil de l'eau
	Acquisition et actualisation des connaissances
	Actualisation des données concernant l'IPP
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Morbras

MAC 2 : Atteinte d'un IPP de classe 1 sur au moins 80% du linéaire

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Recréation d'un tracé plus sinueux
	Mise en place de bancs alluviaux alternés
	Recharge granulométrique
	Implantation d'épis
	Entretien sélectif des embacles
	Reconnexion d'annexes hydrauliques
	Création / aménagement de frayères à brochets
	Création / aménagement de frayères à truites
	Décolmatage de frayères
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Réduction de l'impact des plans d'eau
	Déconnexion d'étangs au fil de l'eau
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Reconversion de peupleraies situées en bordure de cours d'eau
	Lutte contre les espèces invasives
	Identification des espèces et cartographie des foyers d'implantation
	Eradication des espèces végétales invasives localisées
	Capture/Piègeage des espèces invasives animales
	Entretien des secteurs potentiellement colonisables par les espèces invasives
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
	Végétalisation des surfaces imperméables en bordure de cours d'eau
	Entretien des surfaces imperméables végétalisées
	Réduction des rejets urbains
Favoriser le raccordement aux systèmes d'assainissement collectifs	
Acquisition et actualisation des connaissances	
Actualisation des données concernant l'IPP	
Recensement et cartographie des frayères présentes et potentielles	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Morbras

MAC 1 : Préservation et Maintien du niveau de conformité

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Entretien sélectif des embacles
	Décolmatage de frayères
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Réduction de l'impact des plans d'eau
	Déconnexion d'étangs au fil de l'eau
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Recréation/Restauration de la végétation rivulaire
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Reconversion de peupleraies situées en bordure de cours d'eau
	Lutte contre les espèces invasives
	Eradication des espèces végétales invasives localisées
	Capture/Piègeage des espèces invasives animales
	Entretien des secteurs potentiellement colonisables par les espèces invasives
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
	Végétalisation des surfaces imperméables en bordure de cours d'eau
	Entretien des surfaces imperméables végétalisées
	Réduction des rejets urbains
	Favoriser le raccordement aux systèmes d'assainissement collectifs
Acquisition et actualisation des connaissances	
Actualisation des données concernant l'IPP	
Suivi de reproduction	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Morbras

XIII - Préconisations

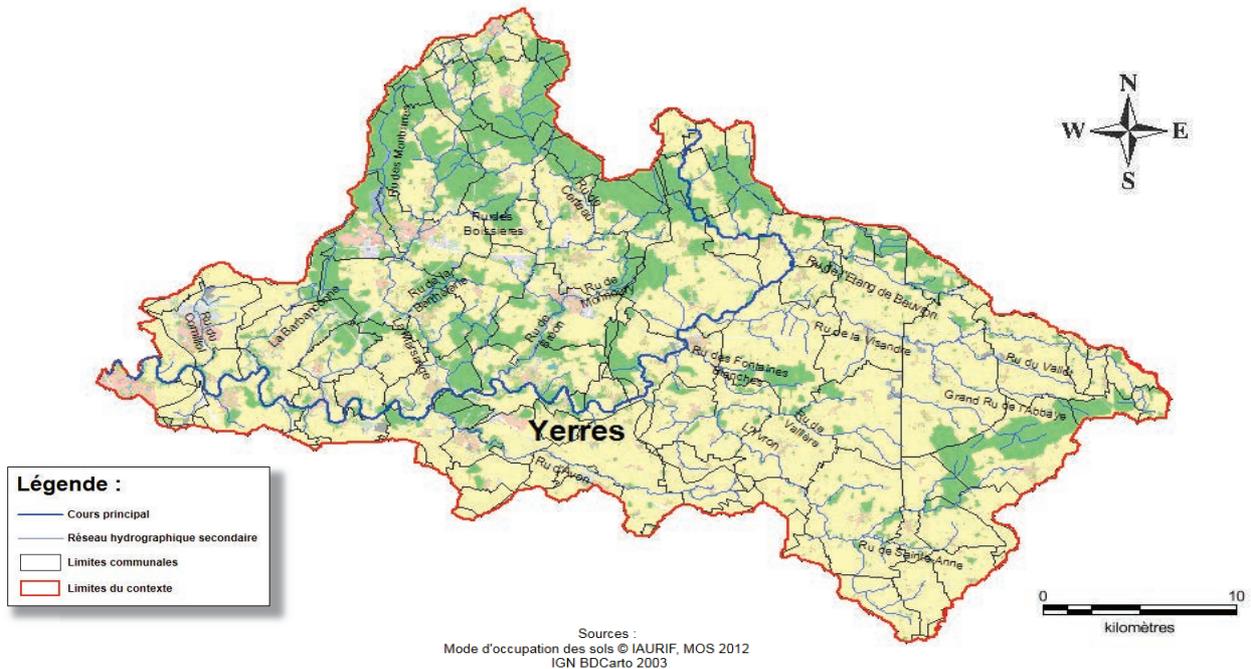
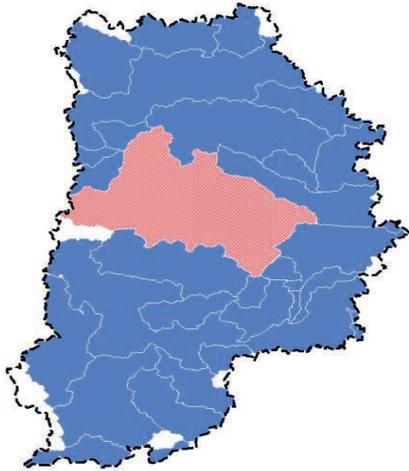
Le contexte apparait comme dégradé au regard de l'Indice de Potentialité Piscicole. La conformité du contexte est à atteindre au plus tard pour 2027. L'objectif durant les 5 prochaines années est donc dans un premier temps de mobiliser le MAC 3 afin d'atteindre au moins 60% de linéaire conforme contre les 0% actuels.

XIV - Proposition de Gestion

Gestion Patrimoniale Différée

Yerres

I - Situation Générale

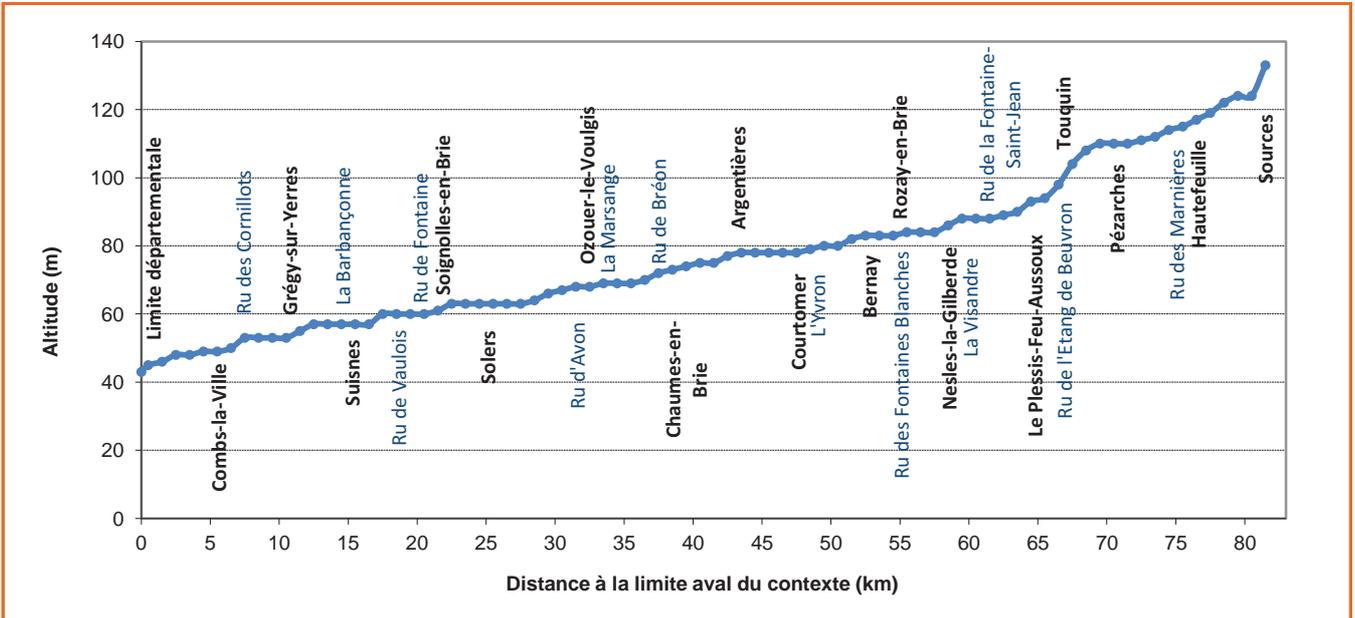


II - Description Générale

Le bassin versant de l'Yerres est parcouru par un réseau hydrographique de 776 km de long, répartis entre le cours de l'Yerres et ses affluents. L'Yerres prend sa source à Hautefeuille et se jette dans la Seine à Villeneuve-Saint-Georges dans le département du Val-de-Marne, après un parcours en Seine-et-Marne de 81,5 km. A l'amont, dans sa zone de source, l'Yerres est alimentée par la nappe du Calcaire de Champigny dont le niveau piézométrique est très proche de la surface du sol. Ce fonctionnement hydrogéologique particulier confère à l'Yerres un régime hydrologique caractérisé par une irrégularité spatiale et temporelle des débits. A des crues rapides et importantes, font suite des périodes d'étiages sévères conduisant parfois même à l'assèchement de certains secteurs.

Yerres

III - Profil(s) en Long



IV - Données Générales

Limites du contexte	Amont	Source
	Aval	Limite départementale de Seine-et-Marne
	Cours principal	L'Yerres
Réseau Hydrographique	Affluent(s)	FRHR100-F4702000 ru des marnières ; FRHR100-F4705000 ru de l'étang de beuvron ; FRHR100-F4708000 ru de la fontaine saint-jean ; FRHR100-F4710600 la visandre ; FRHR100-F4722000 ru de vulaine ; FRHR100-F4723000 ru des fontaines blanches ; FRHR100-F4730600 l'yvron ; FRHR101-F4750600 ru de bréon ; FRHR101-F4770600 la marsange ; FRHR101-F4800600 ru d'avon ; FRHR101-F4815000 ru de fontaine ; FRHR101-F4817000 ru de vaulois ; FRHR101-F4819000 la barbançonne ; FRHR101-F4825000 ru blanchard ; FRHR101-F4827000 ru de ganisse ; FRHR101-F4829000 ru de cornillot ; FRHR102-F4832000 la rigaude
	Masse(s) d'eau DCE	FRHR100 ; FRHR101 ; FRHR102

Yerres

Objectifs de Bon Etat DCE		<p><u>Pour les masses d'eau FRHR100 et FRHR101 (amont et médiane) :</u></p> <p style="padding-left: 40px;">Bon état global : 2027 Bon état écologique : 2027 Bon état chimique : 2027</p> <p><u>Pour la masse d'eau FRHR102 (aval) :</u></p> <p style="padding-left: 40px;">Bon potentiel global : 2027 Bon potentiel écologique : 2021 Bon état chimique : 2027</p>
Linéaire en eau du contexte	Cours principal	81,5 km
	Affluent(s)	491,5 km
Superficie du contexte		914,9 km ²
Pente moyenne du cours principal		0,9 ‰
Statut foncier		Privé
Police	de l'Eau	DDT de Seine-et-Marne, ONEMA
	de la Pêche	ONCFS, ONEMA, FDAAPPMA77, AAPPMA
Carte(s) IGN		2415 OT; 2514 Est; 2514 Ouest; 2515 Est; 2515 Ouest; 2615 Ouest; 2616 Ouest
Gestionnaire(s)		<p>Plusieurs syndicats sont en charge de l'entretien et de la gestion des eaux du bassin de l'Yerres. On note ainsi la présence du Syndicat mixte Intercommunal de la rivière Yerres et de ses affluents (SIAYV), du Syndicat Intercommunal d'Etudes pour l'Aménagement de la Visandre, du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Vallée de l'Yvron, du SIVOM de Mormant et du syndicat Intercommunal d'Aménagement du ru d'Avon, du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Ru du Bréon, du Syndicat Intercommunal d'Etudes pour l'Aménagement de la Marsange, du Syndicat Intercommunal d'Etudes pour l'Aménagement de la Barbançonne et du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres (SYAGE) qui intervient pour la mise en oeuvre du SAGE.</p>

Yerres

V - Zonage(s) réglementaire(s) :

SAGE	SAGE de l'Yerres
Arrêté(s) Préfectoral(aux) de Protection de Biotope	-
Site(s) Inscrit(s)	Butte de Rampillon ; Château des Boulayes et son parc ; Parc et château du domaine Pereire
Site(s) Classé(s)	Ensemble formé par la vallée de l'Yerres aval et ses abords sur le territoire des communes de Brie-Comte-Robert, Combs-la-Ville et Evry-Grégy-sur-Yerres
Réserve(s) Naturelle(s) Nationale(s)	-
Réserve(s) Naturelle(s) Régionale(s)	-
Parc(s) Naturel(s) Régional(aux)	-
Décret(s) relatif(s) aux frayères	<p style="text-align: center;"><u>L'Yerres</u></p> <p>Liste 1 : Chabot, Vandoise : De la confluence avec l'Yvron (BERNAY-VILBERT) à la limite départementale au niveau des usines de Vaux-la-Reine (COMBS-LA-VILLE)</p> <p>Liste 2 : Brochet : De la confluence avec l'Yvron (BERNAY-VILBERT) à la confluence avec le fossé du miroir (ARGENTIERES)</p> <p>Liste 2 : Brochet : De la confluence avec le ru des marinières (HAUTEFEUILLE) à la confluence avec le ru de la Poix (TOUQUIN)</p> <p>Liste 2 : Brochet : Du pont de la Baratte (GRISY-SUISNES) à la limite départementale au niveau des usines de Vaux-la-Reine (COMBS-LA-VILLE)</p> <p style="text-align: center;"><u>La Marsange</u></p> <p>Liste 1 : Chabot, Vandoise : Du pont de la D32 (PRESLES-EN-BRIE) à la confluence avec l'Yerres (OZOUER-LE-VOULGIS)</p> <p style="text-align: center;"><u>Le Ru de Bréon</u></p> <p>Liste 2 : Brochet : Du pont de la rue de Bréon (FONTENAY-TRESIGNY) à la confluence avec l'Yerres (CHAUMES-EN-BRIE)</p>
Classement au titre des continuités écologiques	Liste 2 : De la confluence avec le Ru de Cornillot à la confluence avec la Seine

Yerres

VI - Espace(s) naturel(s) :

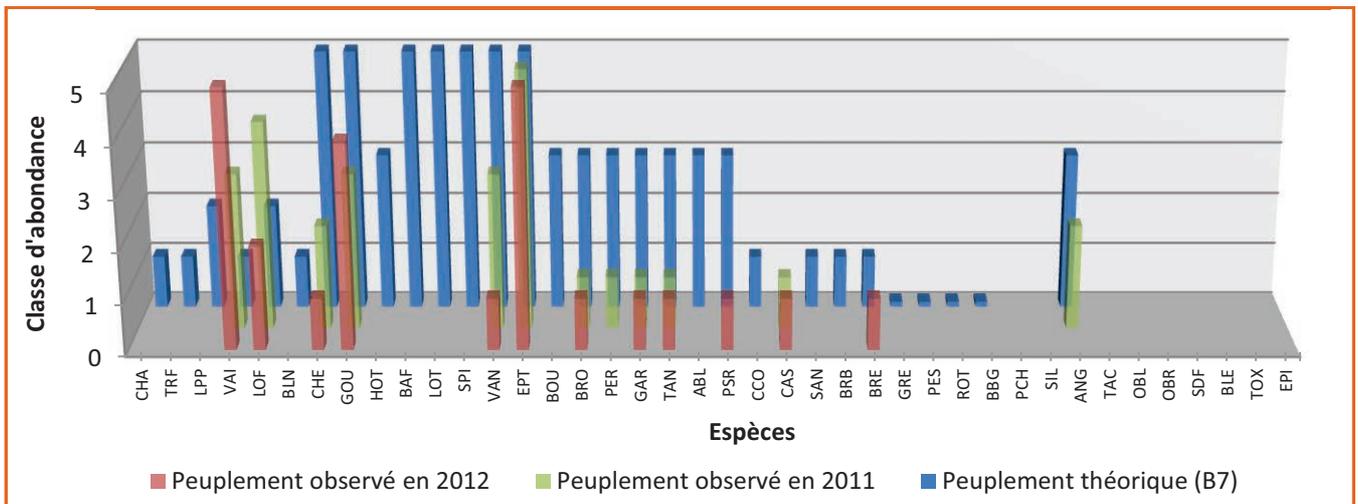
Espace(s) Naturel(s) Sensible(s)	Butte et Parc du Château de Lumigny ; Bords de l'Yerres - boucle de Villemeneux ; Bas du Verdun - le Coudras ; Chemin des Roses ; Vallée de l'Yerres
ZNIEFF(s) de type I	Etang de Guerlande ; Etang d'Armainvilliers ; Bois du Vivier ; Etang de Vincennes
ZNIEFF(s) de type II	Forêt de Crécy ; Forêt de Malvoisine ; L'Yerres de la source à Chaumes-en-Brie Foret domaniale de Jouy ; Forêt de la Lechelle et de Coubert ; Basse vallée du Bréon ; Forêts d'Armainvilliers et de Ferrières ; Basse Vallée de l'Yerres
Site(s) Natura 2000	L'Yerres de sa source à Chaumes-en-Brie
Réservoir(s) Biologique(s)	L'Yerres dans sa partie aval

Yerres

VII - Peuplement Piscicole

Type de contexte	Cyprinicole
Espèce(s) repère(s)	Brochet
Niveau de conformité	Dégradé
Niveau Typologique Théorique	7
Intégrité du peuplement en place (/20)	4,3
SI2E Eau (/20)	-
SI2E Habitat (/20)	-
Migrateur Amphihalin	Anguille

VIII - Graphique du peuplement en place et du peuplement théorique



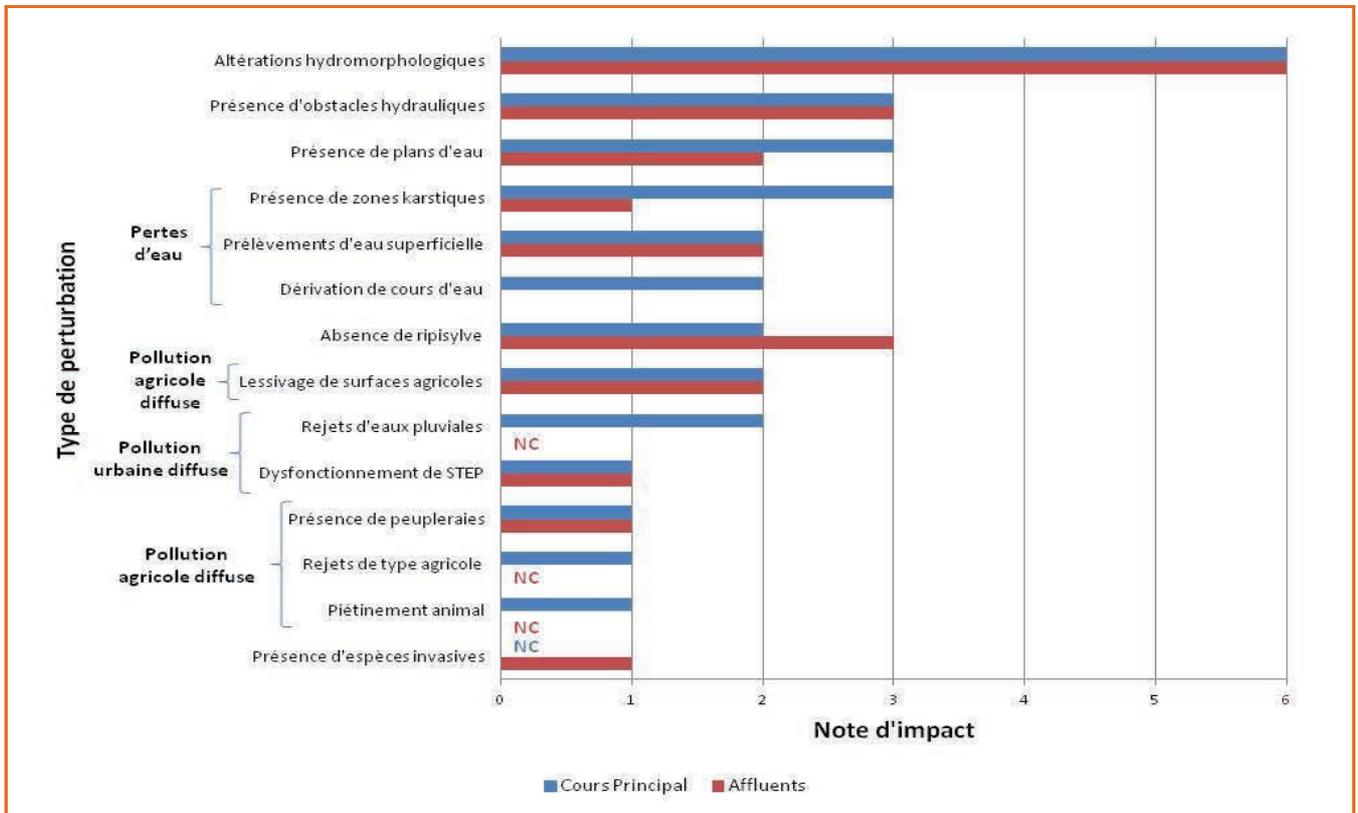
Yerres

IX - Halieutisme

Catégorie Piscicole	2ème catégorie piscicole
AAPPMA(s)	AAPPMA "Les pêcheurs de l'Yerres" à Rozay-en-Brie AAPPMA "Le brochet calmétien" à Chaumes-en-Brie AAPPMA "Union des pêcheurs à la ligne de Soignolles en Brie et environ" à Soignolles-en-Brie AAPPMA "Les trois moulins" à Combs-la-Ville
Société(s) non agréée(s)	"L'Amicale de pêche" de La Houssaye-en-Brie.
Gestion halieutique actuelle	Des opérations de repeuplement sont effectuées par les AAPPMA
Réciprocité interdépartementale (EHGO)	oui
Réserve(s) de pêche	-

Yerres

X - Graphique des Facteurs de Perturbation



XI - Résumé des Facteurs de Perturbation

1 - Les altérations hydromorphologiques :

Durant les XIXème et XXème siècles, le cours de l'Yerres, ainsi que son réseau d'affluents, ont subi de **nombreux travaux** de **recalibrage** comme en témoigne l'**aspect rectiligne** d'aujourd'hui. Les impacts engendrés sont nombreux, à la fois sur le milieu en lui-même mais également sur la faune et la flore présente. La globalité du contexte est concernée par cette perturbation (plus de 94% de la surface totale).

2 - La présence d'obstacles hydrauliques :

Le **cloisonnement** de certaines portions de l'Yerres et également de ses affluents (L'Yvron, le Bréon, La Marsange et l'Avon) par la présence d'**obstacles hydrauliques**, est une problématique importante sur ce contexte. 47 ouvrages ont été recensés sur le cours principal, dont 33 présentent une **franchissabilité nulle** pour les différentes espèces piscicoles et 8, une **franchissabilité périodique**. D'après l'observatoire de l'Eau de Seine-et-Marne (CG77), en moyenne, il y a 1 ouvrage tous les 2,3 km. Les incidences sur le transport sédimentaire et sur les habitats favorables à l'accomplissement du cycle biologique des différentes espèces piscicoles sont importantes, avec pour conséquences notamment, une perte majeure des fonctionnalités hydrauliques et biologiques.

Yerres

3 - La présence de plans d'eau :

19 **plans d'eau** sont recensés sur l'ensemble du contexte dont 10 ayant une connexion avec l'Yerres et parmi lesquels 4 sont au **fil de l'eau**. En terme de localisation, la densité de ces étendues d'eau est plus importante dans la partie amont de l'Yerres sur les communes entre Hautefeuille et Bernay-Vilbert. 2 sont situées sur les communes de Solers et Brie-Comte-Robert, en aval du contexte. Les impacts sur le milieu aquatique et les populations piscicoles sont importants à la suite de ces complexes ou en cas de succession de plans d'eau comme c'est le cas dans les parties hautes de l'Yerres. Le fait également que ces étendues d'eau se situent au niveau des sources déséquilibre sensiblement le bon fonctionnement global du contexte.

4 - Les pertes en eau :

La nature géologique des sous-sols du bassin versant de l'Yerres, constitués de Calcaires de Champigny dans lesquels les eaux superficielles communiquent avec les eaux souterraines, induit des **pertes naturelles** d'eau et cela principalement dans la partie médiane du contexte, entre les communes de Lumigny-Nesles-Ormeaux et Brie-Comte-Robert, sur un linéaire de plus de 50 km de l'Yerres. Ses affluents sont également impactés par cette perturbation et en particulier la Visandre, l'Yvron et la Marsange. Lors des étiages sévères, cette caractéristique naturelle peut conduire à des **périodes d'assecs**. Des **prélèvements**, par le biais de **dérivations de cours d'eau**, sont également des pressions supplémentaires pouvant intervenir dans l'accentuation des phénomènes d'étiage ou dans **l'apparition d'assecs**. Sur la commune de Hautefeuille, une partie du cours principal est détournée pour alimenter le plan d'eau du château des Tournelles. Des pompages en eau superficielle, sur 7 points distincts au niveau de la commune d'Argentières, sont également recensés sur le cours principal de l'Yerres. Cette pratique permet **l'irrigation de zones de cultures**. Le fait qu'il s'agisse de la zone de pertes naturelles de l'Yerres peut favoriser l'apparition d'assecs. Concernant les affluents, des **pompages ponctuels** sont aussi recensés sur :

- La Marsange au niveau des communes de Favières et Presles-en-Brie,
- Le ru d'Avon sur les communes de Guignes et de Verneuil l'Etang,
- Le ru de Bréon sur la commune de Fontenay-Trésigny,
- La Visandre au niveau de Jouy-le-Chatel,
- Le fossé de la Commonerie sur la commune de Touquin.

Ces prélèvements restent diffus sur le contexte mais en fonction des conditions climatiques peuvent néanmoins avoir un impact non négligeable.

5 - L'absence de ripisylve :

La présence de ripisylve est un facteur permettant de limiter les apports d'intrants jusqu'au cours d'eau. Le pouvoir filtrant de la végétation permet de retenir les différentes substances pouvant être utilisées dans le domaine de l'agriculture. Il s'avère que sur 20% du linéaire total de l'Yerres et sur 48% de celui des affluents, la **végétation rivulaire** est **absente**. Sur le cours principal, cette absence est importante dans la partie amont du contexte, sur les communes de Hautefeuille, Lumigny-Nesles-Ormeaux et Bernay-Vilbert. La partie médiane et l'aval du contexte présentent également une **absence** ou une **densité faible** de ripisylve sur les communes d'Ozouer-le-Voulgis, Yèbles, Solers, Soignolles-en-Brie, Evry-Gregy sur Yerres et Combs-la-Ville. Concernant les affluents, cette problématique est généralisée sur l'ensemble du réseau hydrographique, avec une **absence accrue** sur la Visandre, l'Yvron et le ru d'Avon. D'après l'état des lieux du bassin versant de l'Yerres amont et de ses affluents, 50% du linéaire des autres affluents présentent une ripisylve qualifiée de « pauvre ».

Yerres

6 - La pollution agricole diffuse :

Plus de 65% de la surface totale du contexte est recouverte par des **terres agricoles**. Le cours d'eau principal traverse des parcelles de cultures sur un linéaire de plus de 40 km et les affluents sur plus de 270 km. La **présence d'abreuvoirs sauvages** est recensée sur les bordures du cours principal. Ce facteur de perturbation est visible en amont du contexte de l'Yerres sur 6 tronçons situés sur les communes entre Hautefeuille et Bernay-Vilbert et engendre des pollutions ponctuelles ainsi qu'une dégradation de l'état des berges. La **populiculture** est pratiquée le long du cours principal, dans la partie médiane du contexte. Il s'agit principalement de petites parcelles, au nombre de 22, longeant l'Yerres sur des distances inférieures à 200 m linéaires. Leur présence se concentre surtout entre les communes de Lumigny-Nesles-Ormeaux et Solers. Concernant les affluents, 60 parcelles sont recensées avec une longueur moyenne en bordure de cours d'eau inférieure à 200 m linéaires. Elles sont situées dans la partie médiane de l'Yerres. Des **rejets ponctuels d'origine agricole** sont observables sur 14 des 58 tronçons hydrographiques qui forment l'Yerres. Les impacts engendrés par cette perturbation sont plus importants lors des épisodes pluvieux du fait de l'apport des différentes substances vers le cours d'eau (produits phytosanitaires, engrais, matières en suspension...). La partie amont apparaît comme la plus soumise à ce facteur et va potentiellement engendrer une altération de la qualité physico-chimique de l'eau sur les parties situées en aval de ces dernières. La partie médiane du bassin versant reçoit également plusieurs rejets. Cette perturbation peut donc être généralisée à l'ensemble du contexte.

7 - La pollution urbaine diffuse :

45 **stations d'épuration** sont présentes sur le contexte et rejettent leurs effluents dans l'Yerres ou ses affluents. 6 d'entre elles présentent un **défaut de conformité** et **impactent le milieu aquatique** de façon avérée. Il s'agit des complexes des communes d'Ozouer-le-Voulgis et de Yèbles impactant le cours principal de l'Yerres ainsi que celles de Chenoise, Verneuil-l'Étang, Guignes et Favières situées sur le réseau secondaire. Des travaux de modernisation ainsi que de mise en conformité vont débiter ou sont en cours sur ces complexes. De **nombreux rejets d'eaux pluviales** sont également présents tout au long du cours principal de l'Yerres. Concernant le réseau secondaire, le manque de données ne permet pas pour l'heure d'affecter une note d'impact.

8 - La présence d'espèces invasives :

En 2012, un inventaire piscicole réalisé par le bureau d'étude Hydrosphère a permis de mettre en évidence la présence de la **Perche soleil** (*Lepomis gibbosus*) sur le ru de la Marsange, en aval du pont de la D96. Du fait d'un manque de données concernant les ouvrages sur le réseau secondaire, le linéaire impacté correspond au linéaire total de cet affluent (30,4 km), soit 6,18% du linéaire total des affluents. Des inventaires complémentaires permettraient d'améliorer les connaissances concernant la répartition de cette espèce au sein de ce contexte.

Yerres

XII - Modules d'Actions Cohérentes

MAC 3 : Gain d'au moins 20 points sur le linéaire en classe 1 d'IPP

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Reconnexion d'annexes hydrauliques
	Recréation d'un tracé plus sinueux
	Restauration/Recréation de ripisylve
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Réduction de l'impact des plans d'eau
	Déconnexion d'étangs au fil de l'eau
	Limitation des prélèvements d'eau superficielle
	Réduction des prélèvements d'eau superficielle
	Communication/sensibilisation auprès des propriétaires et utilisateurs
	Acquisition et actualisation des connaissances
	Actualisation des données concernant l'IPP
	Poursuite du suivi des populations piscicoles
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Yerres

MAC 2 : Atteinte d'un IPP de classe 1 sur au moins 80% du linéaire

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Reconnexion d'annexes hydrauliques
	Recréation d'un tracé plus sinueux
	Entretien sélectif des embacles
	Préservation des tronçons naturels ou renaturalisés
	Création/Aménagement de frayères à Brochets
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Réduction de l'impact des plans d'eau
	Déconnexion d'étangs au fil de l'eau
	Limitation des prélèvements d'eau superficielle
	Réduction des prélèvements d'eau superficielle
	Communication/sensibilisation auprès des propriétaires et utilisateurs
	Gestion de la ripisylve
	Recréation/Restauration de la végétation rivulaire
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Plantation et entretien de haies
	Reconversion de peupleraies situées en bordure de cours d'eau
	Lutte contre le piétinement et la divagation animale (clotures, pompes à nez...)
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
	Réduction des rejets urbains
	Amélioration des rendements épuratoires et du taux de collecte
	Favoriser le raccordement aux systèmes d'assainissement collectifs
	Lutte contre les espèces invasives
	Identification des espèces et cartographie des foyers d'implantation
Eradication des espèces végétales invasives localisées	
Capture/Piègeage des espèces invasives animales	
Entretien des secteurs potentiellement colonisables par les espèces invasives	
Acquisition et actualisation des connaissances	
Actualisation des données concernant l'IPP	
Recensement et cartographie des frayères présentes et potentielles	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Yerres

MAC 1 : Préservation et Maintien du niveau de conformité

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Entretien sélectif des embacles
	Entretien de frayères
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Réduction de l'impact des plans d'eau
	Déconnexion d'étangs au fil de l'eau
	Limitation des prélèvements d'eau superficielle
	Réduction des prélèvements d'eau superficielle
	Communication/sensibilisation auprès des propriétaires et utilisateurs
	Gestion de la ripisylve
	Recréation/Restauration de la végétation rivulaire
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Plantation et entretien de haies
	Reconversion de peupleraies situées en bordure de cours d'eau
	Lutte contre le piétinement et la divagation animale (clotures, pompes à nez...)
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
	Réduction des rejets urbains
	Amélioration des rendements épuratoires et du taux de collecte
	Favoriser le raccordement aux systèmes d'assainissement collectifs
	Lutte contre les espèces invasives
	Eradication des espèces végétales invasives localisées
	Capture/Piègeage des espèces invasives animales
	Entretien des secteurs potentiellement colonisables par les espèces invasives
	Acquisition et actualisation des connaissances
Actualisation des données concernant l'IPP	
Suivi de reproduction	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Yerres

XIII - Préconisations

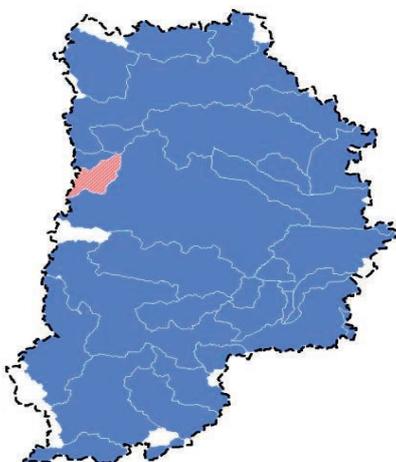
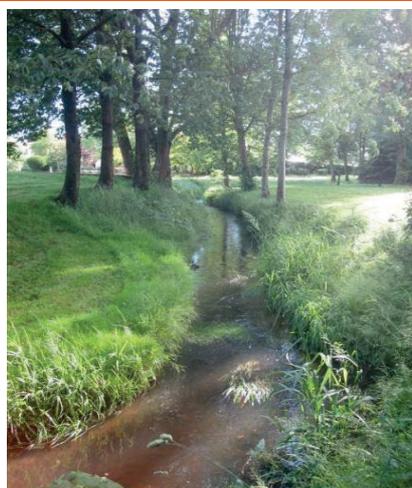
Le contexte apparaît comme dégradé au regard de l'Indice de Potentialité Piscicole. Le bon état global est à atteindre au plus tard pour 2027. L'objectif durant les 5 prochaines années est donc de mobiliser le MAC 3 afin d'atteindre au moins 60% de linéaire conforme et donc de mobiliser des actions avec des améliorations significatives. Il conviendra également d'acquérir des connaissances sur le réseau secondaire pour permettre de caractériser la conformité de ce dernier précisément.

XIV - Proposition de Gestion

Gestion Patrimoniale Différée

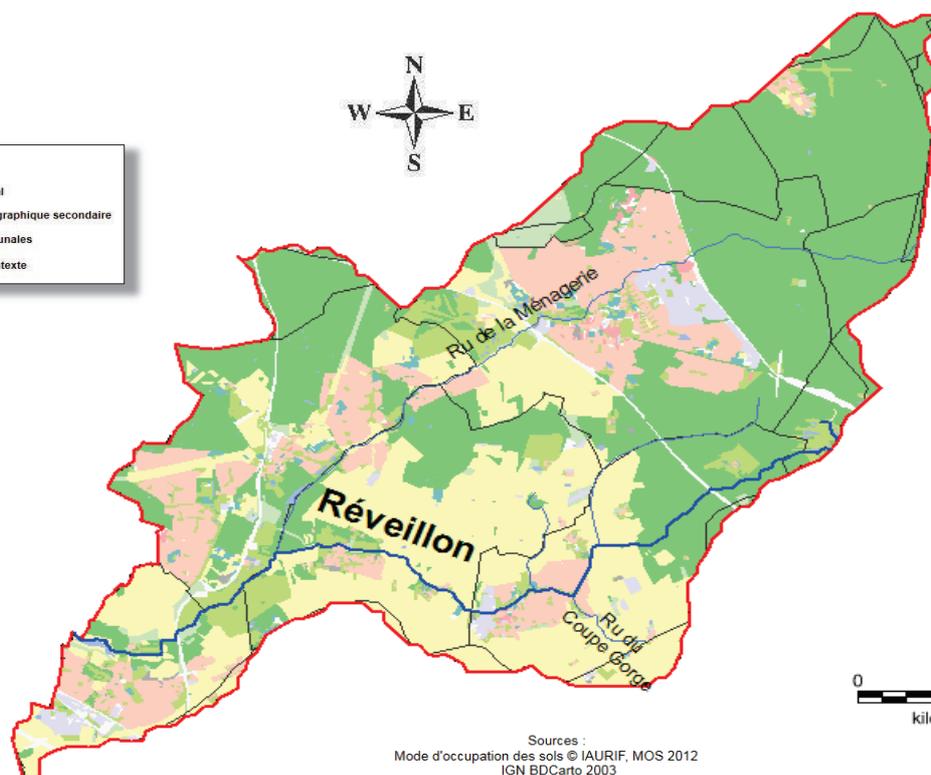
Réveillon

I - Situation Générale



Légende :

	Cours principal
	Réseau hydrographique secondaire
	Limites communales
	Limites du contexte



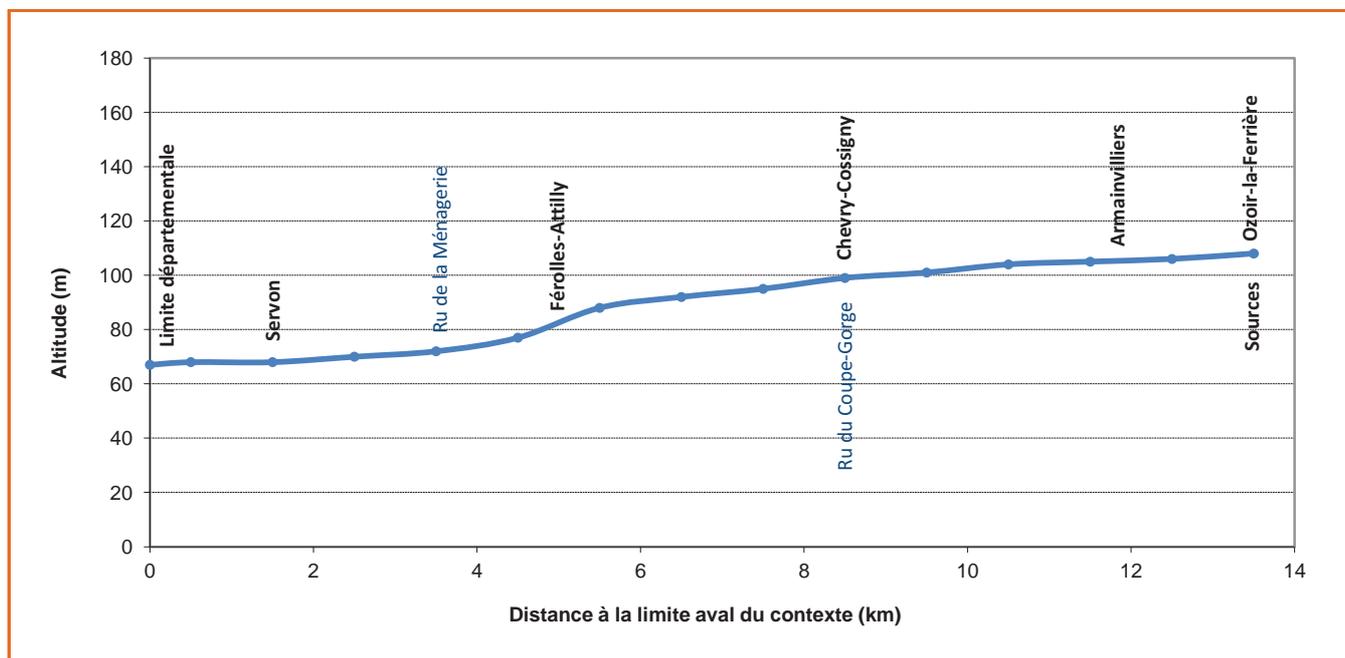
Sources :
Mode d'occupation des sols © IAURIF, MOS 2012
IGN BDCarto 2003

II - Description Générale

Le Réveillon prend sa source dans le Parc Péreire sur la commune de Gretz-Armainvilliers. Il s'écoule d'est en ouest et reçoit les apports de 2 affluents principaux, le ru de Bervilliers à Chevry-Cossigny puis le ru de la Ménagerie à Lésigny. Il conflue avec l'Yerres à Yerres dans le département de l'Essonne après un parcours d'environ 24 km dont un peu plus de 13 km en Seine-et-Marne.

Réveillon

III - Profil(s) en Long



IV - Données Générales

Limites du contexte	Amont	Source
	Aval	Limite départementale de Seine-et-Marne
Réseau Hydrographique	Cours principal	Le Réveillon
	Affluent(s)	FRHR103-F4845000 ru du coupe gorge ; FRHR103-F4850600 ru de la ménagerie
Masse(s) d'eau DCE		FRHR103
Objectifs de Bon Etat DCE		Bon potentiel global : 2027 Bon potentiel écologique : 2021 Bon état chimique : 2027
Linéaire en eau du contexte	Cours principal	13,4 km
	Affluent(s)	30,2 km
Superficie du contexte		98,8 km ²
Pente moyenne du cours principal		1,9 ‰

Réveillon

Statut foncier		Privé
Police	de l'Eau	DDT de Seine-et-Marne, ONEMA
	de la Pêche	ONCFS, ONEMA
Carte(s) IGN		2415 OT; 2514 Est; 2514 Ouest; 2515 Est; 2515 Ouest; 2615 Ouest; 2616 Ouest
Gestionnaire(s)		Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien des rus du Réveillon et de la Ménagerie assure la gestion des cours d'eau du contexte.

Réveillon

V - Zonage(s) réglementaire(s) :

SAGE	SAGE de l'Yerres
Arrêté(s) Préfectoral(aux) de Protection de Biotope	-
Site(s) Inscrit(s)	Parc et château du domaine Pereire ; Château de Ferrières et son parc
Site(s) Classé(s)	Vallée de l'Yerres aval et ses abords
Réserve(s) Naturelle(s) Nationale(s)	-
Réserve(s) Naturelle(s) Régionale(s)	-
Parc(s) Naturel(s) Régional(aux)	-
Décret(s) relatif(s) aux frayères	-
Classement au titre des continuités écologiques	-

VI - Espace(s) naturel(s) :

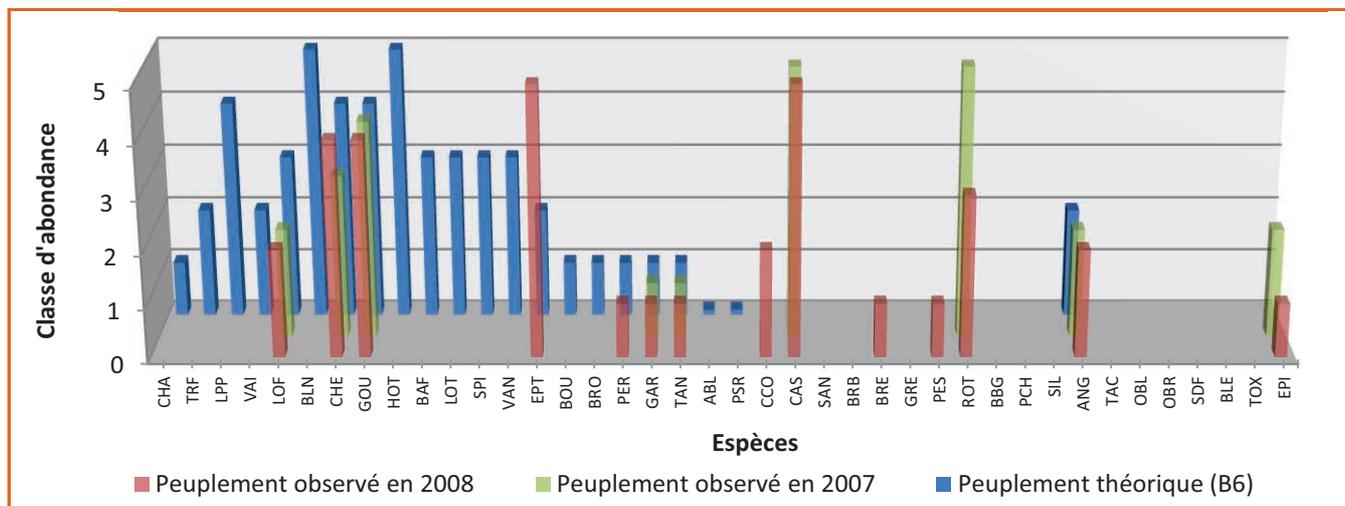
Espace(s) Naturel(s) Sensible(s)	Chemin des Roses
ZNIEFF(s) de type I	7 mares
ZNIEFF(s) de type II	Bois Notre-Dame et Bois de la Grange ; Forêts d'Armainvilliers et de Ferrières ; Forêt de la Lechelle et de Coubert
Site(s) Natura 2000	-
Réservoir(s) Biologique(s)	-

Réveillon

VII - Peuplement Piscicole

Type de contexte	Intermédiaire
Espèce(s) repère(s)	Truite fario et Brochet
Niveau de conformité	Perturbé
Niveau Typologique Théorique	5,8
Intégrité du peuplement en place (/20)	5,6
SI2E Eau (/20)	7,7
SI2E Habitat (/20)	2,5
Migrateur Amphihalin	Anguille

VIII - Graphique du peuplement en place et du peuplement théorique



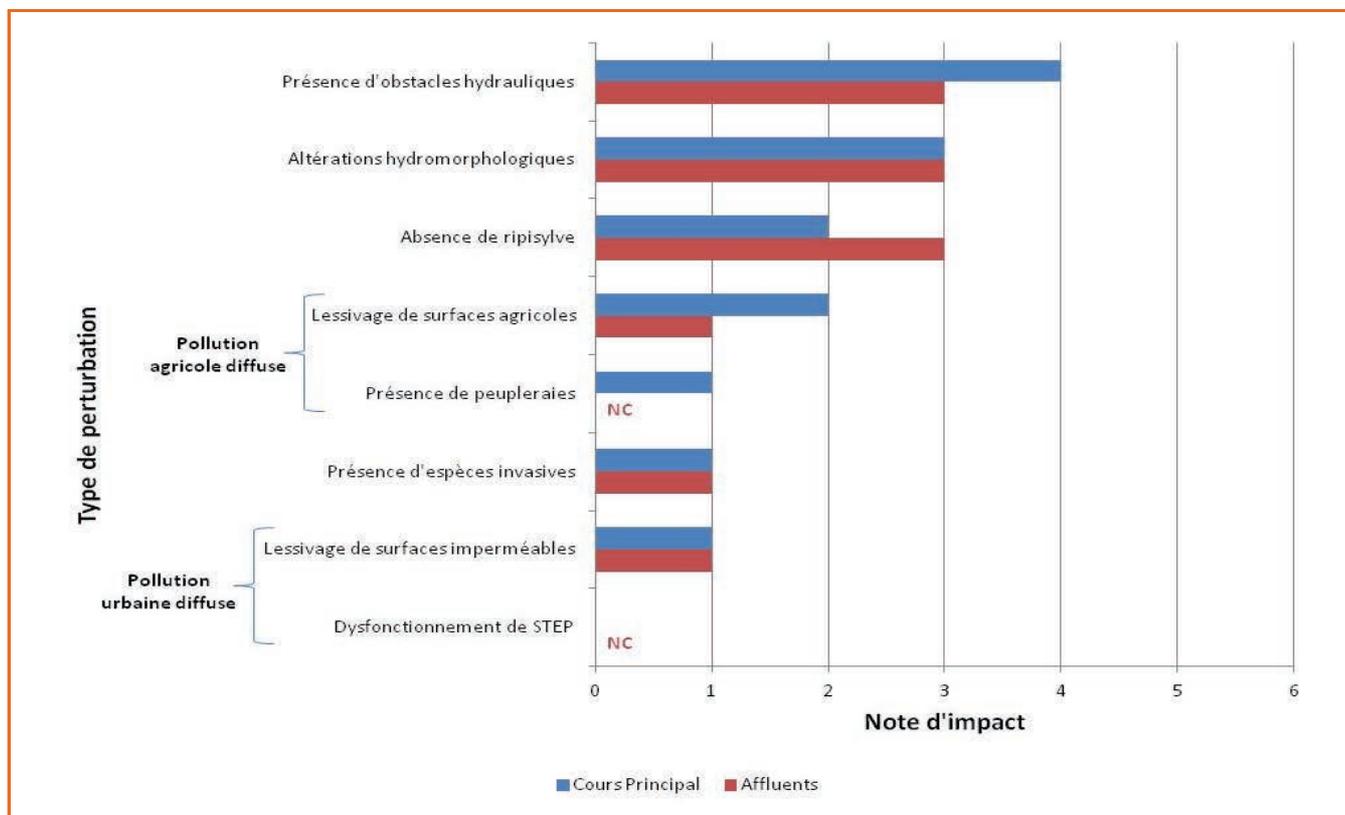
Réveillon

IX - Halieutisme

Catégorie Piscicole	2ème catégorie piscicole
AAPPMA(s)	-
Société(s) non agréée(s)	-
Gestion halieutique actuelle	-
Réciprocité interdépartementale (EHGO)	-
Réserve(s) de pêche	-

Réveillon

X - Graphique des Facteurs de Perturbation



XI - Résumé des Facteurs de Perturbation

1 - La présence d'obstacles hydrauliques :

35 **ouvrages hydrauliques** sont répertoriés sur le contexte du Réveillon. 20 d'entre eux sont localisés sur le cours principal et constituent des difficultés pour les espèces piscicoles. Ils sont recensés au niveau du golf de la Marsaudière, en amont de la commune de Chevry-Cossigny, au lieu-dit « Les Attilly », en aval de la commune de Férolles-Attilly et au niveau de Servon. Concernant le réseau des affluents, plusieurs obstacles infranchissables sont identifiés. L'ensemble de ces ouvrages altère la totalité du contexte, cloisonnant le réseau hydrographique en plusieurs portions et empêchant la migration des espèces piscicoles. Le transit sédimentaire est également fortement perturbé. Plusieurs zones d'accumulation sédimentaire sont visibles à l'amont des différents ouvrages.

Réveillon

2 - Les altérations hydromorphologiques :

De nombreux **travaux hydrauliques** ont été réalisés entre 1970 et 1980 sur l'ensemble du contexte. Il est ainsi possible d'observer des zones de surlargeur des différents cours d'eau et rus. Le but était de favoriser le drainage sur les terrains environnants et d'éviter les inondations. Au total, le réseau hydrographique a été recalibré sur plus de 35% de son linéaire. Plus de 3 km de cours d'eau ont également été busés au niveau des passages de voies routières telle la N4. Ces travaux sont d'autant plus préjudiciables du fait qu'ils ont profondément modifiés la morphologie du contexte et qu'ils sont irréversibles sans la réalisation de travaux de restauration hydromorphologique. Il en résulte aujourd'hui la destruction d'une grande partie des habitats piscicoles du contexte et des sites potentiels de reproduction.

3 - L'absence de ripisylve :

La végétation rivulaire permet le maintien des berges en limitant l'érosion. Elle fournit des habitats pour les espèces piscicoles, apporte de l'ombrage tout en maintenant la température de l'eau à un niveau optimal. Elle joue enfin un rôle de filtre dans l'absorption des différents éléments qui pourraient rejoindre la rivière. Sur 15% du linéaire du Réveillon et sur plus de 59% de son réseau secondaire, la **ripisylve** est **absente ou inadaptée et de faible densité**. Ces zones se situent dans la partie médiane du contexte, au niveau des communes d'Ozoir-la-Ferrière, Lésigny, Férolles-Attilly et Chevry-Cossigny.

4 - La pollution agricole diffuse :

Le contexte est soumis à une pression agricole avec des exploitations intensives situées au niveau des zones médiane et aval. Lors d'épisodes pluvieux, les parcelles de cultures vont subir un lessivage qui va conduire à la mobilisation des différentes **substances chimiques** pouvant être employées et vont alors être susceptibles de rejoindre le cours d'eau. L'inventaire de ces espaces au contact direct du réseau hydrographique fait ressortir que plus de 32% du linéaire du cours principal et plus de 24% du linéaire des affluents sont susceptibles de recueillir un apport de substances exogènes. La **populiculture** est également représentée mais reste de faible densité. 3 parcelles situées à proximité du cours d'eau, sont situées sur la commune de Chevry-Cossigny et constituent un facteur de pression sur les zones humides annexes, du fait de la consommation d'eau importante de cette essence végétale.

5 - La présence d'espèces invasives :

5 **espèces invasives** sont identifiables sur le contexte. Il s'agit de la **Renouée du japon** (*Fallopia japonica*), du **Bambou** (*Bambousa sp*), du **Laurier cerise** (*Prunus laurocerasus*), de l'**Arbre à papillons** (*Buddleja davidii*) et du **Solidage du canada** (*Solidago canadensis*). Les stations sont surtout recensées dans la moitié aval du contexte et il conviendrait de les surveiller. Ces espèces ont des capacités de prolifération très développées et sont capables de coloniser les différents sites sur lesquels elles sont situées en supplantant les espèces autochtones.

Réveillon

6 - La pollution urbaine diffuse :

1 **station d'épuration** est recensée sur le contexte, au niveau de Férolles-Attilly et plus précisément au lieu-dit « Le Clos de la Vigne ». Ce complexe est actuellement hors service et déconnecté du fait de travaux prévus pour la mise en séparatif du réseau de collecte courant 2015. Les communes de Chevry-Cossigny, Lésigny, Ozoir-la-Ferrière et Servon sont géographiquement rattachées à cette masse d'eau, mais rejettent leurs eaux usées vers le SIBRAV (Syndicat Intercommunal de la Brie pour le Raccordement à Valenton du réseau d'eaux usées) dans le département du Val-de-Marne. Les **surfaces imperméables** sont concentrées au niveau des différentes zones urbanisées du contexte. Lors d'épisodes pluvieux, les diverses substances déposées vont alors être mobilisées dans les eaux de ruissellement et vont potentiellement rejoindre le réseau hydrographique par voie gravitaire. Ce facteur de perturbation apparaît de faible intensité bien qu'il soit dispersé sur des petits linéaires sur l'ensemble du contexte.

Réveillon

XII - Modules d'Actions Cohérentes

MAC 3 : Gain d'au moins 20 points sur le linéaire en classe 1 d'IPP

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Recréation d'un tracé plus sinueux
	Mise en place de bancs alluviaux alternés
	Implantation d'épis
	Entretien sélectif des embacles
	Reconnexion d'annexes hydrauliques
	Création / aménagement de frayères à brochets
	Création / aménagement de frayères à truites
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Gestion de la ripisylve
	Recréation/Restauration de la végétation rivulaire
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Acquisition et actualisation des connaissances
	Actualisation des données concernant l'IPP
	Poursuite du suivi des populations piscicoles
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Réveillon

MAC 2 : Atteinte d'un IPP de classe 1 sur au moins 80% du linéaire

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Recréation d'un tracé plus sinueux
	Mise en place de bancs alluviaux alternés
	Recharge granulométrique
	Implantation d'épis
	Entretien sélectif des embacles
	Reconnexion d'annexes hydrauliques
	Création / aménagement de frayères à brochets
	Création / aménagement de frayères à truites
	Décolmatage de frayères
	Gestion de la ripisylve
	Recréation/Restauration de la végétation rivulaire
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Reconversion de peupleraies situées en bordure de cours d'eau
	Lutte contre les espèces invasives
	Identification des espèces et cartographie des foyers d'implantation
	Eradication des espèces végétales invasives localisées
	Entretien des secteurs potentiellement colonisables par les espèces invasives
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
	Végétalisation des surfaces imperméables en bordure de cours d'eau
	Entretien des surfaces imperméables végétalisées
	Réduction des rejets urbains
	Favoriser le raccordement aux systèmes d'assainissement collectifs
Acquisition et actualisation des connaissances	
Actualisation des données concernant l'IPP	
Recensement et cartographie des frayères présentes et potentielles	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Réveillon

MAC 1 : Préservation et Maintien du niveau de conformité

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Entretien sélectif des embacles
	Décolmatage de frayères
	Gestion de la ripisylve
	Recréation/Restauration de la végétation rivulaire
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Plantation et entretien de haies
	Reconversion de peupleraies situées en bordure de cours d'eau
	Lutte contre les espèces invasives
	Eradication des espèces végétales invasives localisées
	Entretien des secteurs potentiellement colonisables par les espèces invasives
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
	Réduction des rejets urbains
	Favoriser le raccordement aux systèmes d'assainissement collectifs
	Acquisition et actualisation des connaissances
	Acquisition et actualisation de données concernant les IPP
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Suivi de reproduction	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Réveillon

XIII - Préconisations

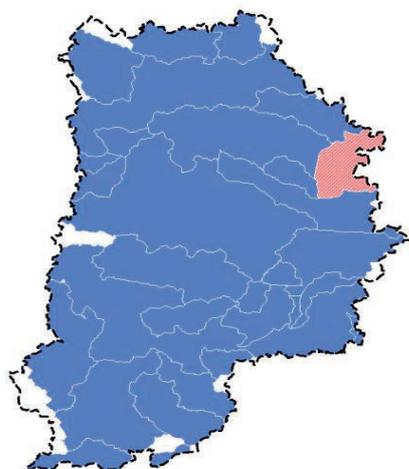
Le contexte apparaît comme perturbé. Au vu des objectifs imposés par la DCE (2027), il est nécessaire dans un premier temps de caractériser le linéaire du cours d'eau pour connaître le pourcentage de conformité. Il conviendra ensuite de mobiliser le MAC 3 afin d'atteindre dans un premier temps 60% de linéaire conforme. Les actions pouvant apporter des résultats significatifs et rapides seront tout d'abord privilégiées.

XIV - Proposition de Gestion

Gestion Patrimoniale Différée

Grand Morin amont

I - Situation Générale



Légende :

	Cours principal
	Réseau hydrographique secondaire
	Limites communales
	Limites du contexte

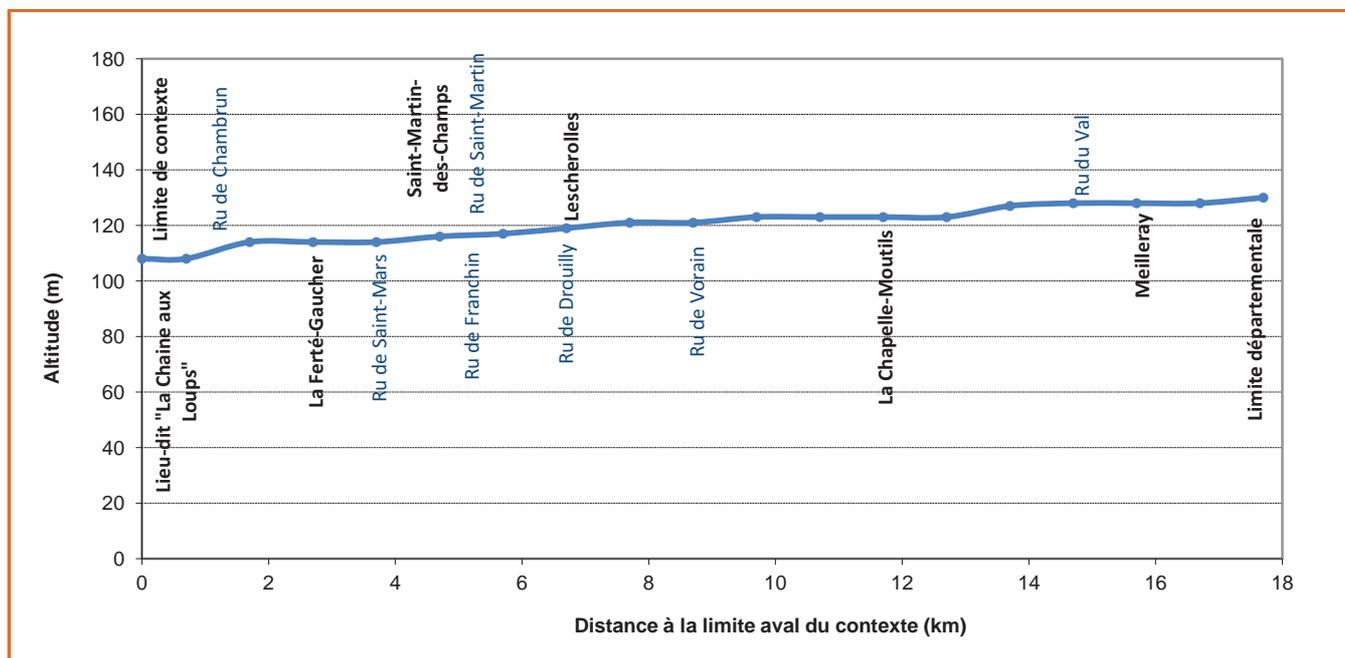
Sources :
Mode d'occupation des sols © IAURIF, MOS 2012
IGN BDCarto 2003

II - Description Générale

Le Grand Morin prend sa source dans le département de la Marne, à Lachy et parcourt environ 77 km en Seine-et-Marne avant de se jeter dans la Marne. Sur le contexte, son linéaire est d'environ 18 km durant lesquels il reçoit les eaux de petits affluents aux pentes fortes et qui connaissant des étiages marqués. Comme dans le département de la Marne, cette portion du Grand Morin accueille un peuplement de type salmonicole avec notamment la présence de la Truite fario.

Grand Morin amont

III - Profil(s) en Long



IV - Données Générales

Limites du contexte	Amont	Limite départementale de Seine-et-Marne
	Aval	Lieu-dit "La Chaîne aux Loups", à la séparation du Grand-Morin en deux bras
	Cours principal	Le Grand Morin
Réseau Hydrographique	Affluent(s)	FRHR149-F6523000 ru du val ; FRHR149-F6526000 ru de vorain ; FRHR149-F6527000 ru de drouilly ; FRHR149-F6531000 ru de franchin ; FRHR149-F6532000 ru de saint-martin ; FRHR149-F6533000 ru de saint-mars ; FRHR149-F6534000 ru de chambrun
Masse(s) d'eau DCE		FRHR149
Objectifs de Bon Etat DCE		Bon état global : 2027 Bon état écologique : 2015 Bon état chimique : 2027
Linéaire en eau du contexte	Cours principal	17,7 km
	Affluent(s)	69,1 km
Superficie du contexte		147,3 km ²

Grand Morin amont

Pente moyenne du cours principal	1,3 ‰	
Statut foncier	Privé	
Police	de l'Eau	DDT de Seine-et-Marne, ONEMA
	de la Pêche	ONCFS, ONEMA, FDAAPPMA77
Carte(s) IGN	2514 Est; 2514 Ouest; 2515 Est; 2614 Est; 2614 Ouest; 2615 Est;	
Gestionnaire(s)	Le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin, à cheval sur les deux départements, assure l'entretien du cours d'eau sur l'ensemble des communes du contexte.	

Grand Morin amont

V - Zonage(s) réglementaire(s) :

SAGE	SAGE des Deux Morin
Arrêté(s) Préfectoral(aux) de Protection de Biotope	-
Site(s) Inscrit(s)	-
Site(s) Classé(s)	-
Réserve(s) Naturelle(s) Nationale(s)	-
Réserve(s) Naturelle(s) Régionale(s)	-
Parc(s) Naturel(s) Régional(aux)	-
Décret(s) relatif(s) aux frayères	Liste 1 : Chabot, Truite fario, Vandoise : De la limite départementale (MEILLERAY) à la confluence avec le ru du Val (MEILLERAY) Liste 1 : Chabot, Lamproie de planer, Truite fario, Vandoise : De la confluence avec le ru du Val (MEILLERAY) à la confluence avec le ru de Pietrée (SAINT-SIMEON)
Classement au titre des continuités écologiques	Liste 1 et Liste 2 : Sur l'ensemble du linéaire du Grand Morin du contexte

VI - Espace(s) naturel(s) :

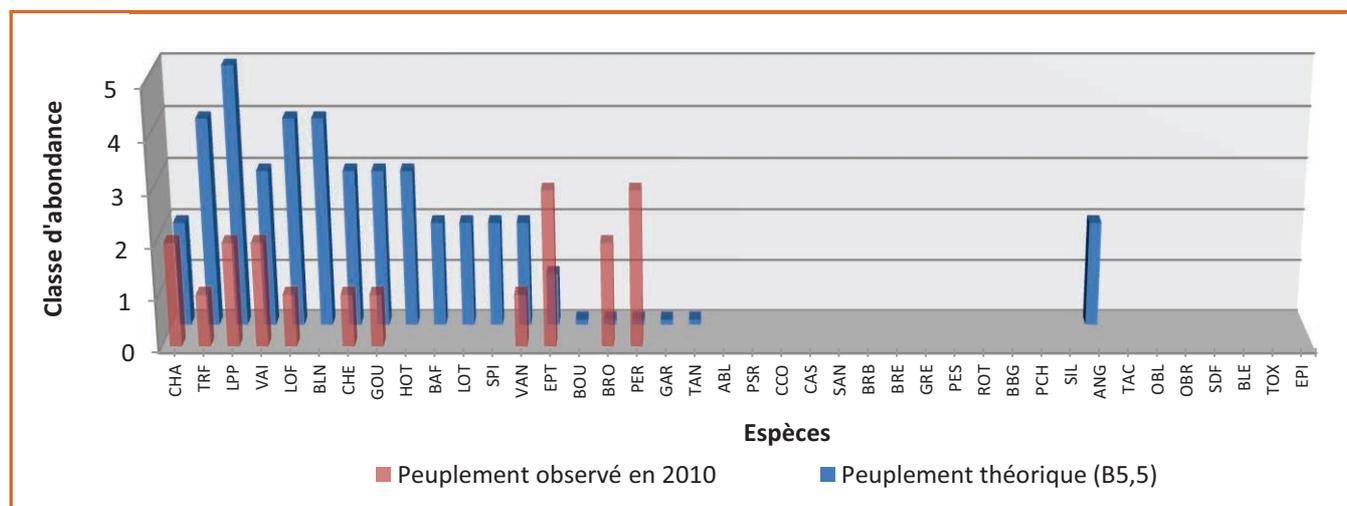
Espace(s) Naturel(s) Sensible(s)	Val du Haut Morin
ZNIEFF(s) de type I	Ru du Val ; Bois de la Pierre aux Fées
ZNIEFF(s) de type II	-
Site(s) Natura 2000	-
Réservoir(s) Biologique(s)	-

Grand Morin amont

VII - Peuplement Piscicole

Type de contexte	Salmonicole
Espèce(s) repère(s)	Truite fario
Niveau de conformité	Perturbé
Niveau Typologique Théorique	5,34
Intégrité du peuplement en place (/20)	-
SI2E Eau (/20)	-
SI2E Habitat (/20)	-
Migrateur Amphihalin	Anguille

VIII - Graphique du peuplement en place et du peuplement théorique



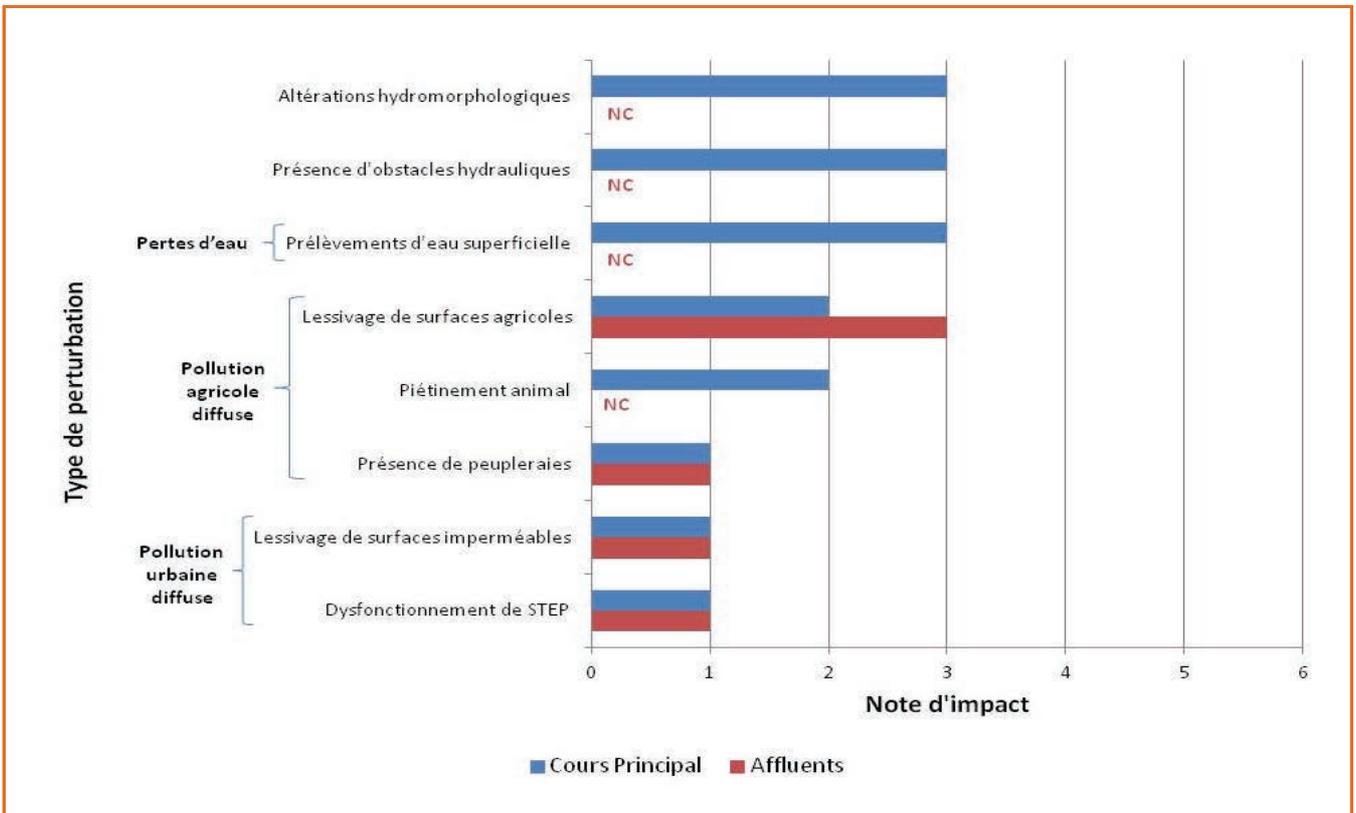
Grand Morin amont

IX - Halieutisme

Catégorie Piscicole	1ère catégorie piscicole
AAPPMA(s)	AAPPMA "de la Ferté-Gaucher" à la Ferté-Gaucher
Société(s) non agréée(s)	-
Gestion halieutique actuelle	Des opérations de repeuplement en Truites fario sont effectuées par la Fédération Départementale de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et l'AAPPMA
Réciprocité interdépartementale (EHGO)	oui
Interdictions de pêche	Commune de Belleau : 400m en rive droite en aval du pont de Belleau et 900m en rive gauche en amont du pont de la ligne de chemin de fer Commune de Meilleray : en rive droite et gauche, depuis la fin des silos jusqu'à 500m en aval des silos Commune de la Chapelle Moutils : 150m en rive gauche en amont du pont reliant la D14 à la Chapelle Moutils Commune Saint Martin des Champs : en rive gauche, depuis 200m en aval du lieu dit « Rommel » à 3000m en amont de ce lieu dit. En rive droite, 300m en amont de la confluence avec le ru de St Martin et du pont de Saint martin des Champs au pont du chemin de fer de La Ferté Gaucher

Grand Morin amont

X - Graphique des Facteurs de Perturbation



XI - Résumé des Facteurs de Perturbation

1 - Les altérations hydromorphologiques :

Des **travaux hydrauliques** ont été menés sur le cours principal comme en témoigne l'**aspect rectiligne** de certains tronçons ainsi que les **berges artificialisées** au niveau des zones urbanisées comme dans la traversée de la Ferté-Gaucher. Le but était de favoriser le drainage sur les terrains environnants et d'éviter les inondations. Au total, le réseau hydrographique a été **recalibré** sur plus de 24% de son linéaire. Ces travaux irréversibles ont profondément modifiés l'intégrité de la rivière et la morphologie du contexte. Il en résulte aujourd'hui la destruction d'une grande partie des habitats piscicoles du contexte et des sites potentiels de reproduction.

2 - Les prélèvements d'eau superficielle :

La rivière constitue un point de **prélèvement** pour l'**arrosage** des terrains longeant le cours d'eau. 18 points de captages « sauvages » d'eau superficielle sont ainsi répertoriés sur l'ensemble du linéaire et servent à l'irrigation de différents jardins. Ces prélèvements ponctuels contribuent à l'accroissement des phénomènes d'étiage et en particulier quand ceux-ci sont situés sur un même tronçon. Ils affectent 40% du linéaire du Grand Morin.

Grand Morin amont

3 - La présence d'obstacles hydrauliques :

7 **complexes d'ouvrages hydrauliques**, regroupant 16 obstacles et altérant plus de 22% du linéaire du cours principal, sont répertoriés sur le contexte. Ils correspondent à des **vannages** (4) ou à des ensembles **vannages+seuils** (3) utilisés pour le fonctionnement des différents moulins. 5 d'entre eux sont situés dans la partie aval du contexte à partir de la commune de Saint-Martin-des-Champs jusqu'à la Ferté-Gaucher. Il s'agit du Moulin des Grenouilles, du Moulin Janvier, du Moulin du Prieuré, de la Maison-Dieu et du Moulin Guillard. Ces derniers apparaissent comme **infranchissables** ou **difficilement franchissables** pour la faune piscicole et contribuent au cloisonnement du contexte. Les Moulins de la Fosse et de Court se situent, quant à eux, en amont du contexte. Outre le fait de constituer des obstacles à la circulation piscicole, ils forment également des obstacles au transit des sédiments et sont la cause de la création d'un effet « plan d'eau » responsable d'un réchauffement des eaux et d'une diminution de la concentration en oxygène dissous. Un projet de restauration de la continuité écologique a eu lieu à la fin de l'année 2014 sur le Grand Morin amont. Le Moulin du Prieuré (ouvrage prioritaire « Grenelle ») a fait l'objet d'aménagements avec un abaissement de la hauteur des vannes et l'arasement partiel de l'ouvrage de décharge pour optimiser le franchissement piscicole et améliorer le transport sédimentaire.

4 - La pollution agricole diffuse :

L'agriculture est représentée sur plus de 83% de la surface du contexte. Initialement tournée sur un système de type polyculture - élevage, les exploitants du bassin se sont orientés vers un système de **production intensive** fondée sur les **grandes cultures céréalières**. Lors d'épisodes pluvieux, ces surfaces vont subir un lessivage qui va conduire à la mobilisation des différentes **substances chimiques** pouvant être employées dans les eaux de ruissellement et vont être susceptibles de rejoindre le cours d'eau. On recense ainsi 55% du linéaire du cours principal au contact de parcelles agricoles tout comme 74% du linéaire des affluents. De plus, la répartition diffuse de ces exploitations contribue à une concentration du flux de ces substances exogènes de l'amont vers l'aval. La **populiculture** est également représentée mais reste de faible densité. 9 parcelles sont situées à proximité du réseau hydrographique dont 8 en bordure du cours principal et 1 le long du ru de Saint-Martin. D'une moyenne de 70 m linéaires, ces espaces, répartis ponctuellement sur l'ensemble du contexte, constituent un facteur de perturbation du fait de la consommation d'eau importante de cette essence ainsi que des pratiques utilisées pour favoriser la croissance des peupliers (utilisation de substances chimiques, désherbage, coupe des autres espèces...). La réalisation de l'étude des rôles hydrauliques et écologiques des ouvrages à vannages du Grand Morin entre Lachy et Chauffry menée par le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin (SIVHM) en 2009 a permis d'identifier plusieurs zones de **piétinement animal** en bordure du cours principal. Au nombre de 6, elles sont situées sur les communes de Meilleray, de la Chapelle-Moutils et de Saint-Martin-des-Champs. Ces secteurs présentent une érosion prononcée au niveau des berges ainsi qu'une dégradation de la qualité physico-chimique de l'eau du fait de l'accessibilité des animaux jusqu'au cours d'eau.

Grand Morin amont

5 - La pollution urbaine diffuse :

3 **stations d'épuration** sont recensées sur le contexte dont 2 présentant des **dysfonctionnements** au niveau des communes de la Chapelle-Moutils et de la Ferté-Gaucher. Les **rendements** quant à l'élimination de la charge polluante sont **insuffisants** sur plusieurs paramètres et entraînent une dégradation de la qualité physico-chimique des eaux du Grand Morin. Sur le réseau secondaire, la STEP du hameau de la Chapelle-Moutils présente elle aussi des performances insuffisantes. Des **surfaces imperméables** sont également concentrées au niveau des différentes zones urbanisées du contexte. Lors d'épisodes pluvieux, les diverses substances déposées vont alors être mobilisées dans les eaux de ruissellement et vont rejoindre le réseau hydrographique par voie gravitaire. Ce facteur de perturbation apparait de faible intensité et se localise principalement sur les communes de Meilleray et de la Ferté-Gaucher.

Grand Morin amont

XII - Modules d'Actions Cohérentes

MAC 3 : Gain d'au moins 20 points sur le linéaire en classe 1 d'IPP

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Recréation d'un tracé plus sinueux
	Implantation d'épis
	Entretien sélectif des embacles
	Création / aménagement de frayères à truites
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Limitation des prélèvements d'eau superficielle
	Réduction des prélèvements d'eau superficielle
	Communication/sensibilisation auprès des propriétaires et utilisateurs
	Acquisition et actualisation des connaissances
	Actualisation des données concernant l'IPP
	Suivi des populations piscicoles
Suivi thermique du cours d'eau	

Grand Morin amont

MAC 2 : Atteinte d'un IPP de classe 1 sur au moins 80% du linéaire

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Recréation d'un tracé plus sinueux
	Recharge granulométrique
	Implantation d'épis
	Entretien sélectif des embacles
	Création / aménagement de frayères à truites
	Décolmatage de frayères
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Limitation des prélèvements d'eau superficielle
	Réduction des prélèvements d'eau superficielle
	Communication/sensibilisation auprès des propriétaires et utilisateurs
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Reconversion de peupleraies situées en bordure de cours d'eau
	Lutte contre le piétinement et la divagation animale (clotures, pompes à nez...)
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
	Réduction des rejets urbains
	Amélioration des rendements épuratoires et du taux de collecte
	Favoriser le raccordement aux systèmes d'assainissement collectifs
	Acquisition et actualisation des connaissances
Actualisation des données concernant l'IPP	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Recensement et cartographie des frayères présentes et potentielles	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Grand Morin amont

MAC 1 : Préservation et Maintien du niveau de conformité

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Entretien sélectif des embacles
	Décolmatage de frayères
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Limitation des prélèvements d'eau superficielle
	Réduction des prélèvements d'eau superficielle
	Communication/sensibilisation auprès des propriétaires et utilisateurs
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Reconversion de peupleraies situées en bordure de cours d'eau
	Lutte contre le piétinement et la divagation animale (clotures, pompes à nez...)
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
	Réduction des rejets d'eaux pluviales dans le milieu aquatique
	Amélioration des rendements épuratoires et du taux de collecte
	Acquisition et actualisation des connaissances
	Actualisation des données concernant l'IPP
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Suivi de reproduction	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Grand Morin amont

XIII - Préconisations

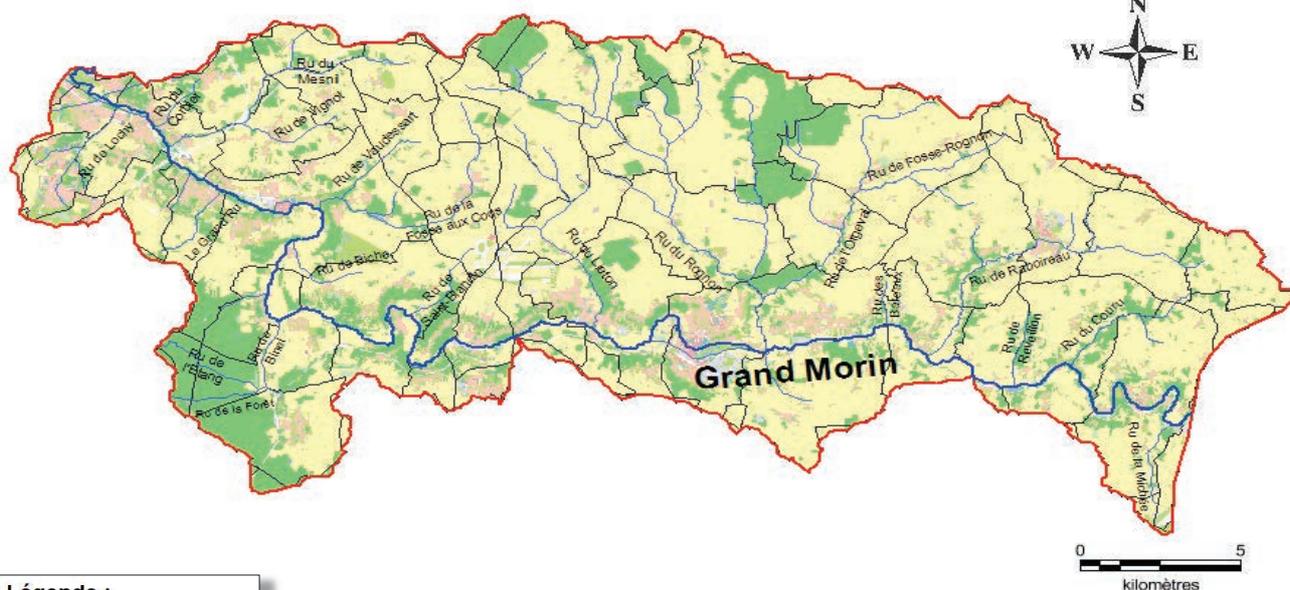
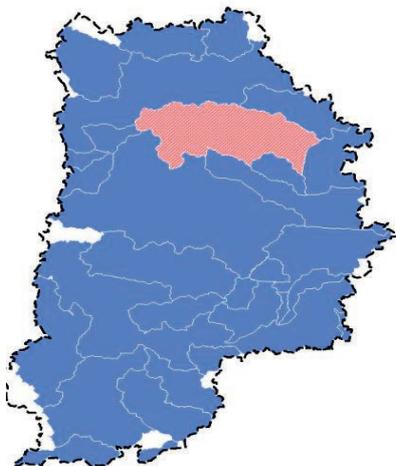
Le contexte apparaît comme perturbé au regard de l'Indice de Potentialité Piscicole. La conformité du contexte est à atteindre au plus tard pour 2027. L'objectif durant les 5 prochaines années est donc de mobiliser le MAC 3 afin d'atteindre au moins 60% de linéaire conforme par rapport au 41,8% actuels.

XIV - Proposition de Gestion

Gestion Patrimoniale Différée

Grand Morin médian

I - Situation Générale



Légende :

- Cours principal
- Réseau hydrographique secondaire
- Limites communales
- Limites du contexte

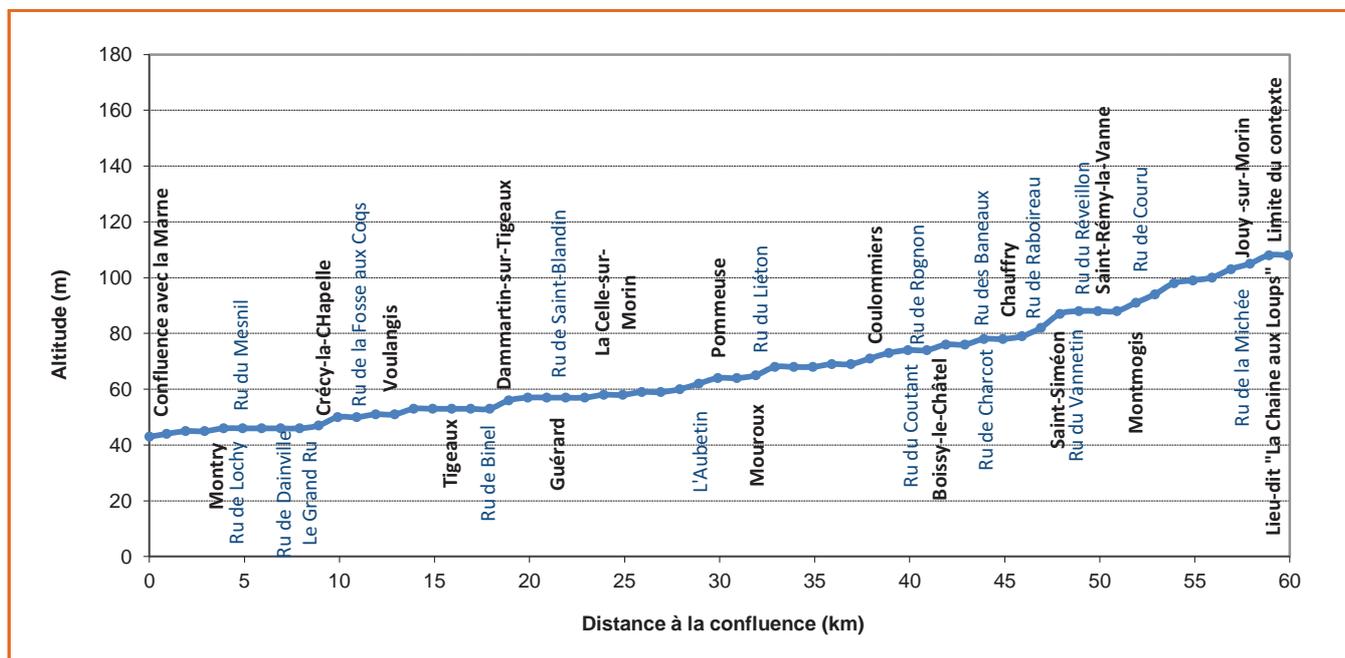
Sources :
Mode d'occupation des sols © IAURIF, MOS 2012
IGN BDCarto 2003

II - Description Générale

Le Grand Morin parcourt environ 60 km sur le contexte. Il conflue en rive gauche de la Marne, en 2 bras : à Condé-Sainte-Libiaire, le bras principal, qui correspond à une dérivation artificielle de la rivière, datant du 19ème siècle, et à Esbly, un bras mineur, qui correspond à l'ancien cours de la rivière. Le peuplement piscicole évolue par rapport à la partie amont et devient de type intermédiaire.

Grand Morin médian

III - Profil(s) en Long



IV - Données Générales

Limites du contexte	Amont	Lieu-dit "La Chaîne aux Loups", à la séparation du Grand-Morin en deux bras
	Aval	Confluence avec la Marne
Réseau Hydrographique	Cours principal	Le Grand Morin
	Affluent(s)	FRHR149-F6534500 ru de la michée ; FRHR149-F6535000 ru du couru ; FRHR149-F6536000 ru de réveillon ; FRHR149-F6537000 ru du vannetin ; FRHR149-F6538000 ru de raboireau ; FRHR149-F6538500 ru des bareaux ; FRHR149-F6540600 ru de l'orgeval ; FRHR149-F6539000 ru du coutant ; FRHR149-F6558000 ru du liéton ; FRHR151-F65-0410 l'aubétin ; FRHR150-F6581000 ru de saint-blandin ; FRHR150-F6582000 ru de binet ; FRHR150-F6582500 ru du cul d'eau ; FRHR150-F6583000 ru de biche ; FRHR150-F6583500 ru de la fosse aux coqs ; FRHR150-F6584000 le grand ru ; FRHR150-F6584500 ru le dainville ; FRHR150-F6585000 ru du mesnil ; FRHR150-F6585500 ru du corbier ; FRHR150-F6586000 ru de lochy
Masse(s) d'eau DCE		FRHR149 ; FRHR150
Objectifs de Bon Etat DCE		Bon état global : 2027 Bon état écologique : 2015 Bon état chimique : 2027

Grand Morin médian

Linéaire en eau du contexte	Cours principal	59,9 km
	Affluent(s)	179,4 km
Superficie du contexte		409,8 km ²
Pente moyenne du cours principal		1,2 ‰
Statut foncier		Privé puis Public entre Dammartin-sur-Tigeaux et la confluence avec la Marne
Police	de l'Eau	DDT de Seine-et-Marne, ONEMA
	de la Pêche	ONCFS, ONEMA, FDAAPPMA77, AAPPMA
Carte(s) IGN		2514 Est; 2514 Ouest; 2515 Est; 2614 Est; 2614 Ouest; 2615 Est; 2615 Ouest
Gestionnaire(s)		Le Syndicat d'Aménagement de la Vallée du Haut Morin assure l'entretien des cours d'eau sur les communes de la limite amont du contexte jusqu'à Chauffry. En aval, c'est le Syndicat d'Étude et de Travaux pour l'Aménagement et l'Entretien du Bassin du Grand Morin (compétences de Boissy le Châtel à la confluence) qui s'occupe du Grand Morin et de la confluence avec l'Aubetin.

Grand Morin médian

V - Zonage(s) réglementaire(s) :

SAGE	SAGE des Deux Morin
Arrêté(s) Préfectoral(aux) de Protection de Biotope	-
Site(s) Inscrit(s)	La Butte de Doue ; Vallée du Grand-Morin ; Parc du château des Hautes-Maisons
Site(s) Classé(s)	Parc et château de Montanglaust ; Vallée du Grand Morin ; Eglise et cimetière de Ségy
Réserve(s) Naturelle(s) Nationale(s)	-
Réserve(s) Naturelle(s) Régionale(s)	-
Parc(s) Naturel(s) Régional(aux)	-
Décret(s) relatif(s) aux frayères	Liste 1 : Chabot, Lamproie de planer, Truite fario, Vandoise : De la confluence du ru du Val (MEILLERAY) à la confluence avec la Marne (CONDE-SAINTE-LIBIAIRE) Liste 2 : Brochet : Du pont du moulin des Prés (COULOMMIERS) à la confluence avec l'Aubetin (POMMEUSE) ainsi que du pont de l'autoroute A4 (COUILLY-PONT-AUX-DAMES) à la confluence avec la Marne (CONDE-SAINTE-LIBIAIRE)
Classement au titre des continuités écologiques	Liste 1 et 2 et Liste 1 : Du point défini par les coordonnées L. 93 : X : 732139, Y : 6853974 à la confluence avec la Marne

VI - Espace(s) naturel(s) :

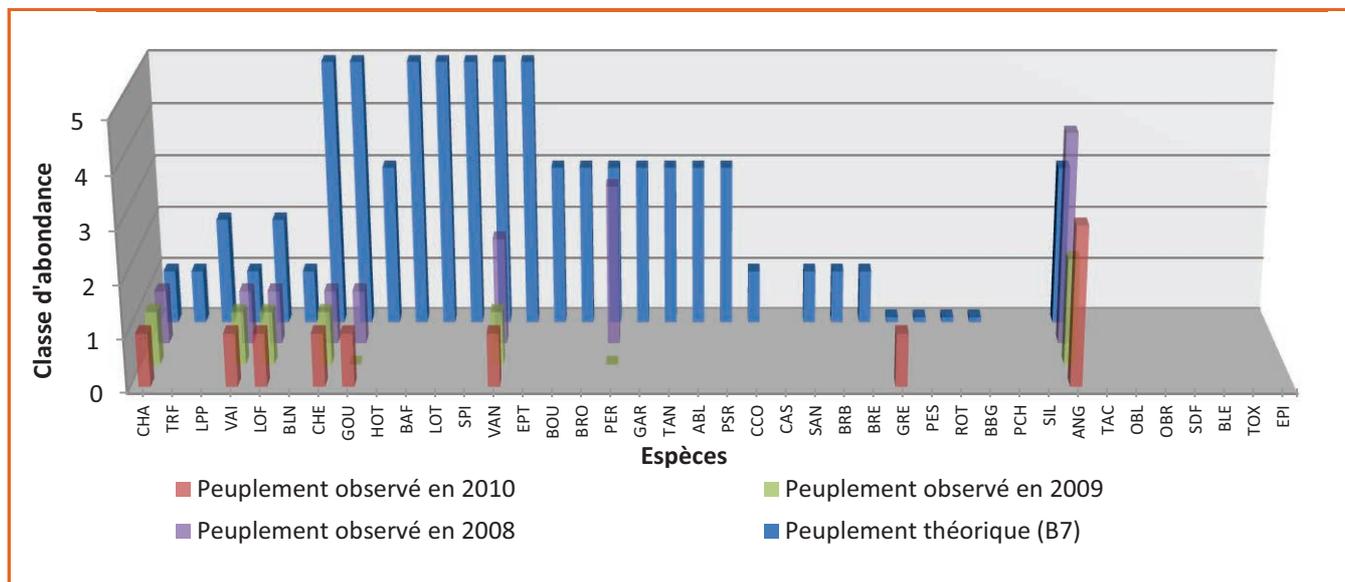
Espace(s) Naturel(s) Sensible(s)	Vallée de l'Aubetin ; Coteaux et bords du Morin ; Bois de Doue ; Petites Montagnes - les Prés ; Bas de la Hutte ; Prés de la Corvée ; Collégiale ; Grand Morin et canal de Chalifert ; Petit Pont ; Frayère du Marais ; Bois de Misère ; Fosse aux Loups ; Prés des Noues ; Pré du Temple
ZNIEFF(s) de type I	Butte de Doue ; Vallée du Ru de Couru ; Bois de Montguillon et Bois de la Garenne
ZNIEFF(s) de type II	Forêt de Crécy
Site(s) Natura 2000	-
Réservoir(s) Biologique(s)	-

Grand Morin médian

VII - Peuplement Piscicole

Type de contexte	Intermédiaire
Espèce(s) repère(s)	Truite fario et Brochet
Niveau de conformité	Dégradé
Niveau Typologique Théorique	6,9
Intégrité du peuplement en place (/20)	1,3
SIZE Eau (/20)	2,2
SIZE Habitat (/20)	0,5
Migrateur Amphihalin	Anguille

VIII - Graphique du peuplement en place et du peuplement théorique



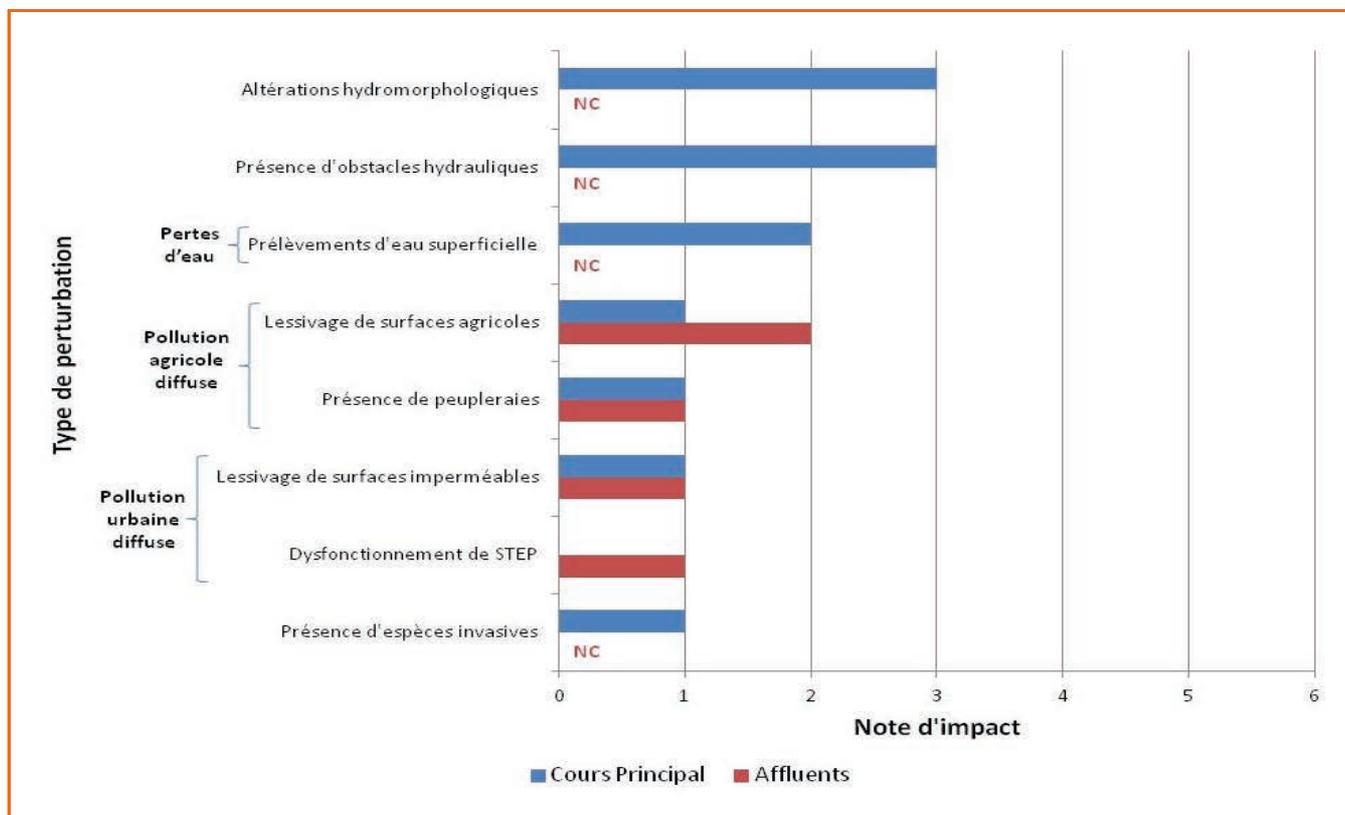
Grand Morin médian

IX - Halieutisme

Catégorie Piscicole	2ème catégorie piscicole
AAPPMA(s)	AAPPMA "Le Flotteur Jouyssien" à Jouy-sur-Morin AAPPMA " La Gaule de Boissy" à Boissy-le-Chatel AAPPMA "La Loche de Mouroux" à Mouroux AAPPMA "Les Tire-Bouchons de Pommeuse" à Pommeuse AAPPMA "Le Brochet de Dammartin-sur-Tigieux" à Dammartin-sur-Tigieux AAPPMA "Société des Pêcheurs à la Ligne de Crécy-la-Chapelle et ses Environs" à Crécy-la-Chapelle AAPPMA "L'Épinoche de Couilly-St-Germain-Montry" à Couilly-Pont-aux-Dames
Société(s) non agréée(s)	1 association de pêche privée
Gestion halieutique actuelle	Des opérations de repeuplement en Truites fario, en Gardons, en Tanches, en Brochets et en Truites arc-en-ciel sont effectuées par les AAPPMA locales
Réciprocité interdépartementale (EHGO)	oui
Réserve(s) de pêche	-

Grand Morin médian

X - Graphique des Facteurs de Perturbation



XI - Résumé des Facteurs de Perturbation

1 - Les altérations hydromorphologiques :

Des **travaux hydrauliques** ont été menés sur le cours principal comme en témoigne l'**aspect rectiligne** de certains tronçons. Le réseau hydrographique a été profondément **rectifié, recreusé** ainsi que régulièrement **curé**. De plus, sur la commune de Coulommiers, la Fausse-Rivière est un **bras artificiel** rectiligne qui a été creusé au moment de l'aménagement de l'ancien château du parc de Coulommiers, au XVIIIème siècle. Ce facteur de perturbation altère plus de 38% du linéaire du Grand Morin et cause la destruction d'une grande partie des habitats piscicoles du contexte ainsi que des zones de reproduction potentielles. Ces travaux ont profondément modifiés l'intégrité de la rivière et sa morphologie sur plusieurs portions réparties sur l'ensemble du contexte. Ils sont d'autant plus préjudiciables qu'ils sont irréversibles sans la réalisation de travaux de restauration hydromorphologique.

Grand Morin médian

2 - La présence d'obstacles hydrauliques :

58 **ouvrages** sont présents sur l'ensemble du parcours du Grand Morin en Seine-et-Marne. 23 **obstacles infranchissables** pour les populations piscicoles ont pu être recensés sur l'ensemble du contexte. Correspondant essentiellement à des **vannages** et des **déversoirs** édifiés en même temps que les moulins pour permettre l'utilisation de la force hydraulique, ils altèrent plus de 48% du linéaire du cours principal. En plus de constituer des obstacles à la circulation piscicole en cloisonnant le cours d'eau, ils sont responsables de la formation de l'effet « plan d'eau » et entraînent l'augmentation de la température de l'eau, favorisant ainsi l'évaporation et la diminution de la concentration en oxygène dissous au détriment des espèces aquatiques présentes. Ils altèrent également le bon fonctionnement du transit sédimentaire en provoquant des zones d'accumulation de sédiments. Le Moulin de Montblin et le Moulin du Pont constituent des ouvrages « Grenelle ». A la fin de l'année 2014, ces 2 ouvrages ont été arasés et le lit mineur du cours d'eau, quant à lui, a été restauré sur ces deux secteurs.

3 - Les prélèvements d'eau superficielle :

7 **prélèvements d'eau superficielle** étaient recensés sur le bassin versant du Grand Morin. La réalisation du SAGE des 2 Morins a permis de mettre en évidence une nette diminution de ces prélèvements depuis plusieurs années du fait de la diminution de la culture légumière. Il en subsiste 1, actuellement au niveau de la commune de Guérard avec 1010 m³ prélevés annuellement. Ces prélèvements sont responsables de la diminution des débits ainsi que de l'accentuation des phénomènes d'étiage.

4 - La pollution agricole diffuse :

L'agriculture est représentée sur plus de 67% de la surface du contexte. Lors d'épisodes pluvieux, ces surfaces vont subir un lessivage qui va conduire à la mobilisation des différentes **substances chimiques** pouvant être employées dans les eaux de ruissellement et vont être susceptibles de rejoindre le cours d'eau. On recense ainsi 14% du linéaire du cours principal au contact de **parcelles agricoles** tout comme 59% du linéaire des affluents. De plus, la répartition diffuse de ces exploitations sur le bassin versant contribue à une concentration du flux de ces substances exogènes depuis l'amont vers l'aval. Il s'en suit une altération de la qualité physico-chimique des eaux. La **populiculture** est également représentée mais reste de faible densité. 10 parcelles sont situées à proximité du cours principal et 23 le long du réseau secondaire affectant 1% du linéaire du cours principal et 1% du linéaire des affluents. D'une moyenne de 95 m linéaires, ces espaces se répartissent ponctuellement sur l'ensemble du contexte. Ils constituent un facteur de perturbation du fait de la consommation d'eau importante de cette essence ainsi que des pratiques utilisées pour favoriser la croissance des peupliers (utilisation de substances chimiques, désherbage, coupe des autres espèces...).

Grand Morin médian

5 - La pollution urbaine diffuse :

29 **stations d'épuration** sont recensées sur le contexte dont 12 rejetant les eaux épurées dans le cours principal et 17 dans le réseau des affluents. Les STEP ayant leur point de rejet sur le Grand Morin sont exemptes de dysfonctionnements et possèdent de bons rendements épuratoires. Cependant, les 5 complexes de Saint-Denis-Lès-Rebais, Pierre Levée, Aulnoy (Hameau de Fourchaud), Vaucourtois et Coulommes font l'objet de **dysfonctionnements récurrents** et sont responsables de rejets altérant la qualité physico-chimique des eaux des affluents. Ces **installations vieillissantes** sont également sujettes à des départs de boues récurrents qui entraînent le colmatage des substrats et donc des habitats piscicoles ainsi que des zones potentielles de frayères. Ces conséquences sont néfastes pour l'accomplissement des cycles biologiques des espèces aquatiques présentes. Des **surfaces imperméables** sont également recensées en bordure du réseau hydrographique sur l'ensemble du contexte. Elles se concentrent au niveau des différentes zones urbanisées du contexte ainsi que le long des axes routiers. Lors d'épisodes pluvieux, les diverses substances déposées vont alors être mobilisées dans les eaux de ruissellement et vont rejoindre le réseau hydrographique par voie gravitaire. Ce facteur de perturbation altère au total 5% du linéaire du cours principal ainsi que 4% du linéaire des affluents.

6 - La présence d'espèces invasives :

La **Renouée du japon** (*Fallopia japonica*) est visible sur la commune de Villiers-sur-Morin. Cette espèce envahissante du fait de son caractère pionnier et de ses capacités de prolifération importantes peut entraîner une compétition interspécifique avec les espèces autochtones au détriment de ces dernières. Il convient donc de surveiller ce massif situé dans la partie aval du Grand Morin pour éviter une extension de l'espèce sur le bassin versant. Le **Ragondin** (*Myocastor coypus*) a également été observé. Des prospections complémentaires devront être réalisées afin de localiser précisément les individus.

Grand Morin médian

XII - Modules d'Actions Cohérentes

MAC 3 : Gain d'au moins 20 points sur le linéaire en classe 1 d'IPP

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Recréation d'un tracé plus sinueux
	Mise en place de bancs alluviaux alternés
	Implantation d'épis
	Entretien sélectif des embacles
	Reconnexion d'annexes hydrauliques
	Création / aménagement de frayères à brochets
	Création / aménagement de frayères à truites
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Acquisition et actualisation des connaissances
	Actualisation des données concernant l'IPP
	Poursuite du suivi des populations piscicoles
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Grand Morin médian

MAC 2 : Atteinte d'un IPP de classe 1 sur au moins 80% du linéaire

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Recréation d'un tracé plus sinueux
	Mise en place de bancs alluviaux alternés
	Implantation d'épis
	Entretien sélectif des embacles
	Reconnexion d'annexes hydrauliques
	Création / aménagement de frayères à brochets
	Création / aménagement de frayères à truites
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Limitation des prélèvements d'eau superficielle
	Réduction des prélèvements d'eau superficielle
	Communication/sensibilisation auprès des propriétaires et utilisateurs
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Reconversion de peupleraies situées en bordure de cours d'eau
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
	Réduction des rejets urbains
	Amélioration des rendements épuratoires et du taux de collecte
	Favoriser le raccordement aux systèmes d'assainissement collectifs
	Lutte contre les espèces invasives
	Identification des espèces et cartographie des foyers d'implantation
	Eradication des espèces végétales invasives localisées
Capture/Piègeage des espèces invasives animales	
Entretien des secteurs potentiellement colonisables par les espèces invasives	
Acquisition et actualisation des connaissances	
Actualisation des données concernant l'IPP	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Recensement et cartographie des frayères présentes et potentielles	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Grand Morin médian

MAC 1 : Préservation et Maintien du niveau de conformité

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Entretien sélectif des embacles
	Décolmatage de frayères
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Limitation des prélèvements d'eau superficielle
	Réduction des prélèvements d'eau superficielle
	Communication/sensibilisation auprès des propriétaires et utilisateurs
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Recréation/Restauration de la végétation rivulaire
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Reconversion de peupleraies situées en bordure de cours d'eau
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
	Amélioration des rendements épuratoires et du taux de collecte
	Réduction des rejets d'eaux pluviales dans le milieu aquatique
	Lutte contre les espèces invasives
	Eradication des espèces végétales invasives localisées
	Capture/Piègeage des espèces invasives animales
	Entretien des secteurs potentiellement colonisables par les espèces invasives
Acquisition et actualisation des connaissances	
Actualisation des données concernant l'IPP	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Suivi de reproduction	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Grand Morin médian

XIII - Préconisations

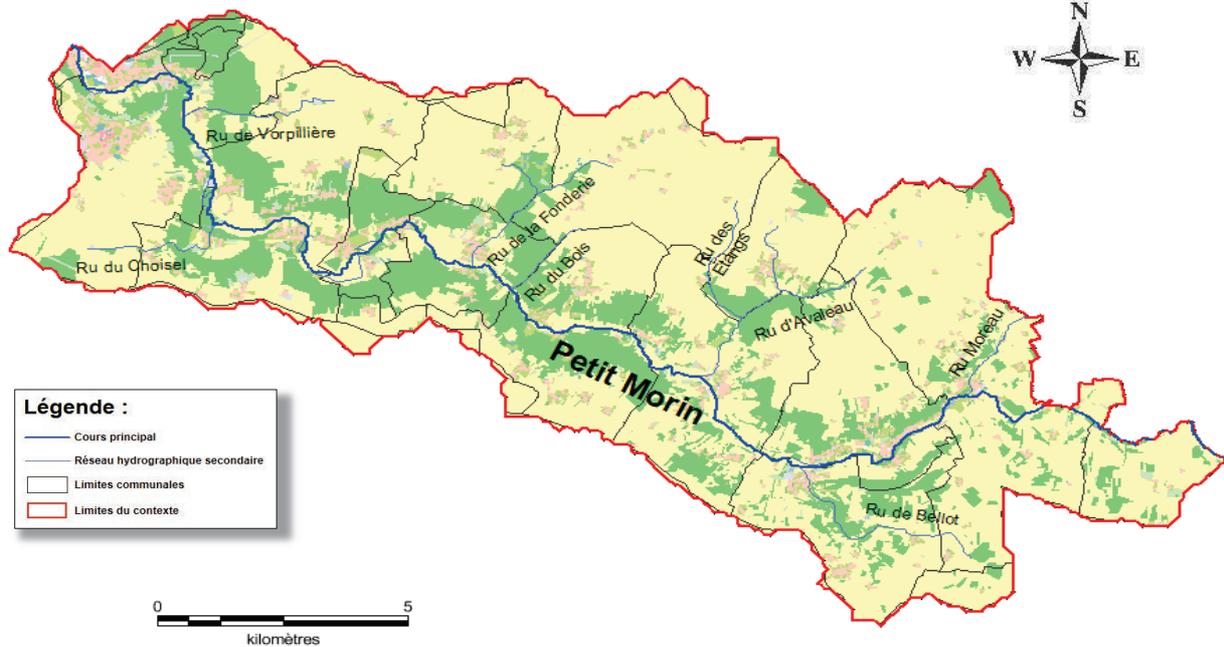
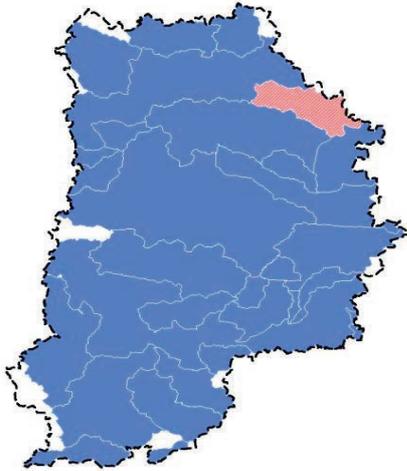
Le contexte apparaît comme dégradé au regard de l'Indice de Potentialité Piscicole. La conformité du contexte est à atteindre au plus tard pour 2027. L'objectif durant les 5 prochaines années est donc de mobiliser le MAC 3 afin d'atteindre au moins 60% de linéaire conforme par rapport au 14,3% actuels.

XIV - Proposition de Gestion

Gestion Patrimoniale Différée

Petit Morin

I - Situation Générale



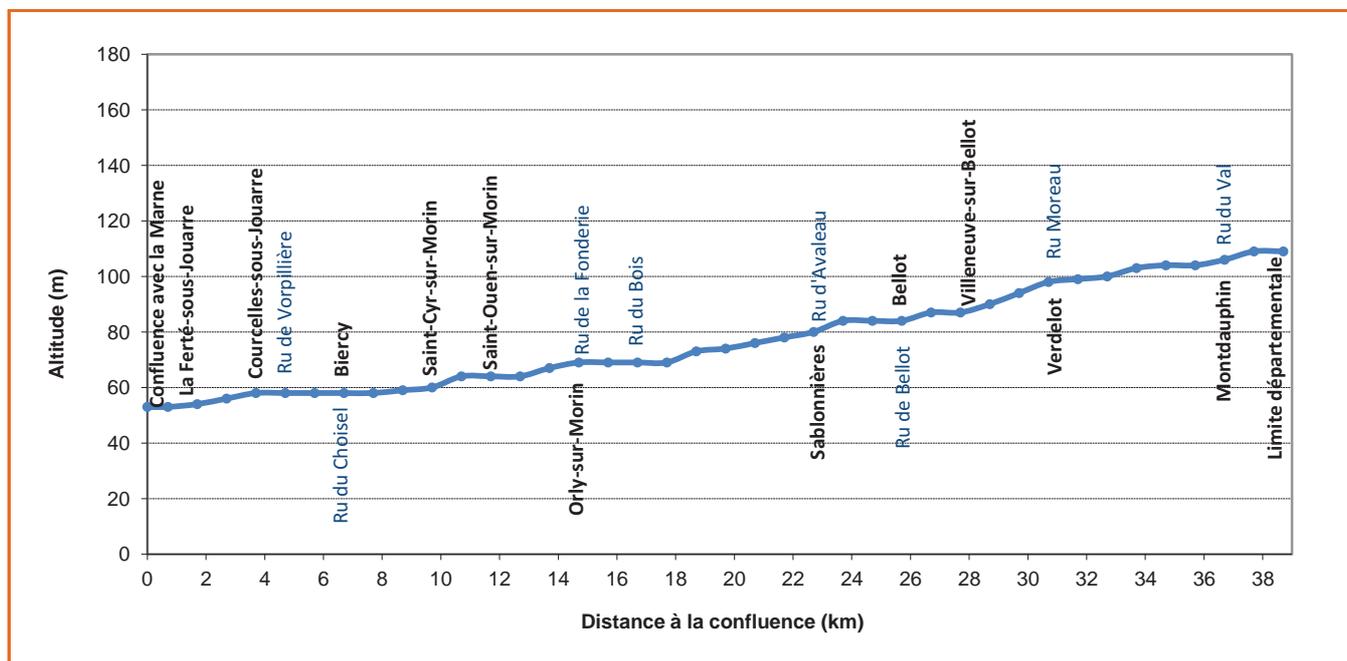
Sources :
Mode d'occupation des sols © IAURIF, MOS 2012
IGN BDCaro 2003

II - Description Générale

Le Petit Morin prend sa source au niveau des marais de Saint Gond, dans le département de la Marne. En Seine-et-Marne, le bassin versant représente environ 150 km² sur les 630 km² couverts dans son ensemble. Il conflue en rive gauche de la Marne, à hauteur de la Ferté-sous-Jouarre, après un linéaire de 39 km environ. Il reçoit les eaux de nombreux petits affluents dont les principaux sont : le ru Moreau à Verdelot, le ru de Bellot, le ru d'Avalleau à Sablonnières, le ru de la Fonderie à Orly-sur-Morin, le ru de Choisiel et celui de la Vorpillière.

Petit Morin

III - Profil(s) en Long



IV - Données Générales

Limites du contexte	Amont	Limite départementale de Seine-et-Marne
	Aval	Confluence avec la Marne
	Cours principal	Le Petit Morin
Réseau Hydrographique	Affluent(s)	FRHR143-F6246500 ru du val ; FRHR143-F6248500 ru moreau ; FRHR143-F6251000 ru de bellot ; FRHR143-F6252000 ru d'avaleau ; FRHR143-F6253000 ru du bois ; FRHR143-F6254000 ru de la fonderie ; FRHR143-F6255000 ru de choïsel ; FRHR143-F6256000 ru de vorpillière
Masse(s) d'eau DCE		FRHR143
Objectifs de Bon Etat DCE		Bon état global : 2027 Bon état écologique : 2015 Bon état chimique : 2027
Linéaire en eau du contexte	Cours principal	38,7 km
	Affluent(s)	30,6 km
Superficie du contexte		144,7 km ²

Petit Morin

Pente moyenne du cours principal		1,5 ‰
Statut foncier		Privé
Police	de l'Eau	DDT de Seine-et-Marne, ONEMA
	de la Pêche	ONCFS, ONEMA, FDAAPPMA77, AAPPMA
Carte(s) IGN		2514 Est; 2614 Est; 2614 Ouest
Gestionnaire(s)		Un syndicat regroupe les 4 communes de la Ferté-sous-Jouarre, Jouarre, Saint-Cyr-sur-Morin et Saint-Ouen-sur-Morin : le Syndicat de l'aval du Petit Morin. Le SIVOM de la Vallée du Petit Morin a pris la compétence "eau et milieu aquatique" sur les communes de Seine-et-Marne, en amont du Syndicat de l'aval du Petit Morin. Sur l'amont, seule la commune de Montdauphin adhère à un syndicat dont le siège se trouve dans le département de l'Aisne.

Petit Morin

V - Zonage(s) réglementaire(s) :

SAGE	SAGE des Deux Morin
Arrêté(s) Préfectoral(aux) de Protection de Biotope	-
Site(s) Inscrit(s)	-
Site(s) Classé(s)	-
Réserve(s) Naturelle(s) Nationale(s)	-
Réserve(s) Naturelle(s) Régionale(s)	-
Parc(s) Naturel(s) Régional(aux)	-
Décret(s) relatif(s) aux frayères	<p>Liste 1 : Chabot, Lamproie de planer, Truite fario, Vandoise : De la limite départementale de la Marne (MONTDAUPHIN) à la limite départementale de la Seine-et-Marne (VENDIERES)</p> <p>Liste 1 : Chabot, Lamproie de planer, Truite fario, Vandoise : Du Lieu-dit « Les abreuvoirs » (MONTDAUPHIN) à la confluence avec la Marne (LA FERTE-SOUS-JOUARRE)</p> <p>Liste 1 : Chabot, Lamproie de planer, Truite fario, Vandoise : Le Ru d'Avaleau : De la confluence avec le ru de la Fontaine aux Dames (HONDEVILLIERS) à la confluence avec le Petit Morin (SABLONNIERES)</p> <p>Liste 2 : Brochet : Du pont de la ferme de la Fée (VILLENEUVE-SUR-BELLOT) à la confluence avec le ru d'Avaleau (SABLONNIERES)</p>
Classement au titre des continuités écologiques	<p>Liste 1 : Sur l'ensemble du cours d'eau</p> <p>Liste 2 : De la limite départementale jusqu'à la confluence avec le ru Moreau ainsi que sur le ru Moreau</p>

Petit Morin

VI - Espace(s) naturel(s) :

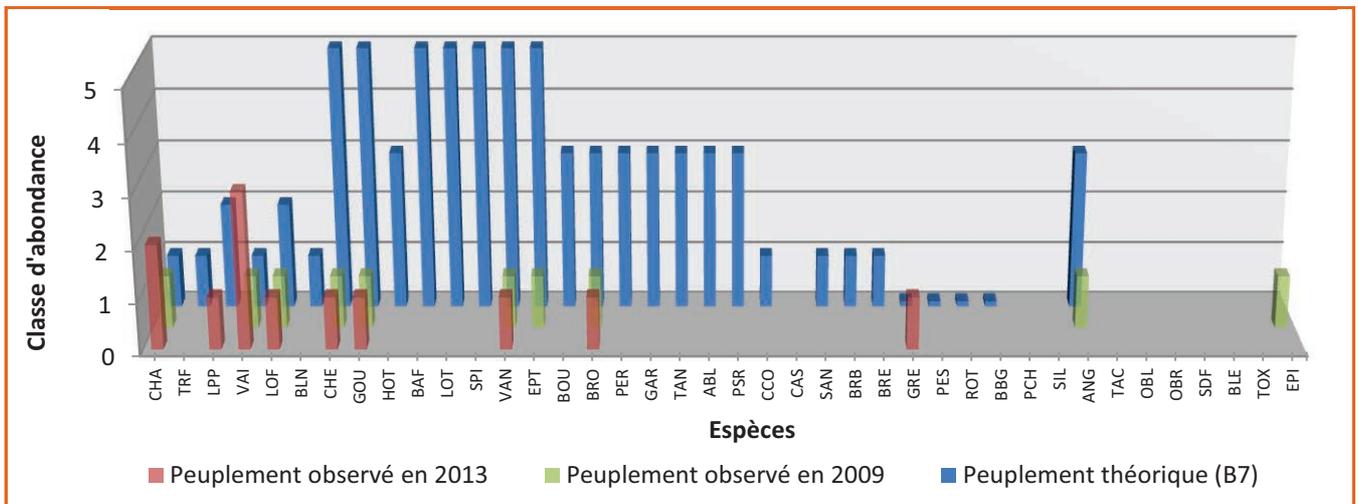
Espace(s) Naturel(s) Sensible(s)	-
ZNIEFF(s) de type I	Le ru de Bellot ; Ru de la Vorpillière ; Le Bois Marcou et le ru Choisel ; le ru d'Avaleau ; Le Bois des Meulières ; le Bois de Saint-Cyr, le Bois de Chavigny et le Bois du Charney ; Alentours du ru de la Fonderie ; Le Petit Morin
ZNIEFF(s) de type II	Vallée du Petit Morin
Site(s) Natura 2000	Le Petit Morin de Verdilot à Saint-Cyr-sur-Morin
Réservoir(s) Biologique(s)	Rivière du Petit Morin

Petit Morin

VII - Peuplement Piscicole

Type de contexte	Intermédiaire
Espèce(s) repère(s)	Truite fario et Brochet
Niveau de conformité	Perturbé
Niveau Typologique Théorique	7,1
Intégrité du peuplement en place (/20)	1,5
SI2E Eau (/20)	2,4
SI2E Habitat (/20)	0,7
Migrateur Amphihalien	Anguille

VIII - Graphique du peuplement en place et du peuplement théorique



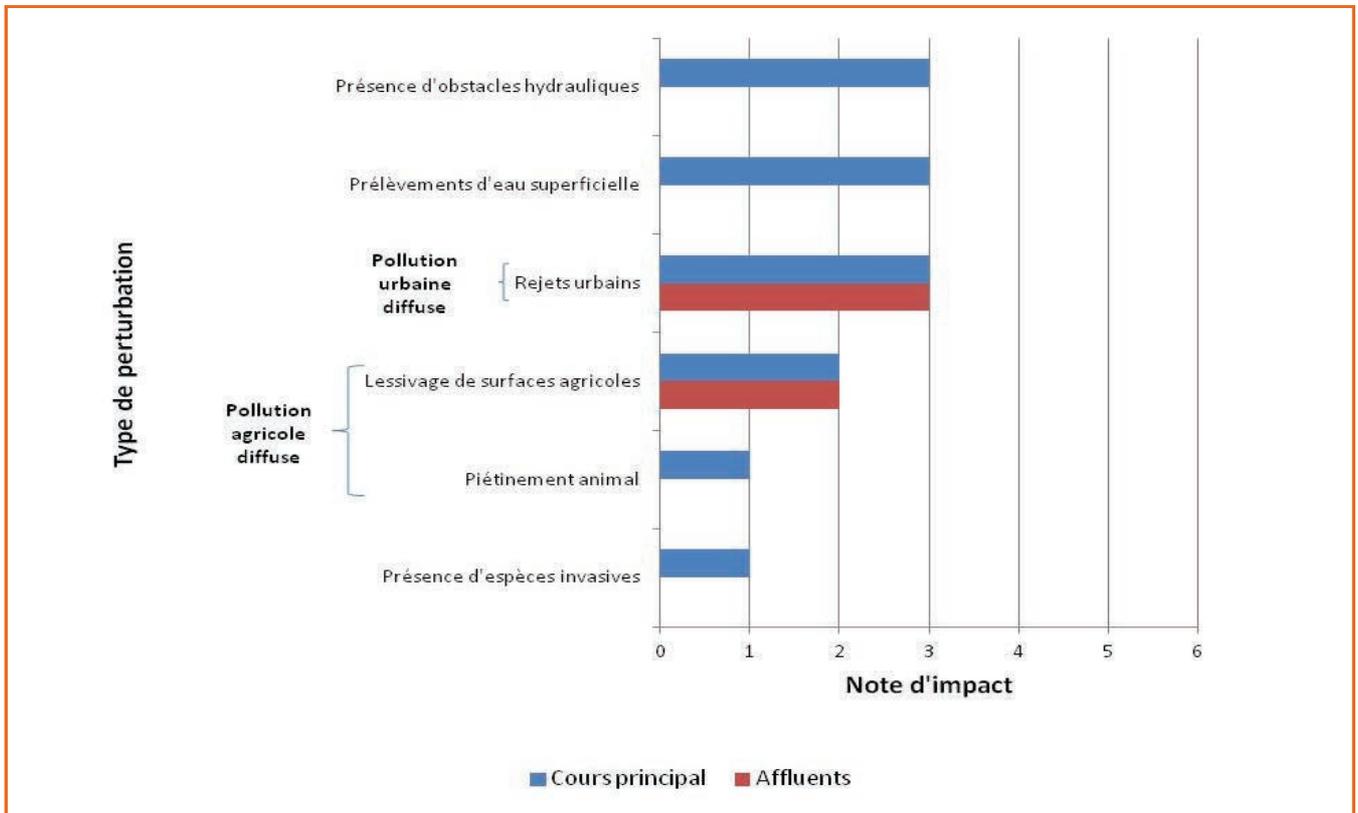
Petit Morin

IX - Halieutisme

Catégorie Piscicole	2ème catégorie piscicole
AAPPMA(s)	AAPPMA "La Vallée du Petit Morin" à Saint-Cyr-sur-Morin
Société(s) non agréée(s)	Association de pêche " La Truite Agile"
Gestion halieutique actuelle	Des opérations de repeuplement sont effectuées par l'AAPPMA locale
Réciprocité interdépartementale (EHGO)	oui
Réserve(s) de pêche	-

Petit Morin

X - Graphique des Facteurs de Perturbation



XI - Résumé des Facteurs de Perturbation

Les données ayant servi pour la réalisation de ce bilan sont issues du DOCOB du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » et concernent donc ce secteur. Cependant, les informations utilisées pour la présence d'obstacles hydrauliques, les stations d'épuration ainsi que pour le lessivage des surfaces agricoles sont à l'échelle du contexte et issues des données du diagnostic du SAGE. Des prospections supplémentaires seraient à mener sur la partie aval du contexte qui reste peu connue.

1 - La présence d'obstacles hydrauliques :

De nombreux **moulins** sont présents sur le cours du Petit Morin et témoignent des utilisations antérieures de la force hydraulique. 18 ouvrages ont été recensés dont 12 sont qualifiés d'**infranchissables ou franchissables de manière périodique**. Outre les inconvénients pour la faune piscicole, le transit sédimentaire est également interrompu. Les incidences sur le fonctionnement même du milieu aquatique sont donc importantes avec l'apparition des phénomènes de colmatage, de marnage et d'effets plans d'eau. Sur l'aval du contexte, entre les communes de Saint-Cyr-sur-Morin et de la Ferté-sous-Jouarre, 3 ouvrages empêchent les différentes espèces piscicoles de rejoindre la zone amont, propice à la reproduction. Le cours d'eau se retrouve ainsi cloisonné et ne permet pas aux différentes espèces en provenance de la Marne de gagner cet affluent. De la même manière, l'amont du contexte, entre les communes de Bellot, Villeneuve-sur-Bellot et Montdauphin, se retrouve déconnecté du fait de la présence de ces **obstacles hydrauliques**.

Petit Morin

2 - Les prélèvements d'eau superficielle :

Les **prélèvements en eau superficielle** à des fins d'**irrigation** sont courants sur les bords du Petit Morin. 28 points ont pu être répertoriés sur le site Natura 2000. Cette pratique se fait souvent au détriment du milieu aquatique. La densité des prélèvements peut, si cette dernière est importante, contribuer à accentuer les phénomènes d'étiage et conduire à l'apparition d'assecs. Cette perturbation, est d'autant plus problématique qu'elle se généralise à l'échelle du site avec un effet d'accumulation de l'amont vers l'aval.

3 - La pollution urbaine diffuse :

4 **stations d'épuration** sont présentes sur le contexte au niveau des communes de Verdelot, Villeneuve-sur-Bellot, Bellot et Saint-Cyr-sur-Morin. Il apparaît que ces quatre complexes sont en conformité de performances et d'équipements. Cependant, des **rejets** ont lieu directement dans le Petit Morin. 55 points de rejets ont été répertoriés sur le site Natura 2000 parmi lesquels il est possible de distinguer 3 grands types :

- **Rejets industriels** : un rejet formé de 4 points, au niveau de la commune de Verdelot et plus précisément à Couargis, au niveau du moulin Bourgeois.
- **Rejets d'eaux usées** : 10 points dont 4 sur la commune de Verdelot, 2 sur la commune de Villeneuve-sur-Bellot, 1 sur la commune de La Tretoire et 3 sur Orly-sur-Morin.
- **Rejets d'eaux pluviales** : 44 points situés entre Verdelot et Saint-Cyr-sur-Morin

4 - La pollution agricole diffuse :

L'agriculture occupe une part importante de la surface totale du contexte. 69% de cette dernière est utilisée pour des **cultures** et des **élevages**. Ce facteur impacte l'ensemble du réseau hydrographique, en particulier suite aux épisodes pluvieux et au lessivage des terres, apportant ainsi différentes **substances chimiques** responsables d'une dégradation de la qualité de l'eau. Concernant les affluents, la problématique est identique et engendre de fait, une concentration des différentes substances ou matières en suspension dans le cours d'eau principal. Des **abreuvoirs sauvages**, sources de pollutions ponctuelles et diffuses et de dégradations des berges, sont également présents et impactent un peu plus de 1,5 km du linéaire du cours principal sur le site Natura 2000. Ces zones se situent dans la partie amont, au niveau de la commune de Verdelot mais également dans la partie médiane sur les communes de la Tretoire, de Boitron et de Sablonnières.

5 - La présence d'espèces invasives :

Il est mentionné la présence du **Ragondin** (*Myocastor coypus*) ainsi que de la **Renouée du japon** (*Fallopia japonica*) au niveau de la commune de Verdelot, en amont du contexte. Les conséquences de la présence du Ragondin sont la fragilisation des berges, pouvant entraîner des effondrements, et une compétition entre les espèces végétales autochtones et la Renouée du japon. Il convient de surveiller et de limiter l'aire de répartition de ces 2 espèces sur le contexte afin de limiter leur extension.

Petit Morin

XII - Modules d'Actions Cohérentes

MAC 3 : Gain d'au moins 20 points sur le linéaire en classe 1 d'IPP

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Limitation des prélèvements d'eau superficielle
	Communication/sensibilisation auprès des propriétaires et utilisateurs
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
	Réduction des rejets urbains
	Favoriser le raccordement aux systèmes d'assainissement collectifs
	Acquisition et actualisation des connaissances
	Actualisation des données concernant l'IPP
	Poursuite du suivi des populations piscicoles
	Poursuite du suivi thermique du cours d'eau

Petit Morin

MAC 2 : Atteinte d'un IPP de classe 1 sur au moins 80% du linéaire

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Limitation des prélèvements d'eau superficielle
	Communication/sensibilisation auprès des propriétaires et utilisateurs
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
	Réduction des rejets urbains
	Favoriser le raccordement aux systèmes d'assainissement collectifs
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Lutte contre le piétinement et la divagation animale (clotures, pompes à nez...)
	Lutte contre les espèces invasives
	Identification des espèces et cartographie des foyers d'implantation
	Eradication des espèces végétales invasives localisées
	Capture/Piègeage des espèces invasives animales
	Entretien des secteurs potentiellement colonisables par les espèces invasives
	Acquisition et actualisation des connaissances
Actualisation des données concernant l'IPP	
Recensement et cartographie des frayères présentes et potentielles	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Petit Morin

MAC 1 : Préservation et Maintien du niveau de conformité

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Limitation des prélèvements d'eau superficielle
	Communication/sensibilisation auprès des propriétaires et utilisateurs
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
	Réduction des rejets urbains
	Favoriser le raccordement aux systèmes d'assainissement collectifs
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Lutte contre le piétinement et la divagation animale (clotures, pompes à nez...)
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Lutte contre les espèces invasives
	Eradication des espèces végétales invasives localisées
	Capture/Piègeage des espèces invasives animales
	Entretien des secteurs potentiellement colonisables par les espèces invasives
	Acquisition et actualisation des connaissances
	Acquisition et actualisation de données concernant les IPP
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Suivi de reproduction	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Petit Morin

XIII - Préconisations

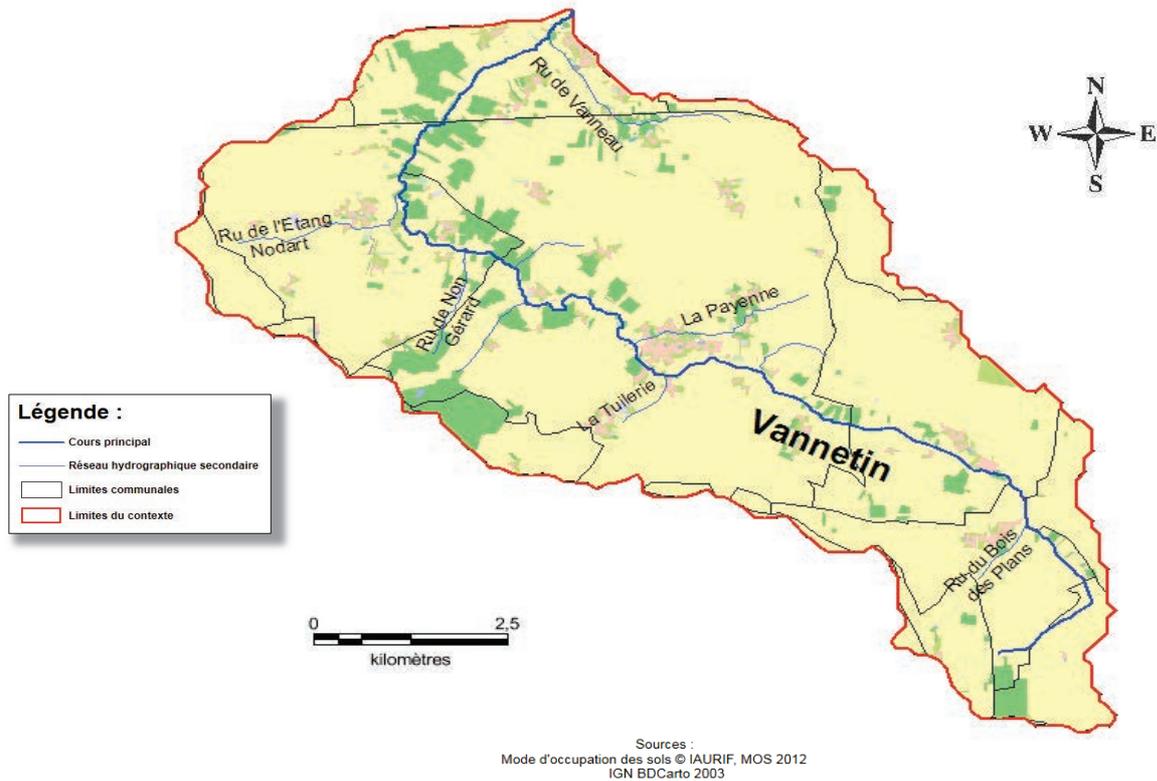
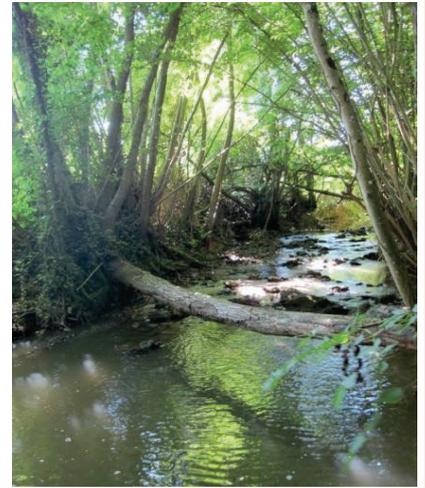
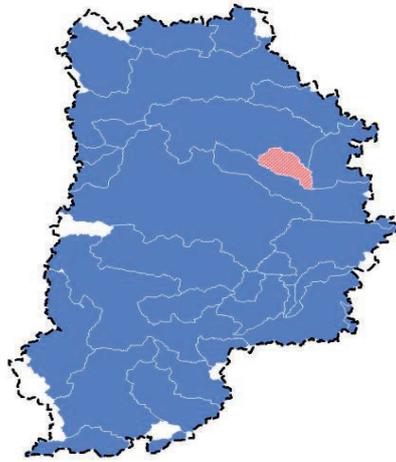
Le contexte apparaît comme perturbé au regard de l'Indice de Potentialité Piscicole avec à l'heure actuelle, 0% de linéaire conforme. Au vu des objectifs imposés par la DCE (2027), il est nécessaire de mobiliser le MAC 3 afin d'atteindre dans un premier temps 60% de linéaire conforme. Les actions pouvant apporter des résultats significatifs et rapides seront tout d'abord privilégiées.

XIV - Proposition de Gestion

Gestion Patrimoniale Différée

Vannetin

I - Situation Générale

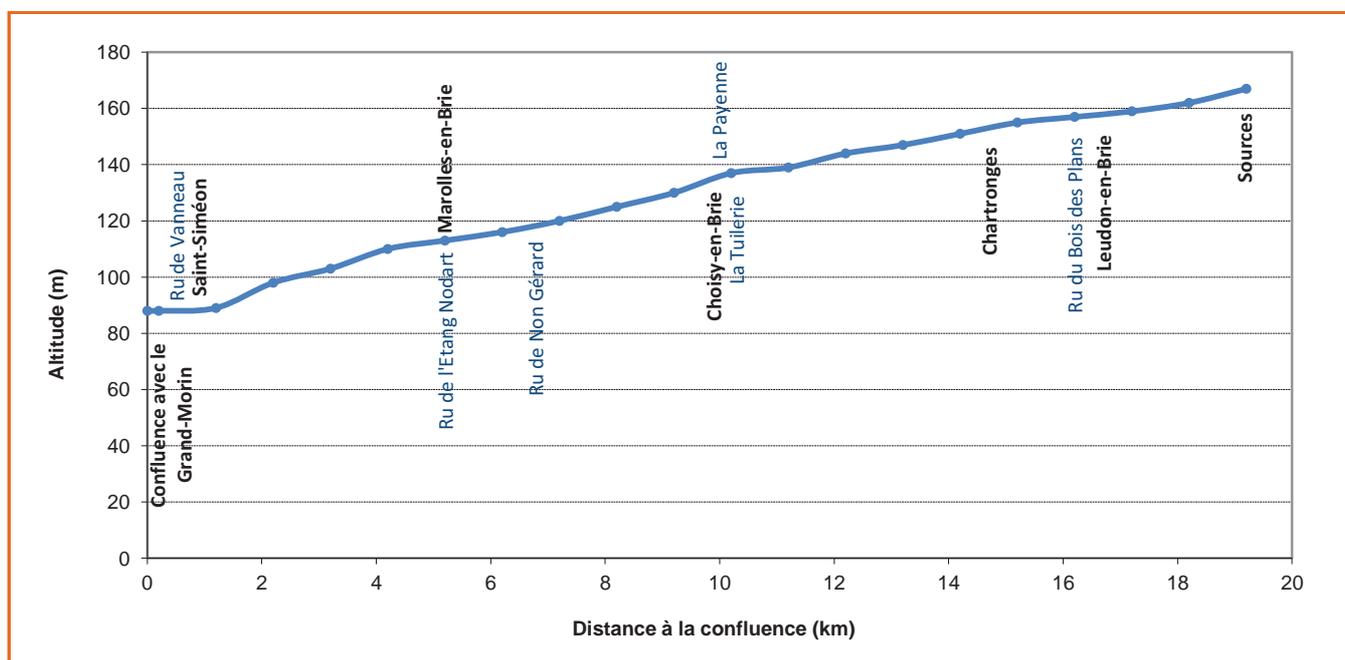


II - Description Générale

Le Vannetin est localisé à l'Est de la Seine-et-Marne, au cœur de la plaine de la Brie. Ce petit cours d'eau est un affluent rive gauche du Grand Morin. Le ru du Vannetin prend le nom de ru de Piétrée après la confluence avec le ru de l'Etang Nodart, au niveau de la commune de Marolles-en-Brie. Son linéaire est d'environ 19 km.

Vannetin

III - Profil(s) en Long



IV - Données Générales

Limites du contexte	Amont	Source
	Aval	Confluence avec le Grand Morin
	Cours principal	Ru du Vannetin
Réseau Hydrographique	Affluent(s)	FRHR149-F6537100 ru du bois des plans ; FRHR149-F6537300 la tuilerie ; FRHR149-F6537400 ruisseau de la payenne ; FRHR149-F6537700 ru de non Gérard ; FRHR149-F6537800 ru de l'étang nodart ; FRHR149-F6537900 ru de vanneau
Masse(s) d'eau DCE		FRHR149
Objectifs de Bon Etat DCE		Bon état global : 2021 Bon état écologique : 2015 Bon état chimique : 2021
Linéaire en eau du contexte	Cours principal	19,2 km
	Affluent(s)	15,4 km
Superficie du contexte		58,7 km ²

Vannetin

Pente moyenne du cours principal	4,3 ‰	
Statut foncier	Privé	
Police	de l'Eau	DDT de Seine-et-Marne, ONEMA
	de la Pêche	ONCFS, ONEMA
Carte(s) IGN	2615 Ouest	
Gestionnaire(s)	Le Syndicat Intercommunal de la vallée du Haut-Morin assure la gestion sur les communes de Leudon-en-Brie et Chartronges.	

Vannetin

V - Zonage(s) réglementaire(s) :

SAGE	SAGE des Deux Morin
Arrêté(s) Préfectoral(aux) de Protection de Biotope	-
Site(s) Inscrit(s)	-
Site(s) Classé(s)	-
Réserve(s) Naturelle(s) Nationale(s)	-
Réserve(s) Naturelle(s) Régionale(s)	-
Parc(s) Naturel(s) Régional(aux)	-
Décret(s) relatif(s) aux frayères	Liste 1 : Chabot, Lamproie de planer, Truite fario , Vandoise : Du pont de la route D55 (CHOISY-EN-BRIE) à la confluence avec le Grand Morin (SAINT-SIMEON)
Classement au titre des continuités écologiques	-

VI - Espace(s) naturel(s) :

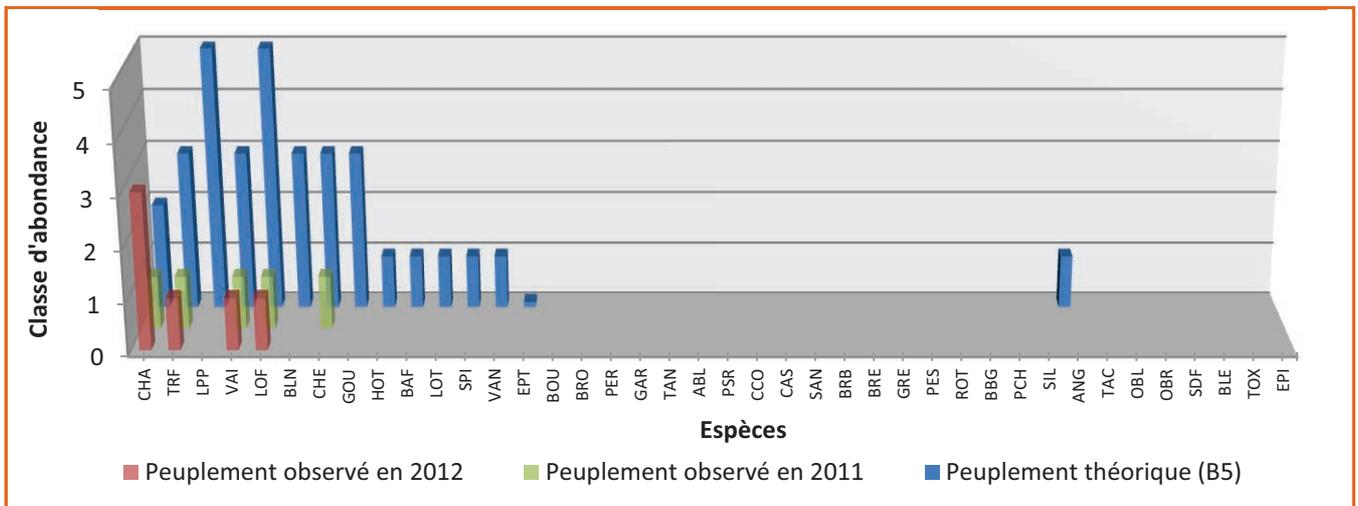
Espace(s) Naturel(s) Sensible(s)	-
ZNIEFF(s) de type I	Ru de Piétrée
ZNIEFF(s) de type II	-
Site(s) Natura 2000	Le Vannetin de sa source à Choisy-en-Brie
Réservoir(s) Biologique(s)	Ru du Vannetin

Vannetin

VII - Peuplement Piscicole

Type de contexte	Salmonicole
Espèce(s) repère(s)	Truite fario
Niveau de conformité	Perturbé
Niveau Typologique Théorique	4,8
Intégrité du peuplement en place (/20)	4,2
SI2E Eau (/20)	6,5
SI2E Habitat (/20)	1,9
Migrateur Amphihalin	Anguille

VIII - Graphique du peuplement en place et du peuplement théorique



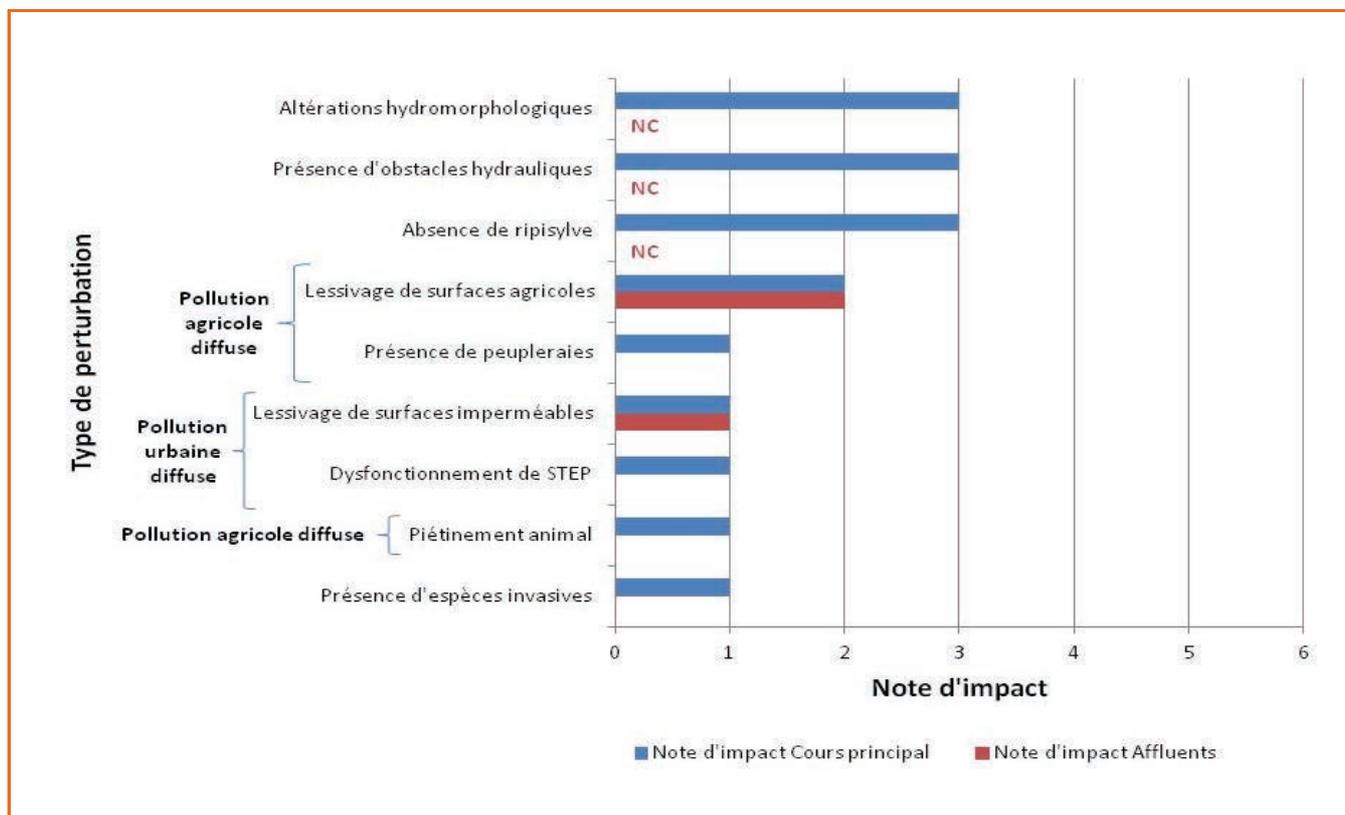
Vannetin

IX - Halieutisme

Catégorie Piscicole	1ère catégorie piscicole
AAPPMA(s)	-
Société(s) non agréée(s)	-
Gestion halieutique actuelle	-
Réciprocité interdépartementale (EHGO)	-
Réserve(s) de pêche	-

Vannetin

X - Graphique des Facteurs de Perturbation



XI - Résumé des Facteurs de Perturbation

1 - Les altérations hydromorphologiques :

Entre 1988 et 1990, le Vannetin a fait l'objet de **travaux hydrauliques** avec en particulier des **curages** et **recalibrages** du lit mineur. La finalité était de permettre un meilleur drainage des terres cultivées riveraines du contexte qui possède une forte dominance agricole. Ces travaux, irréversibles sans la réalisation d'opérations de restauration hydromorphologique, ont profondément modifiés la morphologie du cours d'eau dans sa partie amont, au niveau des sources, jusqu'en amont de la commune de Choisy-en-Brie. Il en résulte aujourd'hui la **destruction** d'une **grande partie des habitats piscicoles** du Vannetin et des **sites potentiels de reproduction** situés en tête de contexte.

2 - La présence d'obstacles hydrauliques :

14 **ouvrages hydrauliques** sont répertoriés sur le parcours du Vannetin dont 10 obstacles **infranchissables** par les espèces piscicoles. Parmi ces derniers, il est possible de distinguer 5 **seuils** dont 3 bétonnés et 5 barrages dont 1 en pierre. La totalité de ces ouvrages se trouvent dans la partie aval du Vannetin, entre Choisy-en-Brie et la confluence avec le Grand Morin, empêchant la colonisation de cet affluent par les espèces présentes dans le Grand Morin. De plus, ces obstacles contraignent le transit sédimentaire.

Vannetin

3 - L'absence de ripisylve :

La végétation rivulaire, en particulier sur un contexte salmonicole, est importante car elle permet le maintien des berges en limitant l'érosion, fournit des habitats pour les espèces piscicoles, apporte de l'ombrage contribuant au maintien d'une température de l'eau à un niveau optimal pour la Truite fario (*Salmo trutta fario*) et joue un rôle de filtre dans l'absorption des différents éléments qui pourraient ruisseler vers la rivière. Sur plus de 30% du linéaire du Vannetin, la **ripisylve** est **absente** ou de **faible densité** et en particulier sur la partie amont, entre les sources et le lieu-dit « Les Queues Levées », situé en aval de Chartronges.

4 - La pollution agricole diffuse :

Le contexte est soumis à une forte dominante agricole. 95% de sa surface est recouverte par des **exploitations principalement céréalières** et par quelques **élevages**. Lors des épisodes pluvieux, ces parcelles vont faire l'objet d'un lessivage qui va conduire à la mobilisation des différentes **substances chimiques** pouvant être employées, vers le cours d'eau. L'inventaire de ces espaces au contact direct du réseau hydrographique fait ressortir que 60% du linéaire du cours principal et 68% du linéaire des affluents sont susceptibles de recueillir un apport de substances exogènes. La **populiculture** est également représentée sur le contexte mais dans une intensité moindre. 3 parcelles de 90 m linéaires de moyenne sont situées à proximité du cours d'eau, au niveau du Bois des Echos, sur la commune de Leudon-en-Brie, ainsi qu'en aval de la station d'épuration de la commune de Choisy-en-Brie. 8 zones de **piétinement animal** ont également été mises en évidence sur la commune de Saint-Siméon, en amont de la confluence avec le Ru de Presle, à proximité du lieu-dit « Mondollot ».

5 - La pollution urbaine diffuse :

3 **stations d'épuration** sont recensées sur le contexte dont 2 rejettent leurs effluents dans le cours principal et 1 dans un fossé qui rejoint ensuite le Vannetin. D'après le rapport du SATESE, le complexe de Chartronges fait preuve d'un **rendement insuffisant** couplé à une **accumulation de polluants dans ses canalisations** par temps sec et pouvant être restitués lors d'épisodes orageux. Enfin, certaines communes du contexte comme Marolles-en-Brie ne possèdent pas de stations d'épuration et l'**assainissement** s'effectue de manière **autonome**. Les **surfaces imperméables** situées à proximité des cours d'eau sont concentrées au niveau des différentes zones urbanisées du contexte. Lors des épisodes pluvieux, les diverses substances déposées vont alors être mobilisées dans les eaux de ruissellement et potentiellement rejoindre le réseau hydrographique par voie gravitaire. Ce facteur de perturbation apparaît comme faible en termes d'intensité.

6 - La présence d'espèces invasives :

La **Renouée du Japon** (*Fallopia japonica*) est recensée sur le contexte au niveau du bois de Montanglaust, près du lieu-dit "Le Petit Choisy". Son caractère pionnier ainsi que ses capacités de prolifération importantes sont susceptibles de provoquer une compétition interspécifique avec les espèces autochtones, au détriment de ces dernières. Il convient donc d'intervenir et de surveiller ce site afin de limiter la propagation de cette espèce sur le Vannetin.

Vannetin

XII - Modules d'Actions Cohérentes

MAC 3 : Gain d'au moins 20 points sur le linéaire en classe 1 d'IPP

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Recréation d'un tracé plus sinueux
	Implantation d'épis
	Entretien sélectif des embacles
	Création / aménagement de frayères à truites
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Gestion de la ripisylve
	Recréation/Restauration de la végétation rivulaire
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Acquisition et actualisation des connaissances
	Actualisation des données concernant l'IPP
	Poursuite du suivi des populations piscicoles
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Vannetin

MAC 2 : Atteinte d'un IPP de classe 1 sur au moins 80% du linéaire

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Recréation d'un tracé plus sinueux
	Recharge granulométrique
	Implantation d'épis
	Entretien sélectif des embacles
	Création / aménagement de frayères à truites
	Décolmatage de frayères
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Gestion de la ripisylve
	Recréation/Restauration de la végétation rivulaire
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Plantation et entretien de haies
	Reconversion de peupleraies situées en bordure de cours d'eau
	Lutte contre le piétinement et la divagation animale (clotures, pompes à nez...)
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
	Réduction des rejets urbains
	Amélioration des rendements épuratoires et du taux de collecte
	Favoriser le raccordement aux systèmes d'assainissement collectifs
	Lutte contre les espèces invasives
	Identification des espèces et cartographie des foyers d'implantation
	Eradication des espèces végétales invasives localisées
	Entretien des secteurs potentiellement colonisables par les espèces invasives
Acquisition et actualisation des connaissances	
Actualisation des données concernant l'IPP	
Recensement et cartographie des frayères présentes et potentielles	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Vannetin

MAC 1 : Préservation et Maintien du niveau de conformité

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Entretien sélectif des embacles
	Décolmatage de frayères
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Gestion de la ripisylve
	Recréation/Restauration de la végétation rivulaire
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Plantation et entretien de haies
	Reconversion de peupleraies situées en bordure de cours d'eau
	Lutte contre le piétinement et la divagation animale (clotures, pompes à nez...)
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
	Réduction des rejets urbains
	Amélioration des rendements épuratoires et du taux de collecte
	Lutte contre les espèces invasives
	Eradication des espèces végétales invasives localisées
	Entretien des secteurs potentiellement colonisables par les espèces invasives
	Acquisition et actualisation des connaissances
Actualisation des données concernant l'IPP	
Suivi de reproduction	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Vannetin

XIII - Préconisations

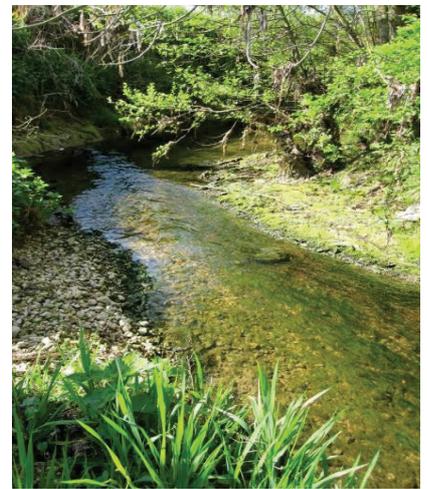
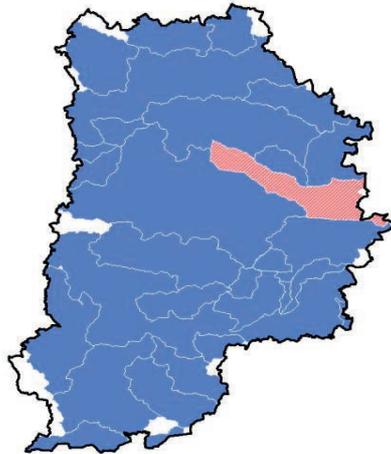
Le contexte apparait comme perturbé au regard de l'Indice de Potentialité Piscicole. Le bon état global est à atteindre au plus tard pour 2021. L'objectif durant les 5 prochaines années est donc de mobiliser le MAC 3 afin d'atteindre au moins 60% de linéaire conforme contre les 11,7% actuels.

XIV - Proposition de Gestion

Gestion Patrimoniale Différée

Aubetin

I - Situation Générale

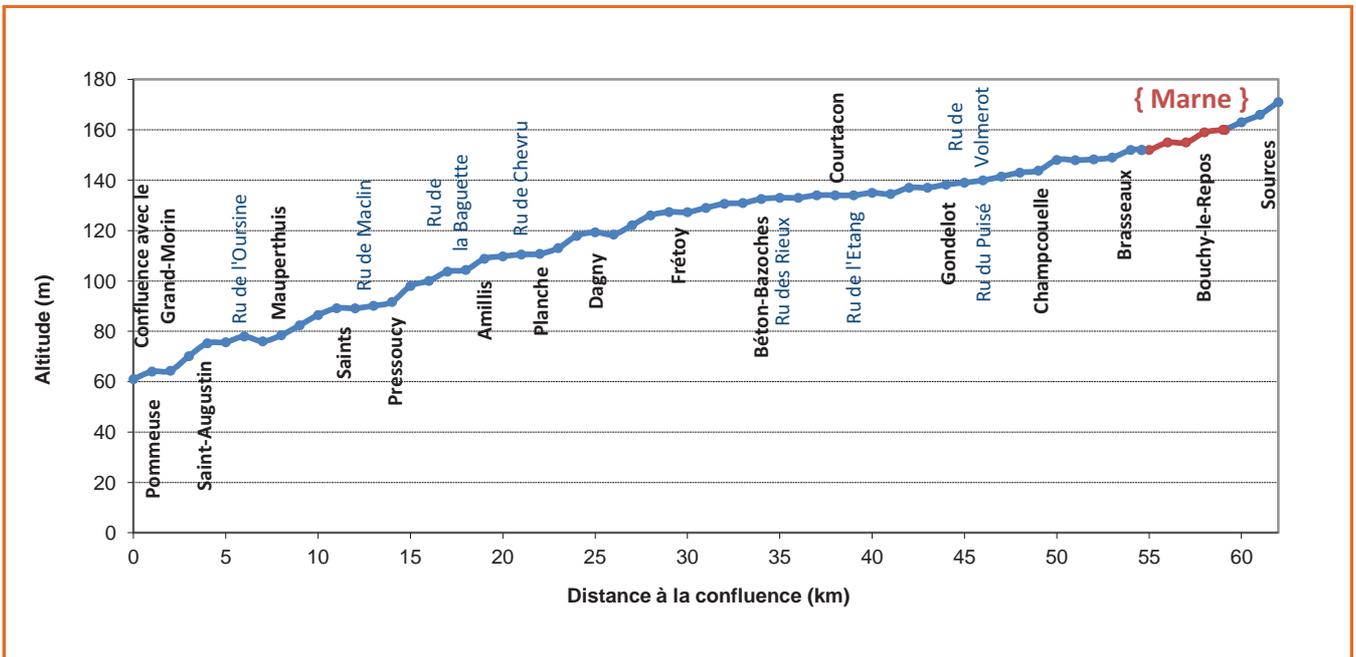


II - Description Générale

L'Aubetin prend sa source sur la commune de Bouchy-Saint-Genest dans la Marne puis entre en Seine-et-Marne après un parcours de quelques kilomètres et s'y écoule sur près de 62 km avant de confluer en rive gauche du Grand Morin, à Pommeuse. Il reçoit le long de son cours, les eaux de plusieurs affluents, principalement en rive droite dont les rus de Volmerot, de Chevru, de la Baguette, Maclin et enfin l'Oursine. Les affluents en rive gauche drainent de faibles bassins versants boisés qui ravinent lors de fortes pluies. La rivière coule sur des alluvions reposant sur les calcaires de Champigny dans lesquels s'infiltrer une partie des eaux superficielles. Les relations entre la nappe du Champigny et les eaux superficielles de l'Aubetin sont complexes et variables selon le niveau de la nappe.

Aubetin

III - Profil(s) en Long



IV - Données Générales

Limites du contexte	Amont	Source
	Aval	Confluence avec le Grand Morin
Réseau Hydrographique	Cours principal	L'Aubetin
	Affluent(s)	FRHR151-F6562000 ru du puisé ; FRHR151-F6563000 ru de volmerot ; FRHR151-F6562000 ru de l'étang ; FRHR151-F6565000 ru des rieux ; FRHR151-F6569000 ru de chevru ; FRHR151-F6573000 ru de la baguette ; FRHR151-F6574000 ru de maclin ; FRHR151-F6578000 ru de l'oursine
Masse(s) d'eau DCE		FRHR151
Objectifs de Bon Etat DCE		Bon état global : 2027 Bon état écologique : 2021 Bon état chimique : 2027
Linéaire en eau du contexte	Cours principal	61,9 km
	Affluent(s)	86,1 km
Superficie du contexte		269,2 km ²

Aubetin

Pente moyenne du cours principal		1,7 ‰
Statut foncier		Privé
Police	de l'Eau	DDT de Seine-et-Marne, ONEMA
	de la Pêche	ONCFS, ONEMA, FDAAPPMA77, AAPPMA
Carte(s) IGN		2514 Ouest ; 2515 Ouest ; 2615 Est ; 2615 Ouest
Gestionnaire(s)		Il n'y a pas de syndicat assurant l'entretien de l'ensemble de la rivière. Il en existe un centré sur la partie qui a fait l'objet de travaux de recalibrage, liés à l'agriculture, ainsi qu'à son aval immédiat, soit de Villiers-Saint-Georges à Frétoy et un second, le syndicat de l'Aubetin aval qui comprend les communes de Beautheil et Amillis. C'est le syndicat du bassin du Grand Morin qui assure l'entretien de l'Aubetin à Pommeuse.

Aubetin

V - Zonage(s) réglementaire(s) :

SAGE	SAGE des Deux Morin
Arrêté(s) Préfectoral(aux) de Protection de Biotope	-
Site(s) Inscrit(s)	-
Site(s) Classé(s)	-
Réserve(s) Naturelle(s) Nationale(s)	-
Réserve(s) Naturelle(s) Régionale(s)	-
Parc(s) Naturel(s) Régional(aux)	-
Décret(s) relatif(s) aux frayères	Liste 1 : Chabot, Lamproie de planer, Truite fario, Vandoise : De la confluence avec le ru de Chevru (AMILLIS) à la confluence avec le Grand Morin (POMMEUSE) Liste 2 : Brochet : De la sortie des bassin de la Poëlle (MAINCY) à la confluence avec la Seine (MELUN)
Classement au titre des continuités écologiques	Liste 1 et Liste 2 : De la confluence avec le ru de Maclin (SAINTS) à la confluence avec le Grand Morin (POMMEUSE)

VI - Espace(s) naturel(s) :

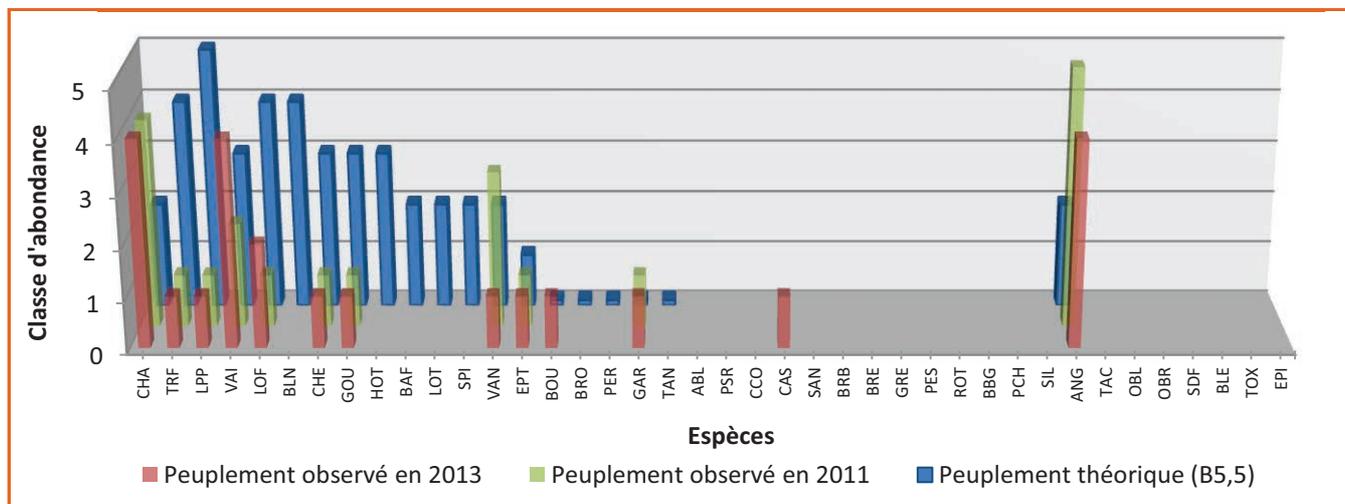
Espace(s) Naturel(s) Sensible(s)	Vallée de l'Aubetin
ZNIEFF(s) de type I	Boisements et prairies de Pressoucy et Maison-Meunier ; Bocage de Saint-Augustin
ZNIEFF(s) de type II	Forêt de Malvoisine ; Basse Vallée de l'Aubetin
Site(s) Natura 2000	-
Réservoir(s) Biologique(s)	L'Aubetin sur la commune de Saint-Augustin

Aubetin

VII - Peuplement Piscicole

Type de contexte	Salmonicole
Espèce(s) repère(s)	Truite fario
Niveau de conformité	Dégradé
Niveau Typologique Théorique	5,3
Intégrité du peuplement en place (/20)	6,2
SI2E Eau (/20)	8,6
SI2E Habitat (/20)	3,8
Migrateur Amphihalien	Anguille

VIII - Graphique du peuplement en place et du peuplement théorique



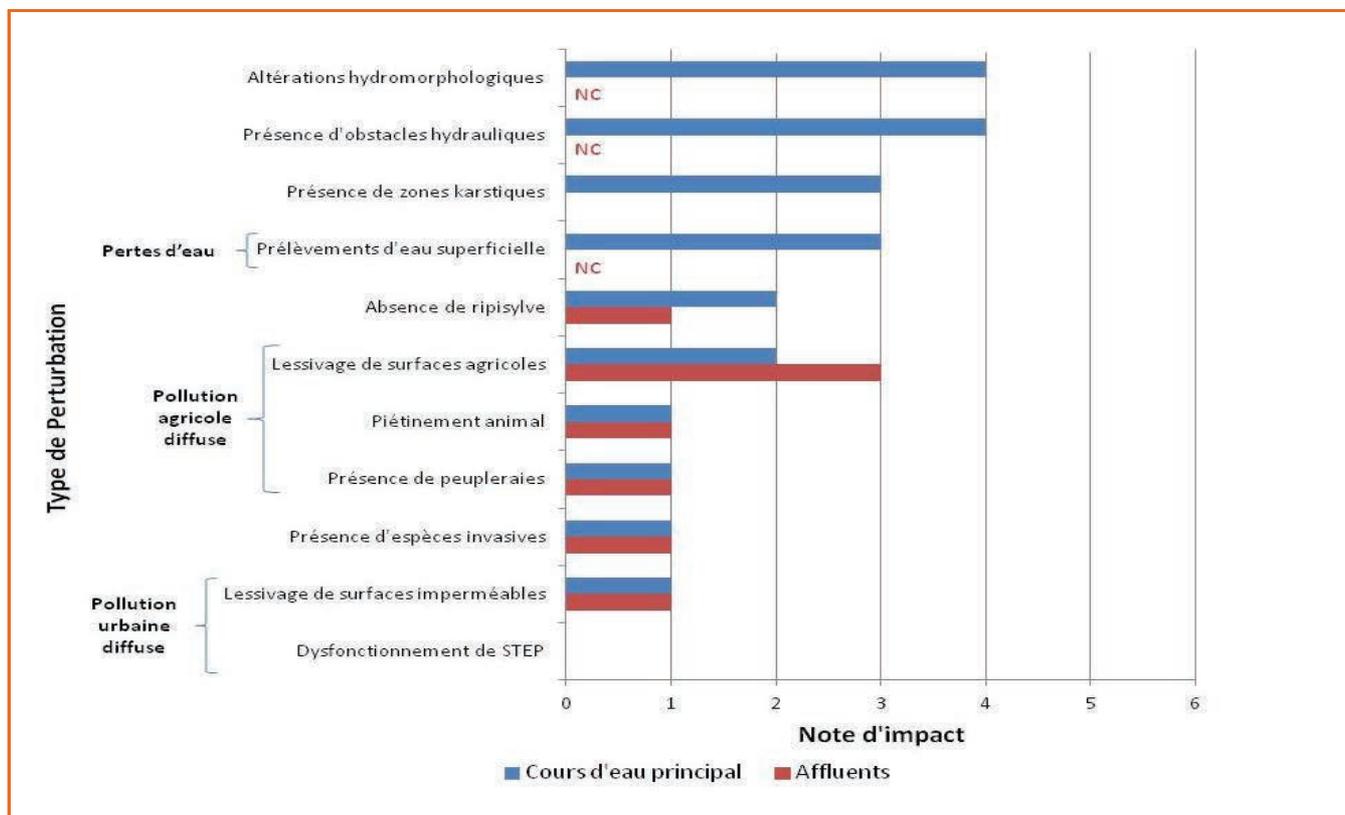
Aubetin

IX - Halieutisme

Catégorie Piscicole	1ère catégorie piscicole
AAPPMA(s)	AAPPMA "Les Tire-Bouchons de Pommeuse" à Pommeuse
Société(s) non agréée(s)	Association de pêche " La Truite de l'Aubetin" à Béton-Bazoches Association de pêche "La Truite Saint Augustinoise" à Saint-Augustin Association de pêche "La Fario" à Saints
Réciprocité interdépartementale (EHGO)	non
Réserve(s) de pêche	-
Gestion halieutique actuelle	Des déversements en Truites arc-en-ciel sont effectués par l'AAPPMA

Aubetin

X - Graphique des Facteurs de Perturbation



XI - Résumé des Facteurs de Perturbation

1 - Les altérations hydromorphologiques :

Le secteur situé entre Villiers-Saint-Georges et Amillis apparaît comme fortement banalisé par les **altérations hydromorphologiques**. Des travaux de **curage** et de **recalibrage** ont été conduits par le passé et ont contribué à une linéarisation ainsi qu'une homogénéisation du milieu et des habitats sur 30 km.

2 - La présence d'obstacles hydrauliques :

La **présence d'obstacles hydrauliques** altère les continuités écologiques sur le cours d'eau et perturbe son fonctionnement. La concentration des ouvrages est plus importante dans la partie aval, entre Béton-Bazoches et Pommeuse et plus ponctuellement sur la commune de Mauperthuis, rendant ainsi inaccessibles, pour la faune piscicole, les secteurs amont ainsi que les affluents. Au total, 11 obstacles sont recensés dans la partie aval. 4 sont **infranchissables** avec notamment les cascades du Pontcet qui constituent le seul obstacle naturel du département. Ces derniers sont situés entre les lieux-dits « Les Paroches » et « Le Pontcet ». Les 7 autres sont quant à eux difficilement franchissables et sont localisés entre les communes de Béton-Bazoches et Mauperthuis. Sur la partie amont, 1 ouvrage infranchissable est observable au niveau de Villiers-Saint-Georges, à proximité de Champcouelle.

Aubetin

3 - Les pertes en eau :

L'Aubetin, durant son parcours, traverse des **zones karstiques** qui vont entraîner des pertes d'eau naturelles entre Villiers-Saint-Georges et Amillis, sur près de 34 km. Ceci conduit à l'apparition d'assecs. Des **prélèvements en eau superficielle** viennent également fragiliser l'aspect quantitatif de la ressource. Il est possible d'en dénombrer 4 sur l'ensemble du parcours de l'Aubetin. 2 se situent sur la partie amont, au niveau de la commune de Villiers-Saint-Georges, 1 sur la partie médiane sur Augers-en-Brie et le dernier à l'aval sur Béton-Bazoches. Cette perturbation peut jouer un rôle prépondérant dans l'assèchement du cours d'eau, notamment sur la partie amont de l'Aubetin qui est la plus sensible.

La **populiculture** est également présente sur le contexte. Les besoins en eau des peupliers étant importants, ils contribuent à l'assèchement des zones humides et peuvent accentuer les étiages sévères. Cette essence végétale est implantée sur 1,5 km des rives de l'Aubetin et s'étend sur des linéaires variant d'une quarantaine de mètres jusqu'à 350 m. Au total, ce sont 9 parcelles présentes sur les communes de Saint-Augustin, Mauperthuis, Beautheil et Dagny pour l'aval du contexte et 3 parcelles en amont sur les communes de Courtacon et Augers-en-Brie.

4 - La pollution agricole diffuse :

L'activité agricole est fortement présente sur l'Aubetin et engendre des **pollutions agricoles diffuses**. Un peu plus de 37 km du linéaire du cours d'eau traverse des parcelles de cultures et vont recevoir les apports d'intrants, notamment lors des épisodes pluvieux. L'ensemble du cours d'eau est donc potentiellement impacté et peut subir un effet d'accumulation de l'amont vers l'aval. **L'absence de ripisylve** constitue une source d'accentuation de cette pollution diffuse et cela notamment sur les parties amont et médiane du contexte, entre Villiers-Saint-Georges et Fretoy, sur un linéaire de 20 km. Le manque de végétation rivulaire ne permet pas de tamponner l'apport d'intrants et contribue au réchauffement de l'eau, préjudiciable pour les populations salmonicoles. **2 zones de piétinement** altèrent également la qualité du milieu, tant au niveau physico-chimique qu'au niveau de la morphologie des berges. Elles sont présentes en aval du contexte au niveau de Saint-Augustin et de la commune de Saints.

5 - La présence d'espèces invasives :

Enfin, des **espèces invasives** ont été recensées sur Beautheil en aval du contexte et au niveau des Marets dans la partie médiane de l'Aubetin. Il s'agit de deux massifs de **Renouée du Japon** (*Fallopia japonica*) présents actuellement sur des linéaires d'environ 150 m. Il faut néanmoins tenir compte de leur capacité de prolifération pour éviter, par le futur, une extension de ces massifs. Le **Ragondin** (*Myocastor coypus*) et l'**Ecrevisse américaine** (*Orconectes limosus*) sont également mentionnés. Des prospections supplémentaires devront être réalisées afin de les localiser.

Aubetin

XII - Modules d'Actions Cohérentes

MAC 3 : Gain d'au moins 20 points sur le linéaire en classe 1 d'IPP

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Recréation d'un tracé plus sinueux
	Implantation d'épis
	Recréation de ripisylve
	Entretien sélectif des embacles
	Création / aménagement de frayères à truites
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Acquisition et actualisation des connaissances
	Actualisation des données concernant l'IPP
	Poursuite du suivi des populations piscicoles
	Poursuite du suivi thermique du cours d'eau

Aubetin

MAC 2 : Atteinte d'un IPP de classe 1 sur au moins 80% du linéaire

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Recréation d'un tracé plus sinueux
	Recharge granulométrique
	Implantation d'épis
	Entretien sélectif des embacles
	Création / aménagement de frayères à truites
	Décolmatage de frayères
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Limitation des prélèvements d'eau superficielle
	Réduction des prélèvements d'eau superficielle
	Communication/sensibilisation auprès des propriétaires et utilisateurs
	Gestion de la ripisylve
	Recréation/Restauration de la végétation rivulaire
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Plantation et entretien de haies
	Reconversion de peupleraies situées en bordure de cours d'eau
	Lutte contre le piétinement et la divagation animale (clotures, pompes à nez...)
	Lutte contre les espèces invasives
	Identification des espèces et cartographie des foyers d'implantation
	Eradication des espèces végétales invasives localisées
	Capture/Piègeage des espèces invasives animales
	Entretien des secteurs potentiellement colonisables par les espèces invasives
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
	Réduction des rejets urbains
Amélioration des rendements épuratoires et du taux de collecte	
Favoriser le raccordement aux systèmes d'assainissement collectifs	
Acquisition et actualisation des connaissances	
Actualisation des données concernant l'IPP	
Recensement et cartographie des frayères présentes et potentielles	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Aubetin

MAC 1 : Préservation et Maintien du niveau de conformité

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Entretien sélectif des embacles
	Décolmatage de frayères
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Limitation des prélèvements d'eau superficielle
	Réduction des prélèvements d'eau superficielle
	Communication/sensibilisation auprès des propriétaires et utilisateurs
	Gestion de la ripisylve
	Recréation/Restauration de la végétation rivulaire
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Plantation et entretien de haies
	Reconversion de peupleraies situées en bordure de cours d'eau
	Lutte contre le piétinement et la divagation animale (clotures, pompes à nez...)
	Lutte contre les espèces invasives
	Eradication des espèces végétales invasives localisées
	Capture/Piègeage des espèces invasives animales
	Entretien des secteurs potentiellement colonisables par les espèces invasives
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
	Réduction des rejets urbains
	Amélioration des rendements épuratoires et du taux de collecte
	Acquisition et actualisation des connaissances
	Actualisation des données concernant l'IPP
Suivi de reproduction	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Aubetin

XIII - Préconisations

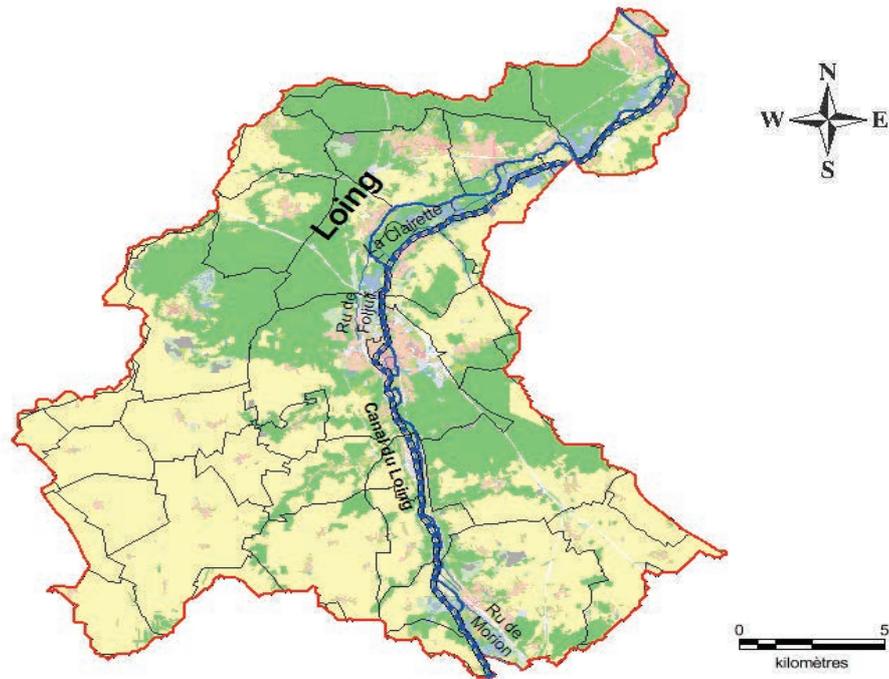
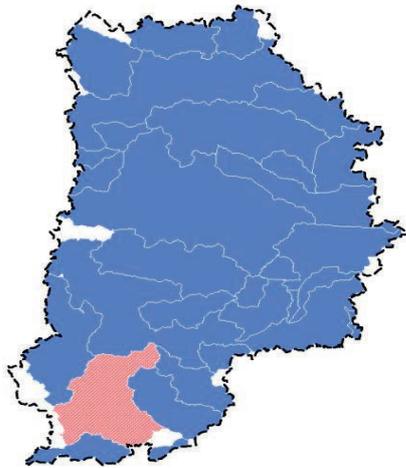
Le contexte apparaît comme dégradé au regard de l'Indice de Potentialité Piscicole. La conformité du contexte est à atteindre au plus tard pour 2027. L'objectif durant les 5 prochaines années est donc de mobiliser le MAC 3 afin d'atteindre au moins 60% de linéaire conforme contre les 15,7% actuels.

XIV - Proposition de Gestion

Gestion Patrimoniale Différée

Loing

I - Situation Générale



Légende :

	Cours principaux
	Réseau hydrographique secondaire
	Canaux
	Limites communales
	Limites du contexte

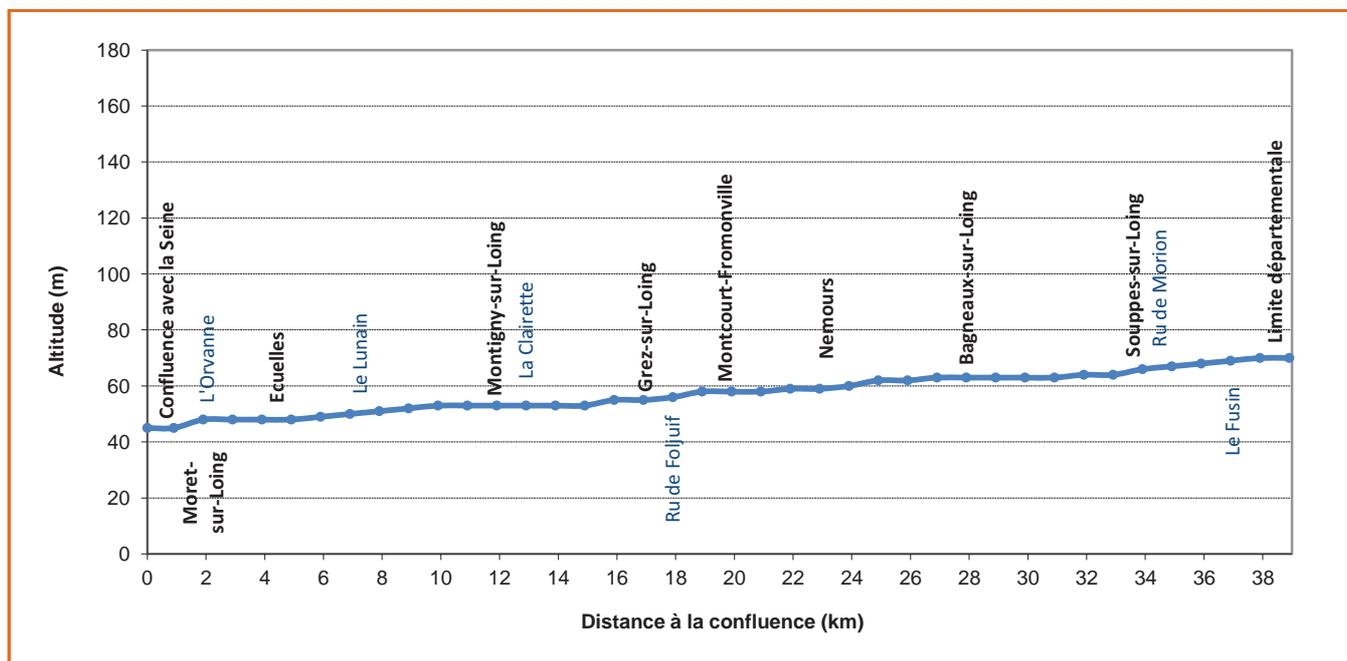
Sources :
Mode d'occupation des sols © IAURIF, MOS 2012
IGN BDCarto 2003

II - Description Générale

Le Loing prend sa source sur la commune de Sainte-Colombe dans le département de l'Yonne et, après un parcours d'environ 100 km, entre dans la département de Seine-et-Marne, à Souppes-sur-Loing, où il s'écoule sur près de 42 km, avant de confluer en rive gauche de la Seine, à Saint-Mammès. Tout au long de son parcours, le Loing est cotoyé, tantôt en rive droite, tantôt en rive gauche, par le canal du Loing, avec lequel il se confond à 2 reprises, à l'aval de Nemours et entre Moret-sur-Loing et la confluence avec la Seine.

Loing

III - Profil(s) en Long



IV - Données Générales

Limites du contexte	Amont	Limite départementale de Seine-et-Marne
	Aval	Confluence avec la Seine
Réseau Hydrographique	Cours principal	Le Loing
	Affluent(s)	FRHR87-F43-0400 le fusin ; FRHR88A-F4373000 ru de morion ; FRHR88A-F4375000 ru de foljuif ; FRHR88A-F4379001 la clairette ; FRHR89-F4380600 le lunain ; FRHR88C-F4398000 l'orvanne
Masse(s) d'eau DCE		FRHR88A
Objectifs de Bon Etat DCE		Bon état global : 2027 Bon état écologique : 2015 Bon état chimique : 2027
Linéaire en eau du contexte	Cours principal	38,9 km
	Affluent(s)	64,6 km
Superficie du contexte		336,9 km ²

Loing

Pente moyenne du cours principal	0,5 ‰	
Statut foncier	Privé et Public sur les parties canalisées du Loing	
Police	de l'Eau	DDT de Seine-et-Marne, ONEMA
	de la Pêche	ONCFS, ONEMA, FDAAPPMA77, AAPPMA
Carte(s) IGN	2417 OT; 2418 Est; 2517 Ouest	
Gestionnaire(s)	Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Loing (SMAGL) assure la gestion du cours d'eau. Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bignon assure quant à lui, l'entretien de ce dernier.	

Loing

V - Zonage(s) réglementaire(s) :

SAGE	Nappe de Beauce et milieux aquatiques associés
Arrêté(s) Préfectoral(aux) de Protection de Biotope	Carrière dite de la rue Jaune à Puiselay ; Bois des Belles Vues ; Plaine de Sorques
Site(s) Inscrit(s)	Abords des bois de la Commanderie et de la Justice ; Vallée du Loing ; Vallée du Fusain
Site(s) Classé(s)	Les rochers Gréau ; Eglise et cimetière de la Genevraye ; Bois des Bauges et ses abords ; Rochers dits Le Mont d'Elivet, Le Crot aux Loups, Les Gros Monts et Les Beauregards ; Forêt domaniale et bois de la Commanderie, forêt domaniale de Larchant, bois de la Justice et leurs abords ; Rochers au lieu-dit Le Clos Jolinois ; Forêt domaniale de Fontainebleau ; Rives du Loing
Réserve(s) Naturelle(s) Nationale(s)	-
Réserve(s) Naturelle(s) Régionale(s)	Marais de Larchant
Parc(s) Naturel(s) Régional(aux)	Parc naturel régional du Gâtinais Français
Décret(s) relatif(s) aux frayères	<p>Liste 1 : Chabot, Lamproie de planer, Truite fario, Vandoise : Du pont de la route départementale 62 (CHATEAU-LANDON) à la confluence avec le Lunain (EPISY)</p> <p>Liste 1 : Chabot, Truite fario, Vandoise : De la confluence avec le Lunain (EPISY) à la confluence avec l'Orvanne (MORET-SUR-LOING)</p> <p>Liste 1 : Chabot, Lamproie de planer, Truite fario, Vandoise : De la confluence avec l'Orvanne (MORET-SUR-LOING) à la confluence avec la Seine (SAINT-MAMMES)</p> <p>Liste 2 : Brochet : Du pont de la route départementale 62 (CHATEAU-LANDON) à la confluence avec la Seine (DORDIVES)</p>
Classement au titre des continuités écologiques	<p>Liste 1 et Liste 2 : Sur l'ensemble du linéaire du Loing du contexte</p> <p>Liste 1 : La Clairette</p>

Loing

VI - Espace(s) naturel(s) :

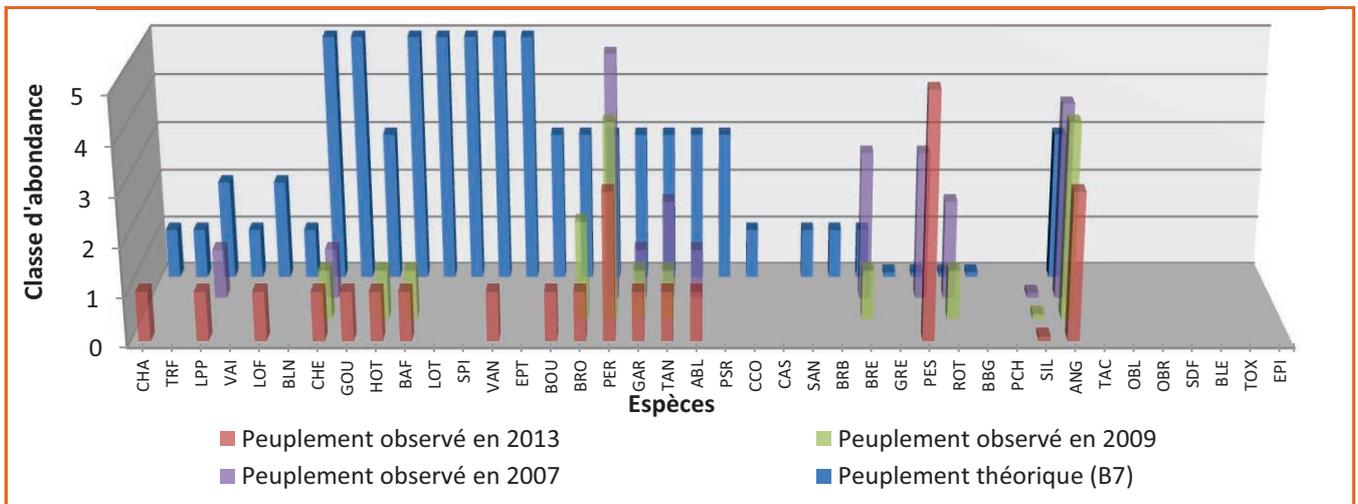
Espace(s) Naturel(s) Sensible(s)	Bois des Pâlis ; Platières, grottes et vergers ; Prés des Doyers - Aulnes de Fromonceau ; Carrières de l'Enfer ; Prairie de Gandelles ; Bords du Loing ; Carrière de Mocpoix ; Polissoirs ; Plaine de Sorques ; Prés de la Trentaine - Coteau des Hauts Ramés ; Prés de la Trentaine - Coteau des Hauts Ramés ; Rocher de la Vignette
ZNIEFF(s) de type I	Sablière de la Chapelle-la-reine ; sablière de Larchant ; Sablières de Bonnevault Sablières de Chevrainvilliers ; Sablière d'Ormesson ; Sablières de Coudray ; Le Long Rocher ; Sablière de Darvault ; Marais de Souppes-sur-Loing ; Sablière de Varennes ; La Malmontagne ; Gorge aux loups, Rocher Boulin et Rocher des Etroi ; Marais du Loing entre le canal, le fleuve et Cercanceaux ; Bassin de décantation de la sucrerie de Souppes-sur-Loing ; Marais de Gandelles ; Sablières et Platières de Nemours ; Carrières souterraines de Darvault ; Sablières nord de Nemours ; Bois de Bauges ; Erables et Déluge et Mare Marcou ; Carrière souterraine de Larchant ; Marais de Larchant ; Sablières de Montcourt-Fromonville ; Sablière de Bourron-Marlotte ; Pré humide de Sorques Plaine de Sorques ; Sablières de la Genevraye et Prés alentours
ZNIEFF(s) de type II	Vallée du Loing entre Montcourt-Fromonville et Nemours ; Bois de Darvault ; Vallée de Souppes sur Loing et Dordives ; Forêt de Nanteau ; Vallée du Loing entre Nemours et Souppes-sur-Loing ; Vallée du Loing entre Episy et Montcourt-Fromonville ; Massif de Fontainebleau
Site(s) Natura 2000	Carrière de Mocpoix ; Massif de Fontainebleau ; Rivières du Loing et du Lunain Carrière de Darvault ; Basse Vallée du Loing
Réservoir(s) Biologique(s)	Rivière du Loing

Loing

VII - Peuplement Piscicole

Type de contexte	Intermédiaire
Espèce(s) repère(s)	Truite fario et Brochet
Niveau de conformité	Perturbé
Niveau Typologique Théorique	7,2
Intégrité du peuplement en place (/20)	3,1
SI2E Eau (/20)	4,5
SI2E Habitat (/20)	1,7
Migrateur Amphihalin	Anguille

VIII - Graphique du peuplement en place et du peuplement théorique



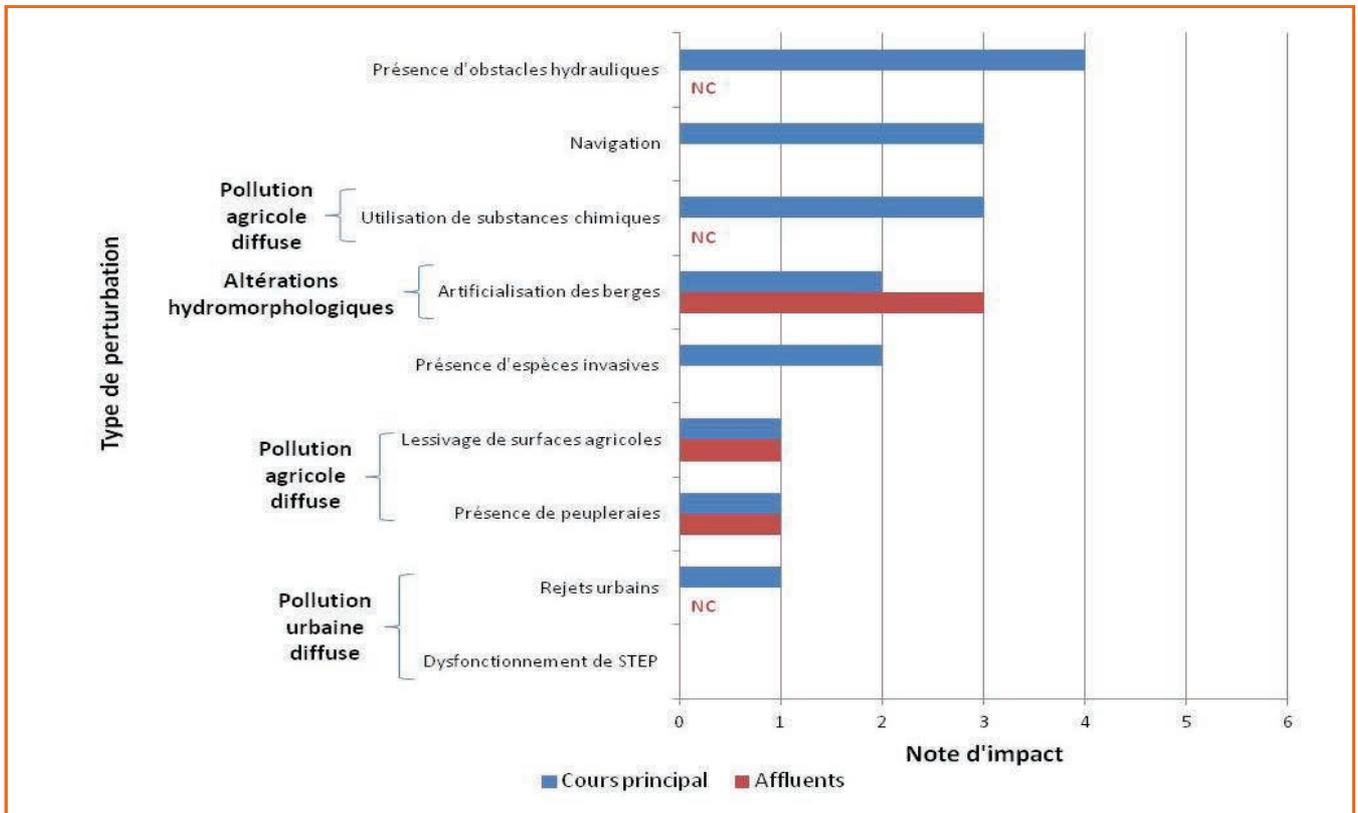
Loing

IX - Halieutisme

Catégorie Piscicole	2ème catégorie piscicole
AAPPMA(s)	AAPPMA "La Gaule du Loing" à Dordives AAPPMA "Le Goujon de Souppes-sur-Loing" à Souppes-sur-Loing AAPPMA "La Vandoise et le Gardon du Loing" à Nemours AAPPMA "La Moncourtoise" à Montcourt-Fromonville AAPPMA « La Brème de la Genevraye » à Montigny-sur-Loing-Bourron-Marlotte AAPPMA « L'Épinoche d'Épisy » à Épisy AAPPMA "La Truite de Moret-sur-Loing" à Moret-sur-Loing
Société(s) non agréée(s)	-
Gestion halieutique actuelle	Des opérations de réempoissonnement sont menées annuellement sur le Loing par les AAPPMA locales
Réciprocité interdépartementale (EHGO)	La Gaule du Loing : oui Le Goujon de Souppes-sur-Loing : oui La Vandoise et le Gardon du Loing : oui La Moncourtoise : oui La Brème de la Genevraye : non L'Épinoche d'Épisy : oui La Truite de Moret-sur-Loing : oui
Réserve(s) de pêche	Réserve du barrage de Fromonville, en rive droite et gauche, depuis 50m en amont du barrage à clapets jusqu'à 50m en aval du barrage à clapets

Loing

X - Graphique des Facteurs de Perturbation



XI - Résumé des Facteurs de Perturbation

1 - La présence d'obstacles hydrauliques :

Dans le département de Seine-et-Marne sur le contexte du Loing, 16 **obstacles hydrauliques** sont recensés et engendrent une altération de la continuité écologique. Cette densité importante, en plus d'une répartition diffuse sur l'ensemble du cours principal, contribue à une banalisation et une homogénéisation des habitats potentiels par l'effet « plan d'eau » provoqué. Concernant certains **barrages**, et notamment le barrage de Montcourt-Fromonville, les débits réservés n'étaient pas respectés auparavant, entraînant ainsi des difficultés quant à la gestion quantitative de la ressource en eau. Dans le cadre de la démarche de certification ISO 14001 en matière de gestion hydraulique, l'ancienne vanne motrice du moulin a été réglée en 2013 et équipée d'une bride afin de garantir en permanence un débit réservé de 1,66 m³/s. De plus, la réalisation d'une passe à poisson sur le Moulin de Doyers, au niveau de la commune de Saint-Pierre-lès-Nemours est achevée. Des études, concernant deux des trois ouvrages « Grenelle » situés sur les communes de Moret-sur-Loing et de Souppes-sur-Loing, sont également menées dans le but de restaurer les continuités écologiques. Récemment, les continuités écologiques ont été rétablies à Bagneaux-sur-Loing au niveau du déversoir de "Vieux Moulin".

Loing

2 - La navigation et l'artificialisation des berges :

Les parties **canalisées** du Loing permettent la navigation, que ce soit pour la plaisance ou pour des activités de commerce et de transport. De ce fait, les **niveaux d'eau** sont **régulés** par le jeu des **éclusées**. Les conséquences de ces régulations s'ajoutent à la présence des obstacles hydrauliques et accentuent la banalisation des habitats piscicoles. De par son caractère navigable, le Loing a été fortement **artificialisé** au niveau de ses berges, réduisant de manière importante la quantité ainsi que la qualité des habitats piscicoles. Deux zones ont subi ce genre d'intervention :

- Entre Nemours, en aval du Champ de Mars, et Montcourt-Fromonville, au niveau du Moulin Rouge, sur une distance d'un peu plus de 3 km.
- Entre la gendarmerie de « La Pierre Morin », au niveau de la commune de Moret-sur-Loing, et la confluence entre le Loing et la Seine, soit un linéaire de 2 km.

3 - La pollution agricole diffuse :

50% de la surface du contexte est utilisée à des fins agricoles. Le Loing traverse des **parcelles de cultures** et c'est aux abords de ces zones, notamment lors des épisodes pluvieux, que le cours d'eau va recevoir des apports de matières en suspension mais également de **fertilisants**, de **pesticides**. Le contexte est soumis à une utilisation intense de **substances chimiques** comme en atteste le DOCOB du site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain ». Ce document indique que les apports atteignent la rivière sur plus de 90% de son linéaire, soit quasi sa totalité, affluents inclus. Les conséquences, tant sur la qualité de l'eau que sur les peuplements faunistiques et floristiques, sont donc importantes. La **populiculture** est une activité représentée sur le contexte. Cette dernière reste cependant limitée à 1,5 km de linéaire cumulé. La partie amont du contexte apparaît comme la plus soumise à cet impact, en particulier entre Château-Landon et Nemours. L'ensemble de ces parcelles restent cependant espacées sur le cours principal ce qui permet de nuancer les conséquences de l'exploitation de cette essence sans pour autant les oublier.

4 - La pollution urbaine diffuse :

10 **stations d'épuration** sont implantées sur le contexte dont 9 d'entre-elles rejetant leurs effluents traités directement dans le Loing. Celles-ci sont en tout point de vue conformes sur l'année 2011. Cependant, différents **rejets d'eaux pluviales** ainsi que d'**eaux usées** ont été relevés. Les zones impactées, au nombre de 3, se situent à la fois sur les parties amont et aval du contexte. Elles se situent :

- sur la commune de Souppes-sur-Loing, à partir de l'entrée du Loing dans le département jusqu'à environ 500 m en aval du pont de la D207,
- sur la commune de Bagneaux-sur-Loing, entre le Moulin de Gandelles et les bas de Bagneaux,
- entre les communes de Grez-sur-Loing, au niveau du Bois de Belle île, et Montigny-sur-Loing jusqu'à l'ancien Moulin de Montigny, en amont de la D58.

5 - La présence d'espèces invasives :

L'**Ecrevisse de louisianne** (*Procambarus clarkii*), l'**Ecrevisse américaine** (*Orconectes limosus*) ainsi que la **Perche soleil** (*Lepomis gibbosus*) ont été capturées lors des derniers inventaires piscicoles. Elles sont localisées au niveau d'Episy, de Montigny-sur-Loing, de Nemours, de Bagneaux-sur-Loing et de Souppes-sur-Loing. La **Renouée du japon** (*Fallopia japonica*) et le **Ragondin** (*Myocastor coypus*) ont également été identifiés. Des prospections complémentaires sont nécessaires pour une localisation plus précise.

Loing

XII - Modules d'Actions Cohérentes

MAC 3 : Gain d'au moins 20 points sur le linéaire en classe 1 d'IPP

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration de la continuité écologique
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Réduction des contraintes liées à la navigation
	Emprise faible : protection semi végétale et étalement des contraintes en berges
	Emprise forte : Evacuation des résidus anciens de protection et expression des dynamiques érosives
	Création de berges lagunées
	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Recréation d'un tracé plus sinueux
	Entretien sélectif des embacles
	Reconnexion d'annexes hydrauliques
	Restauration/Recréation de ripisylve
	Acquisition et actualisation des connaissances
	Actualisation des données concernant l'IPP
	Poursuite du suivi des populations piscicoles
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Loing

MAC 2 : Atteinte d'un IPP de classe 1 sur au moins 80% du linéaire

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration de la continuité écologique
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Réduction des contraintes liées à la navigation
	Emprise faible : protection semi végétale et étalement des contraintes en berges
	Emprise forte : Evacuation des résidus anciens de protection et expression des dynamiques érosives
	Création et entretien de berges lagunées
	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Recréation d'un tracé plus sinueux
	Mise en place de bancs alluviaux alternés
	Implantation d'épis
	Entretien sélectif des embacles
	Reconnexion d'annexes hydrauliques
	Création / aménagement de frayères à brochets
	Création / aménagement de frayères à truites
	Gestion de la ripisylve
	Recréation/Restauration de la végétation rivulaire
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Plantation et entretien de haies
	Reconversion de peupleraies situées en bordure de cours d'eau
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
	Réduction des rejets urbains
	Favoriser le raccordement aux systèmes d'assainissement collectifs
	Lutte contre les espèces invasives
	Identification des espèces et cartographie des foyers d'implantation
	Eradication des espèces végétales invasives localisées
Capture/Piègage des espèces invasives animales	
Entretien des secteurs potentiellement colonisables par les espèces invasives	
Acquisition et actualisation des connaissances	
Actualisation des données concernant l'IPP	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Recensement et cartographie des frayères présentes et potentielles	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Loing

MAC 1 : Préservation et Maintien du niveau de conformité

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Réduction des contraintes liées à la navigation
	Entretien des berges
	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Entretien sélectif des embacles
	Décolmatage de frayères
	Gestion de la ripisylve
	Recréation/Restauration de la végétation rivulaire
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Entretien des haies
	Reconversion de peupleraies situées en bordure de cours d'eau
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
	Réduction des rejets d'eaux pluviales dans le milieu aquatique
	Lutte contre les espèces invasives
	Eradication des espèces végétales invasives localisées
	Capture/Piègeage des espèces invasives animales
	Entretien des secteurs potentiellement colonisables par les espèces invasives
Acquisition et actualisation des connaissances	
Actualisation des données concernant l'IPP	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Suivi de reproduction	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Loing

XIII - Préconisations

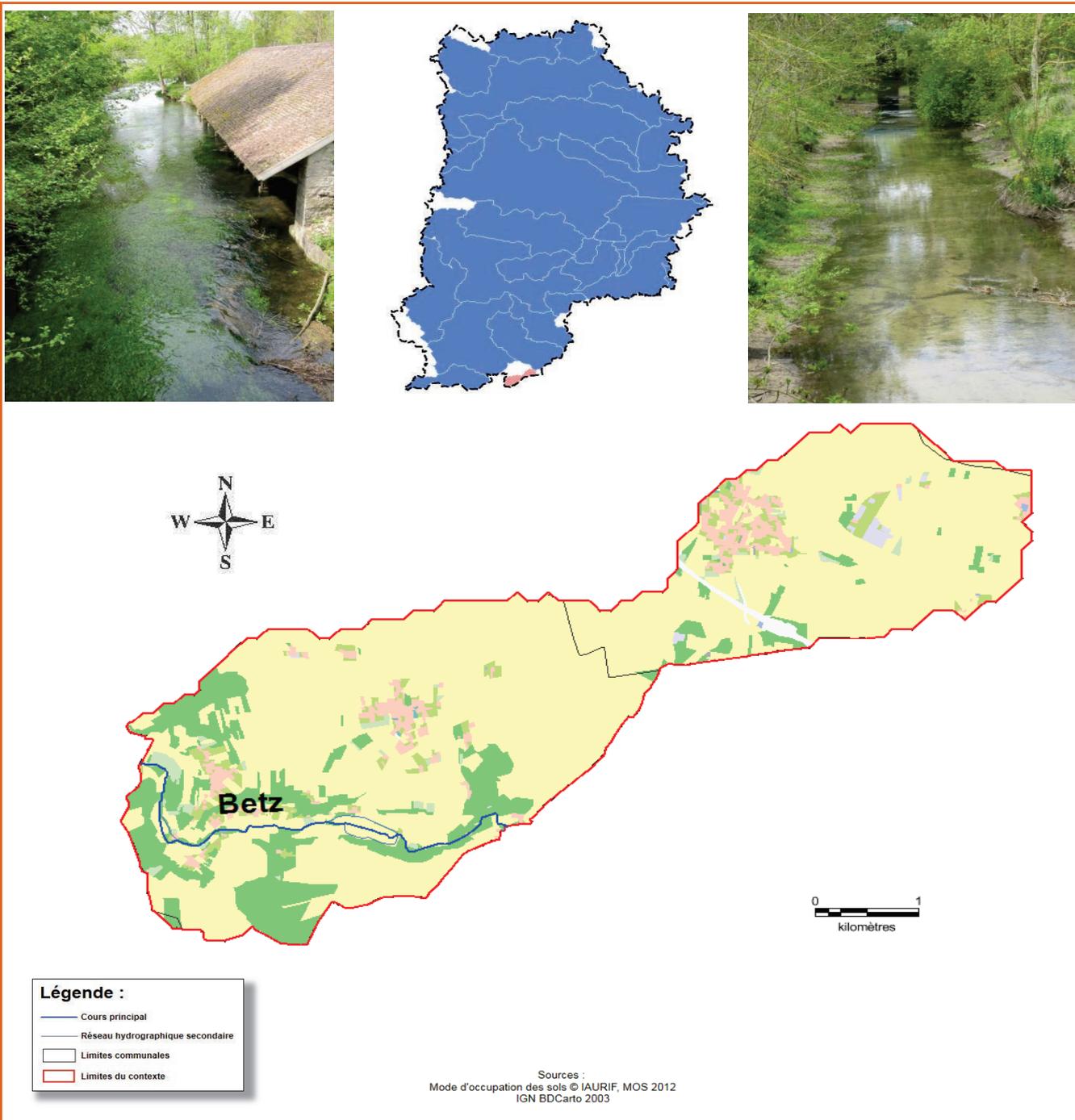
Le contexte apparaît comme perturbé au regard de l'Indice de Potentialité Piscicole. La conformité du contexte est à atteindre au plus tard pour 2027. L'objectif durant les 5 prochaines années est donc de mobiliser le MAC 3 afin d'atteindre au moins 60% de linéaire conforme par rapport au 28,7% actuels.

XIV - Proposition de Gestion

Gestion Patrimoniale Différée

Betz

I - Situation Générale

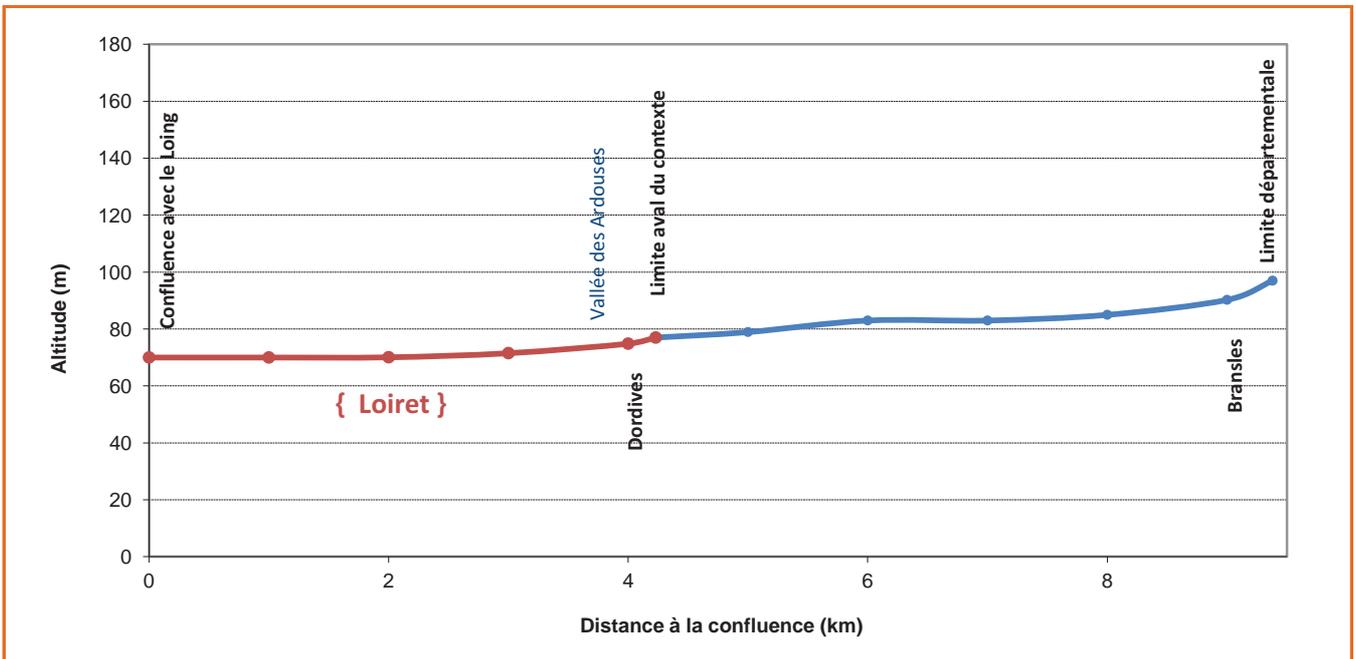


II - Description Générale

Le Betz prend sa source dans le département du Loiret et après environ 30 km conflue en rive droite du Loing à Souppes-sur-Loing. Le cours d'eau entre en Seine-et-Marne au niveau de Bransles. Seul le ru de la Vallée des Ardouses apporte ses eaux au Betz.

Betz

III - Profil(s) en Long



IV - Données Générales

Limites du contexte	Amont	Limite départementale de Seine-et-Marne
	Aval	Confluence avec le Loing
Réseau Hydrographique	Cours principal	Le Betz
	Affluent(s)	FRHR88B-F429900 vallée des ardouses
Masse(s) d'eau DCE		FRHR88B
Objectifs de Bon Etat DCE		Bon état global : 2015 Bon état écologique : 2015 Bon état chimique : 2015
Linéaire en eau du contexte	Cours principal	5,2 km
	Affluent(s)	0,5 km
Superficie du contexte		19,3 km ²
Pente moyenne du cours principal		2,5 ‰

Betz

Statut foncier		Privé
Police	de l'Eau	DDT de Seine-et-Marne, ONEMA
	de la Pêche	ONCFS, ONEMA, FDAAPPMA77, AAPPMA
Carte(s) IGN		2418 Est
Gestionnaire(s)		Syndicat Intercommunal pour l'Etude de l'Aménagement du Betz.

Betz

V - Zonage(s) réglementaire(s) :

SAGE	-
Arrêté(s) Préfectoral(aux) de Protection de Biotope	-
Site(s) Inscrit(s)	-
Site(s) Classé(s)	-
Réserve(s) Naturelle(s) Nationale(s)	-
Réserve(s) Naturelle(s) Régionale(s)	-
Parc(s) Naturel(s) Régional(aux)	-
Décret(s) relatif(s) aux frayères	Liste 1 : Chabot, Truite fario : De la limite départementale au lieu-dit du "Gué" (BRANSLES) à la limite départementale au lieu-dit de "Verdeau" (BRANSLES)
Classement au titre des continuités écologiques	Liste 1 sur l'ensemble du cours d'eau

VI - Espace(s) naturel(s) :

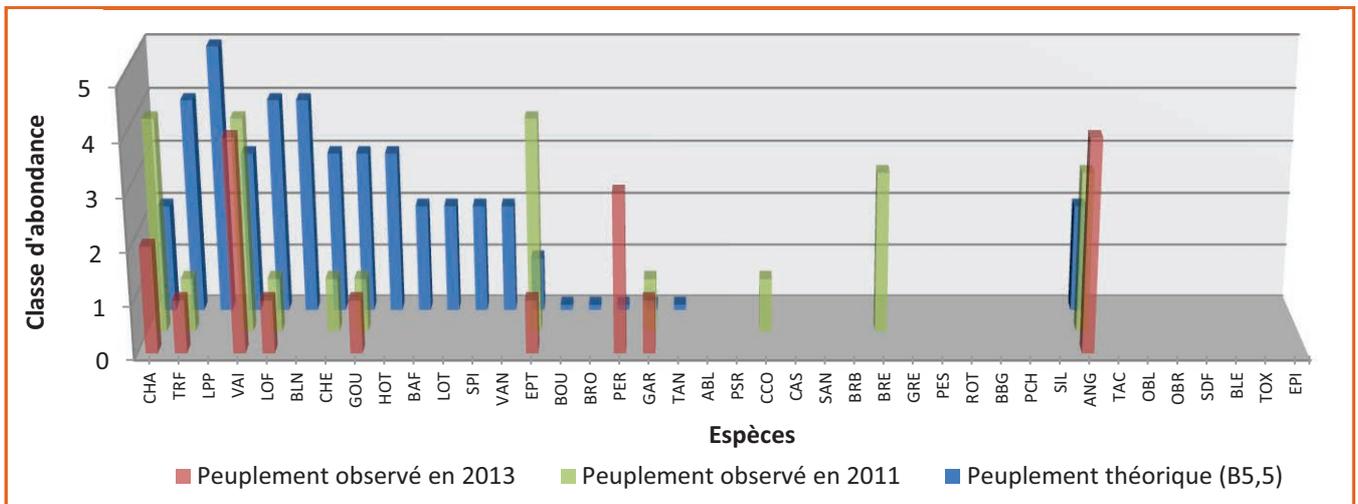
Espace(s) Naturel(s) Sensible(s)	-
ZNIEFF(s) de type I	-
ZNIEFF(s) de type II	-
Site(s) Natura 2000	-
Réservoir(s) Biologique(s)	Le Betz

Betz

VII - Peuplement Piscicole

Type de contexte	Salmonicole
Espèce(s) repère(s)	Truite fario
Niveau de conformité	Perturbé
Niveau Typologique Théorique	5,3
Intégrité du peuplement en place (/20)	4,3
SI2E Eau (/20)	6,2
SI2E Habitat (/20)	2,5
Migrateur Amphihalin	Anguille

VIII - Graphique du peuplement en place et du peuplement théorique



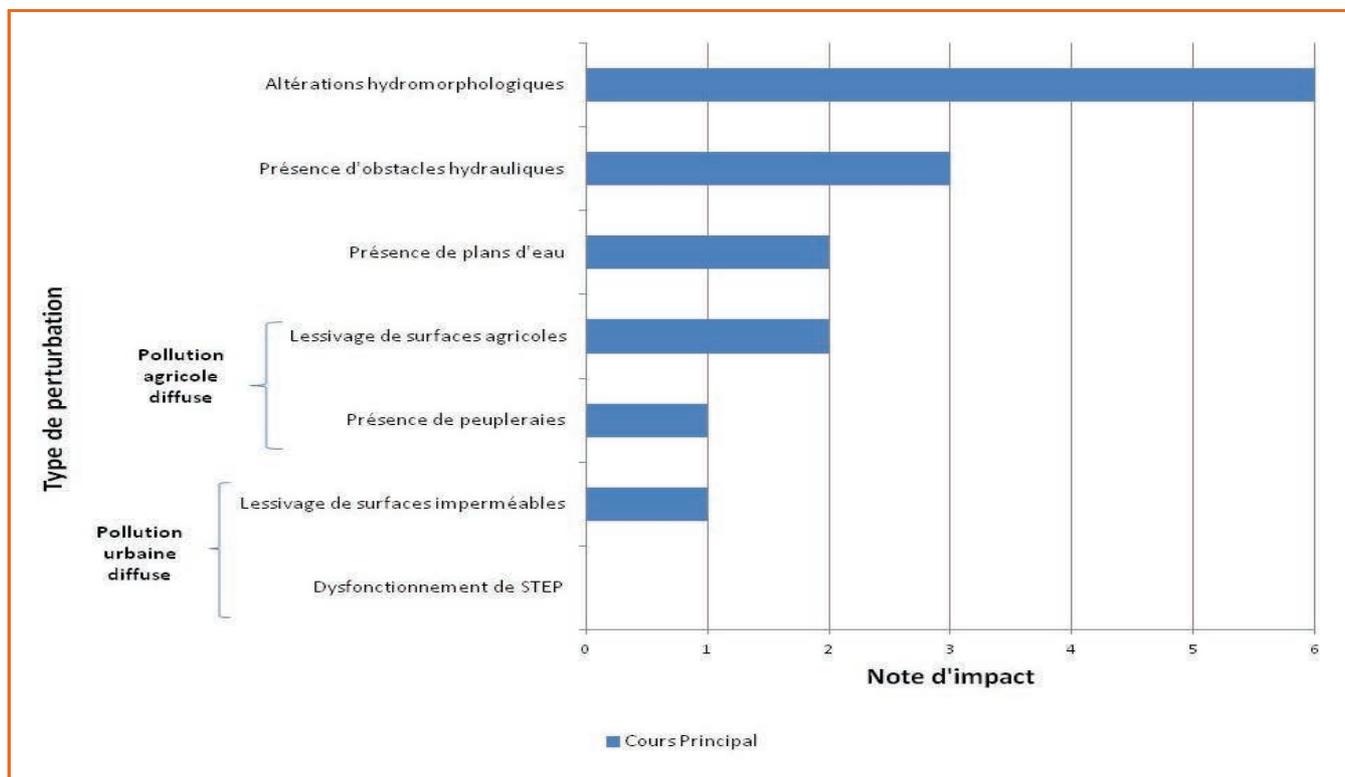
Betz

IX - Halieutisme

Catégorie Piscicole	1ère catégorie piscicole
AAPPMA(s)	AAPPMA "de Bransles" à Bransles AAPPMA "La Gaule du Loing" à Dordives
Société(s) non agréée(s)	-
Gestion halieutique actuelle	Des opérations de réempoissonnement en Truites arc-en-ciel et en Truites fario sont menées annuellement par les AAPPMA et la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Réciprocité interdépartementale (EHGO)	AAPPMA de Bransles : non La Gaule du Loing : oui
Réserve(s) de pêche	-

Betz

X - Graphique des Facteurs de Perturbation



XI - Résumé des Facteurs de Perturbation

1 - Les altérations hydromorphologiques :

Le Betz a subi de **nombreux recalibrages** entre 1983 et 1988. Le but était de limiter les inondations ainsi que de permettre la maîtrise de la force hydraulique pour les différents moulins du bassin versant. Ces travaux ont particulièrement modifié la partie aval du cours d'eau avec un décalage du lit mineur par rapport à la carte de Cassini du XVIIIème siècle. L'intégrité physique du cours d'eau a ainsi été modifiée causant la banalisation des habitats et la destruction des zones de reproduction des espèces piscicoles présentes. Ces interventions sont d'autant plus préjudiciables du fait qu'elles sont irréversibles sans la réalisation de travaux de restauration hydromorphologique.

2 - La présence d'obstacles hydrauliques :

11 **ouvrages** sont recensés sur le Betz dont 5 obstacles **infranchissables** (vannages et déversoirs) sur le cours principal qui servaient auparavant au fonctionnement des différents moulins. Les 6 autres sont des ponts permettant le franchissement du cours d'eau et ne constituent pas des obstacles à la libre circulation des espèces. Néanmoins, les ouvrages entravant le lit d'un cours d'eau sont responsables d'une banalisation des habitats situés à l'amont, de par l'effet « plan d'eau » créé. Ceci induit une hausse de la température de l'eau, accompagnée d'une diminution de la teneur en oxygène dissous, néfaste pour les espèces piscicoles en place. Le bon fonctionnement du transit sédimentaire est également altéré avec pour conséquence la création de zones d'accumulation de sédiments.

Betz

3 - La présence de plans d'eau :

1 **plan d'eau**, situé au fil de l'eau, est recensé en aval de la commune de Bransles, au niveau du Moulin de Brandard. Cette masse d'eau artificielle est responsable du réchauffement de l'eau et favorise la diminution de la teneur en oxygène dissous ainsi que l'évaporation. D'une surface inférieure à 0,5 ha, cet étang constitue également un obstacle à la continuité écologique en cloisonnant le Betz. Enfin, les peuplements piscicoles présents sont perturbés et des écarts avec le peuplement théorique attendu peuvent être constatés.

4 - La pollution agricole diffuse :

L'agriculture est une activité fortement représentée sur le contexte avec 85% de sa surface utilisée par des **cultures agricoles intensives**. Elles se répartissent de manière diffuse sur l'ensemble du linéaire du cours d'eau. L'inventaire de ces surfaces longeant le Betz montre que plus de 52% du cours principal recueillent les eaux de ruissellement issues de ces surfaces. Les différentes substances chimiques utilisées pour la pratique de cette activité sont responsables d'une dégradation de la qualité physico-chimique des eaux avec un effet d'accumulation depuis l'amont vers l'aval. 3 **parcelles de peupliers**, de moins de 100 m linéaires, sont recensées à l'amont et à l'aval de la commune de Bransles, au niveau du Moulin de Madame et du Moulin de Gros-Lot. Cette essence végétale est fortement consommatrice d'eau ce qui peut accentuer les phénomènes d'étiage et contribuer à l'assèchement des zones humides annexes. De plus, l'emploi de substances chimiques, permettant de favoriser la croissance de ces arbres, peut constituer un facteur de dégradation de la qualité des eaux durant les épisodes pluvieux des suites du lessivage et du ruissellement sur ces parcelles.

5 - La pollution urbaine diffuse :

Il existe peu de **surfaces imperméables** situées à proximité du cours d'eau. Cependant, 2 secteurs sont recensés en amont et en aval des Bois du Roi et recueillent les eaux de ruissellement issues de routes et donc les différentes substances exogènes déposées, comme les hydrocarbures. Elles constituent un facteur de dégradation de la qualité physico-chimique des eaux. Ces zones se répartissent ponctuellement dans la moitié amont du contexte.

XII - Modules d'Actions Cohérentes

MAC 2 : Atteinte d'un IPP de classe 1 sur au moins 80% du linéaire

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Recréation d'un tracé plus sinueux
	Recharge granulométrique
	Implantation d'épis
	Entretien sélectif des embacles
	Création / aménagement de frayères à truites
	Décolmatage de frayères
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Réduction de l'impact du plan d'eau
	Déconnexion d'étangs au fil de l'eau
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Recréation/Restauration de la végétation rivulaire
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Reconversion de peupleraies situées en bordure de cours d'eau
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
	Réduction des rejets urbains
	Favoriser le raccordement aux systèmes d'assainissement collectifs
	Acquisition et actualisation des connaissances
Acquisition et actualisation des données concernant l'IPP	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Recensement et cartographie des frayères présentes et potentielles	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

MAC 1 : Préservation et Maintien du niveau de conformité

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Entretien sélectif des embacles
	Décolmatage de frayères
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Réduction de l'impact du plan d'eau
	Déconnexion d'étangs au fil de l'eau
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Recréation/Restauration de la végétation rivulaire
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Reconversion de peupleraies situées en bordure de cours d'eau
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
	Réduction des rejets urbains
	Favoriser le raccordement aux systèmes d'assainissement collectifs
	Acquisition et actualisation des connaissances
	Acquisition et actualisation des données concernant l'IPP
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Suivi de reproduction	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

XIII - Préconisations

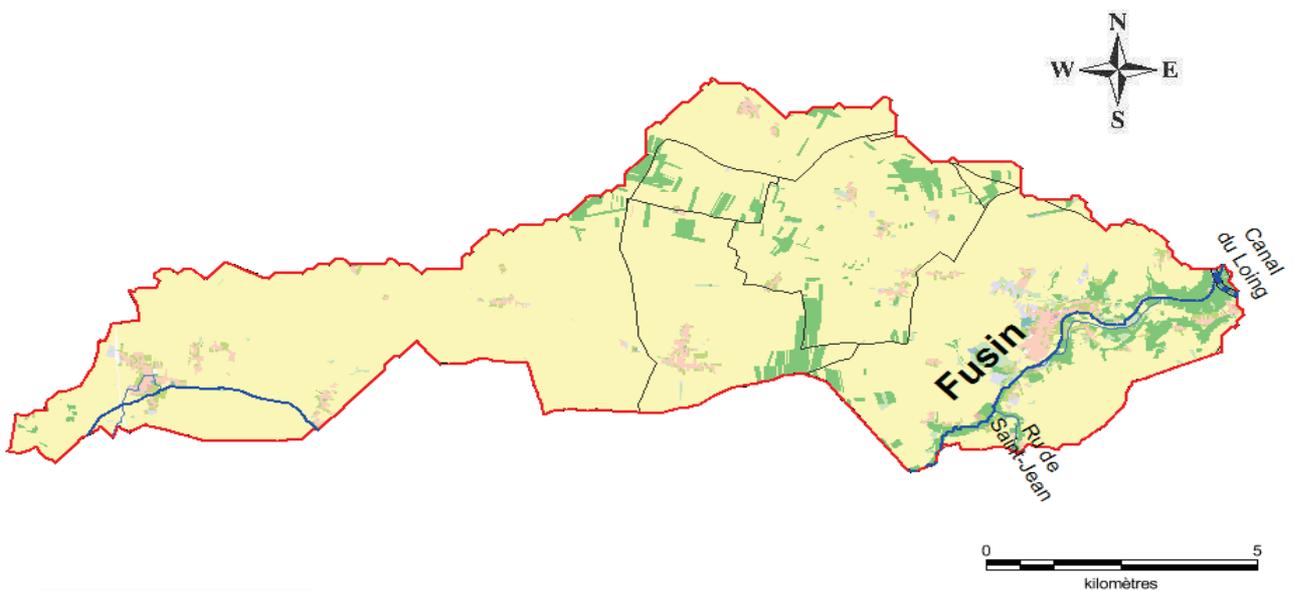
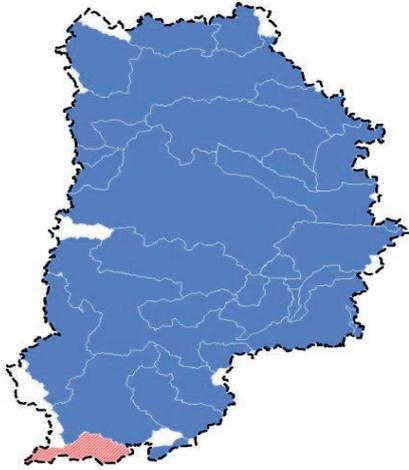
Le contexte apparaît comme perturbé au regard de l'Indice de Potentialité Piscicole. Au vu des objectifs imposés par la DCE (2015), il est nécessaire d'engager le maximum d'actions pour pouvoir les atteindre. L'objectif est donc de mobiliser le MAC 2 afin d'atteindre au moins 80% de linéaire conforme.

XIV - Proposition de Gestion

Gestion Patrimoniale Différée

Fusin

I - Situation Générale



Légende :

	Cours principaux
	Réseau hydrographique secondaire
	Canaux
	Limites communales
	Limites du contexte

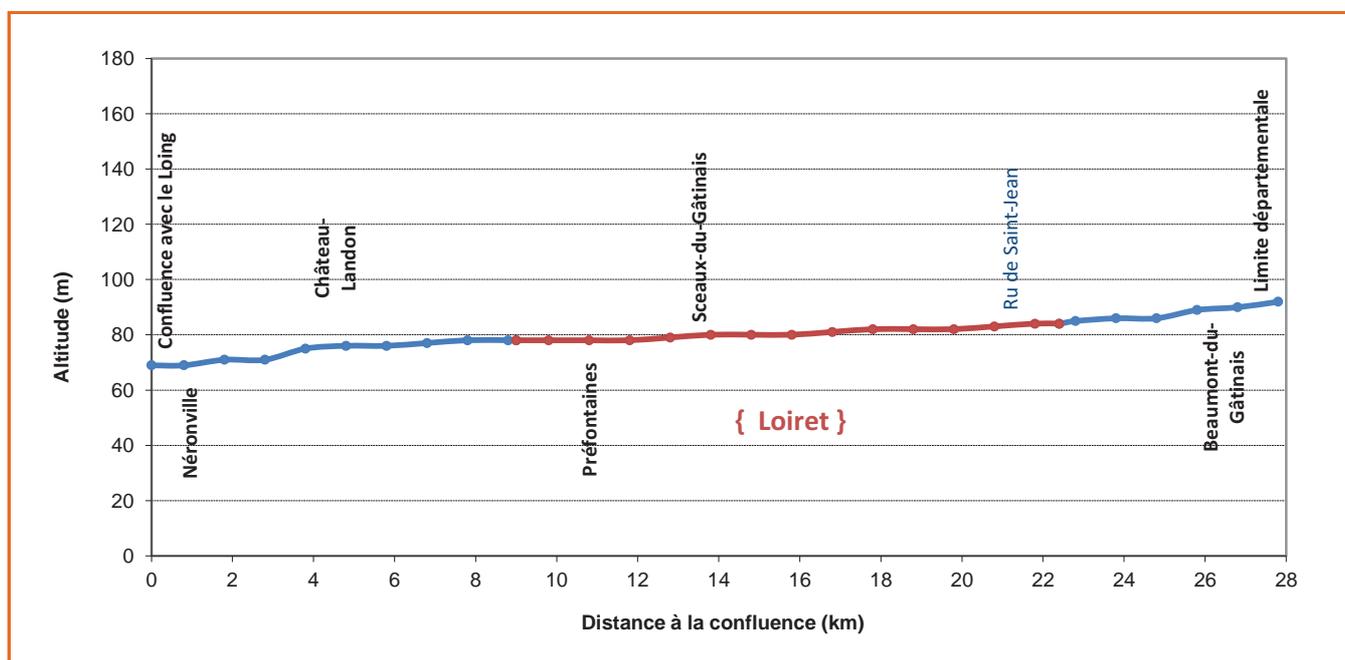
Sources :
Mode d'occupation des sols © IAURIF, MOS 2012
IGN BDCarto 2003

II - Description Générale

Le Fusin prend sa source dans le Loiret et traverse successivement, à 2 reprises, le département de la Seine-et-Marne où il conflue en rive gauche du Loing à Château-Landon. Il reçoit les eaux du ruisseau de Saint-Jean dans sa partie aval, en rive droite. Son linéaire dans le département de Seine-et-Marne est de plus de 14 km.

Fusin

III - Profil(s) en Long



IV - Données Générales

Limites du contexte	Amont	Limite départementale de Seine-et-Marne
	Aval	Confluence avec le Loing
Réseau Hydrographique	Cours principal	Le Fusin
	Affluent(s)	FRHR87-F4362000 ru de saint-jean
Masse(s) d'eau DCE		FRHR87
Objectifs de Bon Etat DCE		Bon état global : 2027 Bon état écologique : 2015 Bon état chimique : 2027
Linéaire en eau du contexte	Cours principal	14,4 km
	Affluent(s)	3,7 km
Superficie du contexte		88,6 km ²
Pente moyenne du cours principal		1,7 ‰

Fusin

Statut foncier		Privé
Police	de l'Eau	DDT de Seine-et-Marne, ONEMA
	de la Pêche	ONCFS, ONEMA, FDAAPPMA77, AAPPMA
Carte(s) IGN		2418 Est; 2418 Ouest
Gestionnaire(s)		C'est le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement du bassin du Fusin et de ses affluents qui assure la gestion des cours d'eau du contexte.

Fusin

V - Zonage(s) réglementaire(s) :

SAGE	Nappe de Beauce et milieux aquatiques associés
Arrêté(s) Préfectoral(aux) de Protection de Biotope	-
Site(s) Inscrit(s)	Vallée du Fusin
Site(s) Classé(s)	-
Réserve(s) Naturelle(s) Nationale(s)	-
Réserve(s) Naturelle(s) Régionale(s)	-
Parc(s) Naturel(s) Régional(aux)	-
Décret(s) relatif(s) aux frayères	Liste 1 : Chabot, Lamproie de planer, Vandoise : Du pont de la Départementale 7 (CHATEAU-LANDON) à la confluence avec le Loing (CHATEAU-LANDON) Liste 2 : Brochet : Du pont de la Départementale 7 (CHATEAU-LANDON) à la confluence avec le Loing (CHATEAU-LANDON)
Classement au titre des continuités écologiques	Liste 1 : De la confluence avec "le petit fusain" (Loiret) à la confluence avec le Loing

VI - Espace(s) naturel(s) :

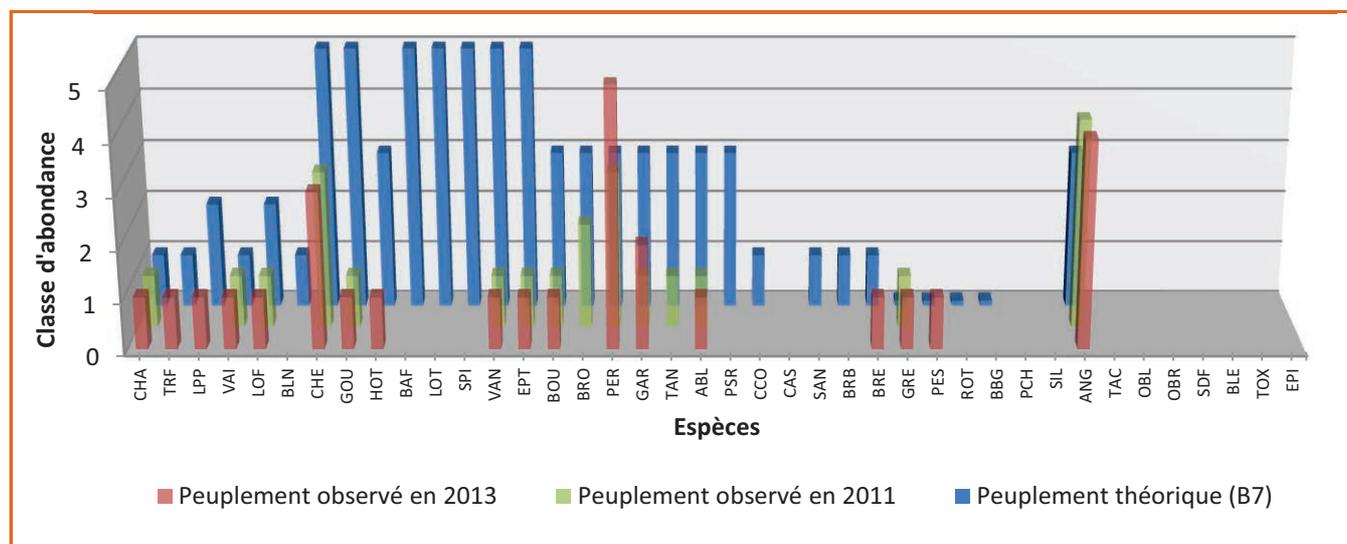
Espace(s) Naturel(s) Sensible(s)	-
ZNIEFF(s) de type I	Marais du Loing entre le canal, le fleuve et Cercanceaux
ZNIEFF(s) de type II	Vallée de Souppes-sur-Loing et de Dordives
Site(s) Natura 2000	-
Réservoir(s) Biologique(s)	Le Fusin

Fusin

VII - Peuplement Piscicole

Type de contexte	Intermédiaire
Espèce(s) repère(s)	Truite fario et Brochet
Niveau de conformité	Perturbé
Niveau Typologique Théorique	6,8
Intégrité du peuplement en place (/20)	2,5
SI2E Eau (/20)	3,5
SI2E Habitat (/20)	1,6
Migrateur Amphihalien	Anguille

VIII - Graphique du peuplement en place et du peuplement théorique



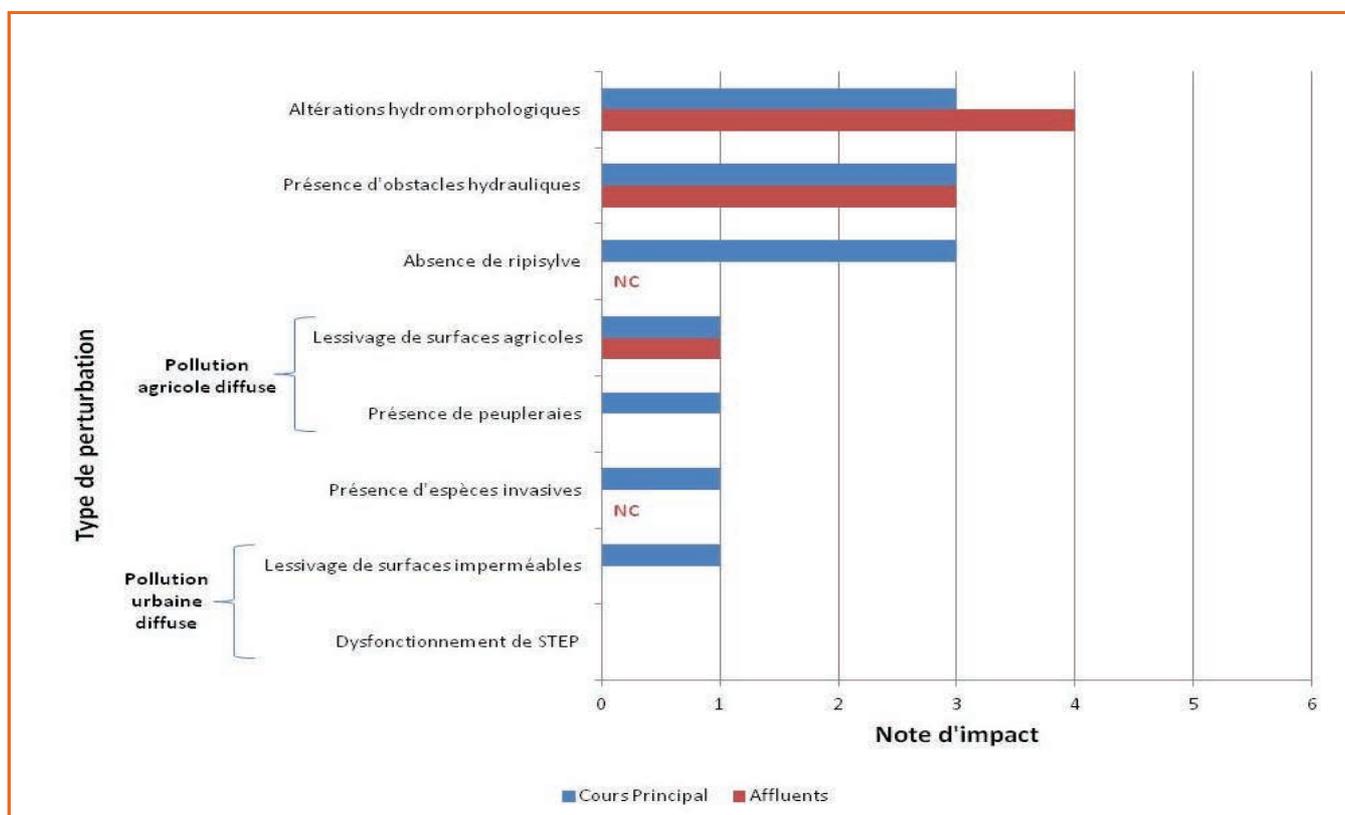
Fusin

IX - Halieutisme

Catégorie Piscicole	2ème catégorie piscicole
AAPPMA(s)	AAPPMA "La Gaule du Loing" à Dordives
Société(s) non agréée(s)	-
Gestion halieutique actuelle	-
Réciprocité interdépartementale (EHGO)	oui
Réserve(s) de pêche	-

Fusin

X - Graphique des Facteurs de Perturbation



XI - Résumé des Facteurs de Perturbation

1 - Les altérations hydromorphologiques :

Le Fusin a subi de lourds **travaux hydrauliques** dans le but de favoriser le drainage des terres agricoles situées en bordure du cours d'eau. Les zones concernées se situent en tête de contexte, en amont de la commune de Château-Landon. Les différents **recalibrages** et **curages** ont ainsi modifié l'intégrité physique du Fusin. La banalisation du lit mineur a causé la destruction des zones de reproduction et des différents habitats initialement présents en portant atteinte à la faune piscicole. Ces modifications sont d'autant plus dommageables qu'elles sont **irréversibles** sans la réalisation de travaux de restauration hydromorphologique.

Fusin

2 - La présence d'obstacles hydrauliques :

19 **ouvrages hydrauliques** sont recensés sur le contexte dont 13 **infranchissables** par les espèces piscicoles en place. Ces obstacles résultent pour la majeure partie des anciens moulins situés dans le fond de vallée. Ils sont responsables de la banalisation des habitats, ainsi que du réchauffement des eaux. Ceci induit une diminution de la concentration en oxygène dissous du fait de l'effet « plan d'eau » créé, perturbant les peuplements piscicoles présents. De plus, ils affectent le transit des sédiments en créant des zones d'accumulation de sédiments fins. Ils se concentrent dans la partie aval du contexte, au niveau de la commune de Château-Landon, à proximité de la confluence avec le Loing. Cette localisation est responsable du cloisonnement du Fusin par rapport au Loing en empêchant une éventuelle migration des espèces piscicoles entre ces deux masses d'eau. Cependant, d'après la lettre d'information du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du bassin du Fusin, une ouverture des différents vannages a été réalisée fin août 2012 pour permettre le rétablissement des continuités. Une étude de restauration des continuités écologiques et sédimentaires est également en cours de réalisation proposant plusieurs scénarii, dont l'effacement d'ouvrages comme le vannage du moulin de la Concorde.

3 - L'absence de ripisylve :

La végétation rivulaire du cours d'eau est un élément permettant de tamponner les apports de substances exogènes grâce au phénomène d'absorption. Son **absence** constitue donc un facteur de perturbation. Au niveau de l'amont du contexte, sur la commune de Beaumont-du-Gatinais, les **berges** ont été **artificialisées** et certaines zones sont dépourvues de **ripisylve**, tout comme à l'aval, au niveau de la traversée de Château-Landon. Cependant, sur la moitié du linéaire, la végétation a été préservée tant en diversité qu'en qualité.

4 - La pollution agricole diffuse :

Les **pratiques agricoles intensives** sont fortement répandues sur le contexte. Lors d'épisodes pluvieux, les parcelles liées à cette activité vont être lessivées et les différentes substances chimiques utilisées vont être mobilisées dans les eaux de ruissellement et rejoindre le cours d'eau. L'ensemble du chevelu hydrographique du contexte est potentiellement impacté par la **pollution agricole diffuse**. De plus, l'apport important de matières en suspension favorise le colmatage des substrats réduisant le nombre de zones d'habitats favorables. Des **parcelles de peupliers** longeant le cours d'eau sont recensées sur la commune de Château-Landon et sur la partie aval du contexte. Cette essence peut contribuer à l'accentuation des étiages mais également à l'assèchement des zones humides annexes du fait de sa consommation en eau importante. De plus, certains traitements chimiques utilisés sur ces parcelles pour favoriser la croissance de ces arbres peuvent, lors d'épisodes pluvieux et après lessivage, être mobilisés dans les eaux de ruissellement et rejoindre le cours d'eau par voie gravitaire, entraînant une dégradation de la qualité des eaux du Fusin.

5 - La présence d'espèces invasives :

2 **espèces invasives** sont observables sur le contexte. Il s'agit de la **Renouée du Japon** (*Fallopia japonica*) implantée sur la commune de Château-Landon, représentant une surface cumulée de 800 m² et de l'**Ecrevisse américaine** (*Orconectes limosus*) retrouvée lors des inventaires piscicoles de 2010, 2011 et 2013.

Fusin

6 - La pollution urbaine diffuse :

2 **stations d'épuration** sont recensées sur le contexte au niveau des communes de Beaumont-du-Gatinais et de Château-Landon. Leurs effluents rejoignent directement le cours principal. Aucun dysfonctionnement n'a été relevé par le SATESE de Seine-et-Marne et les rendements épuratoires apparaissent comme satisfaisants d'après le rapport de la SDASS de 2012. Les **surfaces imperméables** situées à proximité des cours d'eau sont concentrées au niveau des différentes zones urbanisées du contexte, et plus précisément, dans la partie aval, sur la traversée de la commune de Château-Landon. Lors d'épisodes pluvieux, les diverses substances déposées sur ces étendues, comme les hydrocarbures, vont être mobilisées dans les eaux de ruissellement et rejoindre le réseau hydrographique par voie gravitaire. Ce facteur de perturbation apparaît comme faible en terme d'intensité.

XII - Modules d'Actions Cohérentes

MAC 3 : Gain d'au moins 20 points sur le linéaire en classe 1 d'IPP

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Recréation d'un tracé plus sinueux
	Mise en place de bancs alluviaux alternés
	Implantation d'épis
	Recréation de ripisylve
	Entretien sélectif des embacles
	Reconnexion d'annexes hydrauliques
	Création / aménagement de frayères à brochets
	Création / aménagement de frayères à truites
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Acquisition et actualisation des connaissances
	Actualisation des données concernant l'IPP
	Poursuite du suivi des populations piscicoles
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Fusin

MAC 2 : Atteinte d'un IPP de classe 1 sur au moins 80% du linéaire

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Recréation d'un tracé plus sinueux
	Mise en place de bancs alluviaux alternés
	Recharge granulométrique
	Implantation d'épis
	Entretien sélectif des embacles
	Reconnexion d'annexes hydrauliques
	Création / aménagement de frayères à brochets
	Création / aménagement de frayères à truites
	Décolmatage de frayères
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Gestion de la ripisylve
	Recréation/Restauration de la végétation rivulaire
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Plantation et entretien de haies
	Reconversion de peupleraies situées en bordure de cours d'eau
	Lutte contre les espèces invasives
	Identification des espèces et cartographie des foyers d'implantation
	Eradication des espèces végétales invasives localisées
	Capture/Piègeage des espèces invasives animales
	Entretien des secteurs potentiellement colonisables par les espèces invasives
Limitation de la pollution urbaine diffuse	
Réduction des rejets urbains	
Favoriser le raccordement aux systèmes d'assainissement collectifs	
Acquisition et actualisation des connaissances	
Actualisation des données concernant l'IPP	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Recensement et cartographie des frayères présentes et potentielles	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Fusin

MAC 1 : Préservation et Maintien du niveau de conformité

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Entretien sélectif des embacles
	Décolmatage de frayères
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Gestion de la ripisylve
	Recréation/Restauration de la végétation rivulaire
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Plantation et entretien de haies
	Reconversion de peupleraies situées en bordure de cours d'eau
	Lutte contre les espèces invasives
	Eradication des espèces végétales invasives localisées
	Capture/Piègége des espèces invasives animales
	Entretien des secteurs potentiellement colonisables par les espèces invasives
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
Réduction des rejets d'eaux pluviales dans le milieu aquatique	
Acquisition et actualisation des connaissances	
Actualisation des données concernant l'IPP	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Suivi de reproduction	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Fusin

XIII - Préconisations

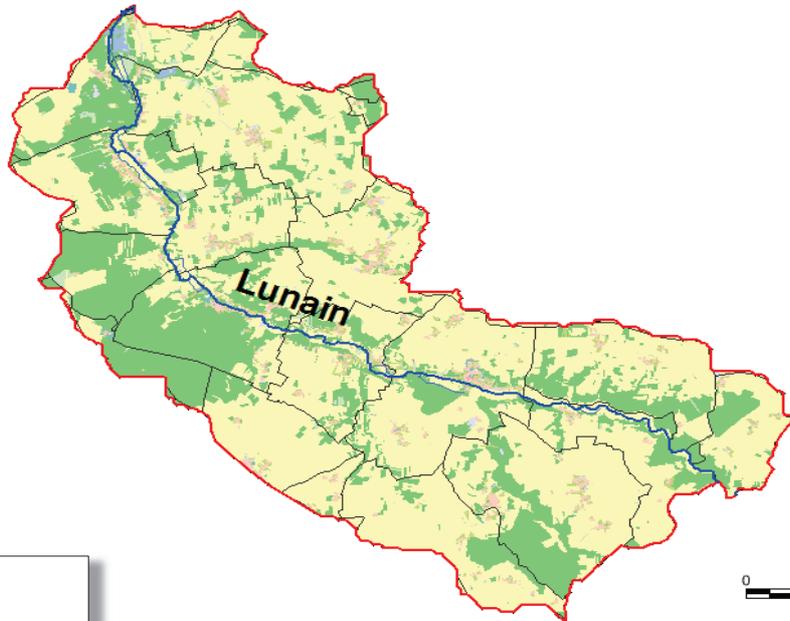
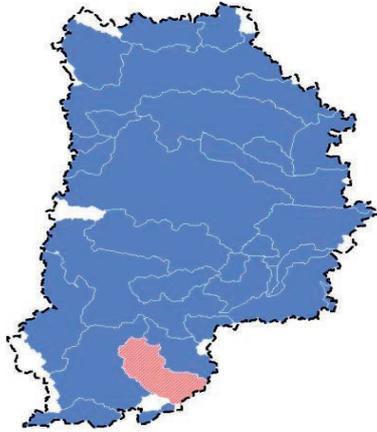
Le contexte apparaît comme perturbé au regard de l'Indice de Potentialité Piscicole. La conformité du contexte est à atteindre au plus tard pour 2027. L'objectif durant les 5 prochaines années est donc de mobiliser le MAC 3 afin d'atteindre au moins 60% de linéaire conforme par rapport aux 25% actuels.

XIV - Proposition de Gestion

Gestion Patrimoniale Différée

Lunain

I - Situation Générale



Légende :

	Cours principal
	Réseau hydrographique secondaire
	Limites communales
	Limites du contexte

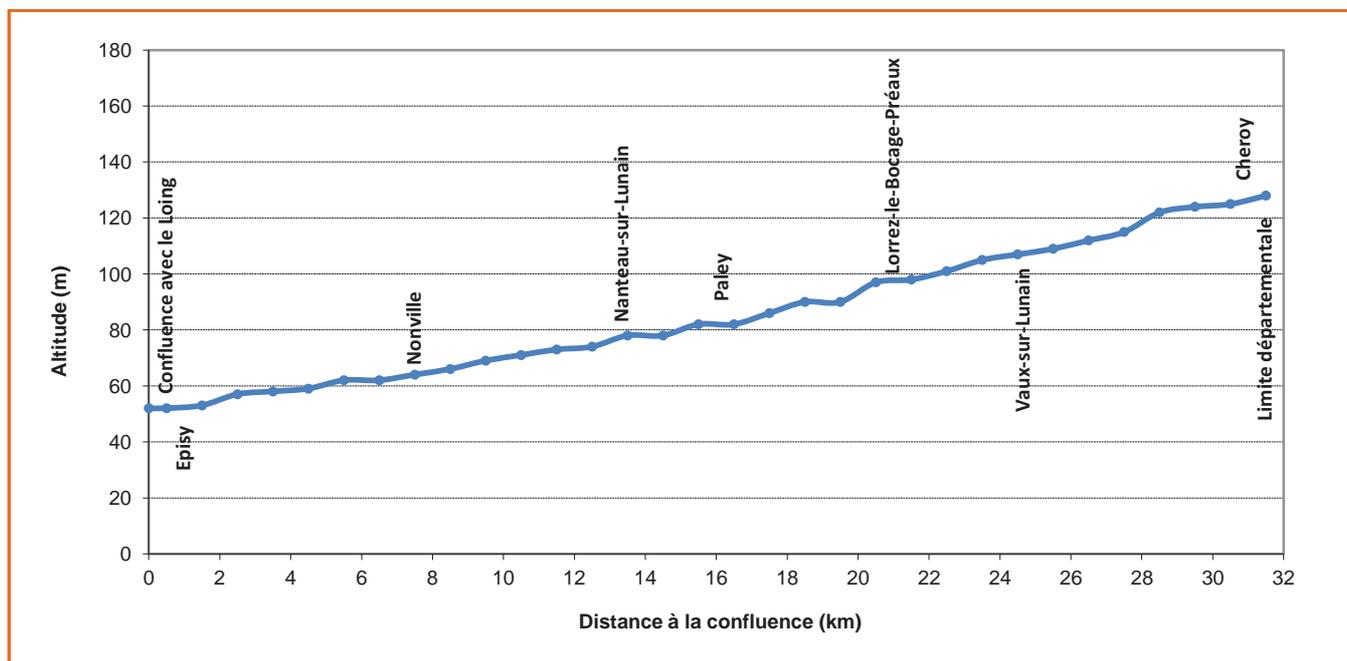
Sources :
Mode d'occupation des sols © IAURIF, MOS 2012
IGN BDCaro 2003

II - Description Générale

Le Lunain prend ses sources dans l'Yonne et s'y écoule sur 18 km, puis entre en Seine-et-Marne et parcourt environ 34 km avant sa confluence en rive droite du Loing, à Episy. Il ne reçoit que très peu d'affluents, mais se divise en plusieurs bras régulièrement. La vallée du Lunain entaille la formation des calcaires de Champigny qui présente d'importantes et nombreuses fissures qui forment des gouffres dans lesquels les eaux superficielles se perdent, expliquant le caractère intermittent de certains secteurs, sur Lorrez-le-Bocage-Préaux notamment.

Lunain

III - Profil(s) en Long



IV - Données Générales

Limites du contexte	Amont	Limite départementale de Seine-et-Marne
	Aval	Confluence avec le Loing
Réseau Hydrographique	Cours principal	Le Lunain
	Affluent(s)	-
Masse(s) d'eau DCE		FRHR89
Objectifs de Bon Etat DCE		Bon état global : 2027 Bon état écologique : 2015 Bon état chimique : 2027
Linéaire en eau du contexte	Cours principal	31,5 km
	Affluent(s)	-
Pente moyenne du cours principal		2,4 ‰
Superficie du contexte		171,9 km ²

Lunain

Statut foncier		Privé
Police	de l'Eau	DDT de Seine-et-Marne, ONEMA
	de la Pêche	ONCFS, ONEMA, FDAAPPMA77
Carte(s) IGN		2417 Est; 2517 Ouest; 2518 Ouest
Gestionnaire(s)		Le Lunain est géré par le Syndicat du Haut-Lunain sur sa partie amont. Sur la partie aval, la Communauté de Communes de Moret-Seine et Loing a repris la compétence "eau et milieu aquatique".

Lunain

V - Zonage(s) réglementaire(s) :

SAGE	-
Arrêté(s) Préfectoral(aux) de Protection de Biotope	Marais d'Episy
Site(s) Inscrit(s)	Vallée de l'Orvanne ; Perspectives du château de Chevry-en-Sereine
Site(s) Classé(s)	Vallée de l'Orvanne ; Moulins à tan ; Rives du Loing ; Perspectives du château de Chevry-en-Sereine
Réserve(s) Naturelle(s) Nationale(s)	-
Réserve(s) Naturelle(s) Régionale(s)	-
Parc(s) Naturel(s) Régional(aux)	-
Décret(s) relatif(s) aux frayères	Liste 1 : Chabot, Lamproie de planer, Truite fario, Vandoise : Du pont de la route départementale 41A (CHEROY) à la confluence avec le Loing (EPISY)
Classement au titre des continuités écologiques	Liste 1 sur l'ensemble du cours d'eau

VI - Espace(s) naturel(s) :

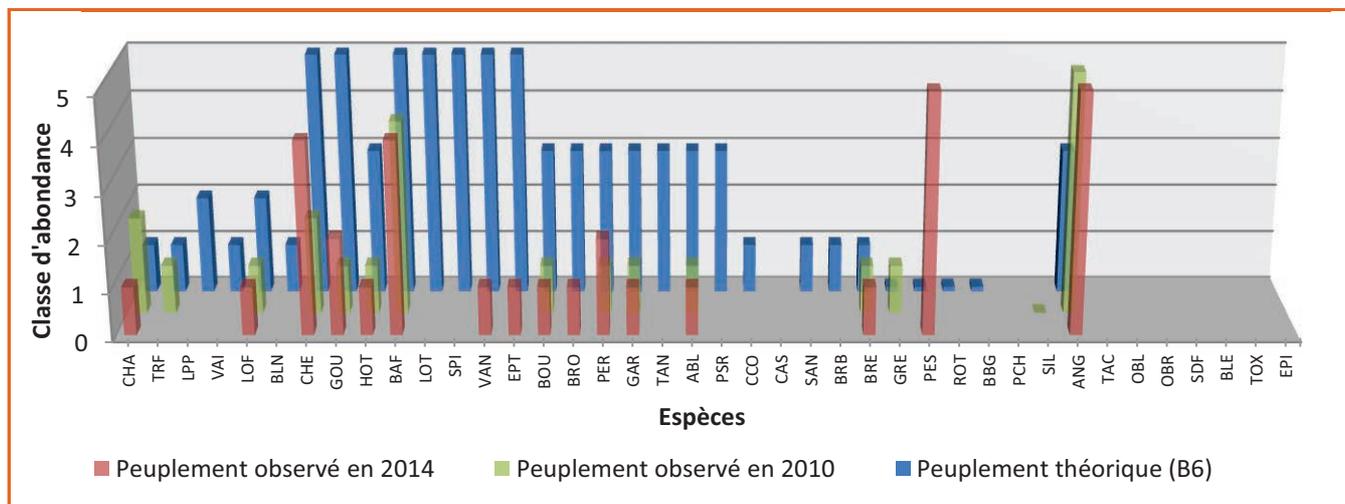
Espace(s) Naturel(s) Sensible(s)	Bords du Lunain et abords du château de Nonville ; Marais d'Episy ; Prés de la Trentaine et Coteau des Hauts Ramés ; Bois des Pâlis
ZNIEFF(s) de type I	Coteaux calcaires entre Episy et Villeron ; Etang de Villeron ; Vallée du Lunain entre Nonville et Nanteau-sur-Essonne ; Sablières et marais d'Episy ; Prairies humides entre Episy, Cugny et Villeron ; Bois de la lune
ZNIEFF(s) de type II	Forêt de Nanteau-sur-Lunain ; Vallée du Loing entre Episy et Montcourt-Fromonville ; Bois de Darvault
Site(s) Natura 2000	Basse Vallée du Loing , Rivières du Loing et du Lunain
Réservoir(s) Biologique(s)	Le Lunain

Lunain

VII - Peuplement Piscicole

Type de contexte	Salmonicole
Espèce(s) repère(s)	Truite fario
Niveau de conformité	Perturbé
Niveau Typologique Théorique	5,8
Intégrité du peuplement en place (/20)	5,3
SI2E Eau (/20)	7,5
SI2E Habitat (/20)	3
Migrateur Amphihalin	Anguille

VIII - Graphique du peuplement en place et du peuplement théorique



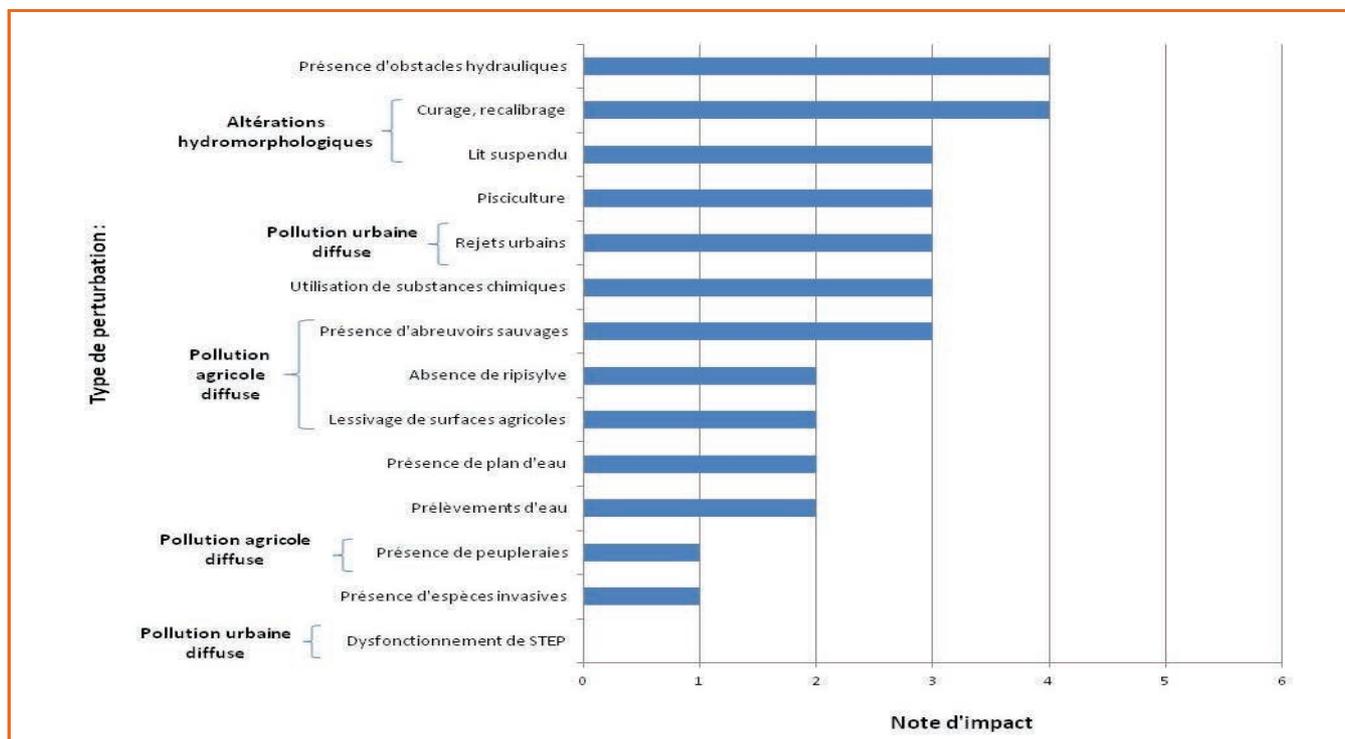
Lunain

IX - Halieutisme

Catégorie Piscicole	1ère catégorie piscicole
AAPPMA(s)	AAPPMA "L'Epinuche d'Episy" à Episy
Société(s) non agréée(s)	Société de pêche et de chasse de Treuzy-Levelay La Fario Nonvilloise
Gestion halieutique actuelle	-
Réciprocité interdépartementale (EHGO)	non
Réserve(s) de pêche	-

Lunain

X - Graphique des Facteurs de Perturbation



XI - Résumé des Facteurs de Perturbation

1 - La présence d'obstacles hydrauliques :

De nombreux **ouvrages** cloisonnent le cours du Lunain. Au total, ce sont 45 ouvrages qui ont été répertoriés entre la commune de Lorrez-le-Bocage-Préaux, et l'aval du contexte, au niveau de la commune d'Episy. Il a été dénombré un obstacle tous les 1,8 km. La partie aval du contexte est la plus impactée par ce facteur de perturbation. De ce fait, la non-accessibilité de la zone amont du Lunain contribue à une diminution des zones de reproduction disponibles pour les populations piscicoles et notamment pour la Truite fario (*Salmo Trutta fario*). La description des différents obstacles hydrauliques permet de conclure quant à l'**état** de ces édifices qui est **mauvais ou moyen** pour 21 d'entre eux.

2 - Les altérations hydromorphologiques :

Sur le contexte, ce sont plus de 20 km de linéaire de cours d'eau qui ont subi des **altérations hydromorphologiques** de type **curage** et **recalibrage**. La partie amont du Lunain, entre les communes de Vaux-sur-Lunain et Lorrez-le-Bocage-Préaux est la zone principalement impactée par ces altérations. Les incidences des travaux, sur la faune piscicole, sont importantes et ont conduit à une dégradation de la qualité et de la quantité des habitats et aires de reproduction. Sur les communes de Lorrez-le-Bocage-Préaux, Paley et Vaux-sur-Lunain, le **cours de la rivière** a été **détourné** et celle-ci circule aujourd'hui de façon aérienne, dans un **lit suspendu**. Des modifications importantes (sur la pente, les écoulements...) ont été conduites pour aboutir à la situation actuelle au détriment du milieu naturel. Les conséquences sur la diversité et la quantité d'habitats du lit mineur sont lourdes.

Lunain

3 - La présence de piscicultures :

Deux **piscicultures**, permettant l'élevage de salmonidés, sont présentes sur le Lunain, au niveau des communes de Nanteau-sur-Lunain et d'Episy, au moulin de Gratterau. Les zones altérées par la présence de ce facteur sont donc situées dans la partie aval du contexte. Au total, ce sont 8 km qui sont impactés par cette activité de production piscicole. Les impacts sur le milieu aquatique sont importants du fait des modifications induites sur le milieu, des apports de diverses substances, du réchauffement de l'eau, des altérations physico-chimiques...

4 - La pollution agricole diffuse :

Un peu plus de 64% de la surface totale du contexte est recouverte par des **exploitations agricoles**. Le Lunain traverse ces zones sur un linéaire de 17 km et va être soumis aux apports d'intrants par le biais du lessivage et cela notamment lors des épisodes pluvieux. La réalisation du DOCOB Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain » a permis de mettre en évidence un usage très important de **produits phytosanitaires** et de diverses **substances chimiques** aux abords de l'ensemble du linéaire de la rivière. Des **abreuvoirs sauvages**, au nombre de 46, sont également présents sur le Lunain et sont sources de pollutions diffuses et de dégradations des berges. Ces derniers sont présents dans la moitié aval du contexte, à partir de la commune de Lorrez-le-Bocage-Préaux et ce, jusqu'à la confluence du cours d'eau avec le Loing, à Episy. Des **peupleraies** sont aussi présentes et sont un facteur de perturbation supplémentaire. L'entretien de ces espaces, dans le but d'optimiser la croissance de ces essences végétales, est source d'apports d'intrants mais également un facteur contribuant à l'assèchement des zones humides environnantes du fait des besoins en eau importants. Les parcelles, liées à la populiculture, se retrouvent sur l'ensemble du contexte avec une concentration légèrement plus importante en aval, sur la commune de La Genevraye. En moyenne, le linéaire de ces peupleraies est de 130 m. L'influence des **substances chimiques** sur la qualité de l'eau est d'autant plus importante lorsque la **ripisylve** est **absente** et qu'elle ne peut pas jouer son rôle de filtre pour le cours d'eau. Sur les communes de Nanteau-sur-Lunain ainsi que sur Nonville, des linéaires allant de 200 m jusqu'à 2,5 km sont exempts de végétation rivulaire. Ce facteur est préjudiciable pour la limitation des substances exogènes mais aussi pour le réchauffement de l'eau induit par le manque de zones ombragées. Les populations salmonicoles sont ainsi confrontées à un réchauffement des eaux pouvant être une source de perturbation pour la réalisation de leur cycle biologique.

5 - La présence de plans d'eau :

La présence de **plans d'eau** et leur connexion avec le cours d'eau induisent des impacts sur le milieu aquatique, tant d'un point de vue physico-chimique, qu'hydromorphologique ou biologique. Le fait de se situer sur un contexte salmonicole augmente le degré d'impact par rapport à un contexte cyprinicole, du fait des exigences plus importantes des espèces naturellement représentées dans le cas présent. Plusieurs étendues d'eau sont observables sur la moitié aval du contexte, au niveau des communes d'Episy et de Nanteau-sur-Lunain. Il s'agit de l'étang de Villeron ainsi que des bassins du domaine du château de Nanteau-sur-Lunain. L'impact estimé sur le cours principal est de 1,7 km pour la première masse d'eau et de 1,8 km pour la seconde soit un total de 3,5 km.

Lunain

6 - Les prélèvements d'eau :

Les sources de Villeron font l'objet de **captages** gérés par Eau de Paris afin de permettre l'alimentation en eau potable de la ville de Paris. Elles sont situées sur les territoires communaux d'Episy, de La Genevraye, de Villemer et du hameau de Villeron. D'après le DOCOB "Rivières du Loing et du Lunain", l'impact de ces prélèvements sur le débit du Lunain est important puisque **42% du débit des sources est prélevé**. Le linéaire impacté par ce facteur de perturbation est de 3,4 km avec pour conséquence, l'accentuation des étiages qui est préjudiciable à la vie piscicole.

7 - La pollution urbaine diffuse :

3 **stations d'épuration** sont recensées sur le contexte et rejettent leurs effluents dans le Lunain. Il s'agit des stations de Lorrez-le-Bocage-Préaux, et des deux stations d'épuration gérée par la SAUR au niveau de la commune de Nanteau-sur-Lunain. Le rapport du SATESE de Seine-et-Marne indique une conformité des équipements et du fonctionnement de ces trois structures sur l'année 2011. Cependant, plusieurs **rejets urbains**, comme des **rejets d'eaux pluviales** ou bien encore des **rejets d'eaux usées**, ont été observés lors de l'élaboration du DOCOB Natura 2000 du site « Rivières du Loing et du Lunain ». Ils se situent sur les communes de Lorrez-le-Bocage-Préaux et Paley mais également entre Nanteau-sur-Lunain et la commune de La Genevraye. Le linéaire impacté par l'ensemble de ces rejets ponctuels est de 26,7 km soit plus des $\frac{3}{4}$ du contexte dans le département de Seine-et-Marne.

8 - La présence d'espèces invasives :

Des **espèces invasives** sont présentes sur le contexte. Il est possible de distinguer deux espèces végétales, à savoir, la **Renouée du Japon** (*Fallopia japonica*) et la **Balsamine de l'Himalaya** (*Impatiens glanduliflora*) et une espèce animale, la **Perche soleil** (*Lepomis gibbosus*). Ces espèces se situent en aval du contexte, à proximité de la confluence avec le Loing, sur les communes de Nonville, la Genevraye et Episy. Elles se développent à l'heure actuelle sur des petits linéaires épars. Cependant, la capacité de prolifération de ces espèces peut conduire à un développement important de ces dernières et à une extension importante de leur répartition sur le contexte, aux abords du cours d'eau.

XII - Modules d'Actions Cohérentes

MAC 3 : Gain d'au moins 20 points sur le linéaire en classe 1 d'IPP

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration de la continuité écologique
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Recréation d'un tracé plus sinueux
	Implantation d'épis
	Recréation de ripisylve
	Entretien sélectif des embacles
	Création / aménagement de frayères à truites
	Réduction des impacts des piscicultures
	Respect du cahier des charges de production piscicole
	Réduction des incidences environnementales liée à l'exploitation
	Communication auprès des pisciculteurs
	Acquisition et actualisation des connaissances
	Actualisation des données concernant l'IPP
	Poursuite du suivi des populations piscicoles
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Lunain

MAC 2 : Atteinte d'un IPP de classe 1 sur au moins 80% du linéaire

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration de la continuité écologique
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Recréation d'un tracé plus sinueux
	Implantation d'épis
	Entretien sélectif des embacles
	Création / aménagement de frayères à truites
	Réduction des impacts des piscicultures
	Respect du cahier des charges de production piscicole
	Réduction des incidences environnementales liée à l'exploitation
	Communication auprès des pisciculteurs
	Gestion de la ripisylve
	Recréation/Restauration de la végétation rivulaire
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Plantation et entretien de haies
	Lutte contre le piétinement et la divagation animale (clotures, pompes à nez...)
	Reconversion de peupleraies situées en bordure de cours d'eau
	Réduction de l'impact des plans d'eau
	Déconnexion d'étangs au fil de l'eau
	Limitation des prélèvements d'eau superficielle
	Réduction des prélèvements d'eau superficielle
	Respect des débits réservés
	Communication/sensibilisation auprès des propriétaires et utilisateurs
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
	Réduction des rejets urbains
Favoriser le raccordement aux systèmes d'assainissement collectifs	
Lutte contre les espèces invasives	
Identification des espèces et cartographie des foyers d'implantation	
Eradication des espèces végétales invasives localisées	
Capture/Piègeage des espèces invasives animales	
Entretien des secteurs potentiellement colonisables par les espèces invasives	
Acquisition et actualisation des connaissances	
Actualisation des données concernant l'IPP	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Recensement et cartographie des frayères présentes et potentielles	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Lunain

MAC 1 : Préservation et Maintien du niveau de conformité

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration de la continuité écologique
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Entretien sélectif des embacles
	Création / aménagement de frayères à truites
	Réduction des impacts des piscicultures
	Respect du cahier des charges de production piscicole
	Réduction des incidences environnementales liée à l'exploitation
	Communication auprès des pisciculteurs
	Gestion de la ripisylve
	Recréation/Restauration de la végétation rivulaire
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Plantation et entretien de haies
	Lutte contre le piétinement et la divagation animale (clotures, pompes à nez...)
	Reconversion de peupleraies situées en bordure de cours d'eau
	Réduction de l'impact des plans d'eau
	Déconnexion d'étangs au fil de l'eau
	Limitation des prélèvements d'eau superficielle
	Réduction des prélèvements d'eau superficielle
	Respect des débits réservés
	Communication/sensibilisation auprès des propriétaires et utilisateurs
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
	Réduction des rejets d'eaux pluviales dans le milieu aquatique
	Lutte contre les espèces invasives
	Eradication des espèces végétales invasives localisées
Capture/Piègeage des espèces invasives animales	
Entretien des secteurs potentiellement colonisables par les espèces invasives	
Acquisition et actualisation des connaissances	
Actualisation des données concernant l'IPP	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Suivi de reproduction	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Lunain

XIII - Préconisations

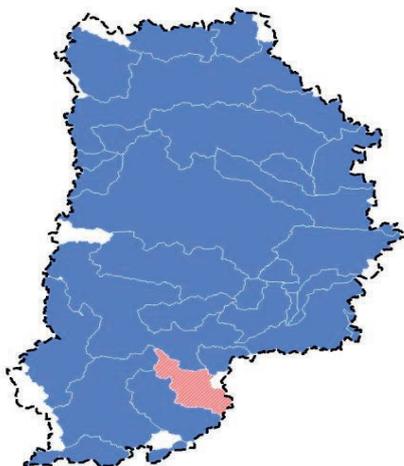
Le contexte apparaît comme perturbé au regard de l'Indice de Potentialité Piscicole. La conformité du contexte est à atteindre au plus tard pour 2027. L'objectif durant les 5 prochaines années est donc de mobiliser le MAC 3 afin d'atteindre au moins 60% de linéaire conforme.

XIV - Proposition de Gestion

Gestion Patrimoniale Différée

Orvanne

I - Situation Générale



Légende :

- Cours principal
- Réseau hydrographique secondaire
- Limites communales
- Limites du contexte

Sources :
Mode d'occupation des sols © IAURIF, MOS 2012
IGN BDCaro 2003

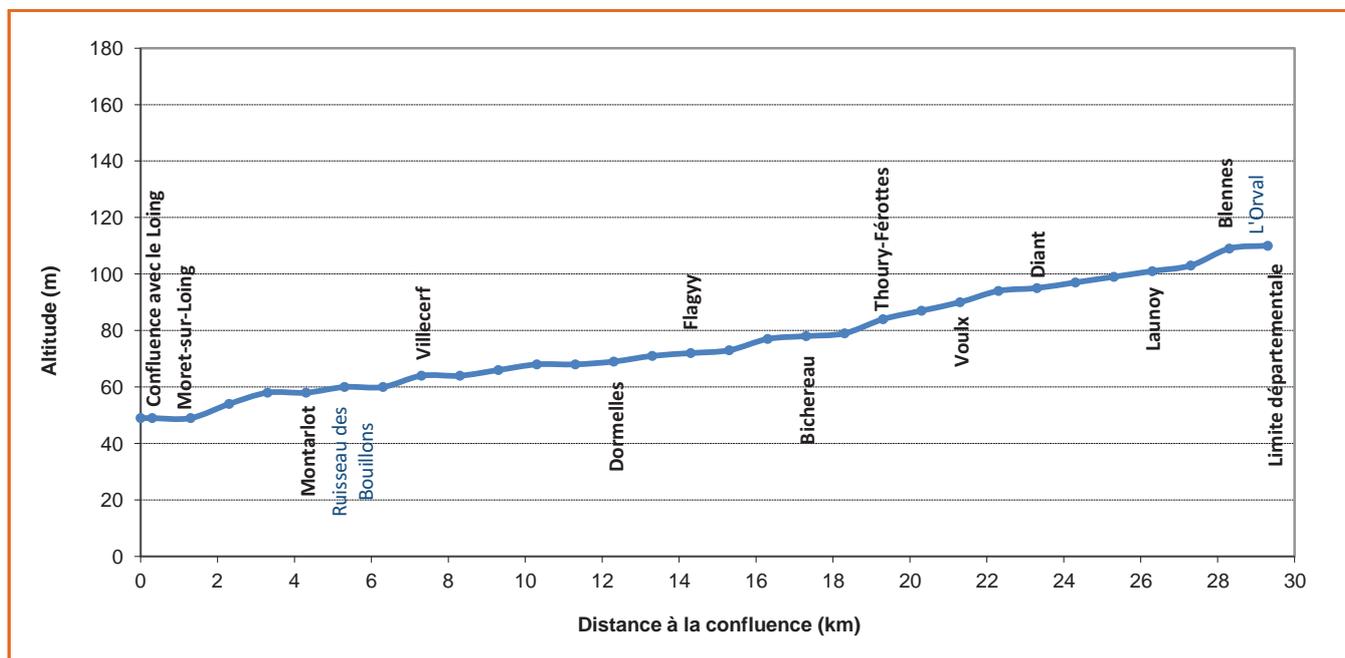


II - Description Générale

L'Orvanne prend sa source à Saint-Valérien, dans l'Yonne et entre en Seine-et-Marne, pour un parcours d'environ 30 km, avant de confluer avec le Loing sur la commune de Moret-sur-Loing. A plusieurs reprises, elle se divise en plusieurs bras.

Orvanne

III - Profil(s) en Long



IV - Données Générales

Limites du contexte	Amont	Limite départementale de Seine-et-Marne
	Aval	Confluence avec le Loing
Réseau Hydrographique	Cours principal	L'Orvanne
	Affluent(s)	FRHR88C-F4398500 l'orval ; FRHR88C-F4398401 ruisseau des bouillons
Masse(s) d'eau DCE		FRHR88C
Objectifs de Bon Etat DCE		Bon état global : 2015 Bon état écologique : 2015 Bon état chimique : 2015
Linéaire en eau du contexte	Cours principal	29,3 km
	Affluent(s)	0,7 km
Superficie du contexte		118,5 km ²
Pente moyenne du cours principal		2,2 ‰

Orvanne

Statut foncier		Privé
Police	de l'Eau	DDT de Seine-et-Marne, ONEMA
	de la Pêche	ONCFS, ONEMA, FDAAPPMA77, AAPPMA
Carte(s) IGN		2517 Ouest; 2518 Ouest
Gestionnaire(s)		L'Orvanne est entretenue par le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Vallée de l'Orvanne.

Orvanne

V - Zonage(s) réglementaire(s) :

SAGE	-
Arrêté(s) Préfectoral(aux) de Protection de Biotope	-
Site(s) Inscrit(s)	Plan d'eau du Loing
Site(s) Classé(s)	Perspectives du château de Chevry-en-Seraine ; Vallée de l'Orvanne ; Propriétés la Grange Batelière et la Tipaque
Réserve(s) Naturelle(s) Nationale(s)	-
Réserve(s) Naturelle(s) Régionale(s)	-
Parc(s) Naturel(s) Régional(aux)	-
Décret(s) relatif(s) aux frayères	Liste 1 : Chabot, Lamproie de planer, Truite fario : De la limite départementale (BLENNES) à la confluence avec le Loing (MORET-SUR-LOING) Liste 2 : Brochet : De la confluence avec le ru des Bouillons (MONTARLOT) à la confluence avec le Loing (MORET-SUR-LOING)
Classement au titre des continuités écologiques	Liste 2 sur l'ensemble du cours d'eau

VI - Espace(s) naturel(s) :

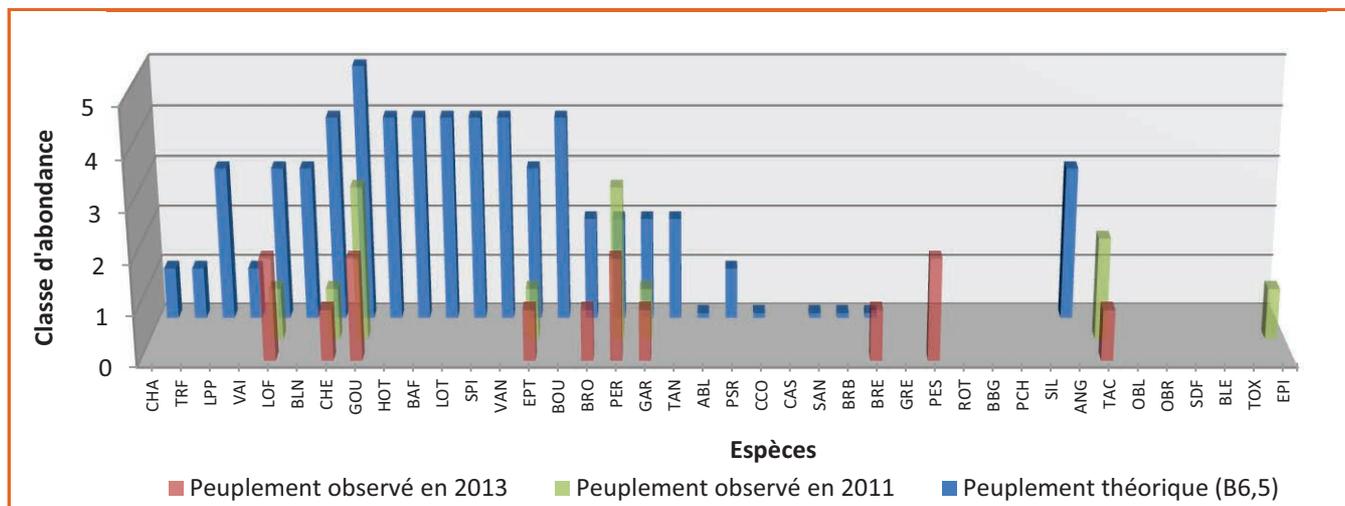
Espace(s) Naturel(s) Sensible(s)	Bords de l'Orvanne ; Montagne Creuse, Roche Godon
ZNIEFF(s) de type I	Etang de Moret ; Bois de la Lune ; La Haie aux Meuniers ; Marais de Villecerf ; Marais de l'Orvanne ; Coteaux calcaires de la gare de Saint-Mammès
ZNIEFF(s) de type II	Vallée de l'Orvanne entre Moret-sur-Loing et Villecerf ; Vallée du Loing entre Moret-sur-Loing et Episy ; Vallée de l'Orvanne entre Villecerf et Flagy
Site(s) Natura 2000	-
Réservoir(s) Biologique(s)	-

Orvanne

VII - Peuplement Piscicole

Type de contexte	Salmonicole
Espèce(s) repère(s)	Truite fario
Niveau de conformité	Perturbé
Niveau Typologique Théorique	6,3
Intégrité du peuplement en place (/20)	1,9
SI2E Eau (/20)	3,1
SI2E Habitat (/20)	0,8
Migrateur Amphihalin	Anguille

VIII - Graphique du peuplement en place et du peuplement théorique



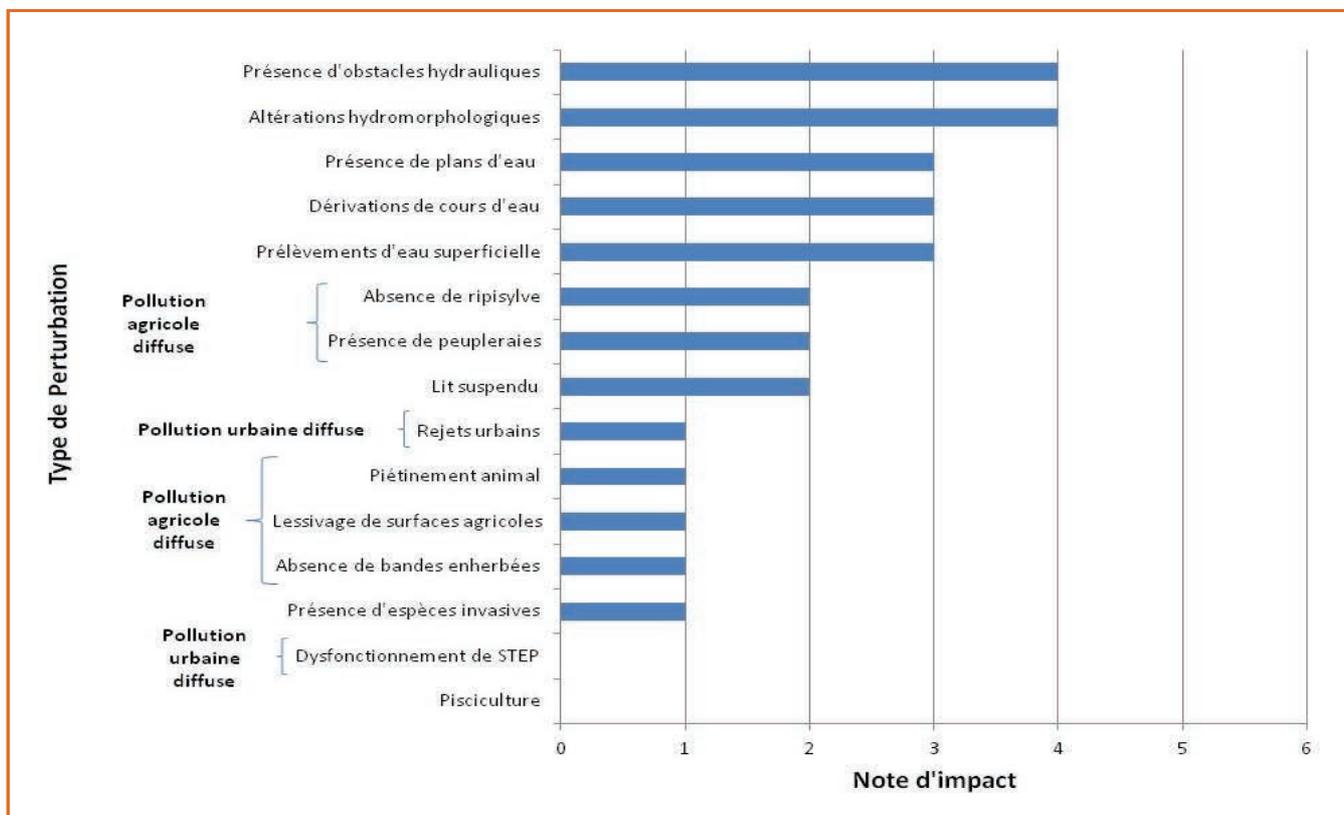
Orvanne

IX - Halieutisme

Catégorie Piscicole	1ère catégorie piscicole
AAPPMA(s)	AAPPMA "La Blennoise" à Blennes AAPPMA "L'Orvannaise" à Voulx AAPPMA "La Truite de l'Orvanne" à Thoury-Férottes AAPPMA "La Saumonée" à Flagy AAPPMA "La Truite Dormelloise" à Dormelles AAPPMA "La Truite de Moret-sur-Loing" à Moret-sur-Loing
Société(s) non agréée(s)	-
Gestion halieutique actuelle	Des opérations de repeuplement en Truites fario et Truitelles sont effectuées par la Fédération Départementale de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et les AAPPMA locales. Des déversements en Truites arc-en-ciel sont également réalisés par les différentes AAPPMA
Réciprocité interdépartementale (EHGO)	La Blennoise : non L'Orvannaise : non La Truite de l'Orvanne : non La Saumonée : non La Truite Dormelloise : non La Truite de Moret-sur-Loing : oui
Interdiction(s) de pêche	Passé à poissons de Flagy

Orvanne

X - Graphique des Facteurs de Perturbation



XI - Résumé des Facteurs de Perturbation

1 - La présence d'obstacles hydrauliques :

La présence d'**obstacles hydrauliques** est importante sur le contexte de l'Orvanne et ne permet pas d'assurer la libre circulation des sédiments et des populations piscicoles. Sur les 100 ouvrages répertoriés sur l'ensemble du linéaire de l'Orvanne, il en ressort que 37 sont **infranchissables** et 18 le sont difficilement. Cette perturbation se généralise sur l'ensemble du contexte dans le département de Seine-et-Marne, de Blennes à Moret-sur-Loing, et rend inaccessibles certains affluents ainsi que les secteurs situés en amont, propices à la reproduction des salmonidés. La **solidité** de ces ouvrages apparaît **préoccupante**, notamment sur 14 d'entre eux où les **risques de rupture**, en cas de fortes crues, sont élevés. De plus, les **débits minimums** fixés par l'article L.214-18 du Code de l'Environnement ne sont **pas respectés** et engendrent des dysfonctionnements hydrauliques importants, notamment entre le Moulin de Guerlot et le Moulin de l'Aunoy. Depuis 2012, le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Vallée de l'Orvanne a porté plusieurs projets de restauration des continuités écologiques comme dernièrement, celui entre les communes de Bichereau et de Flagy.

Orvanne

2 - Les altérations hydromorphologiques :

Des opérations de **curage** et de **recalibrage** ont été réalisées par le passé sur le cours naturel de l'Orvanne. Il en résulte aujourd'hui la présence de **secteurs rectilignes**, présentant une homogénéité des habitats aquatiques. Quatre zones sont identifiables sur le contexte :

- entre la commune de Flagy et l'étang de la Ravanne, dans la partie aval du contexte et sur 17 km, à proximité de la confluence avec le Loing,
- dans la partie intermédiaire, entre la station d'épuration de Dollot et la commune de Blennes sur 9 km, ainsi qu'entre Cornoy et le lieu-dit de La Motte (à proximité de Thoury-Férottes), sur 9 km également,
- au niveau des sources de l'Orvanne.

Les usages du passé, reflétés par les **anciens moulins**, lavoirs, etc, ont contribué à la modification de certaines portions de cours d'eau. Le lit a été **déplacé du talweg originel** induisant de nombreuses incidences sur la diversité, la quantité et la qualité des zones d'habitats et de reproduction. 5 tronçons ont fait l'objet de ce type d'aménagement et en particulier sur les secteurs situés entre Dollot et le moulin Bichot ou encore entre Launoy et la commune de Voulx.

3 - La présence de plans d'eau :

De **nombreux plans d'eau** se situent sur le contexte à proximité de l'Orvanne. Lorsqu'il existe une connexion avec la rivière, les impacts engendrés sur l'aval sont importants. Sur la vingtaine de plans d'eau dénombrés, 4 sont alimentés par dérivation de l'Orvanne (Etang de Dollot, Douve du château de Diant, Etang de Moret et l'Etang de Villecerf) et 1 se situe dans le lit mineur, au fil du cours principal (Plan d'eau de la Ravanne). De plus, l'intensité de l'impact est plus importante sur le milieu lorsque ces étendues d'eau se situent en tête de bassin. Sont ainsi concernés l'étang de Dollot et les douves du château de Diant. Il ressort que la partie intermédiaire du contexte présente une densité de plans d'eau plus faible par rapport aux parties amont et aval.

4 - Les prélèvements d'eau superficielle :

Pour assurer l'alimentation des plans d'eau, des **dérivations d'une partie des débits** de l'Orvanne sont effectuées ce qui peut accentuer les phénomènes d'étiages dans certaines parties du contexte, voire l'apparition d'assecs en fonction des conditions climatiques. 2 zones sont concernées. La première se situe entre les communes de Saint-Valérien et Thoury-Férottes, en amont du contexte (plus propice aux assecs), et la seconde entre Villecerf et Ecuelles, sur l'aval de l'Orvanne.

Des **prélèvements d'eaux superficielles** sont également effectués pour assurer l'**irrigation de parcelles agricoles** et engendrent un impact supplémentaire sur l'aspect quantitatif de la ressource en eau. Ces pompes sont situés sur l'Orval, au niveau des communes de Vallery et de Brannay-Lixy.

Orvanne

5 - La pollution agricole diffuse :

L'**activité agricole** est présente à hauteur de 65% de la surface totale du contexte. L'Orvanne, durant son parcours, est en contact direct avec des parcelles agricoles et cela sur un linéaire de 10,5 km. Le lessivage de ces parcelles entraîne un apport important de matières en suspension ainsi que de produits phytosanitaires, en fonction des différentes pratiques agricoles, jusqu'au cours d'eau. Les zones impactées sont situées sur l'ensemble du contexte ce qui provoque un effet d'accumulation des intrants se retrouvant dans la rivière, depuis l'amont vers l'aval. Des **élevages** sont aussi présents à proximité du cours principal entraînant un **piétinement des berges**. Deux zones sont ainsi recensées : la première au niveau de la ferme de la Grande Roue sur la commune de Saint-Valérien et la seconde sur la commune de Thoury-Férottes. La ripisylve et les bandes enherbées jouent un rôle tampon pour le cours d'eau. Elles absorbent une partie de la charge de l'eau ruisselante, que ce soit pour les matières en suspension ou pour certaines substances chimiques comme les fertilisants ou pesticides. Le contexte de l'Orvanne et notamment les berges d'une majeure partie des portions du cours principal se caractérisent par une **absence de ripisylve**. La partie intermédiaire du contexte est ainsi soumise à un **entretien dur** de la ripisylve, notamment au niveau des communes de Voulx et de Dormelles. Un réchauffement de l'eau, fortement préjudiciable pour les espèces de salmonidés, est également provoqué par le manque d'ombrage ainsi créé. Tout comme pour la ripisylve, les **bandes enherbées** situées en bordure des exploitations sont **souvent absentes**. Un peu plus de 8 km de cours d'eau sont ainsi concernés par ce facteur de perturbation. Ces zones se situent au niveau des sources de l'Orvanne, entre les communes de Saint-Valérien et de Vallery. Enfin, la **populiculture** est observable sur le contexte et cela sur un linéaire cumulé de 9 km. Ces espaces se situent dans les parties amont et médiane du contexte, entre les communes de Blennes et de Villecerf. Dans la majorité des cas, il s'agit de petits linéaires inférieurs à 350 m, bien qu'il soit possible d'observer quelques zones en bordure de cours d'eau s'étendant sur des linéaires plus importants, allant jusqu'à plus d'un kilomètre, comme à Flagy en particulier.

6 - La présence d'espèces invasives :

Des **espèces invasives** ont été observées dans la partie amont du contexte, sur les communes de Saint-Valérien, Vallery et Voulx. Il s'agit de la **Renouée du Japon** (*Fallopia japonica*) ainsi que de l'**Ecrevisse américaine** (*Orconectes limosus*). Malgré des impacts faibles à l'heure actuelle, une prolifération trop importante pourrait être la cause d'une compétition et d'une disparition de certaines espèces locales ou d'intérêt communautaire. Il convient donc de limiter leur propagation. L'**Ecrevisse de Louisiane** (*Procambarus clarkii*) a également été mentionnée mais des observations plus fines permettraient de confirmer ou non sa présence sur le contexte.

7 - La pollution urbaine diffuse :

5 **stations d'épuration** sont présentes sur le contexte, sur les communes de Voulx, de Thoury-Férottes, de Flagy, de Dormelles et de Villecerf. Leurs rejets s'effectuent directement dans la rivière. La Stratégie Départementale de l'ASSainissement de Seine-et-Marne indique le bon fonctionnement de ces stations. La conformité des installations en 2011 est avérée à la fois sur l'équipement ainsi que sur les performances. Des **rejets d'eaux pluviales** sont cependant visibles sur les communes de Saint-Valérien, Dollot, Vallery et Flagy. Ces points de rejets sont sources de pollutions urbaines diffuses. Ils sont concentrés majoritairement sur la partie amont de l'Orvanne. La limitation de cet impact permettrait une amélioration de la qualité de l'eau et du milieu sur l'ensemble du contexte.

Orvanne

MAC 2 : Atteinte d'un IPP de classe 1 sur au moins 80% du linéaire

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Recréation d'un tracé plus sinueux
	Recharge granulométrique
	Implantation d'épis
	Entretien sélectif des embacles
	Création / aménagement de frayères à truites
	Décolmatage de frayères
	Réduction de l'impact des plans d'eau
	Déconnexion d'étangs au fil de l'eau
	Limitation des prélèvements d'eau superficielle
	Réduction des prélèvements d'eau superficielle
	Respect des débits réservés
	Communication/sensibilisation auprès des propriétaires et utilisateurs
	Gestion de la ripisylve
	Recréation/Restauration de la végétation rivulaire
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Plantation et entretien de haies
	Reconversion de peupleraies situées en bordure de cours d'eau
	Lutte contre le piétinement et la divagation animale (clotures, pompes à nez...)
	Lutte contre les espèces invasives
	Identification des espèces et cartographie des foyers d'implantation
	Eradication des espèces végétales invasives localisées
	Capture/Piègeage des espèces invasives animales
	Entretien des secteurs potentiellement colonisables par les espèces invasives
Limitation de la pollution urbaine diffuse	
Réduction des rejets urbains	
Favoriser le raccordement aux systèmes d'assainissement collectifs	
Acquisition et actualisation des connaissances	
Actualisation des données concernant l'IPP	
Recensement et cartographie des frayères présentes et potentielles	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Orvanne

MAC 1 : Préservation et Maintien du niveau de conformité

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Entretien sélectif des embacles
	Décolmatage de frayères
	Réduction de l'impact des plans d'eau
	Déconnexion d'étangs au fil de l'eau
	Limitation des prélèvements d'eau superficielle
	Réduction des prélèvements d'eau superficielle
	Respect des débits réservés
	Communication/sensibilisation auprès des propriétaires et utilisateurs
	Gestion de la ripisylve
	Recréation/Restauration de la végétation rivulaire
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Plantation et entretien de haies
	Reconversion de peupleraies situées en bordure de cours d'eau
	Lutte contre le piétinement et la divagation animale (clotures, pompes à nez...)
	Lutte contre les espèces invasives
	Eradication des espèces végétales invasives localisées
	Capture/Piègeage des espèces invasives animales
	Entretien des secteurs potentiellement colonisables par les espèces invasives
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
Réduction des rejets urbains	
Acquisition et actualisation des connaissances	
Actualisation des données concernant l'IPP	
Suivi de reproduction	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Orvanne

XIII - Préconisations

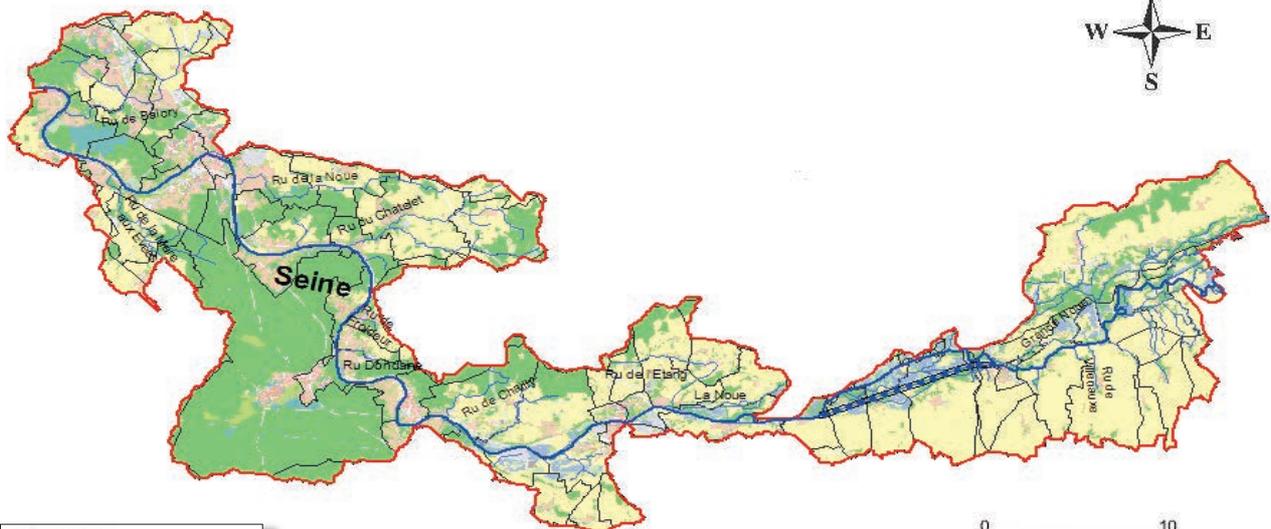
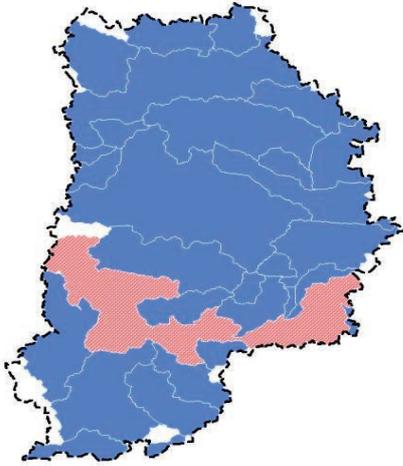
Le contexte apparaît comme perturbé au regard de l'Indice de Potentialité Piscicole. La conformité du contexte est à atteindre au plus tard pour 2015. Il convient de mobiliser rapidement l'ensemble des actions possibles et donc de mobiliser le MAC 2 afin d'atteindre au moins 80% de linéaire conforme pour ensuite préserver le contexte.

XIV - Proposition de Gestion

Gestion Patrimoniale Différée

Seine

I - Situation Générale



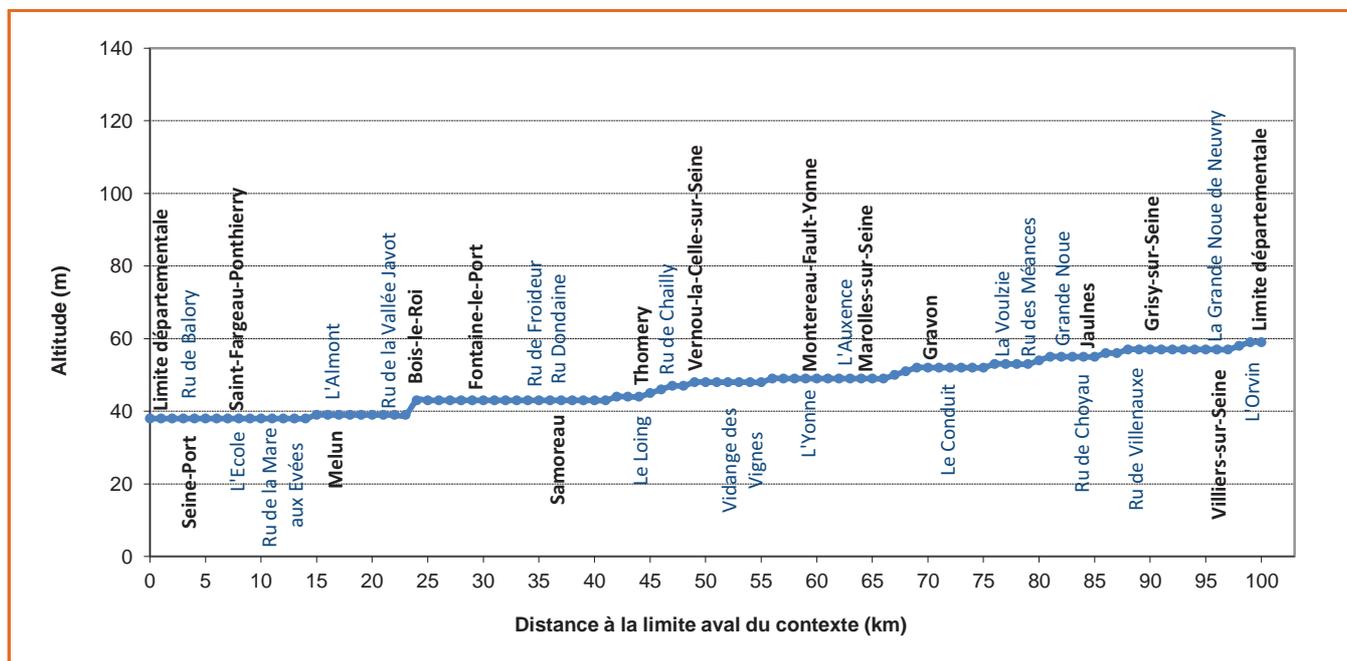
Sources :
Mode d'occupation des sols © IAURIF, MOS 2012
IGN BDCaro 2003

II - Description Générale

Le fleuve Seine prend naissance sur le plateau de Langres, à 416 m d'altitude et se jette dans la Manche, au Havre dans le département de la Seine-Maritime, après un parcours de 771 km. Il traverse successivement les départements de la Côte d'Or et de l'Aube, avant d'entrer en Seine-et-Marne à Villiers-sur-Seine. Dans le département, la Seine s'écoule sur une longueur de 100 km et franchit la limite départementale après la commune de Seine-Port.

Seine

III - Profil(s) en Long



IV - Données Générales

Limites du contexte	Amont	Limite départementale de Seine-et-Marne
	Aval	Limite départementale de Seine-et-Marne
	Cours principal	La Seine
Réseau Hydrographique	Affluent(s)	FRHR37-F21-0400 l'orvin ; FRHR37-F2142001 le vieil orvin ; FRHR34-F2150600 grande noüe de neuvry ; FRHR34-F2208000 cours d'eau de toussacq ; FRHR34-F2209000 ru de villenauxe ; FRHR34-F2211000 ru de la pelle ; FRHR34-F2212000 ru de choyau ; FRHR34-F2213000 grande noüe ; FRHR39-F2229001 vidée du paradis ; FRHR39-F2220600 les méances ; FRHR40-F23-0400 la voulzie ; FRHR38-F2402000 le conduit ; FRHR41-F24-0400 l'auxence ; FRHR38-F2431000 la noüe ; FRHR38-F2432000 ru de l'étang ; FRHR70A-F3--0200 l'yonne ; FRHR73A-F4002000 vidange des vignes ; FRHR73A-F4008000 ru de chailly ; FRHR88A-F4--0200 le loing ; FRHR73A-F4405000 ru dondaine ; FRHR73A-F4407000 ru de froideur ; FRHR90-F4410600 ru de la vallée javot ; FRHR73A-F442900 ru du chatelet ; FRHR73A-F4431100 ru des rosières ; FRHR73A-F4433000 ru de la noüe ; FRHR91-F44-0400 l'almont ; FRHR73A-F4475000 ru de la mare aux évées ; FRHR92-F4480600 l'école ; FRHR73A-F4495000 ru de balory

Seine

Masse(s) d'eau DCE		FRHR34; FRHR38; FRHR73A
Objectifs de Bon Etat DCE		<p><u>Pour la masse d'eau FRHR34</u> Bon état global : 2027 Bon état écologique : 2015 Bon état chimique : 2027</p> <p><u>Pour les masses d'eau FRHR38 et FRHR73A</u> Bon état global : 2015 Bon état écologique : 2015 Bon état chimique : 2015</p>
Linéaire en eau du contexte	Cours principal	100 km
	Affluent(s)	248 km
Superficie du contexte		754,7 km ²
Pente moyenne du cours principal		0,2 ‰
Statut foncier		Public
Police	de l'Eau	DDT de Seine-et-Marne, ONEMA
	de la Pêche	ONCFS, ONEMA, FDAAPPMA77, AAPPMA, Brigade Fluviale
Carte(s) IGN		2416 Est; 2416 Ouest; 2516 Est; 2517 Est; 2517 Ouest; 2616 Ouest; 2617 Ouest
Gestionnaire(s)		La gestion de la Seine est assurée par Voies Navigables de France.

Seine

V - Zonage(s) réglementaire(s) :

SAGE	Nappe de Beauce et milieux aquatiques associés
Arrêté(s) Préfectoral(aux) de Protection de Biotope	Mur du Grand Parquet ; Marais alcalins de la Grande Paroisse et de Vernou ; Noue Notre Dame ; Coteaux Calcaires de la Grande Paroisse ; Héronnière des Motteux ; Héronnière de Gravon ; Coteau de Tréchy ; Plans d'eau du Carreau Franc ; Aqueduc de la Vanne
Site(s) Inscrit(s)	Hôtel de Ville de Melun et ses jardins ; Domaine de la Rivière ; Butte de Samoreau et île Saint-Aubin ; Boulevard Chamblain ; Quartiers anciens de Fontainebleau ; Butte et parc de Surville ; Iles de la Seine ; Abords de la forêt de Fontainebleau ; Rives de la Seine ; Parc et abords du château de Vaux-le-Pénil ; Confluent Seine et Yonne ; Jardin botanique et place Praslin
Site(s) Classé(s)	Parc du Château de la Barre ; Propriété Les Bergeries ; Propriété des Îles ; Parc Debreuil ; Château de Vaux-le-Pénil et partie de son parc ; Préfecture de Melun avec ses jardins et ses abords ; Terrasse de Stoppa avec le chemin de rive en bordure de Seine ; Ancien château d'Héricy et son parc ; Terrains appartenant à l'État de Fontainebleau ; Cèdre à l'angle des rues de la Fontaine et du Général Loisillon ; Boucles de la Seine et vallon du ru de Balory ; Propriété du Pré sur la commune de Chartrettes ; Terrasse Watteville sur la commune d'Héricy ; Confluent de la Seine et du Loing ; Site des abords du Ru de la Gaudinel ; Site du ru d'Ancoeuil ; Forêt domaniale de Fontainebleau ; Pré-Chamblain et ses plantations
Réserve(s) Naturelle(s) Nationale(s)	La Bassée
Réserve(s) Naturelle(s) Régionale(s)	Etang de Sermaize ; Collines Saint-Martin et Rougeaux ; Etang du Follet
Parc(s) Naturel(s) Régional(aux)	Parc naturel régional du Gâtinais Français

Seine

Décret(s) relatif(s) aux frayères	<p>Liste 1 : Chabot, Lamproie de planer, Ombre commun, Truite fario, Vandoise : De la limite départementale (COURCEROY) à la confluence avec la Voulzie (BAZOCHES-LES-BRAY)</p> <p>Liste 1 : Chabot, Lamproie de planer, Ombre commun, Truite fario, Vandoise : De la confluence avec la Voulzie (BAZOCHES-LES-BRAY) à la confluence avec le Conduit (GRAVON)</p> <p>Liste 1 : Chabot, Lamproie de planer, Truite fario, Vandoise : De la confluence avec le Conduit (GRAVON) à la confluence avec le ravin du Fossé (NANDY)</p> <p>Liste 2 : Brochet : De la limite départementale (COURCEROY) à la confluence avec l'Yonne (MONTEREAU-FAULT-YONNE)</p> <p>Liste 2 : Brochet, Grand Alose : De la confluence avec l'Yonne (MONTEREAU-FAULT-YONNE) à la confluence avec le ravin du gouffre (MORSANG-SUR-SEINE)</p>
Classement au titre des continuités écologiques	<p>Liste 1 et 2 : Sur l'ensemble du cours d'eau</p> <p>Liste 1 : Sur l'ensemble de la Grande Noue d'Hermée</p>

VI - Espace(s) naturel(s) :

Espace(s) Naturel(s) Sensible(s)	Basses Godernes ; Forêt Régionale de Bréviande ; Bords de Seine ; Prairie de Mée ; Parc de Livry ; Montagne Creuse, Roche Godon ; Bois de la Rochette ; Lutin ; Carrière de Tufts ; Parc de Livry ; Butte Guidon ; Bassée ; Chemin de Noyen ; Carreau Franc ; Prairie Malécot
Site(s) Natura 2000	Massif de Fontainebleau ; La Bassée ; Carrière Saint-Nicolas
Réservoir(s) Biologique(s)	Grande noue de Neuvry ; La Seine ; La Vieille Seine

Seine

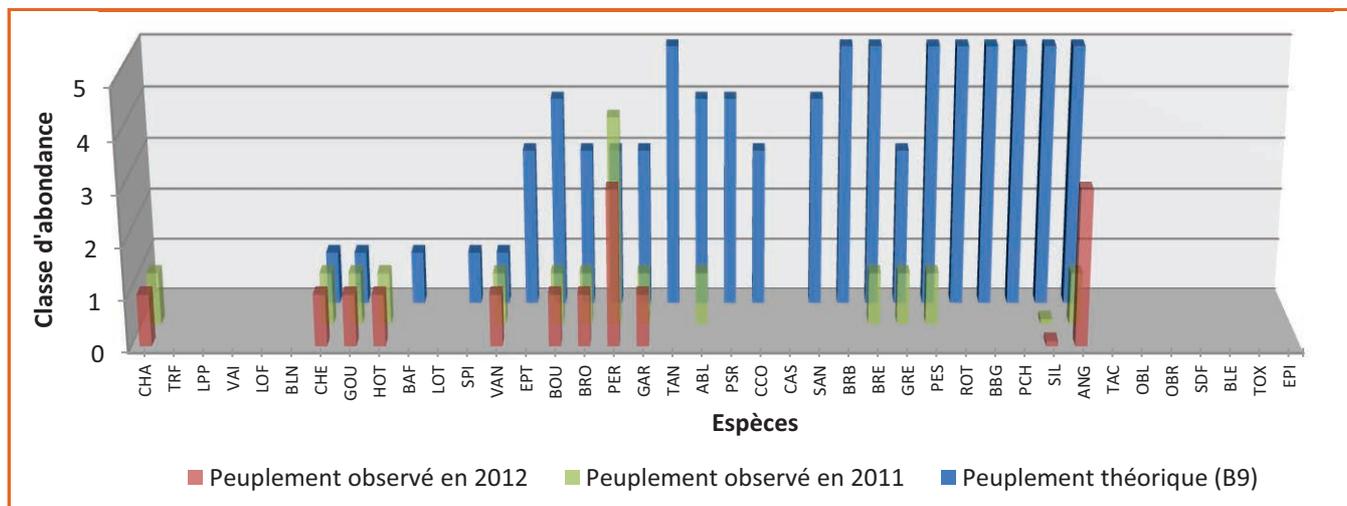
ZNIEFF(s) de type I	<p>Mares tourbeuses du Buisson de Massoury ; Plaine des Roises à Samois-sur-Seine ; Terrain militaire de Fontainebleau ; Marais du Lutin ; Sablière de Vernou ; Bassin de décantation et champs inondés du Petit Fossard ; La Glandée ; Mare aux Evées et mare à Bauge ; Mare aux cerfs ; Vieux Rayons ; La Boissière ; Belle-Croix et Cuvier-Chatillon ; Mont pierreux, Butte aux Aires et Mont Ussy ; Franchard et Chêne brûlé ; Mail Henri IV, Mont Chauvet et Rocher de Bouligny ; Le Montoir de Recloses ; Mare du parc aux Bœuf ; Coteau de Seine à Nandy et Morsang-sur-Seine ; Etang de Fontaine-le-Port ; Île de la Théroanne ; Pelouses calcaires, Carrefour de Diane et Aqueduc de la Vanne ; Bassin de la centrale de Vernou ; Rocher Canon ; Mont-Fessas, Gorges du Houx et Mont Aigu ; Champ Minette ; Rocher de Milly, Queue de Vache et Touche aux Mulets ; La Malmontagne ; Plan d'eau de la Grande Paroisse ; Marais tourbeux du Bois de Valence ; Plans d'eau de Mi-Voie et de Pincevent a la Grande Paroisse ; Gorge aux Loups, Rocher Boulin et Rocher des Etroi ; Île de Saint-Aubin à Samoreau ; Gorge aux merisiers et Long Boyau ; Bois Gautier ; La Tillaie et les ventes aux charmes ; Rocher Saint-Germain et Cabaret Masson ; Promenade de Samois et Bois la Dame ; Coteaux calcaires de la Gare de Saint-Mammès ; Sablières, friches et pelouses de l'Ormeau ; Landes de Sainte-Assise ; Île aux barbiers ; La grande noue de Tournefou ; Marais du Grand Champ et Bois du Chapitre ; Plan d'eau des Rouqueux ; Anciens méandres de la Seine à Noyen ; Zone humide de la Coupée à Noyen ; Noue de Champbertin ; Grande noue de Neuvry, prairies et boisements du Grand Peugny ; Boisements alluviaux entre Hermé et Melz-sur-seine ; Réserve de la Bassée et ses abords ; Plans d'eau de la Ferme de Roselle ; Noue de la Vieille Seine à Vimpelles ; Méandre de la Grande Bosse ; Héronnière de Marolles "Les Motteux" ; Bois alluvial de l'Ermitage ; Noue et bras morts de la Belle-Epine ; Plans d'eau de la Pièce Mare et de la Grande Prairie ; Bois de Châlon ; Plans d'eau de Gravon ; Zones humides de Champmorin ; Plans d'eau de Chancelard ; Etang de l'Ermitage à la Tombe ; Noue, plans d'eau et Bois de Veuve ; Héronnière de Gravon</p>
ZNIEFF(s) de type II	<p>Bois de Bréviande ; Massif de Villefermoy ; Forêt de Barbeau et Bois de Saint-Denis ; Buisson de Massoury ; Vallée de la seine entre Vernou et Montereau ; Forêt de Rougeau ; Bois et landes entre Seine-Port et Melun ; Vallée de la Seine entre Melun et Champagne-sur-Seine ; Bois de Valence et de Champagne-sur-Seine ; Massif de Fontainebleau ; Forêt de Sourdon ; Vallée de la Seine entre Montereau et Melz-sur-seine</p>

Seine

VII - Peuplement Piscicole

Type de contexte	Cyprinicole
Espèce(s) repère(s)	Brochet
Niveau de conformité	Dégradé
Niveau Typologique Théorique	9
Intégrité du peuplement en place (/20)	2
SI2E Eau (/20)	3,1
SI2E Habitat (/20)	0,8
Migrateur Amphihalin	Anguille

VIII - Graphique du peuplement en place et du peuplement théorique



Seine

IX - Halieutisme

Catégorie Piscicole	2ème catégorie piscicole
AAPPMA(s)	<p style="text-align: center;">AAPPMA "Les Amis de la Voulzie" à Provins AAPPMA "Le Roseau de Bray-Grisy" à Bray-sur-Seine AAPPMA "Le Barbillon de Balloy-Gravon La Tombe et les Amis de la Vieille Seine » à Baloy AAPPMA "Seine-et-Loing Marolles" à Marolles-sur-Seine AAPPMA "Union des Pêcheurs de la Région Montereulaise" à Montereau-Fault-Yonne AAPPMA "La truite de Moret-sur-Loing" à Moret-sur-Loing AAPPMA "Les Carpes de Fontainebleau-Avon" à Fontainebleau AAPPMA "Le Grand Barbeau" à Héricy AAPPMA "Les Anguilles Melunaises" à Melun AAPPMA "Le Gardon du Lys" à Dammarie-les-Lys AAPPMA "La lotte et le barbillon" à Saint-Fargeau-Ponthierry</p>
Société(s) non agréée(s)	-
Gestion halieutique actuelle	Des opérations de repeuplement sont effectuées par les AAPPMA locales
Réciprocité interdépartementale (EHGO)	oui
Réserve(s) de pêche	<p style="text-align: center;">Réserve du barrage de Vezoult, en rive droite, depuis 50 m en amont du barrage jusqu'à 50 m en aval du barrage Réserve de l'écluse de Vezoult, en rive gauche, depuis 300 m en amont (garage à bateaux) jusqu'à 300 m en aval de l'écluse (garage à bateaux) Réserve de la coupure de Jaulnes, en rive droite, du P.K. 42,310 au P.K. 43,875 Réserve du barrage de Jaulnes, en rive gauche, depuis 50 m en amont du barrage jusqu'à 50 m en aval du barrage Réserve de l'écluse de Jaulnes, en rive droite, depuis 50 m en amont de l'écluse (garage à bateaux) jusqu'à 50 m en aval de l'écluse Réserve du barrage de la Grande Bosse, en rive droite, depuis 300 m en amont du barrage jusqu'à 150 m en aval du barrage Réserve de l'écluse de la Grande Bosse, en rive gauche, depuis 300 m en amont de l'écluse (garage à bateaux) jusqu'à 400 m en aval de l'écluse (garage à bateaux) Réserve du bras de la Grande Bosse, en rive droite et gauche, depuis le début du bras mort jusqu'à la fin du bras mort (confluence avec la Seine canalisée) Réserve de Gravon, en rive droite, de la limite communale entre Gravon et Balloy jusqu'à la confluence avec la Seine canalisée Réserve de la Noue de Gravon, en rive droite et gauche, sur la noue entière Réserve de la Noue de la Tombe, en rive droite et gauche, sur la noue entière</p>

Seine

Réserve(s) de pêche

Réserve du barrage de Marolles-sur-Seine, en rive droite et gauche, depuis 50 m en amont du barrage jusqu'à 50 m en aval du barrage

Réserve de l'écluse de la dérivation de Marolles-sur-Seine, en rive droite, depuis 300 m en amont de l'écluse (garage à bateaux) jusqu'à la pointe aval de l'écluse

Réserve du barrage de la dérivation de Marolles-sur-Seine, en rive gauche, depuis 750 m en amont de l'écluse (garage à bateaux) jusqu'à 200 m en aval de l'écluse (garage à bateaux)

Réserve de l'écluse de Varennes-sur-Seine, en rive droite et gauche, depuis la pointe amont de l'île jusqu'à la pointe aval de l'île

Réserve du barrage de Varennes-sur-Seine, en rive droite, depuis 120 m en amont du barrage jusqu'à 120 m en aval du barrage, en rive gauche, depuis 50 m en amont du barrage jusqu'à 50 m en aval du barrage

Réserve de la Noue de la digue de Pincevent, en rive gauche, depuis l'enracinement de la digue en enrochement jusqu'à 230 m en aval de la fin de la digue

Réserve du débouché du canal de fuite de la centrale EDF, en rive droite, depuis l'amont de la coupure de berge du canal de fuite jusqu'en aval de la coupure de berge du canal de fuite

Réserve des écluses de Champagne-sur-Seine, en rive droite, depuis 50 m en amont de la pointe de l'estacade amont jusqu'à 50 m en aval de la pointe de l'estacade aval

Réserve du barrage de Champagne-sur-Seine, en rive gauche, depuis 180 m en amont du barrage jusqu'à 130 m en aval du barrage

Réserve du bras de la Théroanne, en rive droite, de la fin du busage de la prise d'eau jusqu'au débouché en Seine

Réserve du bras de l'Avautère, en rive gauche, depuis la passerelle amont jusqu'à la passerelle aval

Réserve de l'écluse de la Cave, en rive gauche, depuis 50 m en amont de la pointe de l'estacade amont jusqu'à 50 m en aval de la pointe de l'estacade aval de la grande écluse

Réserve du barrage de la microcentrale de la Cave, en rive droite, depuis 80 m en amont du barrage jusqu'à 80 m en aval du barrage

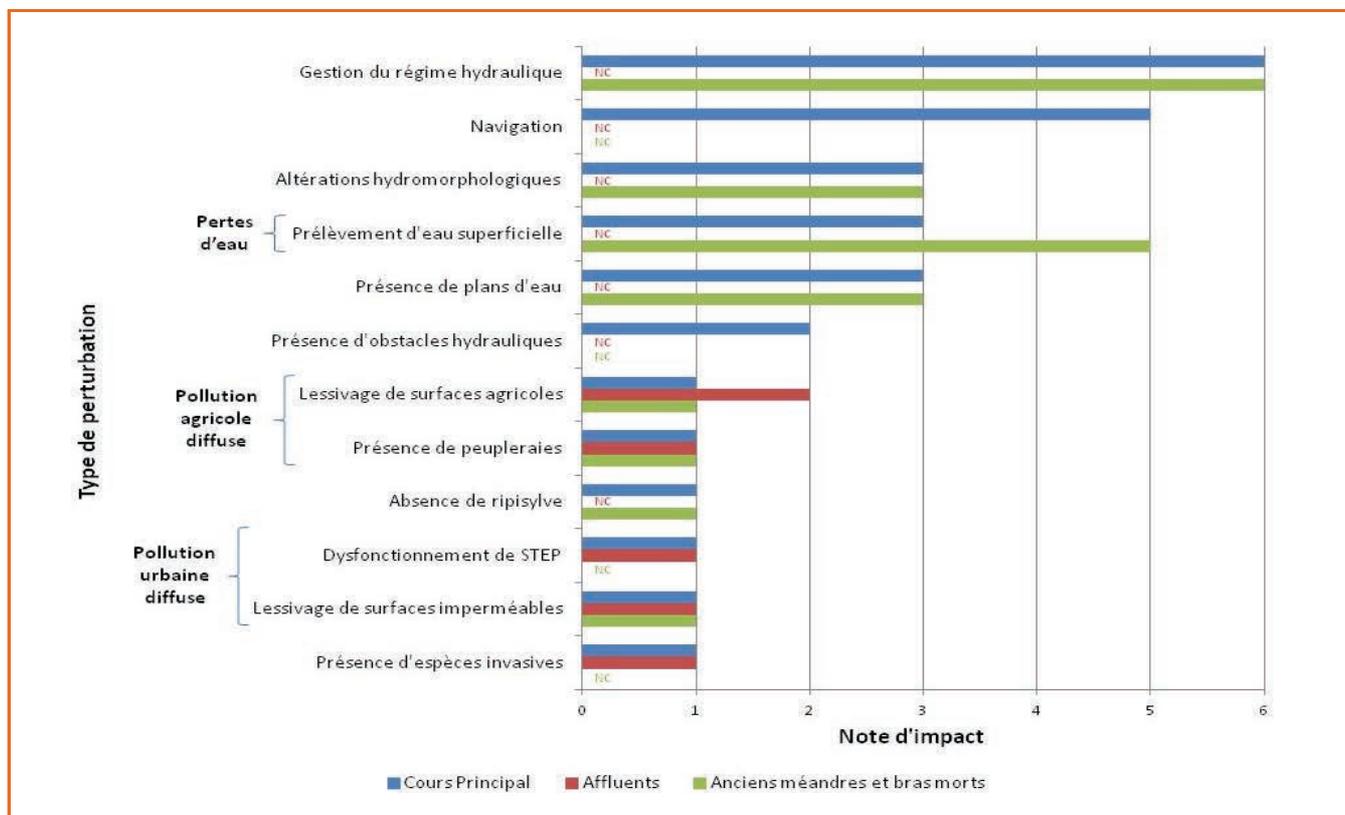
Réserve de l'écluse des Vives Eaux, en rive gauche, depuis 50 m en amont de la pointe de l'estacade amont jusqu'à 50 m en aval de la pointe de l'estacade aval de la grande écluse

Réserve du barrage des Vives Eaux, en rive droite, depuis 50 m en amont du barrage jusqu'à 50 m en aval du barrage

Réserve du faux bras du Grand Roseau et de la Fourgonne, en rive gauche, depuis l'ouverture amont du faux bras jusqu'à l'ouverture aval du faux bras

Seine

X - Graphique des Facteurs de Perturbation



XI - Résumé des Facteurs de Perturbation

1 - La Gestion du régime hydraulique :

La totalité de la Seine est **sous l'influence** du fonctionnement des lacs de la Forêt d'Orient et du **lac réservoir** « Aube ». D'une superficie respective de 23 km² et 23,2 km², ces lacs artificiels permettent un soutien d'étiage sur la Seine entre les mois de Juillet et Octobre. En revanche, une partie des débits est prélevée entre les mois d'Octobre et Juin pour constituer les réserves d'eau. Les niveaux de la Seine sont donc susceptibles de **varier en fonction des débits de restitution** de ces lacs au détriment des cycles biologiques des espèces en place. La gestion actuelle des niveaux d'eau limite considérablement les inondations, néanmoins favorables à l'autoépuration des eaux et la fraie du Brochet. La mise au grand gabarit de la Seine entre Bray-sur-Seine et Montereau-Fault-Yonne a également modifié le régime hydraulique du cours d'eau et engendre une **réduction importante de l'inondabilité** de la Bassée aval. 8 **barrages-écluses** cloisonnent le cours principal et permettent d'assurer la navigation. Les effets provoqués par ces barrages-écluses, de par leur fonctionnement, s'adjoignent aux **variations des niveaux d'eau** liées à la gestion des débits des 2 lacs artificiels. Des chômages sont également réalisés pour permettre l'entretien de ces ouvrages. Durant cette période, les niveaux d'eau sont considérablement abaissés au détriment de la faune aquatique présente.

Seine

2 - La Navigation :

La Seine est **navigable** sur plus de 85% de son linéaire. Ces différents secteurs sont altérés par le passage des embarcations du fait des phénomènes de **batillage** engendrés mais également par les différentes **substances polluantes** dégagées par les bateaux comme les hydrocarbures ou les huiles de moteurs. Des travaux de **protection de berges** ont été menés pour limiter les conséquences de la navigation au détriment des habitats piscicoles initialement présents. Certains secteurs subissent cependant une **érosion des berges** induisant l'homogénéisation et la banalisation du milieu ainsi que le colmatage des substrats. De plus, le projet de mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine est en cours de réflexion. Sa mise en oeuvre permettrait le passage de bateaux de classe Va (2500 tonnes) et donc **une augmentation des effets liés à la navigation** par rapport à aujourd'hui dont en particulier le batillage et la dégradation de la qualité de l'eau. Les conséquences ainsi que les impacts cités précédemment ne seraient alors que des plus accrus.

3 - Les altérations hydromorphologiques :

Dans les années 70, la **mise au grand gabarit** de la Seine entre Bray-sur-Seine et Montereau-Fault-Yonne a fortement modifié et impacté le milieu aquatique. La **chenalisation rectiligne** du cours d'eau a ainsi contribué au **rescindement d'une douzaine de méandres** sur ce secteur. Une partie des berges de la Seine a été **artificialisée** pour limiter l'érosion progressive des rives et permettre la navigation. Le schéma environnemental des berges des voies navigables d'Île-de-France, réalisé par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU) d'Île-de-France, permet de recenser ces secteurs. Plus de 39% du linéaire sont concernés par ces **travaux hydrauliques** et se caractérisent par l'homogénéisation du milieu, limitant ainsi considérablement la diversité des habitats piscicoles en berges. Cette **banalisation du cours d'eau et des berges** est néfaste pour l'accomplissement des différentes étapes du cycle biologique des espèces piscicoles présentes (zones de reproduction, zones de croissances, zones de nourrissage...). Les anciens méandres et bras morts de la Seine ont également fait l'objet d'**aménagement de berges**. Il est ainsi possible de recenser 22,5% de linéaire altéré. Ces zones constituent des aires de refuge pour la faune aquatique ainsi que des aires de reproduction. Leur **artificialisation** limite l'expansion des eaux au détriment de la biodiversité présente et constitue une perte de fonctionnalité pour le contexte. Le projet de mise au grand gabarit entre Nogent-sur-Seine et Bray-sur-Seine est actuellement en cours de réflexion, et pour permettre sa mise en œuvre, il serait nécessaire de **modifier l'hydromorphologie** du cours d'eau. Les aménagements permettant l'aboutissement de ce projet pourraient avoir des **conséquences environnementales néfastes**. Il est possible de citer par exemple le rescindement de méandres, la linéarisation du cours d'eau, la déconnexion d'annexes hydrauliques, l'homogénéisation des habitats aquatiques... Il convient donc dans l'intérêt des milieux aquatiques d'être vigilant quant à la mise en œuvre de ce projet qui ne ferait qu'**accroître des perturbations** déjà observables sur la Seine entre Bray-sur-Seine et Montereau-Fault-Yonne, d'autant plus qu'il s'agirait d'**altérations hydromorphologiques irréversibles** pouvant avoir des conséquences également sur des zones sensibles et/ou d'intérêt.

Seine

4 - Les prélèvements d'eau superficielle :

Une partie des débits de la Seine est **détournée** afin de permettre l'**alimentation en eau du canal de dérivation** de Bray à la Tombe et du canal de dérivation de Marolles-sur-Seine. Un linéaire de plus de 14 km, soit environ 13% du linéaire du cours principal, est ainsi impacté. Ce secteur se situe dans la moitié amont du contexte, entre les communes de Bray-sur-Seine et de Marolles-sur-Seine. De nombreux bras morts de la Seine sont situés sur ce secteur. 88% des anciens méandres et bras mort de la Seine recensés dans le PDPG subissent l'impact de ces prélèvements de débits. En période d'étiage, ces annexes de la Seine peuvent être **déconnectées** par l'aval empêchant ainsi les espèces inféodées aux milieux aquatiques de rejoindre ces secteurs lenthiques bénéfiques à leur développement. Ces habitats, dans leur configuration actuelle, permettent à la faune et la flore de s'y développer du fait qu'ils constituent des zones de refuges calmes, des aires d'alimentation substantielles ainsi que des zones de reproduction qui restent relativement peu nombreuses sur le cours de la Seine.

5 - La présence de plans d'eau :

Plusieurs **plans d'eau** ayant une **connexion directe** avec la Seine sont recensés sur le contexte. 17 masses d'eau artificielles sont dénombrées et se répartissent sur l'ensemble du linéaire de la Seine. Leur superficie varie de 2 ha jusqu'à 41 ha pour le plan d'eau de la Tombe. Ils favorisent l'évaporation, du fait du réchauffement des eaux. De plus, la sédimentation qui a lieu sur ces derniers entraîne un colmatage des substrats et des frayères éventuelles en provoquant la banalisation des habitats piscicoles. Il convient cependant de nuancer ce facteur de perturbation car ces espaces constituent des zones de refuges pour les populations de poissons de la Seine. Les potentialités piscicoles y sont importantes du fait que ces plans d'eau constituent des zones de refuge, de nourrissage, de croissance voire de reproduction.

6 - La présence d'obstacles hydrauliques :

Le cours principal est également cloisonné par 7 **obstacles hydrauliques** situés sur les communes de Noyen-sur-Seine, Jaulnes, Marolles-sur-Seine, Vimpelles, Thomery et la Grande Paroisse. Le dernier (barrage des Vives Eaux) se situe à Boissise-le-Roi et fait l'objet de la mise en place d'une passe à poissons dont la fin est prévue pour 2015. Ils se répartissent ainsi sur l'ensemble du contexte affectant ponctuellement plusieurs secteurs et engendrant un **cloisonnement du cours d'eau** du fait de la création de biefs succesifs. Ces barrages-écluses, **infranchissables** pour la faune piscicole, permettent également la navigation et le franchissement des embarcations. Ils ont pour conséquence une **variation des niveaux d'eau et des débits**, du fait des **éclusées fréquentes**. Ces ouvrages, entravant le lit du cours d'eau, sont responsables de la banalisation des habitats piscicoles et d'un réchauffement des eaux du fait de l'effet « plan d'eau » créé. Il s'en suit une diminution de la concentration en oxygène dissous néfaste pour les espèces aquatiques présentes. De plus, le développement végétal est favorisé entraînant ainsi l'expression d'un phénomène d'eutrophisation du milieu. Enfin, en plus de constituer des obstacles à la libre circulation piscicole, ils constituent également un obstacle au bon fonctionnement du transit sédimentaire en créant des zones d'accumulation de sédiments.

Seine

7 - La pollution agricole diffuse :

L'activité agricole, orientée vers la **monoculture intensive** du maïs et des céréales, est représentée sur le contexte avec plus de 42% de sa surface allouée à cette pratique. Durant les épisodes pluvieux, ces parcelles vont être lessivées et les différentes **substances chimiques** utilisées vont se retrouver mobilisées dans les eaux de ruissellement et rejoindre le cours d'eau. L'inventaire de ces espaces au contact direct du réseau hydrographique fait ressortir que plus de 19% du linéaire du cours principal ainsi que 37% du linéaire des affluents et 3% du linéaire des bras et anciens méandres de la Seine sont susceptibles de recueillir ces apports de substances exogènes. Ces zones se répartissent ponctuellement sur l'ensemble du contexte avec pour effet une accumulation des substances chimiques depuis l'amont vers l'aval. La populiculture est également représentée sur le contexte. 7% du linéaire du cours principal se situe au contact direct de parcelles de **peupliers** tout comme 7% du linéaire des affluents. Ces secteurs sont concentrés dans la partie amont du contexte entre Villiers-sur-Seine et Bazoches-les-Bray. Le peuplier constitue une espèce fortement consommatrice d'eau et peut contribuer à l'assèchement des zones humides annexes. De plus, certaines pratiques utilisées pour favoriser la croissance de cette essence végétale, comme l'utilisation de **substances chimiques**, peuvent contribuer lors d'épisodes pluvieux à l'altération de la qualité physico-chimique des eaux des suites du ruissellement sur ces parcelles. Les peupliers sont aussi une espèce constitutive de la végétation des bras de la Seine à raison de 2,5% du linéaire total des annexes de la Seine.

8- L'absence de ripisylve :

Quelques portions du réseau hydrographique sont **dépourvues de végétation rivulaire**. La ripisylve contribue de manière générale au maintien des berges et à la limitation de l'érosion. Elle fournit également des zones d'habitat de par les systèmes racinaires immergés et contribue aussi à tamponner les différentes matières en suspension et substances chimiques contenues dans les eaux de ruissellement. Une mauvaise qualité de végétation rivulaire est donc un facteur de perturbation pour le milieu aquatique. Le schéma environnemental des berges des Voies Navigables de France a permis de recenser 3,5% du linéaire en bordure de Seine soumis à ce facteur de perturbation. Ces zones se situent **principalement au niveau des traversées urbaines** constituées par les différentes agglomérations du contexte comme la commune de Bray-sur-Seine ou encore Montereau-Fault-Yonne. Les annexes hydrauliques de la Seine avec le bras du Bois-Veuve, le bras de Gravon, le bras de Baloy et le bras de Vimpelles sont également concernées par l'**absence de ripisylve** mais dans une moindre mesure (1,5% du linéaire total).

Seine

9 - La pollution urbaine diffuse :

23 **stations d'épuration** sont répertoriées sur le contexte dont 15 rejettent leurs effluents directement dans le cours principal et 8 dans les affluents. L'inventaire de ces complexes, réalisé par l'intermédiaire du rapport de 2012 de la Stratégie Départementale d'ASSainissement de Seine-et-Marne, a permis de recenser plusieurs STEP ayant des **dysfonctionnements récurrents**. Il s'agit des complexes de la Grande-Paroisse, de Vernou-la-Celle-sur-Seine, de Champagne-sur-Seine et de Seine-Port qui rejettent les eaux épurées dans le cours principal ainsi que les STEP de Forges et de Sivry-Courtry qui rejettent, elles, dans le réseau des affluents. Ces défauts d'épuration sont en partie responsables de l'altération de la qualité physico-chimique des eaux du contexte et contribuent à la banalisation des habitats piscicoles de par le colmatage lié aux **dépôts de boues récurrents**. Des **surfaces imperméables** sont également situées à proximité de cours d'eau et se concentrent au niveau des différentes zones urbanisées du contexte. Lors d'épisodes pluvieux, les diverses substances déposées vont alors être mobilisées dans les eaux de ruissellement et vont potentiellement rejoindre le réseau hydrographique par voie gravitaire. Ce facteur de perturbation, qui contribue également à l'altération de la qualité physico-chimique de la Seine, de ses affluents ainsi que de ses annexes hydrauliques, impacte un peu moins de 18% du linéaire du cours principal ainsi que 5% du linéaire des affluents et 1% du linéaire des annexes hydrauliques.

10 - La présence d'espèces invasives :

L'**Ecrevisse américaine** (*Orconectes limosus*) ainsi que de la **Perche soleil** (*Lepomis gibbosus*) ont été recensées lors d'inventaires piscicoles en 2010 en amont du contexte ainsi que sur la commune de Marolles-sur-Seine. La **Renouée du japon** (*Fallopia japonica*) est également visible sur la commune de Boissise-le-Roi, sur le ru de la Mare aux Evées. Ces espèces sont responsables d'une compétition interspécifique avec les espèces autochtones et possèdent des facultés de prolifération importantes de par leur caractère pionnier. Elles sont également susceptibles de provoquer des déséquilibres écologiques.

Seine

XII - Modules d'Actions Cohérentes

MAC 3 : Gain d'au moins 20 points sur le linéaire en classe 1 d'IPP

Objectifs et Propositions d'actions	Réduction des contraintes liées à la navigation
	Emprise faible : protection semi végétale et étalement des contraintes en berges
	Emprise forte : Evacuation des résidus anciens de protection et expression des dynamiques érosives
	Création de berges lagunées
	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Reconnexion d'annexes hydrauliques
	Restauration/Recréation de ripisylve
	Réduction de l'impact des plans d'eau
	Déconnexion d'étangs au fil de l'eau
	Limitation des prélèvements d'eau superficielle
	Réduction des prélèvements d'eau superficielle
	Respect des débits réservés
	Communication/sensibilisation auprès des propriétaires et utilisateurs
	Restauration de la continuité écologique
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Aménagement hydraulique permettant la franchissabilité piscicole (passe à poisson, rivière de contournement...)
Acquisition et actualisation des connaissances	
Actualisation des données concernant l'IPP	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Seine

MAC 2 : Atteinte d'un IPP de classe 1 sur au moins 80% du linéaire

Objectifs et Propositions d'actions	Réduction des contraintes liées à la navigation
	Emprise faible : protection semi végétale et étalement des contraintes en berges
	Emprise forte : Evacuation des résidus anciens de protection et expression des dynamiques érosives
	Création de berges lagunées
	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Reconnexion d'annexes hydrauliques
	Entretien sélectif des embacles
	Préservation des tronçons naturels ou renaturalisés
	Création/Aménagement de frayères à Brochets
	Réduction de l'impact des plans d'eau
	Déconnexion d'étangs au fil de l'eau
	Limitation des prélèvements d'eau superficielle
	Communication/sensibilisation auprès des propriétaires et utilisateurs
	Respect des débits réservés
	Restauration de la continuité écologique
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Aménagement hydraulique permettant la franchissabilité piscicole (passe à poisson, rivière de contournement...)
	Entretien des aménagements hydrauliques permettant la franchissabilité piscicole
	Gestion de la ripisylve
	Recréation/Restauration de la végétation rivulaire
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Reconversion de peupleraies situées en bordure de cours d'eau
	Lutte contre les espèces invasives
	Identification des espèces et cartographie des foyers d'implantation
	Eradication des espèces végétales invasives localisées
	Capture/Piègeage des espèces invasives animales
	Entretien des secteurs potentiellement colonisables par les espèces invasives
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
Réduction des rejets urbains	
Amélioration des rendements épuratoires et du taux de collecte	
Favoriser le raccordement aux systèmes d'assainissement collectifs	
Acquisition et actualisation des connaissances	
Actualisation des données concernant l'IPP	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Suivi de reproduction du Brochet	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Seine

MAC 1 : Préservation et Maintien du niveau de conformité

Objectifs et Propositions d'actions	Réduction des contraintes liées à la navigation
	Entretien raisonné des berges et de la végétation rivulaire pour pallier aux contraintes érosives
	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Préservation des tronçons naturels ou renaturalisés
	Entretien sélectif des embacles
	Réduction de l'impact des plans d'eau
	Déconnexion d'étangs au fil de l'eau
	Limitation des prélèvements d'eau superficielle
	Réduction des prélèvements d'eau superficielle
	Respect des débits réservés
	Communication/sensibilisation auprès des propriétaires et utilisateurs
	Restauration de la continuité écologique
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Entretien des aménagement hydraulique permettant la franchissabilité piscicole
	Gestion de la ripisylve
	Recréation/Restauration de la végétation rivulaire
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Recréation/Restauration de la végétation rivulaire
	Lutte contre les espèces invasives
	Eradication des espèces végétales invasives localisées
	Capture/Piègeage des espèces invasives animales
	Entretien des secteurs potentiellement colonisables par les espèces invasives
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
Réduction des rejets urbains	
Amélioration des rendements épuratoires et du taux de collecte	
Favoriser le raccordement aux systèmes d'assainissement collectifs	
Acquisition et actualisation des connaissances	
Actualisation des données concernant l'IPP	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Suivi de reproduction du Brochet	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Seine

XIII - Préconisations

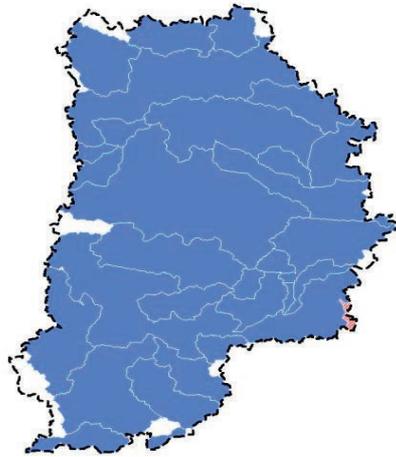
Le contexte apparaît comme dégradé au regard de l'Indice de Potentialité Piscicole. La conformité du contexte est à atteindre au plus tard pour 2027 pour la masse d'eau FRHR34 et pour 2015 pour les masses d'eau FRHR38 et FRHR73A. L'objectif durant les 5 prochaines années est donc de mobiliser le MAC 3 afin d'atteindre au moins 60% de linéaire conforme. Les actions envisagées dans un premier temps auront vocation à améliorer significativement le niveau de conformité.

XIV - Proposition de Gestion

Gestion Patrimoniale Différée

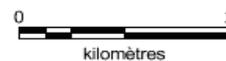
Orvin

I - Situation Générale



Légende :

	Cours principal
	Réseau hydrographique secondaire
	Limites communales
	Limites du contexte



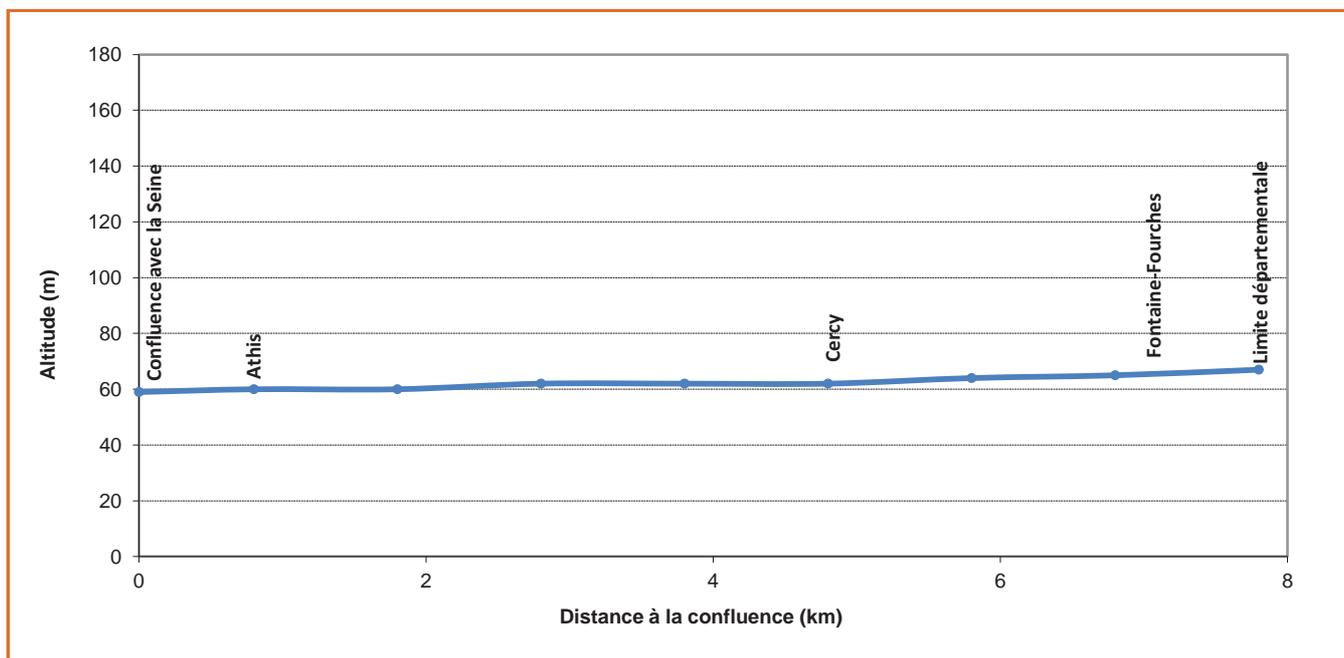
Sources :
Mode d'occupation des sols © IAURIF, MOS 2012
IGN BDCaro 2003

II - Description Générale

L'Orvin prend sa source dans le département de l'Aube, au niveau de la commune de Saint-Lupien. Il entre en Seine-et-Marne au niveau de Fontaine-Fourches puis se divise en deux bras : L'Orvin et le Vieil Orvin. Après un parcours d'un peu plus de 38km depuis sa source, il se jette dans la Seine au niveau de la commune de Villiers-sur-Seine.

Orvin

III - Profil(s) en Long



IV - Données Générales

Limites du contexte	Amont	Limite départementale de Seine-et-Marne
	Aval	Confluence avec la Seine
Réseau Hydrographique	Cours principal	L'Orvin
	Affluent(s)	-
Masse(s) d'eau DCE		FRHR37
Objectifs de Bon Etat DCE		Bon état global : 2015 Bon état écologique : 2015 Bon état chimique : 2015
Linéaire en eau du contexte	Cours principal	7,8 km
	Affluent(s)	5,2 km
Superficie du contexte		11 km ²
Pente moyenne du cours principal		1 ‰

Orvin

Statut foncier		Privé
Police	de l'Eau	DDT de Seine-et-Marne, ONEMA
	de la Pêche	ONCFS, ONEMA, FDAAPPMA77
Carte(s) IGN		2616 Ouest; 2617 Ouest
Gestionnaire(s)		Il n'y a pas de syndicat assurant l'entretien de la rivière dans le département.

Orvin

V - Zonage(s) réglementaire(s) :

SAGE	-
Arrêté(s) Préfectoral(aux) de Protection de Biotope	-
Site(s) Inscrit(s)	-
Site(s) Classé(s)	-
Réserve(s) Naturelle(s) Nationale(s)	-
Réserve(s) Naturelle(s) Régionale(s)	-
Parc(s) Naturel(s) Régional(aux)	-
Décret(s) relatif(s) aux frayères	Liste 1 : Chabot, Lamproie de planer, Truite fario, Vandoise : Du moulin de la Folie (FONTAINE-FOURCHES) à la confluence avec la Seine (VILLIERS-SUR-SEINE)
Classement au titre des continuités écologiques	-

VI - Espace(s) naturel(s) :

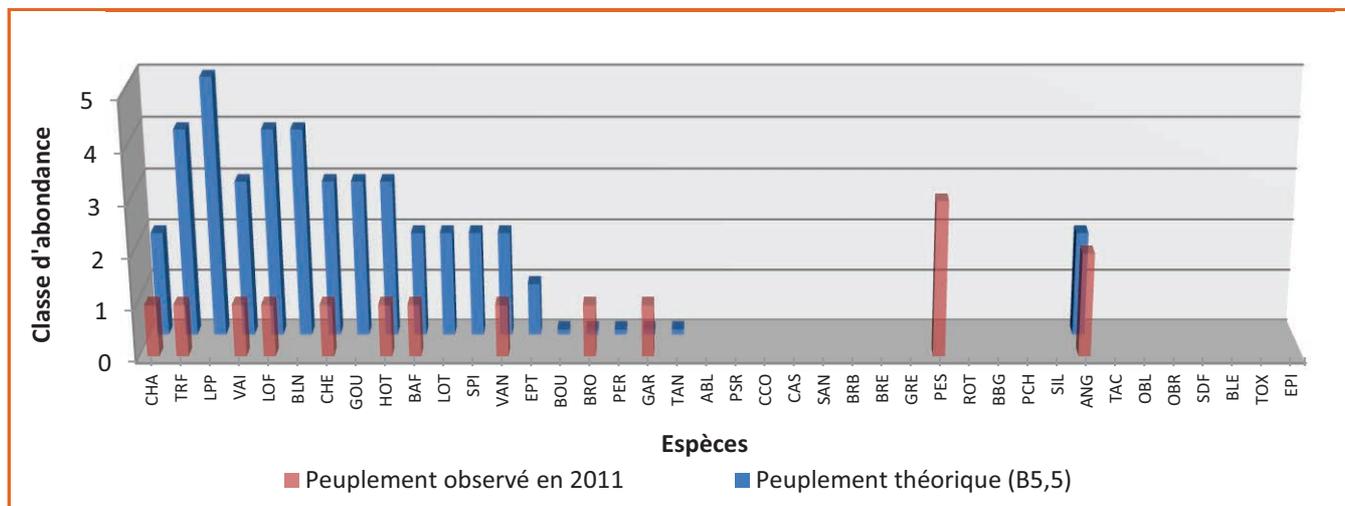
Espace(s) Naturel(s) Sensible(s)	-
ZNIEFF(s) de type I	-
ZNIEFF(s) de type II	Vallée de la Seine entre Montereau et Melz-sur-Seine (Bassée)
Site(s) Natura 2000	La Bassée
Réservoir(s) Biologique(s)	-

Orvin

VII - Peuplement Piscicole

Type de contexte	Salmonicole
Espèce(s) repère(s)	Truite fario
Niveau de conformité	Perturbé
Niveau Typologique Théorique	5,7
Intégrité du peuplement en place (/20)	2,3
SI2E Eau (/20)	3
SI2E Habitat (/20)	1,7
Migrateur Amphihalin	Anguille

VIII - Graphique du peuplement en place et du peuplement théorique



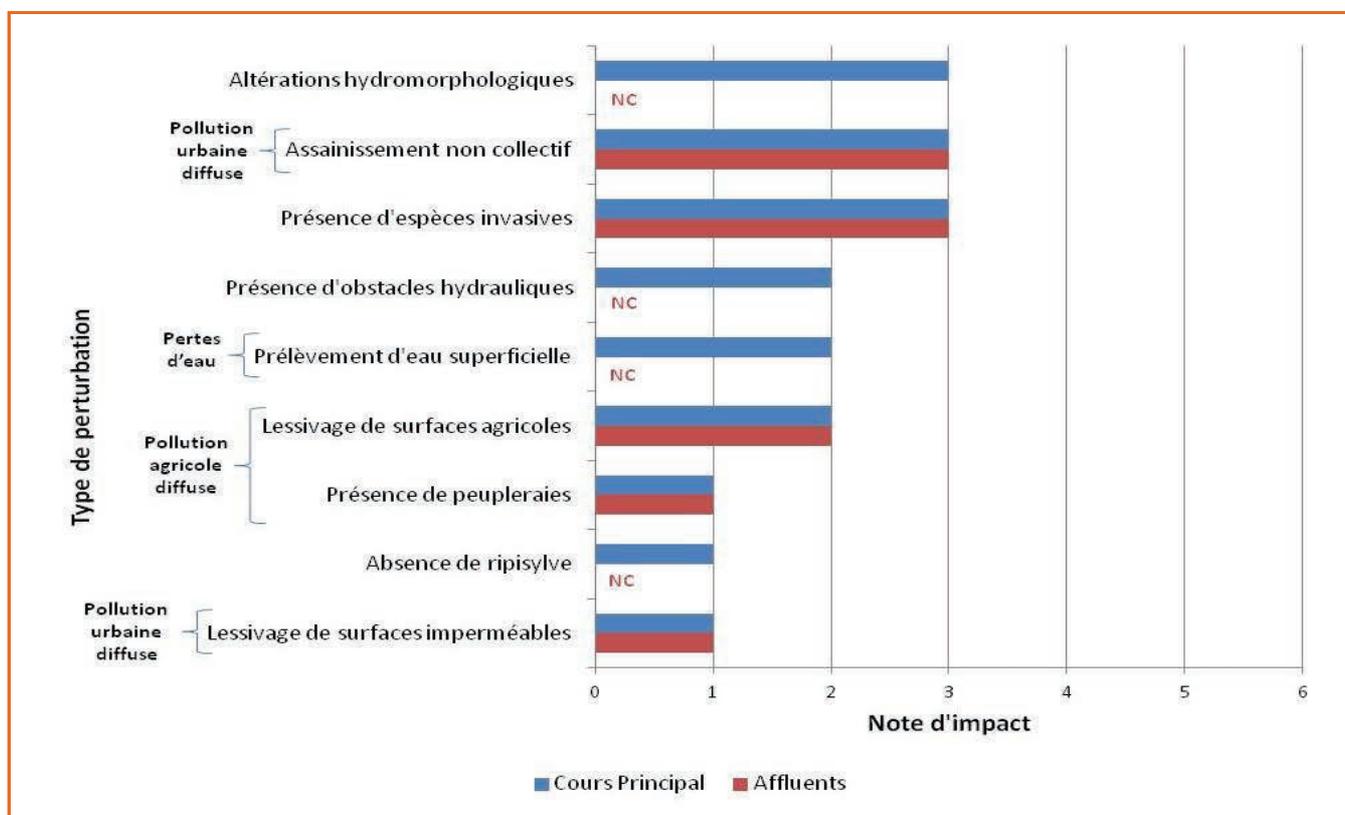
Orvin

IX - Halieutisme

Catégorie Piscicole	1ère catégorie piscicole
AAPPMA(s)	AAPPMA "Les Amis de la Voulzie" à Provins
Société(s) non agréée(s)	-
Gestion halieutique actuelle	Des opérations de repeuplement en Truites fario sont effectuées par la Fédération Départementale de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Réciprocité interdépartementale (EHGO)	oui
Réserve(s) de pêche	-

Orvin

X - Graphique des Facteurs de Perturbation



XI - Résumé des Facteurs de Perturbation

1 - Les altérations hydromorphologiques :

Sur 3 tronçons de l'Orvin, dont 2 sont situés en aval du contexte, à proximité de la confluence avec la Seine, et 1 au niveau de la commune de Fontaine-Fourches, au lieu-dit « Le Bas de Fourches », les **berges** ont une **hauteur de plus d'1,5 m** et sont associées à une **pente supérieure à 70°**. Ce constat témoigne des **recalibrages** menés dans le but de favoriser le drainage des terres agricoles longeant le cours d'eau. L'intégrité physique du cours d'eau a ainsi été modifiée et une partie des **zones d'habitats** piscicoles et/ou favorables à la **reproduction** ont été **détruites**. Ces interventions sont d'autant plus préjudiciables pour l'Orvin qu'elles sont irréversibles aujourd'hui sans la réalisation de travaux de restauration hydromorphologique.

2 - La présence d'espèces invasives :

Des inventaires piscicoles réalisés en 2010 et 2011 ont permis d'identifier la présence de la **Perche soleil** (*Lepomis gibbosus*) sur le cours principal, au niveau de la commune de Cergy. Cette espèce, du fait de son caractère pionnier, est susceptible de coloniser l'ensemble du contexte au détriment des autres espèces. Il convient donc de surveiller son extension et sa présence sur le reste du contexte.

Orvin

3 - La pollution urbaine diffuse :

Aucune station d'épuration n'est recensée sur le contexte. L'**assainissement** des communes de Fontaine-Fourches, Villiers-sur-Seine et Noyen-sur-Seine est **non collectif** et est donc assuré de manière individuelle. Les eaux usées sont constituées des eaux de vannes (eaux des toilettes) et des eaux grises (lavabos, cuisine, lave-linge, douche...). Elles contiennent des micro-organismes potentiellement pathogènes, des matières organiques, des matières azotées ainsi que des matières phosphorées ou en suspension. Elles peuvent être à l'origine de nuisances environnementales et de risques sanitaires significatifs en cas d'auto-traitements insuffisants et de rejets dans l'environnement et/ou dans les cours d'eau. Des **surfaces imperméables** sont également situées à proximité des cours d'eau au niveau de la commune de Noyen-sur-Seine, dans la partie aval du contexte. Lors d'épisodes pluvieux, les diverses substances déposées vont alors être mobilisées dans les eaux de ruissellement et vont potentiellement rejoindre le réseau hydrographique par voie gravitaire. Ce facteur de perturbation apparaît comme faible en terme d'intensité.

4 - La présence d'obstacles hydrauliques :

12 **ouvrages** sont recensés sur le contexte dont 1 ouvrage à clapets **difficilement franchissable** à la montaison pour les espèces piscicoles. Il s'agit en général de ponts routiers qui ne constituent pas de difficultés pour la franchissabilité piscicole. Cependant, un effet « plan d'eau » peut être observable et constitue un facteur de réchauffement de la température de l'eau. La concentration en oxygène dissous est ainsi diminuée, ce qui nuit aux peuplements aquatiques du cours d'eau. De plus, le bon fonctionnement du transit sédimentaire est altéré et des zones d'accumulation de sédiments peuvent se former à l'amont immédiat de ces ouvrages.

5 - Les prélèvements d'eau superficielle :

Une partie des débits du Vieil Orvin est **détournée** pour permettre d'alimenter la ville de Noyen-sur-Seine en eau. Ce secteur se situe dans la partie aval, à environ 150 m de la confluence avec la Seine. Ces prélèvements peuvent induire des faibles débits d'étiage et engendrer la formation d'assecs.

Orvin

6 - La pollution agricole diffuse :

L'**activité agricole** est dominante avec plus de 87% de la surface du contexte de l'Orvin recouverte par des **zones de cultures**. Lors d'épisodes pluvieux, ces parcelles vont faire l'objet d'un lessivage qui va conduire à la mobilisation des différentes **substances chimiques** pouvant être employées, dans les eaux de ruissellement qui vont ainsi rejoindre le cours d'eau par voie gravitaire. L'inventaire de ces espaces au contact direct du réseau hydrographique fait ressortir que 49% du linéaire du cours principal et 68% du linéaire des affluents sont susceptibles de recueillir un apport de substances exogènes. De plus, les parcelles agricoles se répartissent sur l'ensemble du contexte entraînant ainsi un effet d'accumulation depuis l'amont vers l'aval. La **populiculture** est également représentée sur le contexte. 11 parcelles variant de quelques mètres jusqu'à plus de 500 m linéaires sont recensées à proximité du cours principal. Sur le réseau secondaire, 5 parcelles de 50 m linéaires de moyenne sont également dénombrées. Elles se concentrent dans la partie amont, au niveau de la commune de Fontaine-Fourches. Le peuplier est une espèce fortement consommatrice d'eau ce qui peut contribuer à l'accentuation des phénomènes d'étiage sur le cours d'eau et à l'assèchement des zones humides annexes. De plus, certains **traitements chimiques** favorables à la croissance de cette essence peuvent être responsables de la dégradation de la qualité physico-chimique des eaux du fait de la proximité avec le réseau hydrographique.

7 - L'absence de ripisylve :

1500 m de bordure du cours principal sont formés par une **végétation rivulaire de type herbacée**. Cette zone se situe dans la partie aval du contexte, au niveau de la commune de Villiers-sur-Seine. Une ripisylve de faible qualité, ou son absence sur un contexte salmonicole, contribue au réchauffement de la température de l'eau. De plus, les systèmes racinaires des essences végétales constituent des zones d'habitats pour la faune des milieux aquatiques ainsi que des zones de refuges pour les espèces piscicoles. Enfin, ils maintiennent également les berges en limitant le phénomène d'érosion.

XII - Modules d'Actions Cohérentes

MAC 2 : Atteinte d'un IPP de classe 1 sur au moins 80% du linéaire

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Recréation d'un tracé plus sinueux
	Recharge granulométrique
	Implantation d'épis
	Entretien sélectif des embacles
	Création / aménagement de frayères à truites
	Décolmatage de frayères
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
	Réduction des rejets urbains
	Amélioration des rendements épuratoires et du taux de collecte
	Favoriser le raccordement aux systèmes d'assainissement collectifs
	Lutte contre les espèces invasives
	Identification des espèces et cartographie des foyers d'implantation
	Eradication des espèces végétales invasives localisées
	Capture/Piègége des espèces invasives animales
	Entretien des secteurs potentiellement colonisables par les espèces invasives
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Limitation des prélèvements d'eau superficielle
	Réduction des prélèvements d'eau superficielle
	Respect des débits réservés
	Communication/sensibilisation auprès des propriétaires et utilisateurs
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Plantation et entretien de haies
	Reconversion de peupleraies situées en bordure de cours d'eau
	Gestion de la ripisylve
Recréation/Restauration de la végétation rivulaire	
Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)	
Acquisition et actualisation des connaissances	
Acquisition et actualisation des données concernant l'IPP	
Recensement et cartographie des frayères présentes et potentielles	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Orvin

MAC 1 : Préservation et Maintien du niveau de conformité

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Entretien sélectif des embacles
	Décolmatage de frayères
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
	Réduction des rejets urbains
	Amélioration des rendements épuratoires et du taux de collecte
	Lutte contre les espèces invasives
	Eradication des espèces végétales invasives localisées
	Capture/Piègeage des espèces invasives animales
	Entretien des secteurs potentiellement colonisables par les espèces invasives
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Limitation des prélèvements d'eau superficielle
	Réduction des prélèvements d'eau superficielle
	Respect des débits réservés
	Communication/sensibilisation auprès des propriétaires et utilisateurs
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Plantation et entretien de haies
	Reconversion de peupleraies situées en bordure de cours d'eau
	Gestion de la ripisylve
	Recréation/Restauration de la végétation rivulaire
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Acquisition et actualisation des connaissances
Actualisation des données concernant l'IPP	
Suivi de reproduction	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Orvin

XIII - Préconisations

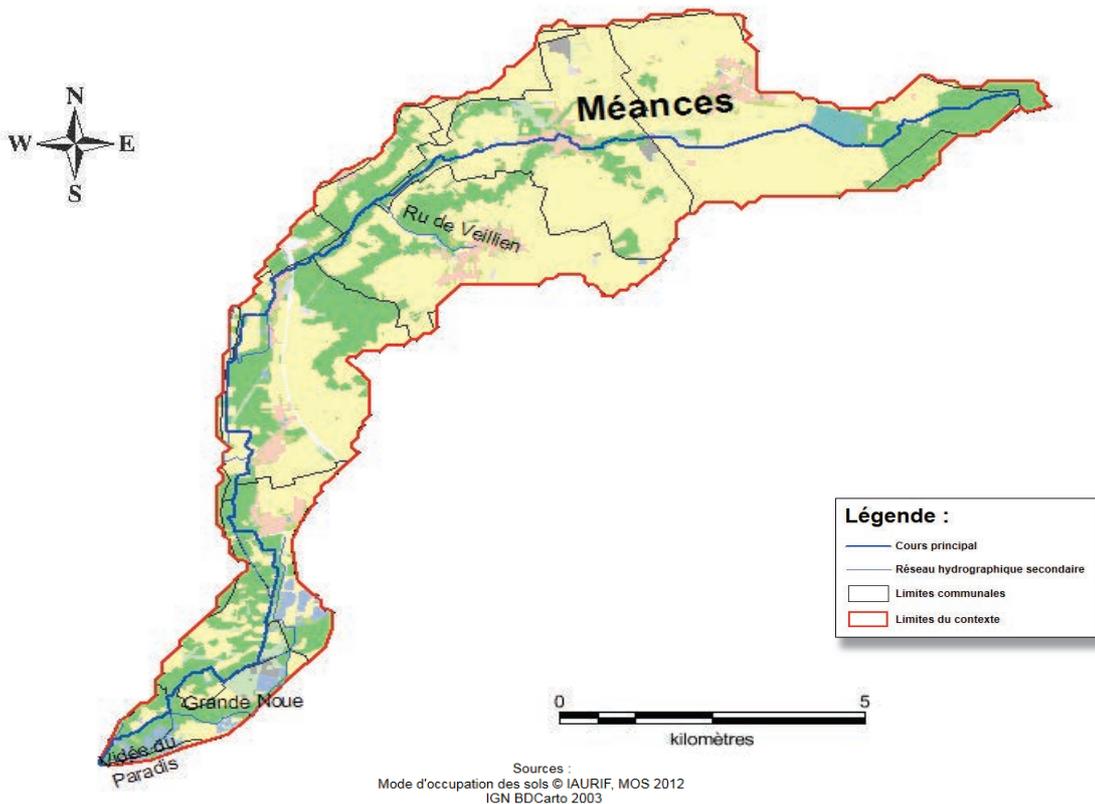
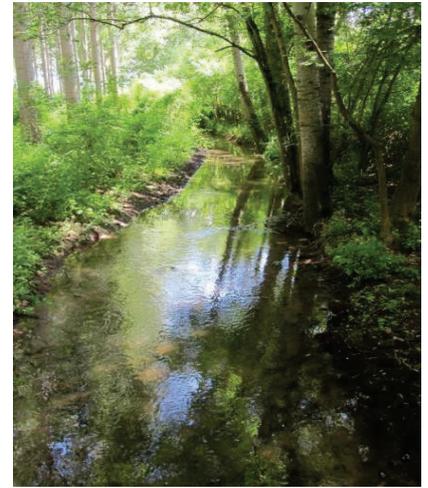
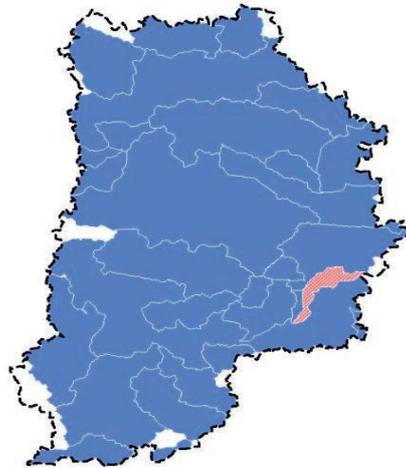
Le contexte apparaît comme perturbé au regard de l'Indice de Potentialité Piscicole. Dans un premier temps, il sera nécessaire de caractériser les 33% du linéaire restant. La conformité du contexte est à atteindre au plus tard pour 2015. L'objectif durant les 5 prochaines années est donc de mobiliser le MAC 2 afin d'atteindre au moins 80% de linéaire conforme car moins d'1% du contexte est actuellement concerné.

XIV - Proposition de Gestion

Gestion Patrimoniale Différée

Méances

I - Situation Générale

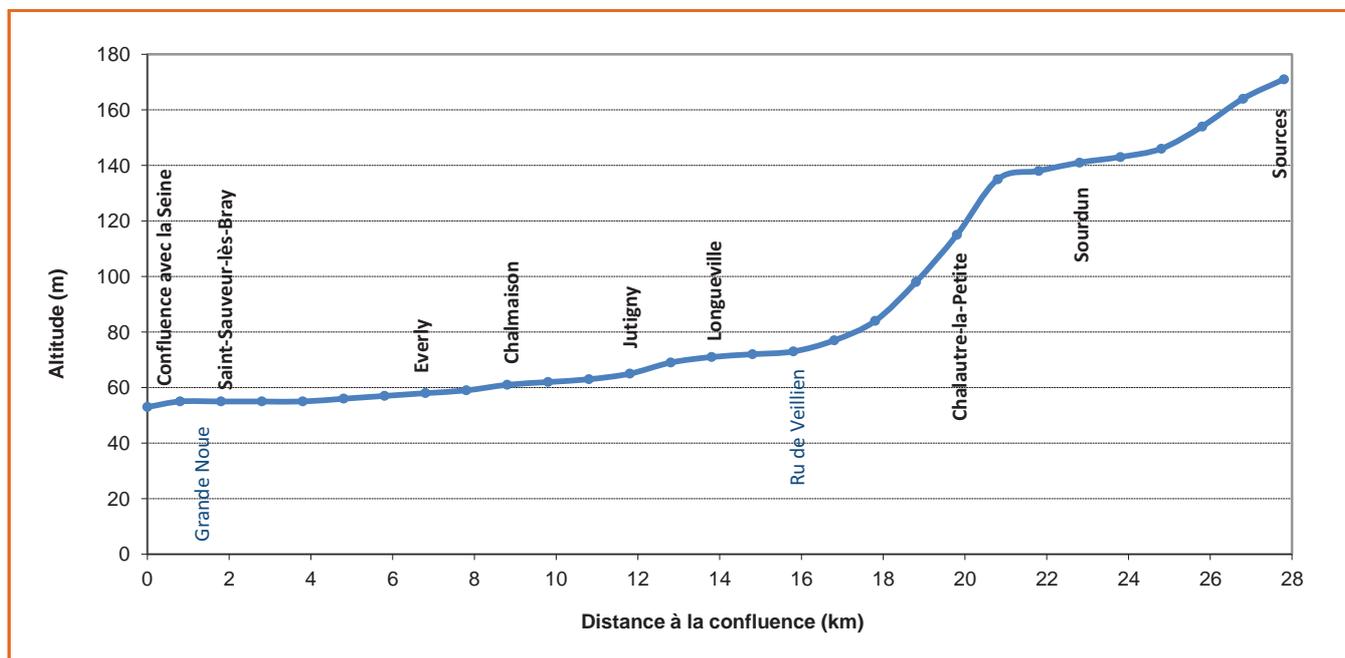


II - Description Générale

Le ru des Méances est un cours d'eau de l'Est de la Seine-et-Marne. Il s'écoule sur 28 km jusqu'à confluer en rive droite de la Seine, à hauteur de Saint-Sauveur-lès-Bray. Durant son parcours, il traverse différentes zones boisées mais également des zones urbaines. Il ne reçoit les apports que de 2 affluents en rive gauche (le Ru de Veillien et la Vidée du Paradis).

Méances

III - Profil(s) en Long



IV - Données Générales

Limites du contexte	Amont	Source
	Aval	Confluence avec la Seine
Réseau Hydrographique	Cours principal	Ruisseau des Méances
	Affluent(s)	FRHR39-F2223000 ru de veillien ; FRHR39-F2228000 grande noüe
Masse(s) d'eau DCE		FRHR39
Objectifs de Bon Etat DCE		Bon état global : 2021 Bon état écologique : 2021 Bon état chimique : 2021
Linéaire en eau du contexte	Cours principal	28 km
	Affluent(s)	10,8 km
Superficie du contexte		51 km ²
Pente moyenne du cours principal		4,2 ‰

Méances

Statut foncier		Privé
Police	de l'Eau	DDT de Seine-et-Marne, ONEMA
	de la Pêche	ONCFS, ONEMA
Carte(s) IGN		2516 Est; 2616 Ouest
Gestionnaire(s)		Pour entreprendre la restauration des cours d'eau du bassin des Méances et de la Voulzie, 31 communes se sont regroupées en Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien de la Voulzie et des Méances. Ce dernier a mis en place un programme pluriannuel d'entretien sur 5 ans de ces cours d'eau à l'exception de la partie aval du ru des Méances et a réalisé une étude sur la restauration des continuités écologiques. Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de la Seine intervient sur la partie traversant la Bassée.

Méances

V - Zonage(s) réglementaire(s) :

SAGE	-
Arrêté(s) Préfectoral(aux) de Protection de Biotope	-
Site(s) Inscrit(s)	-
Site(s) Classé(s)	-
Réserve(s) Naturelle(s) Nationale(s)	La Bassée
Réserve(s) Naturelle(s) Régionale(s)	-
Parc(s) Naturel(s) Régional(aux)	-
Décret(s) relatif(s) aux frayères	Liste 2 : Brochet : Du pont de la route départementale 18 (EVERLY) à la confluence avec la grande noue d'Hermé (SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY) Liste 2 : Brochet : De la confluence avec le ruisseau des Méances (SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY) à la confluence avec la Seine (SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY)
Classement au titre des continuités écologiques	Liste 2 sur l'ensemble du cours d'eau

VI - Espace(s) naturel(s) :

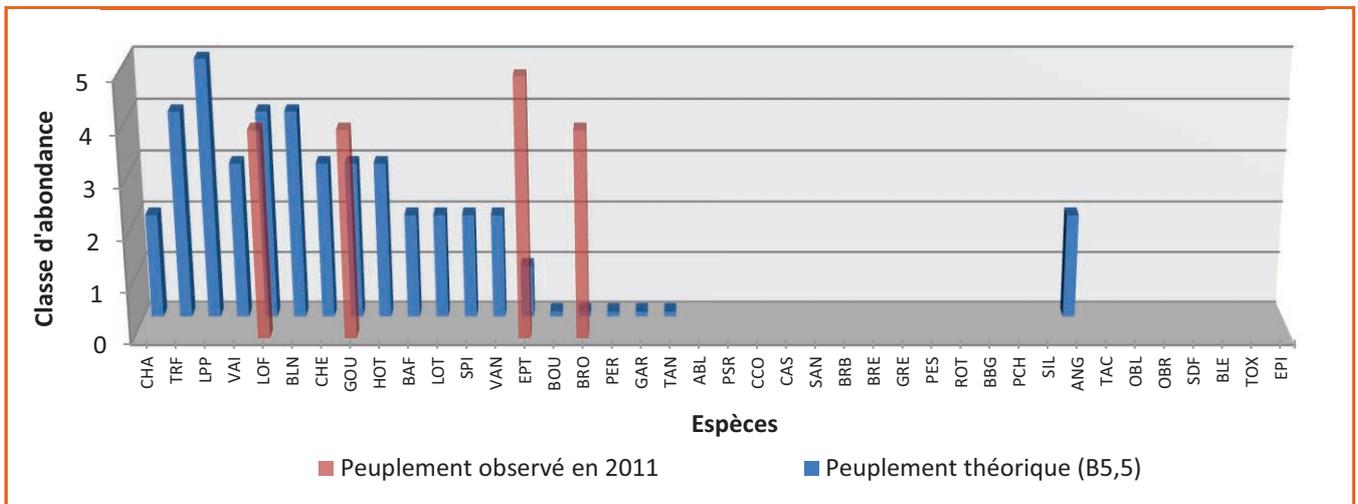
Espace(s) Naturel(s) Sensible(s)	Domaine de la Haye ; La Bassée
ZNIEFF(s) de type I	Boisements et zones humides des Sauvageons et de Chasse-Foins ; Ancienne tourbière du ru de Méances ; Plans d'eau des Chaintres à Everly ; Plans d'eau de la Pièce Mare et de la Grande Prairie ; Réserve de la Bassée et ses abords ; Marais du Vieux-Mouy, ruisseau des Méances et Bois des Soixante
ZNIEFF(s) de type II	Forêt de Sourduin ; Vallée de la Seine entre Montereau et Melz-sur-Seine (Bassée)
Site(s) Natura 2000	La Bassée
Réservoir(s) Biologique(s)	Ruisseau des Méances

Méances

VII - Peuplement Piscicole

Type de contexte	Intermédiaire
Espèce(s) repère(s)	Truite fario et Brochet
Niveau de conformité	Dégradé
Niveau Typologique Théorique	5,3
Intégrité du peuplement en place (/20)	1,9
SIE Eau (/20)	0,8
SIE Habitat (/20)	3
Migrateur Amphihalin	Anguille

VIII - Graphique du peuplement en place et du peuplement théorique



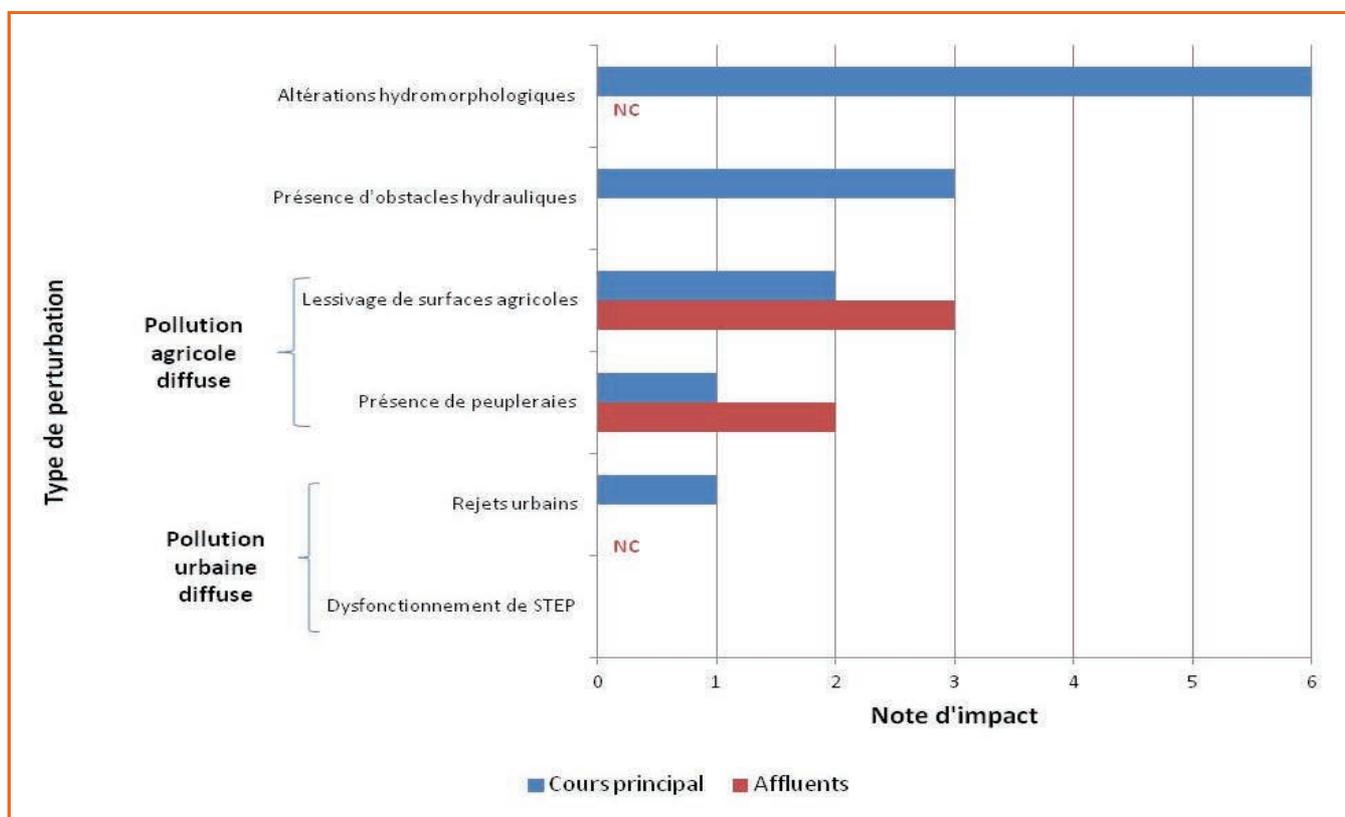
Méances

IX - Halieutisme

Catégorie Piscicole	2ème catégorie piscicole
AAPPMA(s)	-
Société(s) non agréée(s)	-
Gestion halieutique actuelle	-
Réciprocité interdépartementale (EHGO)	-
Réserve(s) de pêche	-

Méances

X - Graphique des Facteurs de Perturbation



XI - Résumé des Facteurs de Perturbation

1 - Les altérations hydromorphologiques :

Le ru des Méances a subi par le passé des **travaux de détournement**. Ce cours d'eau était auparavant un affluent de la Voulzie au niveau de Chalmaison. A présent, il conflue avec la Seine, sur la commune de Saint-Sauveur-lès-Bray. Une **artificialisation du cours d'eau** est donc observable sur la quasi-totalité du linéaire mais avec une zone principale, située entre le moulin de Gouaix, à proximité de la commune de Jutigny, et la confluence avec la Seine, soit 13 km de linéaire.

2 - La présence d'obstacles hydrauliques :

Des **ouvrages hydrauliques**, au nombre de 20, sont présents sur le linéaire du cours principal. Parmi eux, 7 sont **infranchissables** et constituent un enjeu prioritaire pour les populations piscicoles des Méances. Ils se situent sur trois secteurs précis :

- Un vannage en aval du contexte, sur la commune d'Everly, à environ 500 m de la station d'épuration.
- Dans la partie intermédiaire du contexte, sur la commune de Chalmaison, 4 ouvrages sont observables dont 2 vannages au niveau du lieu-dit « La pâture de Pierre », un ouvrage à clapets fermés à proximité de « La Fontaine du Clos » et un pont, situé à proximité des « Praillons », sur la D49.
- 2 ponts sur la commune de Chalautre-La-Petite, en amont du contexte.

Méances

3 - La pollution agricole diffuse :

Un peu plus de 69% de la surface du contexte est allouée à une **activité agricole**. De ce fait, environ 9 km du cours principal traverse ce type de parcelles et ce dernier reçoit, lors des épisodes pluvieux, les apports de matières en suspension et de différentes **substances chimiques** utilisées dans le cadre de l'agriculture. Ceci engendre une pollution diffuse d'origine agricole avec accumulation depuis l'amont vers l'aval du fait de la généralisation de cette activité sur la globalité du contexte, depuis les sources, jusqu'à la confluence avec la Seine. Des **peupleraies** sont également présentes et vont contribuer à l'augmentation des apports d'intrants, de par leur entretien, mais vont également favoriser l'assèchement des zones humides situées à leurs abords. Ces parcelles situées majoritairement sur la partie aval du Ru des Méances, à partir de la commune de Soisy-Bouy, sont en moyenne d'une longueur allant de 250 à 300 m de linéaire.

4 - La pollution urbaine diffuse :

Deux **rejets ponctuels** sont observables sur le cours principal et se situent sur la commune de Chalautre-La-Petite, à 500 m en aval de la Fontaine-Saint-Martin, et au niveau de la station d'épuration de la commune. Leurs effluents vont être la source d'apports jusqu'au cours d'eau pouvant entraîner une altération de la qualité de l'eau ainsi qu'un colmatage du milieu. Concernant les **stations d'épuration**, au nombre de 2, la Stratégie Départementale de l'ASSainissement de Seine-et-Marne indique une conformité des performances et des équipements suite aux travaux de réhabilitation réalisés. Ces complexes étaient sources d'altérations de la qualité des eaux par le passé, de par leurs dysfonctionnements.

Méances

XII - Modules d'Actions Cohérentes

MAC 3 : Gain d'au moins 20 points sur le linéaire en classe 1 d'IPP

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Recréation d'un tracé plus sinueux
	Mise en place de bancs alluviaux alternés
	Implantation d'épis
	Entretien sélectif des embacles
	Reconnexion d'annexes hydrauliques
	Création / aménagement de frayères à brochets
	Création / aménagement de frayères à truites
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Acquisition et actualisation des connaissances
	Actualisation des données concernant l'IPP
	Poursuite du suivi des populations piscicoles
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Méances

MAC 2 : Atteinte d'un IPP de classe 1 sur au moins 80% du linéaire

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Recréation d'un tracé plus sinueux
	Mise en place de bancs alluviaux alternés
	Recharge granulométrique
	Implantation d'épis
	Entretien sélectif des embacles
	Reconnexion d'annexes hydrauliques
	Création / aménagement de frayères à brochets
	Création / aménagement de frayères à truites
	Décolmatage de frayères
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Reconversion de peupleraies situées en bordure de cours d'eau
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
	Réduction des rejets urbains
	Favoriser le raccordement aux systèmes d'assainissement collectifs
	Acquisition et actualisation des connaissances
Actualisation des données concernant l'IPP	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Recensement et cartographie des frayères présentes et potentielles	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Méances

MAC 1 : Préservation et Maintien du niveau de conformité

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Entretien sélectif des embacles
	Décolmatage de frayères
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Recréation/Restauration de la végétation rivulaire
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Reconversion de peupleraies situées en bordure de cours d'eau
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
	Réduction des rejets d'eaux pluviales dans le milieu aquatique
	Acquisition et actualisation des connaissances
	Actualisation des données concernant l'IPP
	Poursuite du suivi des populations piscicoles
Suivi de reproduction	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Méances

XIII - Préconisations

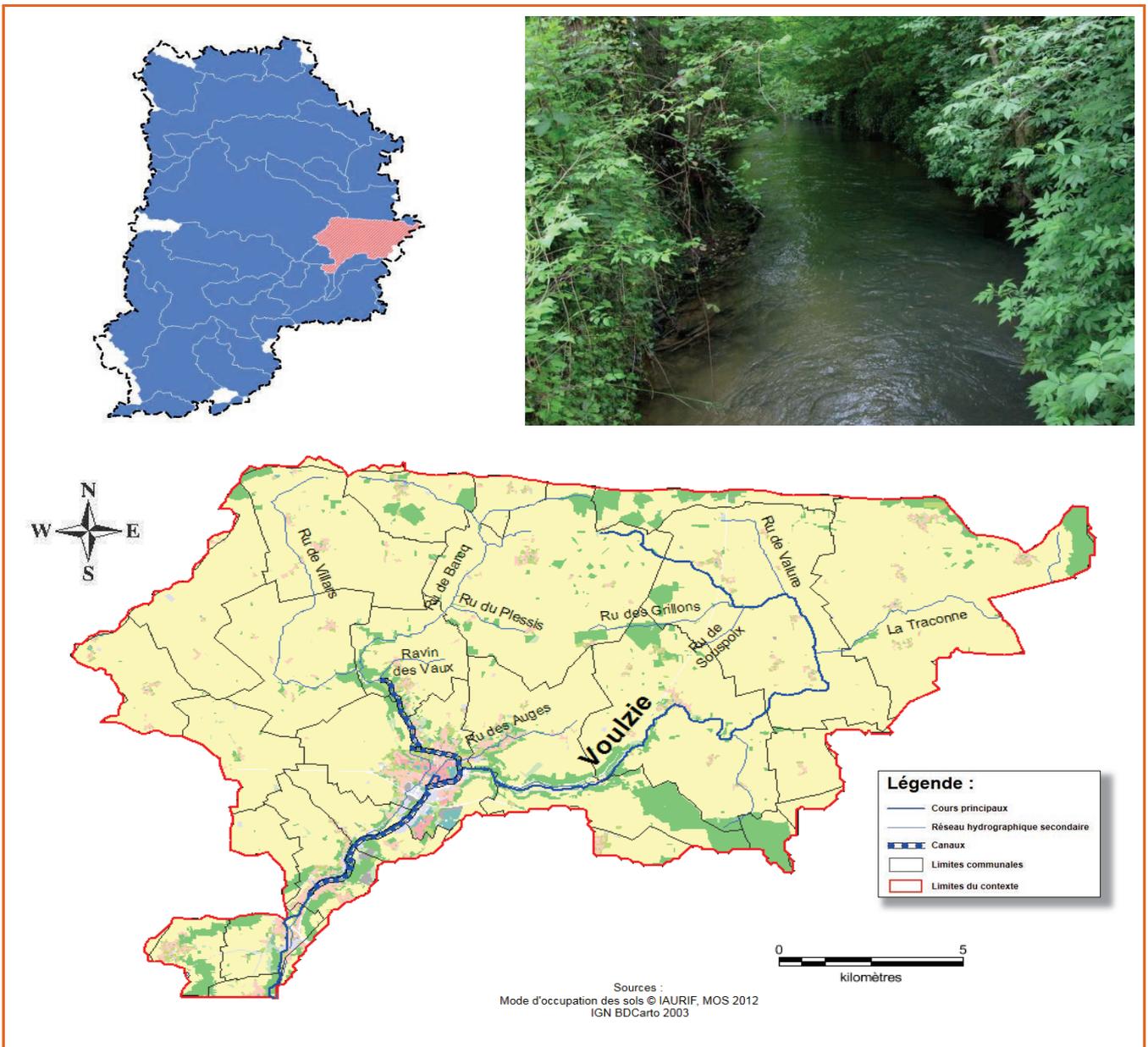
Le contexte apparaît comme dégradé au regard de l'Indice de Potentialité Piscicole. La conformité du contexte est à atteindre au plus tard pour 2021. L'objectif durant les 5 prochaines années est donc dans un premier temps de mobiliser le MAC 3 afin d'atteindre au moins 60% de linéaire conforme contre les 7% actuels.

XIV - Proposition de Gestion

Gestion Patrimoniale Différée

Voulzie amont

I - Situation Générale

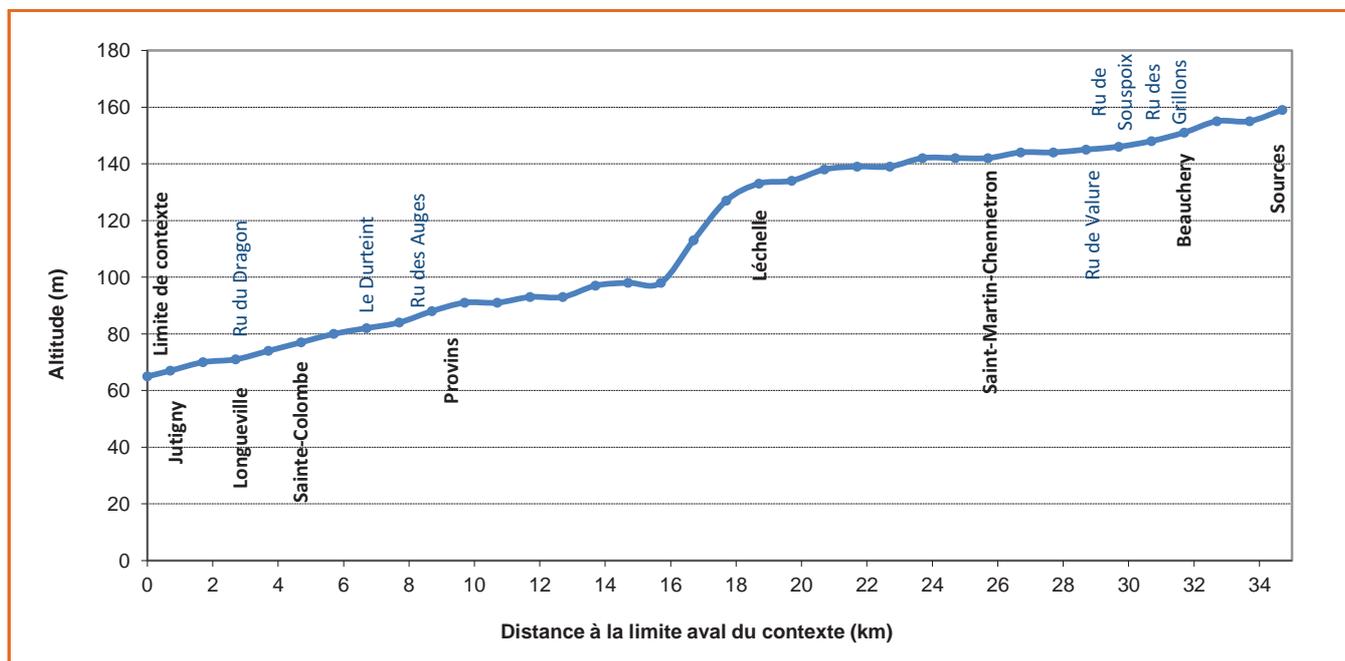


II - Description Générale

La Traconne prend sa source sur la commune de Louan-Villeguis-Fontaine et, après une dizaine de kilomètres, prend le nom de la Voulzie. Ce cours d'eau s'écoule sur 34,7 km au sein de ce contexte, sur les 44,7 km que représentent son linéaire total. Elle ne reçoit que 2 affluents principaux en rive droite que sont le Durteint et le Dragon qui fait l'objet d'une fiche contexte indépendante. Le régime hydrologique de la Voulzie est doublement complexe : d'une part du fait de la nature karstique du substrat, qui induit des phénomènes importants de pertes des eaux superficielles, et d'autre part à cause du caractère artificiel des eaux s'écoulant dans la rivière qui proviennent pour partie des restitutions d'eau de Seine suite au captage des sources de la Voulzie.

Voulzie amont

III - Profil(s) en Long



IV - Données Générales

Limites du contexte	Amont	Source
	Aval	Moulin de Gouaix
	Cours principal	La Voulzie
Réseau Hydrographique	Affluent(s)	FRHR40-F2301000 ru des grillons ; FRHR40-F2301100 ru de souspoix ; FRHR40-F2301200 ru de valure ; FRHR40-F2302000 ru de la traconne ; FRHR40-F2307000 ru des auges ; FRHR40-F2310600 ru du durteint ; FRHR40-F2326000 ru du dragon
Masse(s) d'eau DCE		FRHR40
Objectifs de Bon Etat DCE		Bon état global : 2027 Bon état écologique : 2021 Bon état chimique : 2027
Linéaire en eau du contexte	Cours principal	34,7 km
	Affluent(s)	75,1 km
Superficie du contexte		238,3 km ²

Voulzie amont

Pente moyenne du cours principal	3,4 ‰	
Statut foncier	Privé	
Police	de l'Eau	DDT de Seine-et-Marne, ONEMA
	de la Pêche	ONCFS, ONEMA, FDAAPPMA77
Carte(s) IGN	2516 Est; 2615 Est; 2615 Ouest; 2616 Est; 2616 Ouest	
Gestionnaire(s)	Pour entreprendre la restauration des cours d'eau du bassin de la Voulzie et des Méances, 31 communes se sont regroupées en Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien de la Voulzie et des Méances. Le syndicat a mis en place un programme pluriannuel d'entretien sur 5 ans de ces cours d'eau et a réalisé une étude sur la restauration des continuités écologiques.	

Voulzie amont

V - Zonage(s) réglementaire(s) :

SAGE	-
Arrêté(s) Préfectoral(aux) de Protection de Biotope	-
Site(s) Inscrit(s)	Village de Saint-Loup-de-Naud et ses environs
Site(s) Classé(s)	Terrains contigus aux remparts de Provins
Réserve(s) Naturelle(s) Nationale(s)	-
Réserve(s) Naturelle(s) Régionale(s)	-
Parc(s) Naturel(s) Régional(aux)	-
Décret(s) relatif(s) aux frayères	<p style="text-align: center;"><u>La Voulzie</u></p> <p>Liste 1 : Chabot, Lamproie de planer, Truite fario : Du pont de la route D76 (LECHELLE) à la confluence avec le ruisseau des Auges (PROVINS)</p> <p>Liste 1 : Chabot, Lamproie de planer, Truite fario, Vandoise : De la confluence avec le ruisseau des Auges (PROVINS) à la confluence avec le ru du Dragon (POIGNY)</p> <p>Liste 1 : Chabot, Lamproie de planer, Ombre commun, Truite fario, Vandoise : De la confluence avec le ru du Dragon (POIGNY) à la confluence avec la Seine (BAZOCHES-LES-BRAY)</p> <p style="text-align: center;"><u>Le Durteint</u></p> <p>Liste 1 : Chabot, Lamproie de planer, Truite fario : Du pont au lieu-dit des sources du Durteint (ROUILLY) à la confluence avec la Voulzie (POIGNY)</p>
Classement au titre des continuités écologiques	Liste 2 sur l'ensemble du cours d'eau

VI - Espace(s) naturel(s) :

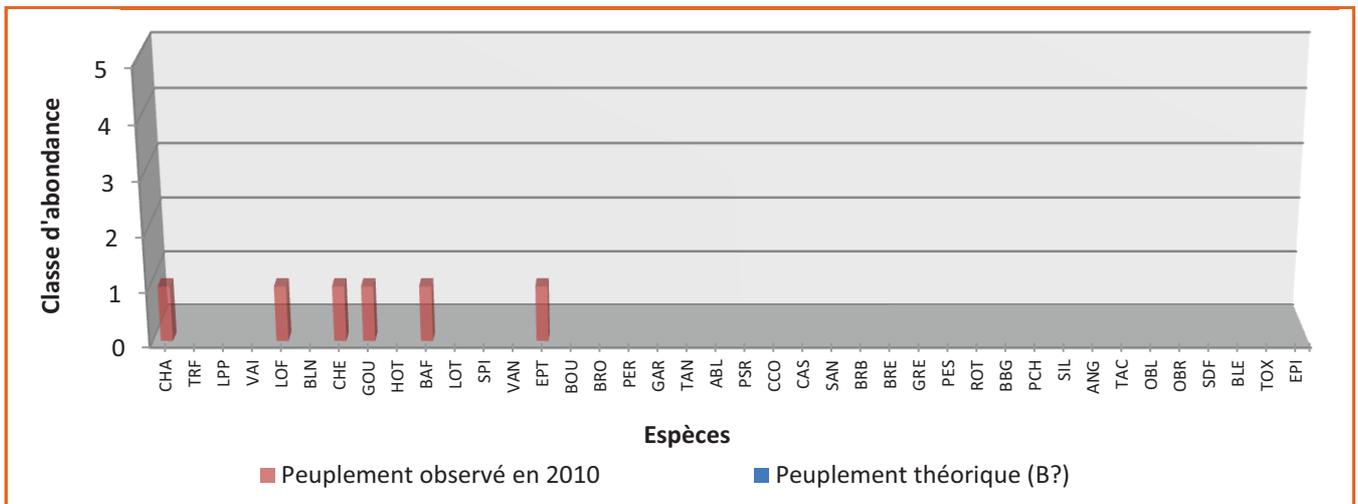
Espace(s) Naturel(s) Sensible(s)	-
ZNIEFF(s) de type I	Ancienne tourbière de la Voulzie
ZNIEFF(s) de type II	Forêt de Sourduin ; Forêt domaniale de Jouy
Site(s) Natura 2000	-
Réservoir(s) Biologique(s)	-

Voulzie amont

VII - Peuplement Piscicole

Type de contexte	Salmonicole
Espèce(s) repère(s)	Truite fario
Niveau de conformité	Perturbé
Niveau Typologique Théorique	-
Intégrité du peuplement en place (/20)	-
SI2E Eau (/20)	-
SI2E Habitat (/20)	-
Migrateur Amphihalin	-

VIII - Graphique du peuplement en place et du peuplement théorique



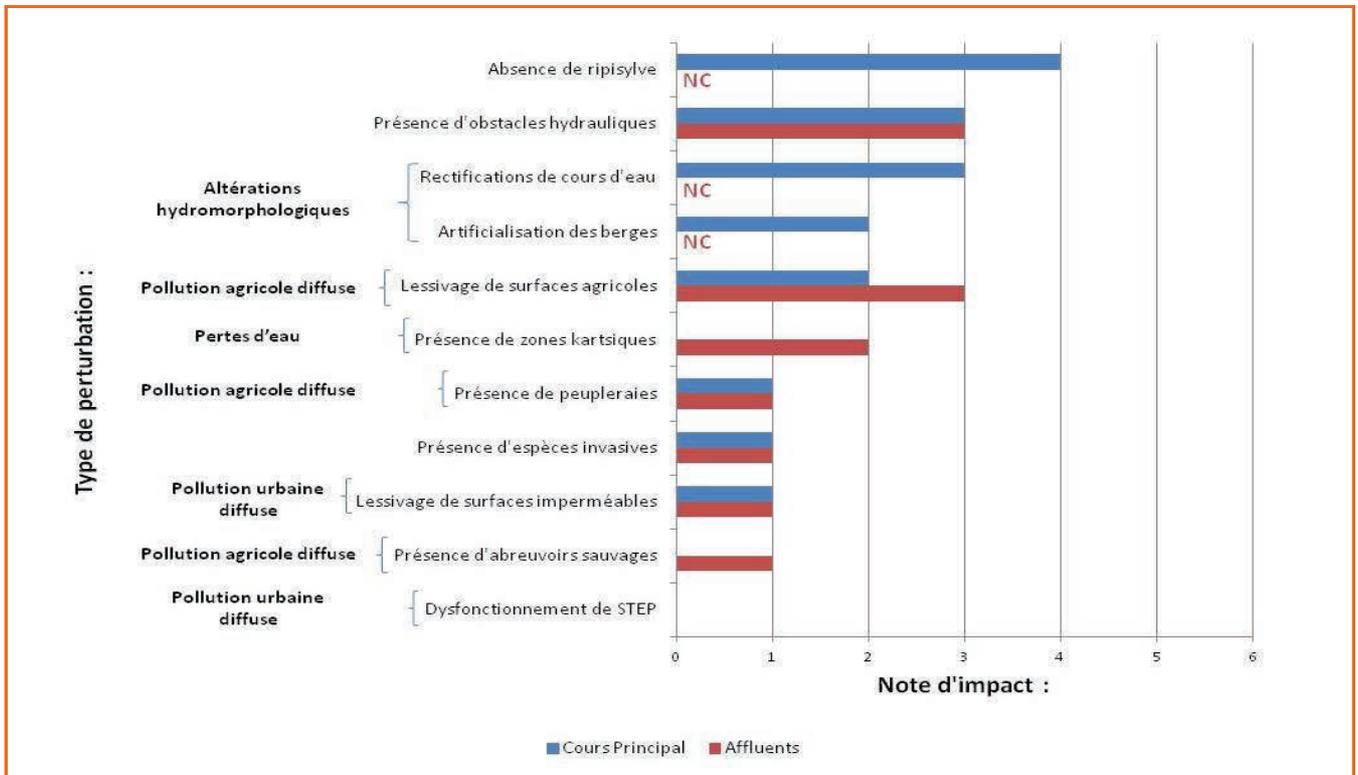
Voulzie amont

IX - Halieutisme

Catégorie Piscicole	1ère et 2ème catégorie piscicole
AAPPMA(s)	AAPPMA "Les amis de la Voulzie" à Provins
Société(s) non agréée(s)	-
Gestion halieutique actuelle	-
Réciprocité interdépartementale (EHGO)	oui
Réserve(s) de pêche	-

Voulzie amont

X - Graphique des Facteurs de Perturbation



XI - Résumé des Facteurs de Perturbation

1 - L'absence de ripisylve :

La **qualité** ainsi que la **quantité** de la **ripisylve** du contexte de la Voulzie amont apparaît **insuffisante** voire totalement **absente** sur 27,7 km du cours principal. Cette valeur correspond ainsi à 81% du linéaire total de la Voulzie dans ce contexte. De ce fait, la limitation des apports d'intrants, notamment lors des épisodes pluvieux, est faible. De plus, la ripisylve, lorsqu'elle est constituée de certaines essences comme l'Aulne, constitue également une zone de refuge et d'habitats pour certaines espèces inféodés au milieu aquatique. Une quantité insuffisante ainsi qu'une qualité faible de la végétation rivulaire induisent une diminution de la capacité d'accueil du milieu. L'ensemble du contexte est touché par ce facteur de perturbation.

2 - La présence d'obstacles hydrauliques :

De **nombreux ouvrages hydrauliques** jalonnent le cours de la Voulzie. Le recensement de ces différents **obstacles** fait état de 15 ouvrages parmi lesquels 10 sont **infranchissables**, 1 **difficilement franchissable** et 4 franchissables. Ces ouvrages ont un impact de 8 km sur le cours principal, ce qui équivaut à 18% du linéaire total. Ils sont présents dans la partie aval du contexte, à partir des communes de Saint-Brice et de Sourduin et cela, jusqu'à la limite aval du contexte, au niveau de la commune de Jutigny. De ce fait, la non-accessibilité de la zone des sources contribue à une diminution de la capacité de recutement du cours d'eau vis-à-vis des populations piscicoles et notamment celle de la Truite fario (*Salmo Trutta fario*).

Voulzie amont

3 - Les altérations hydromorphologiques :

De **nombreuses portions** du cours d'eau apparaissent **rectilignes** et sont le reflet des divers travaux de **rectification** de cours d'eau menés par le passé. Le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien de la Voulzie et des Méances (SMAE Voulzie-Méances), via le programme pluriannuel d'entretien du cours d'eau, a permis de localiser ces différentes zones rectifiées. 25% du linéaire du cours principal apparaît **recalibré**. Ces zones se situent principalement après les communes de Saint-Brice et de Sourdun et cela jusqu'à la commune de Longueville (soit environ 8 km).

4 - Les pertes en eau :

Le bassin versant de la Voulzie est constitué de secteurs où les formations calcaires de Champigny sont sub-affleurantes. Des **gouffres** sont ainsi présents et contribuent à l'**infiltration** de l'eau dans le sous-sol. Cette perturbation d'ordre naturel va être responsable de **phénomènes d'assecs** ayant un impact important sur le milieu aquatique ainsi que sur les espèces présentes. 7 gouffres ont été recensés et sont présents sur les communes de Voulton, Beauchery-Saint-Martin et Courchamp. Il en résulte des **pertes en eau** sur le réseau secondaire. Le linéaire ainsi impacté est de 13 km et regroupe le ruisseau de la Traconne, le Ru des Grillons, le Durteint et le Ru de Valure. La Voulzie n'est, quant à elle, pas affectée par la présence de gouffres. Cependant, **une partie du débit des sources de la Voulzie est prélevée** par Eau de Paris afin d'alimenter la Ville de Paris en eau potable. Les **captages** se situent au lieu-dit "Les Sources de la Voulzie". Pour chaque m³ d'eau prélevé, le même volume d'eau de Seine est restitué en aval du point de prélèvement. Les **caractéristiques physico-chimique** de l'eau rejetée **diffèrent** et ne sont donc pas sans conséquences sur le milieu aquatique.

5 - La pollution agricole diffuse :

L'**agriculture** tient une place **importante** au sein de ce contexte puisque 84% de sa surface est utilisée à des fins agricoles. Les impacts liés à l'**apport diffus d'intrants** sont donc possibles sur l'ensemble de la partie amont du contexte jusqu'à la commune de Provins, que ce soit sur le cours principal ou sur les affluents. Les parcelles de cultures situées à proximité du cours d'eau ont été recensées et le bilan fait état de leur présence sur 19 km du linéaire du cours principal et sur 47 km du linéaire des affluents. La densité de ces zones au contact direct du réseau hydrographique fait que cette perturbation est continue sur la moitié amont du contexte. La **populiculture** est également présente avec 16 parcelles recensées sur les bords de la Voulzie, en aval de Provins uniquement. Les linéaires impactés sont des portions de 200 m linéaires en moyenne. Enfin, l'analyse du contexte a permis d'identifier la présence d'un **abreuvoir sauvage** au niveau du lieu-dit du Pongelot, sur le Durteint.

6 - La présence d'espèces invasives :

Des **espèces invasives** sont présentes au niveau du cours principal. Il est possible de distinguer la **Renouée du Japon** (*Fallopia japonica*) et le **Bambou** (*Bambusoideae sp.*). Localisées sur 2 portions de 700 m de moyenne au niveau des communes de Provins et entre Sainte-Colombe et Longueville, le linéaire total ainsi impacté est de 1,4 km. Au niveau des affluents, la **Renouée du Japon** (*Fallopia japonica*) est observable sur le Durteint et également sur la Fausse Rivière dans sa partie intermédiaire. Le linéaire ainsi impacté est de 2,8 km.

Voulzie amont

7 - La pollution urbaine diffuse :

8 **stations d'épuration** sont présentes sur le contexte avec plus précisément 2 complexes dont les rejets s'effectuent dans le cours principal et 6 dans les affluents. Il apparaît que ces STEP sont en conformité au niveau de leurs performances ainsi qu'au niveau de leur réseau. Des **rejets d'eaux pluviales** sont également présents sur l'ensemble du réseau hydrographique du contexte. Les **surfaces imperméables** ont donc été recensées pour quantifier la pollution urbaine diffuse. Il en ressort que près de 3 km du cours principal est affecté par les apports liés au ruissellement ayant lieu sur ces surfaces, tout comme 10 km du linéaire des affluents. Ces zones sont localisées dans la partie aval, au niveau des zones d'urbanisation dense que représentent les communes de Provins, Sainte-Colombe et Longueville.

Voulzie amont

XII - Modules d'Actions Cohérentes

MAC 3 : Gain d'au moins 20 points sur le linéaire en classe 1 d'IPP

Objectifs et Propositions d'actions	Gestion de la ripisylve
	Recréation/Restauration de la végétation rivulaire
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Recréation d'un tracé plus sinueux
	Implantation d'épis
	Entretien sélectif des embacles
	Création / aménagement de frayères à truites
	Acquisition et actualisation des connaissances
	Actualisation des données concernant l'IPP
	Suivi des populations piscicoles
	Suivi thermique du cours d'eau

Voulzie amont

MAC 2 : Atteinte d'un IPP de classe 1 sur au moins 80% du linéaire

Objectifs et Propositions d'actions	Gestion de la ripisylve
	Recréation/Restauration de la végétation rivulaire
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Recréation d'un tracé plus sinueux
	Recharge granulométrique
	Implantation d'épis
	Entretien sélectif des embacles
	Création / aménagement de frayères à truites
	Décolmatage de frayères
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Plantation et entretien de haies
	Reconversion de peupleraies situées en bordure de cours d'eau
	Lutte contre le piétinement et la divagation animale (clotures, pompes à nez...)
	Limitation des prélèvements d'eau superficielle
	Réduction des prélèvements d'eau superficielle
	Respect des débits réservés
	Communication/sensibilisation auprès des propriétaires et utilisateurs
	Lutte contre les espèces invasives
	Identification des espèces et cartographie des foyers d'implantation
	Eradication des espèces végétales invasives localisées
Entretien des secteurs potentiellement colonisables par les espèces invasives	
Limitation de la pollution urbaine diffuse	
Réduction des rejets urbains	
Favoriser le raccordement aux systèmes d'assainissement collectifs	
Acquisition et actualisation des connaissances	
Actualisation des données concernant l'IPP	
Recensement et cartographie des frayères présentes et potentielles	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Voulzie amont

MAC 1 : Préservation et Maintien du niveau de conformité

Objectifs et Propositions d'actions	Gestion de la ripisylve
	Recréation/Restauration de la végétation rivulaire
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Entretien sélectif des embacles
	Décolmatage de frayères
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Plantation et entretien de haies
	Reconversion de peupleraies situées en bordure de cours d'eau
	Lutte contre le piétinement et la divagation animale (clotures, pompes à nez...)
	Limitation des prélèvements d'eau superficielle
	Réduction des prélèvements d'eau superficielle
	Respect des débits réservés
	Communication/sensibilisation auprès des propriétaires et utilisateurs
	Lutte contre les espèces invasives
	Eradication des espèces végétales invasives localisées
	Entretien des secteurs potentiellement colonisables par les espèces invasives
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
	Réduction des rejets urbains
	Acquisition et actualisation des connaissances
Actualisation des données concernant l'IPP	
Suivi de reproduction	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Voulzie amont

XIII - Préconisations

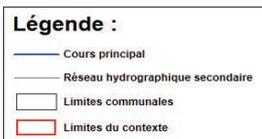
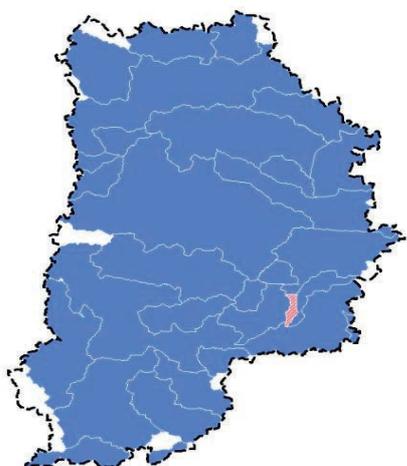
Le contexte apparait comme perturbé au regard de l'Indice de Potentialité Piscicole. Le bon état global est à atteindre au plus tard pour 2027. L'objectif durant les 5 prochaines années est donc de mobiliser le MAC 3 afin d'atteindre le plus rapidement au moins 60% de linéaire conforme. Les actions permettant d'agir sur les facteurs les plus perturbants seront donc privilégiées dans un premier temps

XIV - Proposition de Gestion

Gestion Patrimoniale Différée

Voulzie aval

I - Situation Générale



Sources :
Mode d'occupation des sols © IAURIF, MOS 2012
IGN BDCaro 2003

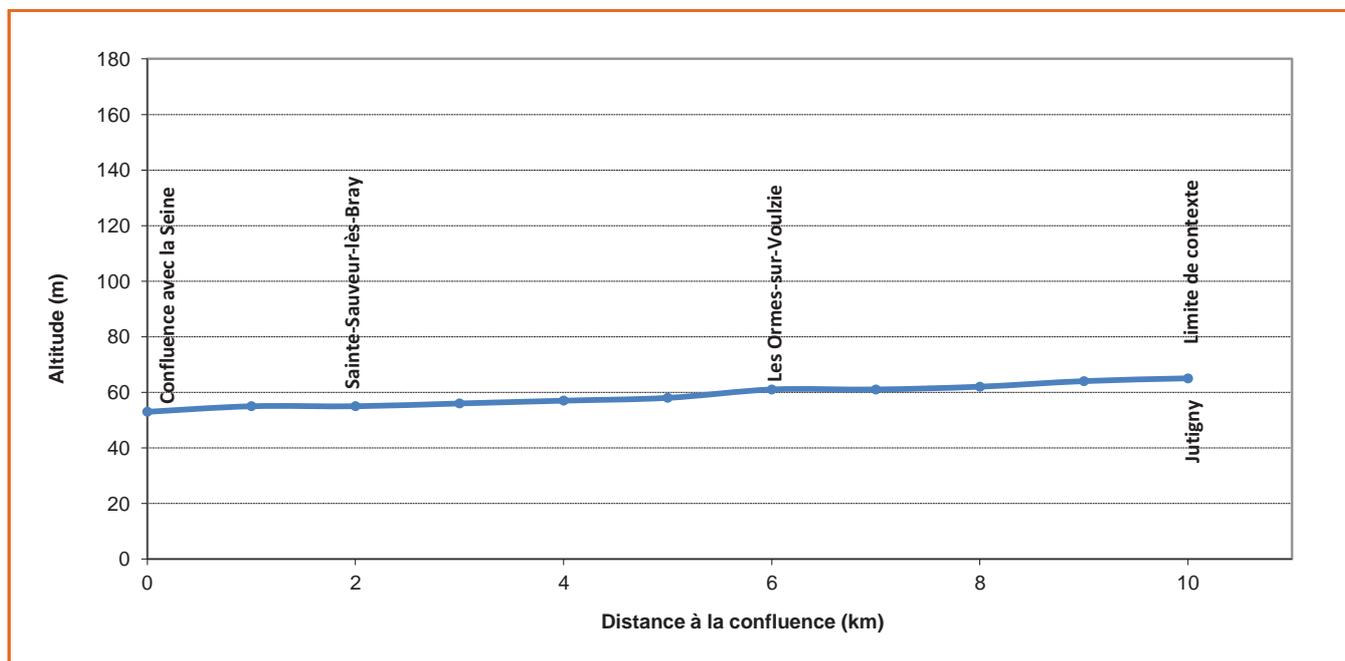


II - Description Générale

Dans ce contexte, la Voulzie s'écoule sur 10 km avant de confluer en rive droite de la Seine, au niveau de Saint-Sauveur-lès-Bray. Elle n'y reçoit aucun apport d'affluents. En aval de la ville de Provins, le classement du cours d'eau passe en deuxième catégorie piscicole. La population piscicole y est bien plus diversifiée que sur la partie amont avec la présence de cyprinidés d'eau vive (Vairons, Vandoises, Chevesnes) et d'eau calme (Gardons, Goujons). Le peuplement piscicole de la zone aval est sous influence de la Seine.

Voulzie aval

III - Profil(s) en Long



IV - Données Générales

Limites du contexte	Amont	Moulin de Gouaix
	Aval	Confluence avec la Seine
Réseau Hydrographique	Cours principal	La Voulzie
	Affluent(s)	-
Masse(s) d'eau DCE		FRHR40
Objectifs de Bon Etat DCE		Bon état global : 2027 Bon état écologique : 2021 Bon état chimique : 2027
Linéaire en eau du contexte	Cours principal	10 km
	Affluent(s)	-
Superficie du contexte		12,2 km ²
Pente moyenne du cours principal		1,1 ‰

Voulzie aval

Statut foncier		Privé
Police	de l'Eau	DDT de Seine-et-Marne, ONEMA
	de la Pêche	ONCFS, ONEMA
Carte(s) IGN		2516 Est; 2615 Est; 2615 Ouest; 2616 Est; 2616 Ouest
Gestionnaire(s)		Pour entreprendre la restauration des cours d'eau du bassin de la Voulzie et des Méances, 31 communes se sont regroupées en Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien de la Voulzie et des Méances. Le syndicat a mis en place un programme pluriannuel d'entretien sur 5 ans de ces cours d'eau et a réalisé une étude sur la restauration des continuités écologiques.

Voulzie aval

V - Zonage(s) réglementaire(s) :

SAGE	-
Arrêté(s) Préfectoral(aux) de Protection de Biotope	-
Site(s) Inscrit(s)	-
Site(s) Classé(s)	-
Réserve(s) Naturelle(s) Nationale(s)	-
Réserve(s) Naturelle(s) Régionale(s)	-
Parc(s) Naturel(s) Régional(aux)	-
Décret(s) relatif(s) aux frayères	Liste 1 : Chabot, Lamproie de planer, Ombre commun, Truite fario, Vandoise : De la confluence avec le ru du Dragon (POIGNY) à la confluence avec la Seine (BAZOCHES-LES-BRAY)
Classement au titre des continuités écologiques	Liste 2 sur l'ensemble du cours d'eau

VI - Espace(s) naturel(s) :

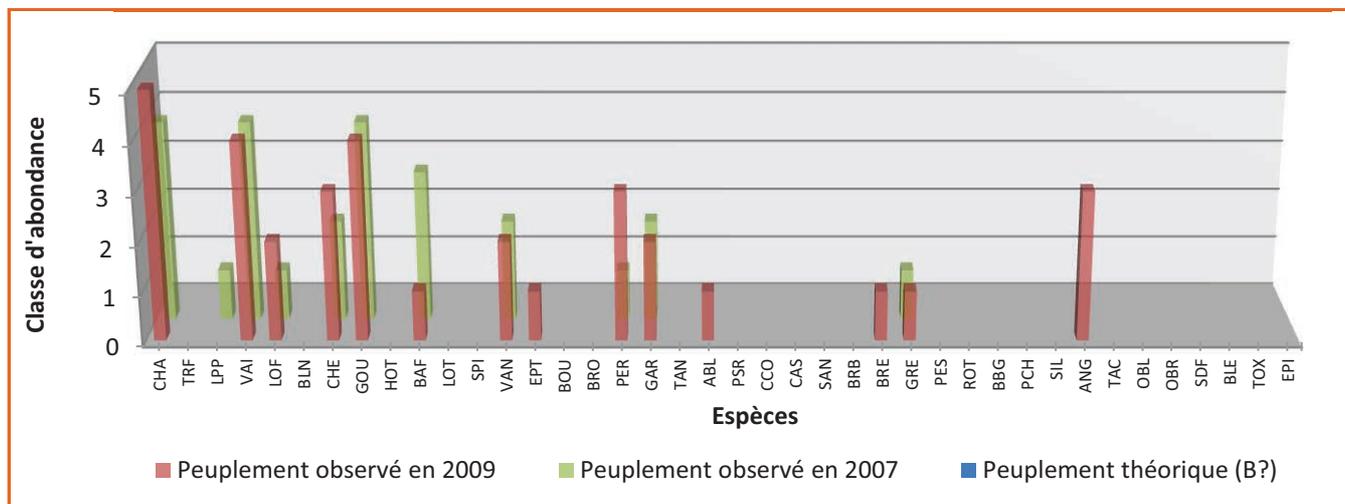
Espace(s) Naturel(s) Sensible(s)	-
ZNIEFF(s) de type I	Boisements et zones humides des Sauvageons et de Chasse-Foins ; Plans d'eau de la Pièce Mare et de la Grande Prairie ; Marais du Vieux Mouy, Ru des Méances et Bois de Soixante
ZNIEFF(s) de type II	Vallée de la Seine entre Montereau et Melz-sur-Seine
Site(s) Natura 2000	La Bassée
Réservoir(s) Biologique(s)	-

Voulzie aval

VII - Peuplement Piscicole

Type de contexte	Cyprinicole
Espèce(s) repère(s)	Brochet
Niveau de conformité	Perturbé
Niveau Typologique Théorique	-
Intégrité du peuplement en place (/20)	-
SI2E Eau (/20)	-
SI2E Habitat (/20)	-
Migrateur Amphihalin	Anguille

VIII - Graphique du peuplement en place et du peuplement théorique



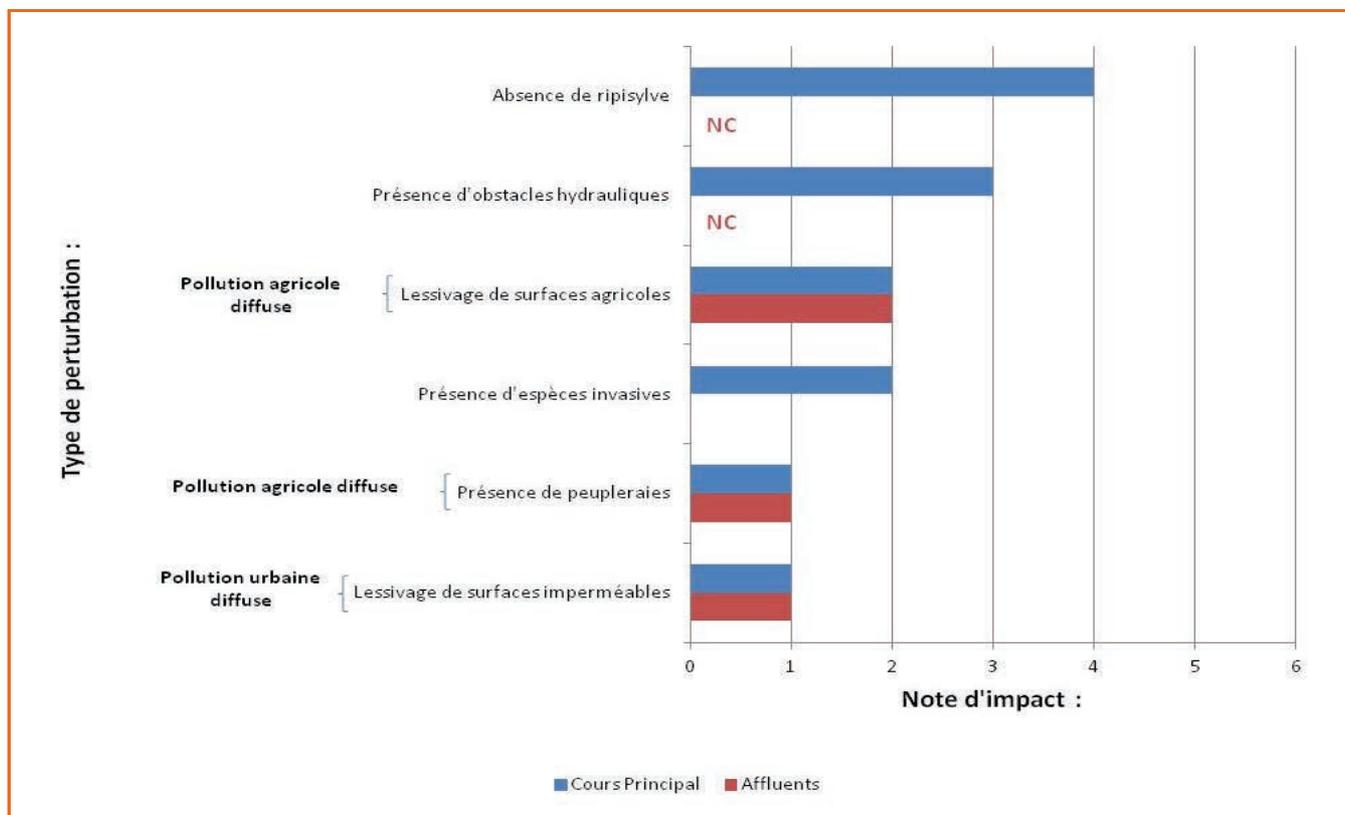
Voulzie aval

IX - Halieutisme

Catégorie Piscicole	2ème catégorie piscicole
AAPPMA(s)	-
Société(s) non agréée(s)	-
Gestion halieutique actuelle	-
Réciprocité interdépartementale (EHGO)	-
Réserve(s) de pêche	-

Voulzie aval

X - Graphique des Facteurs de Perturbation



XI - Résumé des Facteurs de Perturbation

1 - L'absence de ripisylve :

La **qualité** ainsi que la **quantité** de la **ripisylve** du contexte de la Voulzie aval apparaît comme **insuffisante** sur 7,9 km des 9,7 km que représente le linéaire du cours principal. De ce fait, la limitation des apports, notamment lors des épisodes pluvieux, est faible. La ripisylve, lorsqu'elle est formée de certaines essences comme l'Aulne, constitue une zone de refuge et d'habitats pour certaines espèces inféodées au milieu aquatique. Une végétation rivulaire insuffisante ou pauvre peut donc expliquer la diminution de la capacité d'accueil. Sur la moitié amont du contexte, entre Jutigny, au niveau du moulin de Gouaix et jusqu'à de l'usine de Longpont sur la commune des Ormes-sur-Voulzie, la **ripisylve** est de type **herbacée**. La partie aval, quant-à-elle, se caractérise par une **absence de végétation**, et cela, entre le lieu-dit « le Closeau » et la confluence avec la Seine.

2 - La présence d'obstacles hydrauliques :

4 ouvrages constituant des **obstacles hydrauliques** ont été répertoriés. Le moulin de Longpont [OH2] a fait l'objet de travaux de dérasement et le moulin de Saint-Sauveur [OH1] a quant à lui été équipé d'une passe à poissons. Il apparaît cependant que le moulin de Chatelot [OH3] situé sur la commune des Ormes-sur-Voulzie et le moulin de Gouaix [OH4] localisé sur la commune de Jutigny restent pour l'heure **infranchissables**. Les populations piscicoles ne peuvent donc pas rejoindre l'amont du contexte ainsi que la Voulzie amont.

Voulzie aval

3 - La pollution agricole diffuse :

Le contexte se caractérise par une **activité agricole étendue** sur 42% de la surface totale du contexte. Sur ces parcelles, diverses **substances chimiques** sont utilisées comme des **fertilisants** ou des **pesticides**, et vont être mobilisées lors des épisodes pluvieux par les phénomènes de ruissellement pour rejoindre les différentes masses d'eau superficielles. 3 km du linéaire du cours principal de la Voulzie sont donc potentiellement affectés par ce facteur de perturbation. Les affluents sont également soumis à cette problématique sur un linéaire de 900 m. Ce facteur de perturbation s'établit de manière discontinue sur l'ensemble du contexte ce qui va contribuer à une accumulation des substances. La **populiculture**, notamment lorsqu'elle est implantée en bordure d'un cours d'eau, est une source de dégradation de la qualité du milieu de par certaines pratiques utilisées pour favoriser la croissance des peupliers, comme les désherbages chimiques. Cette essence est aussi fortement consommatrice d'eau et peut contribuer à l'assèchement des zones humides environnantes qui ont un rôle prépondérant dans le bon fonctionnement du milieu aquatique. Au total, 2,7 km des abords du cours principal de la Voulzie aval sont formés de peupleraies et se répartissent de manière diffuse depuis l'amont du contexte jusqu'à la confluence avec la Seine.

4 - La présence d'espèces invasives :

La **Renouée du Japon** (*Fallopia japonica*) est présente sur le contexte et plus particulièrement dans sa partie amont, au niveau de la commune de Jutigny, en aval du moulin de Gouaix, au lieu-dit « les Fresnes ». Cette dernière n'est présente que ponctuellement sur le contexte. Cependant, ses capacités de prolifération étant importantes, il convient de surveiller son étendue.

5 - La pollution urbaine diffuse :

1 **station d'épuration** est présente sur le contexte au niveau de la commune de Jutigny. D'après le rapport de la SDASS de Seine-et-Marne de 2011, réalisé conjointement par la Direction de l'Eau et de l'Environnement et le Service d'Animation Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux (SATESE) du département, cette station apparaît comme conforme au regard de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) et ne présente pas d'impact sur le milieu aquatique. L'ensemble des habitations n'est cependant pas relié au réseau d'assainissement collectif et des **points de rejets individuels** sont présents sur le contexte. L'inventaire de ces différents points n'a pour le moment pas été réalisé. Les **surfaces imperméables** favorisant le ruissellement jusqu'au cours d'eau des substances tels que les hydrocarbures ont été prises en compte. Il apparaît que 2% de la surface du contexte est occupée par des **zones urbaines** présentant un caractère d'**imperméabilité**. Environ 250 m linéaires de cours d'eau traversent ces zones d'apports potentiellement dégradants pour le milieu aquatique. Elles se répartissent sur cinq portions dispersées sur l'ensemble du contexte. Elles sont localisées plus précisément au niveau du moulin de Gouaix sur la commune de Jutigny, à l'usine de Longpont, au lieu-dit du « Chatelot » sur la commune des Ormes-sur-Voulzie et sur Saint-Sauveur-lès Bray, aux lieux-dits « le Moulin » et « le Prieuré ».

Voulzie aval

XII - Modules d'Actions Cohérentes

MAC 3 : Gain d'au moins 20 points sur le linéaire en classe 1 d'IPP

Objectifs et Propositions d'actions	Gestion de la ripisylve
	Recréation/Restauration de la végétation rivulaire
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Acquisition et actualisation des connaissances
	Actualisation des données concernant l'IPP
	Poursuite du suivi des populations piscicoles
Suivi thermique du cours d'eau	

Voulzie aval

MAC 2 : Atteinte d'un IPP de classe 1 sur au moins 80% du linéaire

Objectifs et Propositions d'actions	Gestion de la ripisylve
	Recréation/Restauration de la végétation rivulaire
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Plantation et entretien de haies
	Reconversion de peupleraies situées en bordure de cours d'eau
	Lutte contre les espèces invasives
	Identification des espèces et cartographie des foyers d'implantation
	Eradication des espèces végétales invasives localisées
	Entretien des secteurs potentiellement colonisables par les espèces invasives
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
	Réduction des rejets urbains
	Favoriser le raccordement aux systèmes d'assainissement collectifs
	Acquisition et actualisation des connaissances
Actualisation des données concernant l'IPP	
Recensement et cartographie des frayères présentes et potentielles	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Voulzie aval

MAC 1 : Préservation et Maintien du niveau de conformité

Objectifs et Propositions d'actions	Gestion de la ripisylve
	Recréation/Restauration de la végétation rivulaire
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Plantation et entretien de haies
	Reconversion de peupleraies situées en bordure de cours d'eau
	Lutte contre les espèces invasives
	Eradication des espèces végétales invasives localisées
	Entretien des secteurs potentiellement colonisables par les espèces invasives
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
	Réduction des rejets urbains
	Acquisition et actualisation des connaissances
	Actualisation des données concernant l'IPP
	Suivi de reproduction
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Voulzie aval

XIII - Préconisations

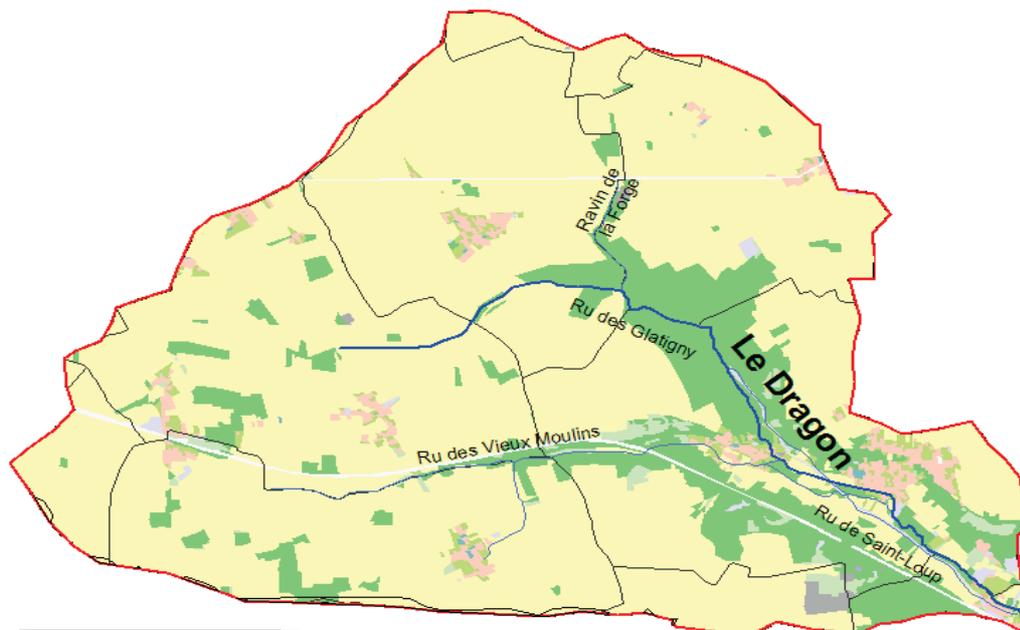
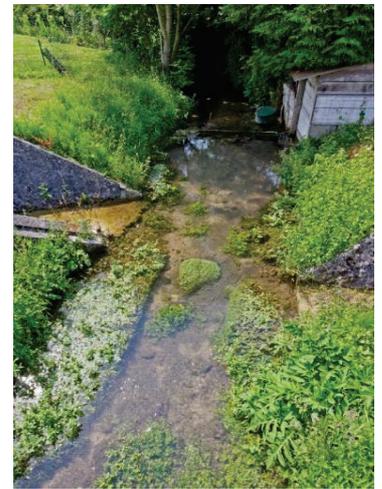
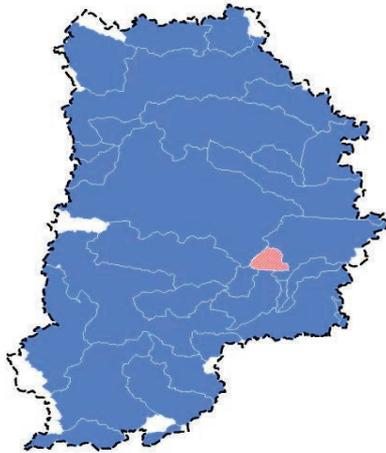
Le contexte apparait comme perturbé au regard de l'Indice de Potentialité Piscicole. Le bon état global est à atteindre au plus tard pour 2027. L'objectif durant les 5 prochaines années est donc de mobiliser le MAC 3 afin d'atteindre le plus rapidement au moins 60% de linéaire conforme. Les actions permettant d'agir sur les facteurs les plus perturbants seront donc privilégiées dans un premier temps.

XIV - Proposition de Gestion

Gestion Patrimoniale Différée

Dragon

I - Situation Générale



Légende :

	Cours principal
	Réseau hydrographique secondaire
	Limites communales
	Limites du contexte

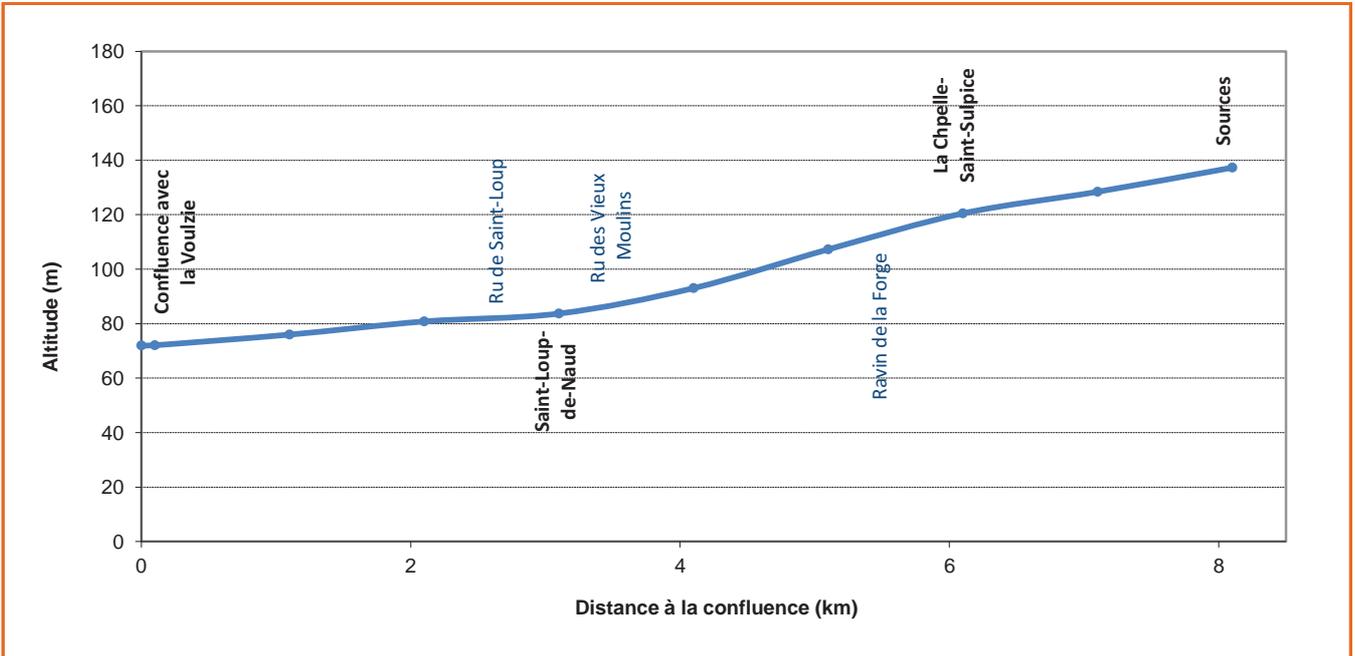
Sources :
Mode d'occupation des sols © IAURIF, MOS 2012
IGN BDCartho 2003

II - Description Générale

Le Dragon est une petite rivière qui s'écoule sur 8 km (en considérant le ru des Glatigny) avant de se jeter en rive droite de la Voulzie. C'est un cours d'eau de tête de bassin, qui est un des mieux conservés en Ile-de-France. Alimentées par plusieurs sources, les eaux sont fraîches et d'assez bonne qualité. Les sources du Dragon ont été reconnues d'utilité publique et servent à alimenter la ville de Paris en eau potable. Le Dragon est également composé de différents biefs liés à la présence de plusieurs moulins.

Dragon

III - Profil(s) en Long



IV - Données Générales

Limites du contexte	Amont	Source
	Aval	Confluence avec la Voulzie
Réseau Hydrographique	Cours principal	Ru du Dragon
	Affluent(s)	FRHR40-F2326100 ravin de la forge ; FRHR40-F2326500 ru des vieux moulins ; FRHR40-F2322501 ru de saint-loup
Masse(s) d'eau DCE		FRHR40
Objectifs de Bon Etat DCE		Bon état global : 2021 Bon état écologique : 2015 Bon état chimique : 2021
Linéaire en eau du contexte	Cours principal	8,1 km
	Affluent(s)	11,8 km
Superficie du contexte		34,1 km ²
Pente moyenne du cours principal		4,8 ‰

Dragon

Statut foncier		Privé
Police	de l'Eau	DDT de Seine-et-Marne, ONEMA
	de la Pêche	ONCFS, ONEMA
Carte(s) IGN		2516 Est; 2616 Ouest
Gestionnaire(s)		Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Entretien du Bassin de la Voulzie et des Méances (SMAEBVM), basé à Provins, est chargé de l'entretien du Dragon.

Dragon

V - Zonage(s) réglementaire(s) :

SAGE	-
Arrêté(s) Préfectoral(aux) de Protection de Biotope	-
Site(s) Inscrit(s)	Village de Saint-Loup-de-Naud et ses environs
Site(s) Classé(s)	-
Réserve(s) Naturelle(s) Nationale(s)	-
Réserve(s) Naturelle(s) Régionale(s)	-
Parc(s) Naturel(s) Régional(aux)	-
Décret(s) relatif(s) aux frayères	Liste 1 : Chabot, Lamproie de planer, Truite fario, Vandoise : Des sources (MAISON-ROUGE) à la confluence avec la Voulzie (LONGUEVILLE)
Classement au titre des continuités écologiques	Liste 1 et Liste 2 : Sur l'ensemble du linéaire du Dragon et du Ru des Glatigny

VI - Espace(s) naturel(s) :

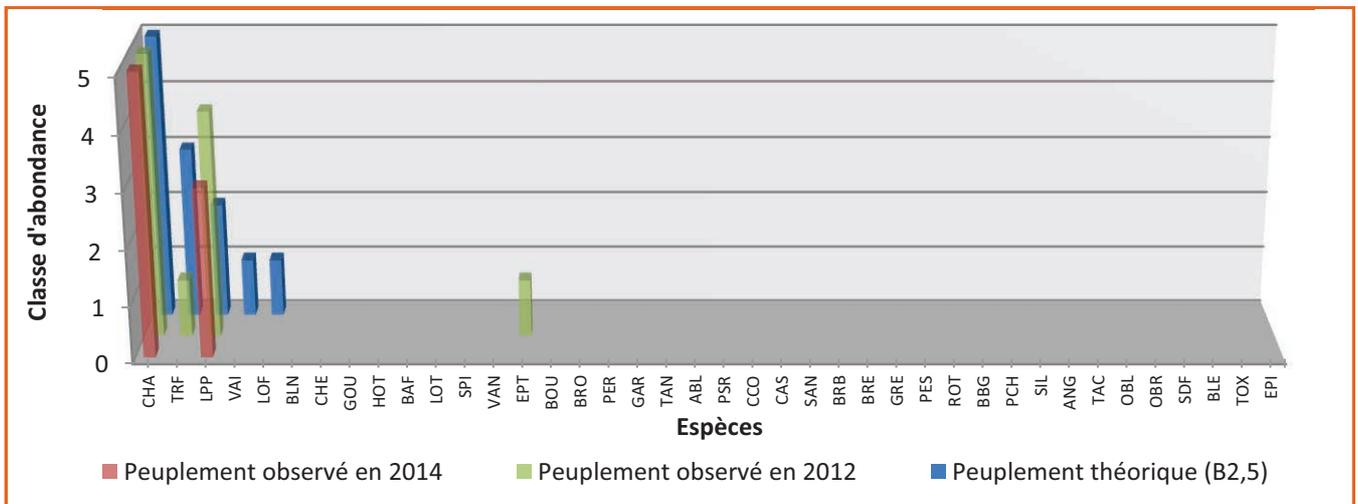
Espace(s) Naturel(s) Sensible(s)	-
ZNIEFF(s) de type I	Les Glatigny
ZNIEFF(s) de type II	-
Site(s) Natura 2000	Rivière du Dragon
Réservoir(s) Biologique(s)	Ru du Dragon

Dragon

VII - Peuplement Piscicole

Type de contexte	Salmonicole
Espèce(s) repère(s)	Truite fario
Niveau de conformité	Conforme
Niveau Typologique Théorique	2,6
Intégrité du peuplement en place (/20)	15,8
SI2E Eau (/20)	21,7
SI2E Habitat (/20)	9,9
Migrateur Amphihalin	-

VIII - Graphique du peuplement en place et du peuplement théorique



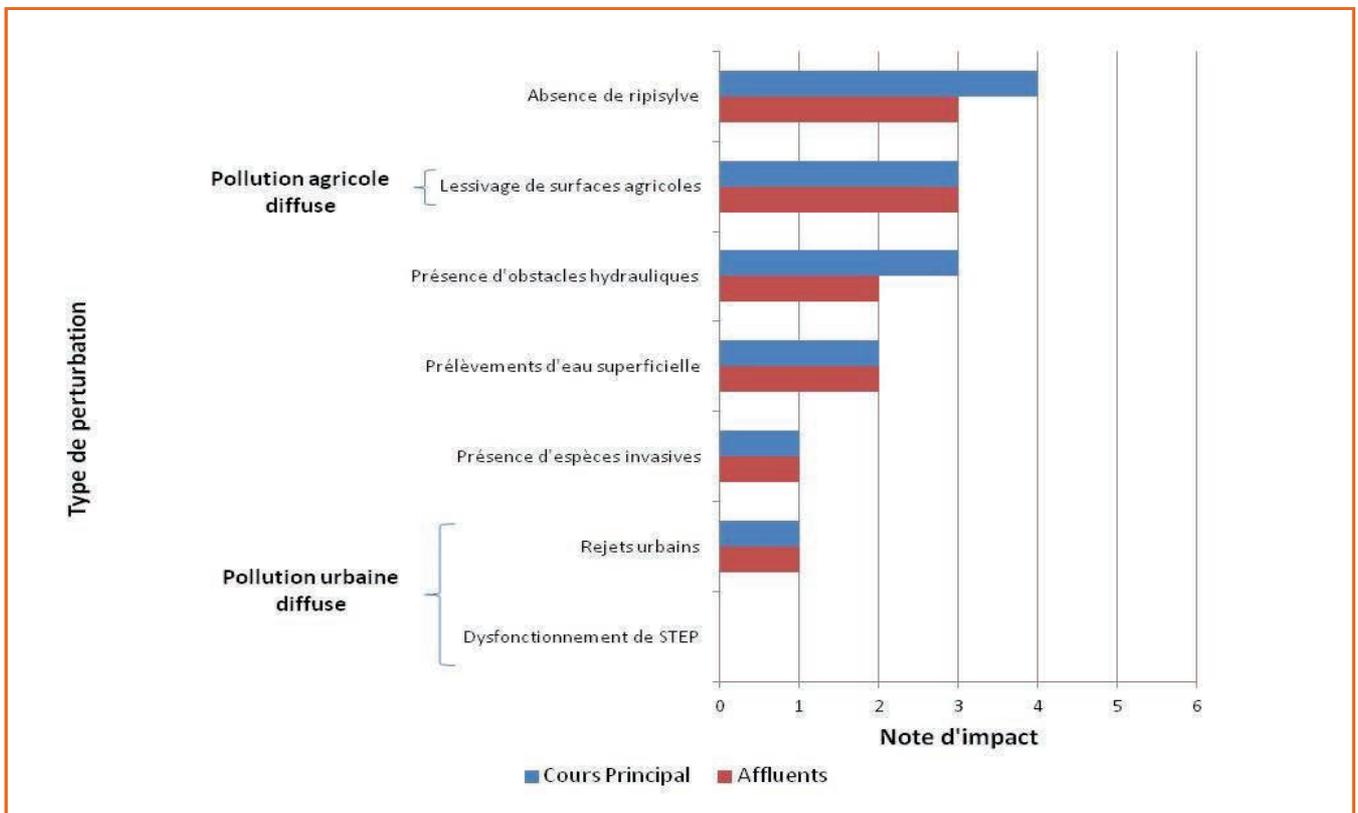
Dragon

IX - Halieutisme

Catégorie Piscicole	1ère catégorie piscicole
AAPPMA(s)	-
Société(s) non agréée(s)	-
Gestion halieutique actuelle	-
Réciprocité interdépartementale (EHGO)	-
Réserve(s) de pêche	-

Dragon

X - Graphique des Facteurs de Perturbation



XI - Résumé des Facteurs de Perturbation

1 - La pollution agricole diffuse :

Les **substances chimiques** sont utilisées de manière **importante** sur la globalité du contexte et aux abords du cours d'eau. Elles sont ainsi mobilisées dans l'eau ruisselante et vont rejoindre le cours d'eau, puis contribuer à l'apparition d'un phénomène de pollution diffuse. Les **parcelles agricoles** représentent 84% de la surface totale du contexte. De plus, la **ripisylve**, permettant de tamponner les apports d'intrants lors des épisodes pluvieux, est **principalement absente** ou constituée d'une unique strate herbacée dans la partie amont, insuffisante pour jouer un rôle de filtre contre la pollution diffuse. Il apparaît que la partie amont du cours principal ainsi que la globalité des affluents sont concernées par ces trois facteurs de perturbations.

2 - La présence d'obstacles hydrauliques :

De **nombreux ouvrages** sont présents sur le cours principal du Dragon. Au nombre de 17, ils sont situés de Saint-Loup-de-Naud jusqu'à la confluence du Dragon et de la Voulzie. Au nombre de 11 sur le cours principal et de 6 sur le Ru des Vieux Moulins, ils représentent un problème majeur pour la libre circulation des espèces piscicoles mais également pour le transport sédimentaire. Les espèces piscicoles présentes, et notamment la Truite fario (*Salmo trutta fario*), se retrouvent ainsi cloisonnées sur des petites portions de cours d'eau.

Dragon

3 - Les prélèvements d'eau superficielle :

Les sources du Dragon ont été déclarées d'utilité publique en Mars 1917 et sont prélevées afin d'alimenter la ville de Paris en eau potable. Au total, 4 **points de prélèvements** sont présents sur la moitié aval du contexte, au niveau du cours principal, entre les communes de Saint-Loup-de-Naud et de Longueville. Le débit maximal des eaux prélevées par Eau de Paris est de 10000 m³/j. Pour chaque m³ d'eau prélevé, 1 m³ d'eau de Seine est restitué. La problématique de ce facteur de perturbation concerne la qualité des eaux rejetées. La nature physico-chimique est différente de par la présence de nitrates, de matières en suspension et de matières organiques. La qualité thermique varie également avec des différences de température pouvant atteindre jusqu'à 10°C en période estivale, entre l'eau de Seine rejetée et les eaux originelles des sources du Dragon. De ce fait, la moitié aval du contexte, à partir de la commune de Saint-Loup-de-Naud, présente une modification et une altération de sa qualité d'eau.

4 - La présence d'espèces invasives :

Des **espèces invasives** ont été recensées sur le contexte comme la **Renouée du Japon** (*Fallopia japonica*) ou encore le **Ragondin** (*Myocastor coypus*). Bien qu'il s'agisse de massifs localisés pour la Renouée, les capacités prolifératrices de cette espèce sont importantes et cette dernière peut s'étendre rapidement. Localisée sur les communes de Saint-Loup-de-Naud et de Longueville, il convient de surveiller les 4 points où celle-ci est présente pour limiter son extension au sein du contexte. Concernant le Ragondin, ce dernier a été observé par les agriculteurs et les riverains. Les terriers, témoins de leur présence, fragilisent les berges et peuvent entraîner des effondrements favorisant ainsi les phénomènes d'érosion. Cette espèce est localisée sur les communes de Longueville et de Saint-Loup-de-Naud.

5 - La pollution urbaine diffuse :

Une **station d'épuration** est présente sur la commune de Saint-Loup-de-Naud. Il apparaît que ce complexe est en conformité du point de vue de son fonctionnement et de son réseau et ne présente pas de dysfonctionnements. Cependant, sur le contexte, une grande partie des habitations riveraines ne sont pas raccordées au système d'assainissement. Des altérations de la qualité de l'eau sont ainsi visibles et de nombreux **points de rejets, répartis sur l'ensemble du contexte**, témoignent de cette situation. Un peu plus de 2 km du linéaire du Dragon sont ainsi impactés par ce facteur de perturbation.

Dragon

XII - Modules d'Actions Cohérentes

MAC 1 : Préservation et Maintien du niveau de conformité

Objectifs et Propositions d'actions	Gestion des habitats
	Entretien sélectif des embacles
	Décolmatage de frayères
	Gestion de la ripisylve
	Recréation/Restauration de la végétation rivulaire
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Plantation et entretien de haies
	Limitation des prélèvements d'eau superficielle
	Réduction des prélèvements d'eau superficielle
	Communication/sensibilisation auprès des propriétaires et utilisateurs
	Lutte contre les espèces invasives
	Eradication des espèces végétales invasives localisées
	Capture/Piègeage des espèces invasives animales
	Entretien des secteurs potentiellement colonisables par les espèces invasives
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
	Favoriser le raccordement aux systèmes d'assainissement collectifs
	Mise en conformité des techniques d'assainissement non collectif
	Acquisition et actualisation des connaissances
	Actualisation des données concernant l'IPP
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Suivi de reproduction	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Dragon

XIII - Préconisations

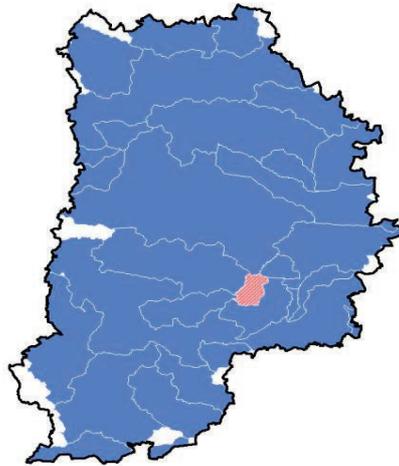
Le contexte apparaît comme conforme au regard de l'Indice de Potentialité Piscicole. Il est donc nécessaire de maintenir ce niveau de conformité et de mobiliser le MAC 1 en vue de la préservation du milieu aquatique.

XIV - Proposition de Gestion

Gestion Patrimoniale

Auxence amont

I - Situation Générale



Légende :

	Cours principal
	Réseau hydrographique secondaire
	Limites communales
	Limites du contexte

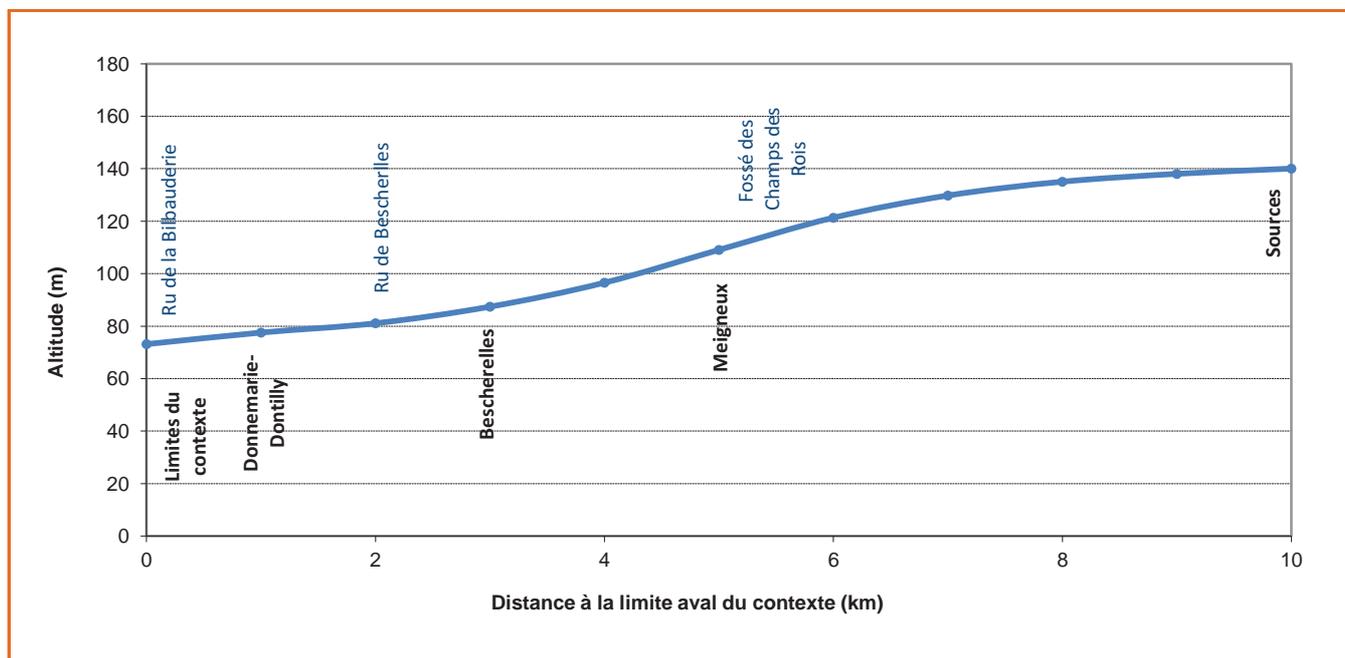
Sources :
Mode d'occupation des sols © IAURIF, MOS 2012
IGN BDCarto 2003

II - Description Générale

L'Auxence prend sa source sur la commune de Sognolles-en-Montois et se jette en rive droite de la Seine, à Marolles-sur-Seine après un parcours de plus de 30 km. Sur le contexte, le linéaire de ce cours d'eau est de 8,8 km durant lesquels il reçoit les eaux du ru de Bécherelles et du ru de la Bilbauderie. Ce dernier constitue la limite aval du contexte.

Auxence amont

III - Profil(s) en Long



IV - Données Générales

Limites du contexte	Amont	Source
	Aval	Confluence avec le ru de la Bilbauderie
Réseau Hydrographique	Cours principal	L'Auxence
	Affluent(s)	FRHR41-F2410650 fossé des champs des rois ; FRHR41-F2411000 ru de bécherelles ; FRHR41-F2412000 ru de la bilbauderie
Masse(s) d'eau DCE		FRHR41
Objectifs de Bon Etat DCE		Bon état global : 2015 Bon état écologique : 2015 Bon état chimique : 2015
Linéaire en eau du contexte	Cours principal	8,8 km
	Affluent(s)	11 km
Superficie du contexte		36,3 km ²

Auxence amont

Pente moyenne du cours principal	6,7 ‰	
Statut foncier	Privé	
Police	de l'Eau	DDT de Seine-et-Marne, ONEMA
	de la Pêche	ONCFS, ONEMA
Carte(s) IGN	2516 Est	
Gestionnaire(s)	Le Syndicat Intercommunal d'aménagement de l'Auxence a compétence sur le cours d'eau principal et ses affluents jusqu'à la commune de Luisetaines comprise.	

Auxence amont

V - Zonage(s) réglementaire(s) :

SAGE	-
Arrêté(s) Préfectoral(aux) de Protection de Biotope	-
Site(s) Inscrit(s)	-
Site(s) Classé(s)	-
Réserve(s) Naturelle(s) Nationale(s)	-
Réserve(s) Naturelle(s) Régionale(s)	-
Parc(s) Naturel(s) Régional(aux)	-
Décret(s) relatif(s) aux frayères	Liste 1 : Chabot, Lamproie de planer, Truite fario : Des sources (SOGNOLLES-EN-MONTOIS) à la confluence avec le Ru de Becherelles (DONNEMARIE-DONTILLY)
Classement au titre des continuités écologiques	Liste 1 sur l'ensemble du cours d'eau

VI - Espace(s) naturel(s) :

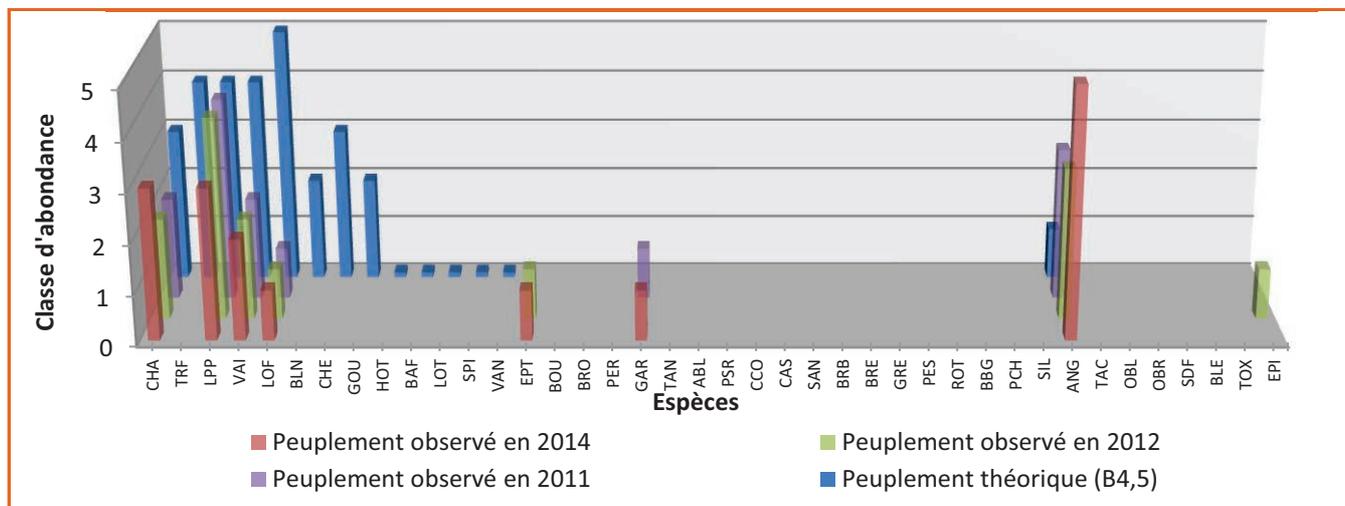
Espace(s) Naturel(s) Sensible(s)	-
ZNIEFF(s) de type I	-
ZNIEFF(s) de type II	-
Site(s) Natura 2000	-
Réservoir(s) Biologique(s)	L'Auxence, de Meigneux à Donnemarie-Dontilly

Auxence amont

VII - Peuplement Piscicole

Type de contexte	Salmonicole
Espèce(s) repère(s)	Truite fario
Niveau de conformité	Perturbé
Niveau Typologique Théorique	4,3
Intégrité du peuplement en place (/20)	4
SI2E Eau (/20)	6,3
SI2E Habitat (/20)	1,8
Migrateur Amphihalien	Anguille

VIII - Graphique du peuplement en place et du peuplement théorique



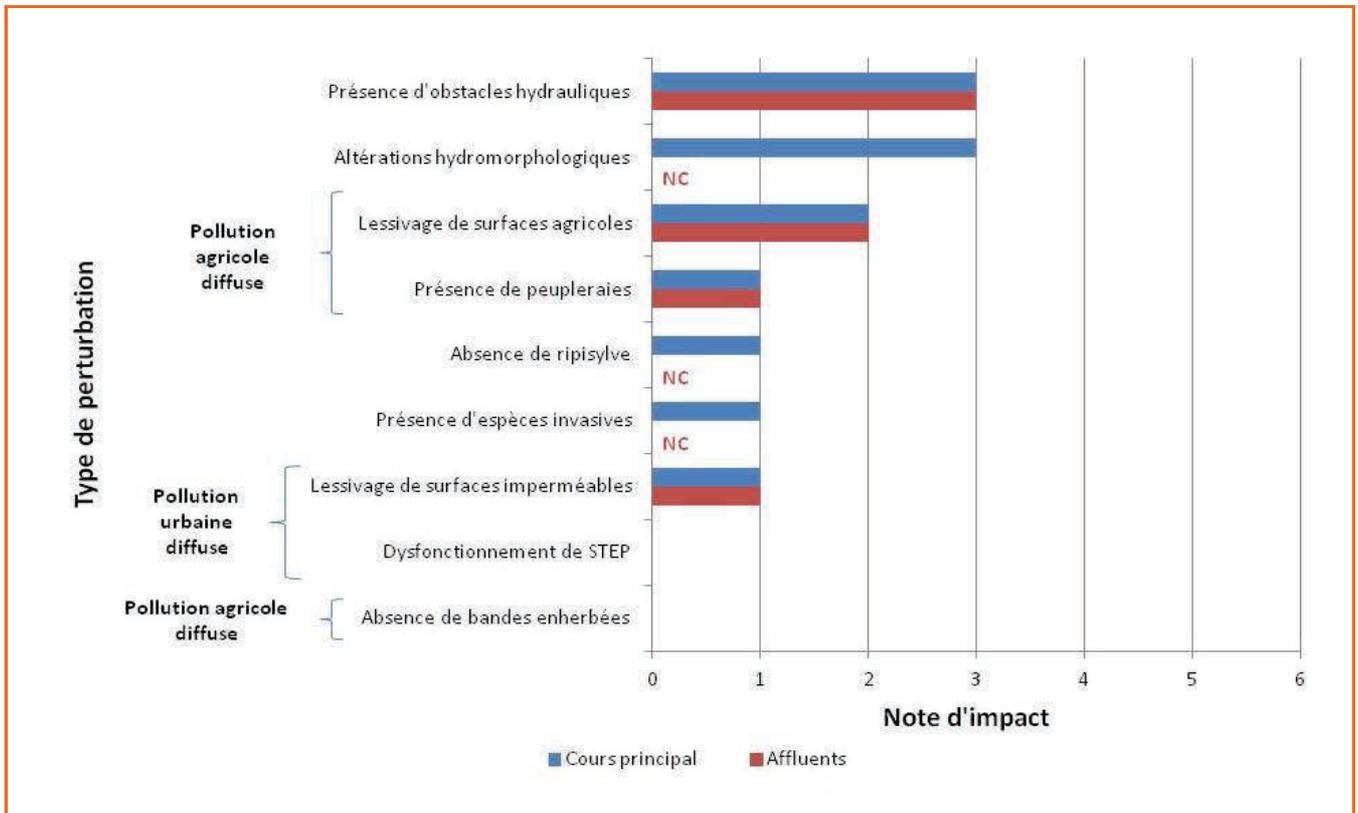
Auxence amont

IX - Halieutisme

Catégorie Piscicole	2ème catégorie piscicole
AAPPMA(s)	-
Société(s) non agréée(s)	-
Gestion halieutique actuelle	-
Réciprocité interdépartementale (EHGO)	-
Réserve(s) de pêche	-

Auxence amont

X - Graphique des Facteurs de Perturbation



XI - Résumé des Facteurs de Perturbation

1 - Les altérations hydromorphologiques :

Des **travaux hydrauliques** sur le lit mineur ont été menés sur certaines portions du contexte. En amont de l'Auxence, sur les parties traversant des zones agricoles entre la mare Gigot et la commune de Meigneux, l'**aspect rectiligne** du cours d'eau est le résultat de ces interventions. Plus en aval, à l'approche de la commune de Donnemarie-Dontilly, au lieu-dit « les Couloux », le **lit perché** témoigne également des travaux menés pour l'utilisation de la force hydraulique au détriment du milieu aquatique. Bien qu'une majeure partie de l'Auxence est été préservée, ces travaux irréversibles ont modifié la morphologie d'une partie du cours d'eau conduisant à la banalisation des habitats piscicoles de ces portions et à la création d'un substrat de type limoneux.

2 - La présence d'obstacles hydrauliques :

18 **ouvrages hydrauliques** peuvent être répertoriés sur le contexte de l'Auxence amont, dont 5 obstacles **infranchissables** par les espèces piscicoles sur le cours principal et 1 sur les affluents, au niveau du ru de la Bilbauderie, en aval du lieu-dit « la Sainte-Presles ». Parmi ces derniers, il est possible de distinguer notamment l'ancien seuil du moulin Guillemard en amont de Donnemarie-Dontilly et celui situé à l'aval de la confluence avec le ru de Bécherelles. Ces ouvrages impactent une grande partie du cours principal, d'un point de vue hydromorphologique notamment, par la création de zones de « remous » en amont, mais aussi en constituant des obstacles au transit sédimentaire.

Auxence amont

3 - La pollution agricole diffuse :

L'agriculture est fortement représentée sur le contexte avec plus de 65% de sa surface utilisée pour des **cultures intensives**. Lors d'épisodes pluvieux, ces parcelles vont subir un lessivage qui va conduire à la mobilisation des différentes **substances chimiques** pouvant être employées et vont alors être susceptibles de rejoindre le cours d'eau par ruissellement. L'inventaire de ces espaces au contact direct du réseau hydrographique fait ressortir que plus de 42% du linéaire du cours principal et 41% du linéaire des affluents sont susceptibles de recueillir ces apports de substances exogènes. Ce sont les sources de l'Auxence, entre la mare Gigot et la commune de Meigneux, ainsi que les différents affluents qui sont le plus soumis à ce facteur de perturbation. La **populiculture** est également représentée sur le contexte mais dans une densité moindre. 5 parcelles de moins de 110 m linéaires, mais dont une de 350 m au niveau du moulin de Guillemard, sont en contact direct avec le cours principal. Une parcelle de 190 m se trouve également le long du ru de la Bilbauderie, en aval du lieu-dit « la Sainte-Preles ».

4 - L'absence de ripisylve :

La **ripisylve** est dense et de type mixte (arborescente, arbustive et buissonnante) sur le contexte avec la présence de nombreuses essences ligneuses telles que le noyer, le chêne pédonculé, le frêne, le merisier ou encore le sureau, l'églantier, le prunellier et l'aubépine. Cependant, certains secteurs, en amont de la commune de Meigneux et au niveau de la traversée des différentes zones urbanisées du contexte, possèdent une **densité** de végétation rivulaire **faible** limitant ainsi l'effet « piège » sur les eaux de ruissellement. Ce sont un peu plus d'1 km de bordures de cours d'eau qui présentent une ripisylve insuffisante en terme quantitatif.

5 - La pollution urbaine diffuse :

2 **stations d'épuration** sont dénombrées sur le contexte dont 1 sur la commune de Meigneux, et 1 à Gurcy-le-Châtel. La première rejette ses effluents dans le cours principal de l'Auxence tandis que le rejet de la seconde se fait au niveau du ru de la Bilbauderie. D'après la SDASS réalisée en 2011 par le SATESE de Seine-et-Marne, ces 2 complexes ont de bons rendements et ne semblent pas être sources de dysfonctionnements. Les **surfaces imperméables** situées à proximité des cours d'eau sont concentrées au niveau des différentes zones urbaines du contexte. Lors d'épisodes pluvieux, les diverses substances déposées vont alors être mobilisées dans les eaux de ruissellement et vont potentiellement rejoindre le réseau hydrographique par voie gravitaire. Ce facteur de perturbation apparaît comme faible en terme d'intensité.

6 - La présence d'espèces invasives :

Une station de **Renouée du japon** (*Fallopia japonica*) est située en amont de Meigneux, entre le chemin de grande randonnée et la lisière du bois de la commune. Les capacités prolifératrices de cette espèce étant importantes, il convient de surveiller cette station et d'intervenir pour en limiter l'extension.

Auxence amont

XII - Modules d'Actions Cohérentes

MAC 2 : Atteinte d'un IPP de classe 1 sur au moins 80% du linéaire

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Recréation d'un tracé plus sinueux
	Recharge granulométrique
	Implantation d'épis
	Recréation de ripisylve
	Entretien sélectif des embacles
	Création / aménagement de frayères à truites
	Décolmatage de frayères
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Plantation et entretien de haies
	Reconversion de peupleraies situées en bordure de cours d'eau
	Gestion de la ripisylve
	Recréation/Restauration de la végétation rivulaire
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Lutte contre les espèces invasives
	Identification des espèces et cartographie des foyers d'implantation
	Eradication des espèces végétales invasives localisées
	Entretien des secteurs potentiellement colonisables par les espèces invasives
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
	Réduction des rejets urbains
	Favoriser le raccordement aux systèmes d'assainissement collectifs
	Acquisition et actualisation des connaissances
Acquisition et actualisation des données concernant l'IPP	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Auxence amont

MAC 1 : Préservation et Maintien du niveau de conformité

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Entretien sélectif des embacles
	Décolmatage de frayères
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Plantation et entretien de haies
	Gestion de la ripisylve
	Recréation/Restauration de la végétation rivulaire
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Lutte contre les espèces invasives
	Eradication des espèces végétales invasives localisées
	Entretien des secteurs potentiellement colonisables par les espèces invasives
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
	Réduction des rejets urbains
	Favoriser le raccordement aux systèmes d'assainissement collectifs
	Acquisition et actualisation des connaissances
Acquisition et actualisation de données concernant les IPP	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Suivi de reproduction	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Auxence amont

XIII - Préconisations

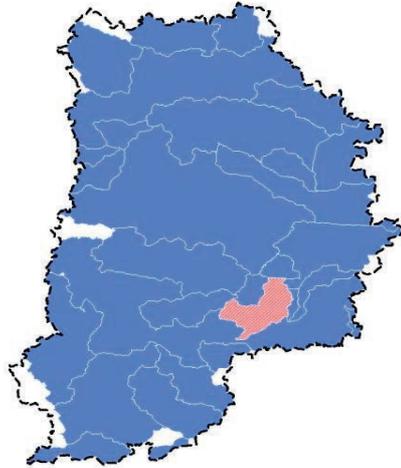
Le contexte apparaît comme perturbé au regard de l'Indice de Potentialité Piscicole avec 30% de linéaire conforme. Au vu des objectifs imposés par la DCE (2015), il est nécessaire d'engager le maximum d'actions pour pouvoir les atteindre. L'objectif est donc de mobiliser le MAC 2 afin d'atteindre au moins 80% de linéaire conforme.

XIV - Proposition de Gestion

Gestion Patrimoniale Différée

Auxence aval

I - Situation Générale



Légende :

	Cours principal
	Réseau hydrographique secondaire
	Limites communales
	Limites du contexte

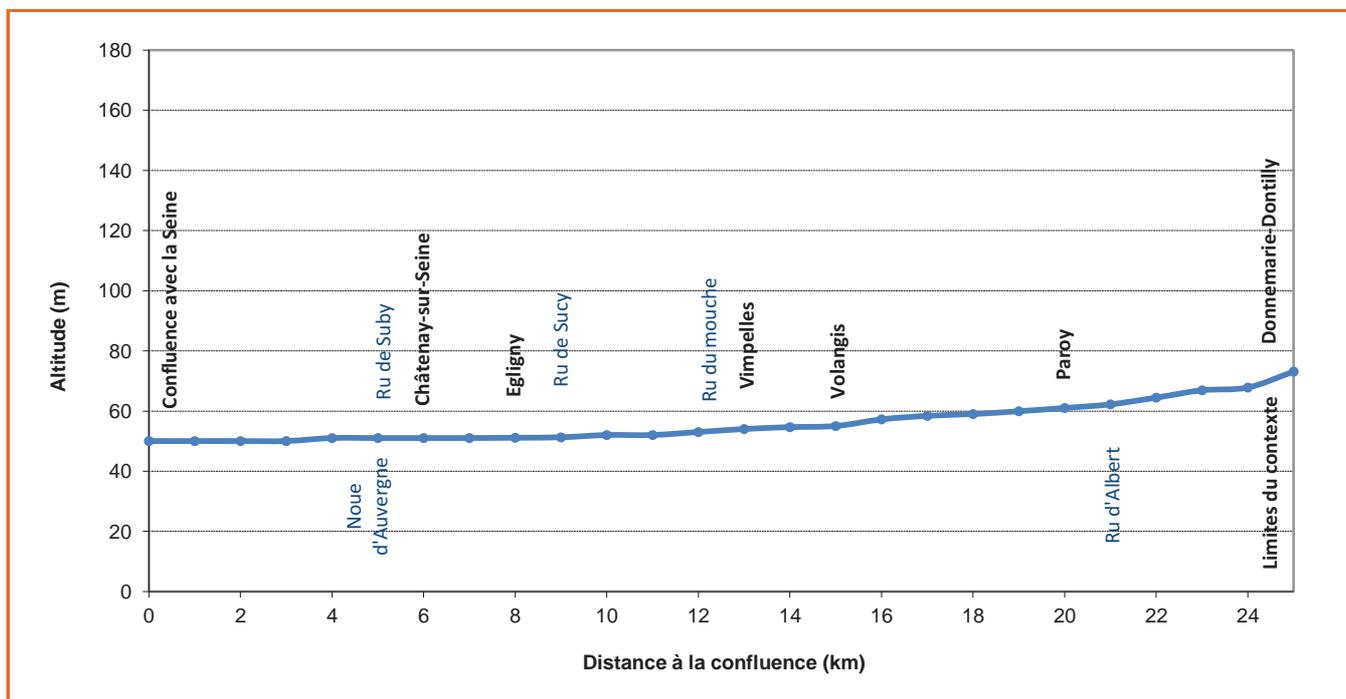
Sources :
Mode d'occupation des sols © IAURIF, MOS 2012
IGN BDCarto 2003

II - Description Générale

La partie aval de l'Auxence se distingue de sa partie amont par un changement du peuplement piscicole avec entre autre l'apparition du Brochet. Elle reçoit les eaux de plusieurs affluents dont la majorité se situe en rive droite de son cours. Après 25 km de linéaire sur le contexte, le cours d'eau conflue en rive droite de la Seine, au niveau de la commune de Marolles-sur-Seine. C'est dans les derniers kilomètres de son parcours qu'elle prend également le nom de « la Vieille Seine ».

Auxence aval

III - Profil(s) en Long



IV - Données Générales

Limites du contexte	Amont	Confluence avec le ru de la Bilbauderie
	Aval	Confluence avec la Seine
Réseau Hydrographique	Cours principal	L'Auxence
	Affluent(s)	FRHR41-F2414000 ru d'albert ; FRHR41-F2418000 ru du mouche ; FRHR41-F2421000 ru de sucy ; FRHR41-F2424000 ru de suby ; FRHR41-F2425000 noüe d'auvergne
Masse(s) d'eau DCE		FRHR41
Objectifs de Bon Etat DCE		Bon état global : 2015 Bon état écologique : 2015 Bon état chimique : 2015
Linéaire en eau du contexte	Cours principal	25,2 km
	Affluent(s)	50,8 km
Superficie du contexte		111 km ²

Auxence aval

Pente moyenne du cours principal	0,9 ‰	
Statut foncier	Privé	
Police	de l'Eau	DDT de Seine-et-Marne, ONEMA
	de la Pêche	ONCFS, ONEMA, FDAAPPMA77
Carte(s) IGN	2516 Est; 2517 Est	
Gestionnaire(s)	Le Syndicat Intercommunal d'aménagement de l'Auxence a compétence sur le cours d'eau principal et ses affluents jusqu'à la commune de Luisetaines comprise. Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la vallée de la Seine est quant à lui compétent pour la partie "Vieille Seine".	

Auxence aval

V - Zonage(s) réglementaire(s) :

SAGE	-
Arrêté(s) Préfectoral(aux) de Protection de Biotope	Plan d'eau de la Bachère
Site(s) Inscrit(s)	-
Site(s) Classé(s)	-
Réserve(s) Naturelle(s) Nationale(s)	-
Réserve(s) Naturelle(s) Régionale(s)	-
Parc(s) Naturel(s) Régional(aux)	-
Décret(s) relatif(s) aux frayères	Liste 1 : Chabot, Lamproie de planer, Truite fario, Vandoise : De la confluence avec le Ru de Becherelles (DONNEMARIE-DONTILLY) à la confluence avec la Seine (MAROLLES-SUR-SEINE) Liste 2 : Brochet : De la confluence avec le Ru de Becherelles (DONNEMARIE-DONTILLY) à la confluence avec la Seine (MAROLLES-SUR-SEINE)
Classement au titre des continuités écologiques	Liste 1 sur l'ensemble du cours d'eau

VI - Espace(s) naturel(s) :

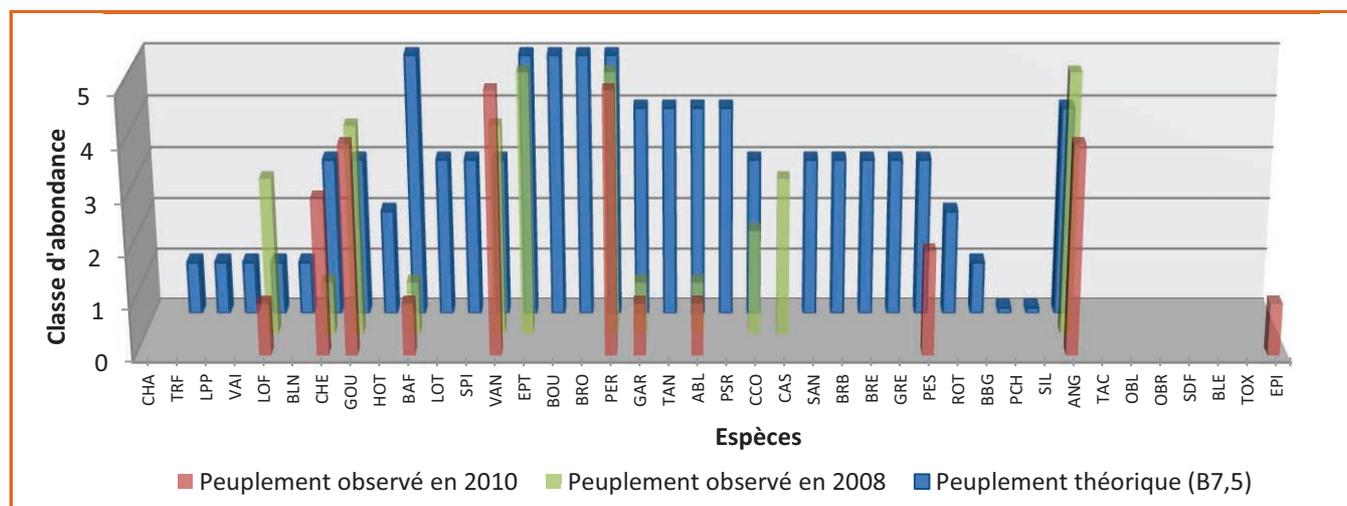
Espace(s) Naturel(s) Sensible(s)	-
ZNIEFF(s) de type I	Noue de la Vieille Seine à Vimpelles ; Marais à Volangis ; Vallée de l'Auxence à Paroy ; Rivière de l'Auxence de Châtenay-sur-Seine à la confluence ; Plans d'eau de la ferme de Roselle ; Plans d'eau de Chancelard ; Bois de Châlon ; Plans d'eau de la Pièce Mare et de la Grande Prairie ; Bois alluvial de l'Ermitage Etang de l'Ermitage à La Tombe
ZNIEFF(s) de type II	Vallée de la Seine entre Montereau et Melz-sur-Seine (Bassée)
Site(s) Natura 2000	-
Réservoir(s) Biologique(s)	L'Auxence, de Meigneux à Donnemarie-Dontilly ; La Vieille Seine

Auxence aval

VII - Peuplement Piscicole

Type de contexte	Intermédiaire
Espèce(s) repère(s)	Truite fario et Brochet
Niveau de conformité	Perturbé
Niveau Typologique Théorique	7,5
Intégrité du peuplement en place (/20)	4,1
SI2E Eau (/20)	6,4
SI2E Habitat (/20)	1,7
Migrateur Amphihalin	Anguille

VIII - Graphique du peuplement en place et du peuplement théorique



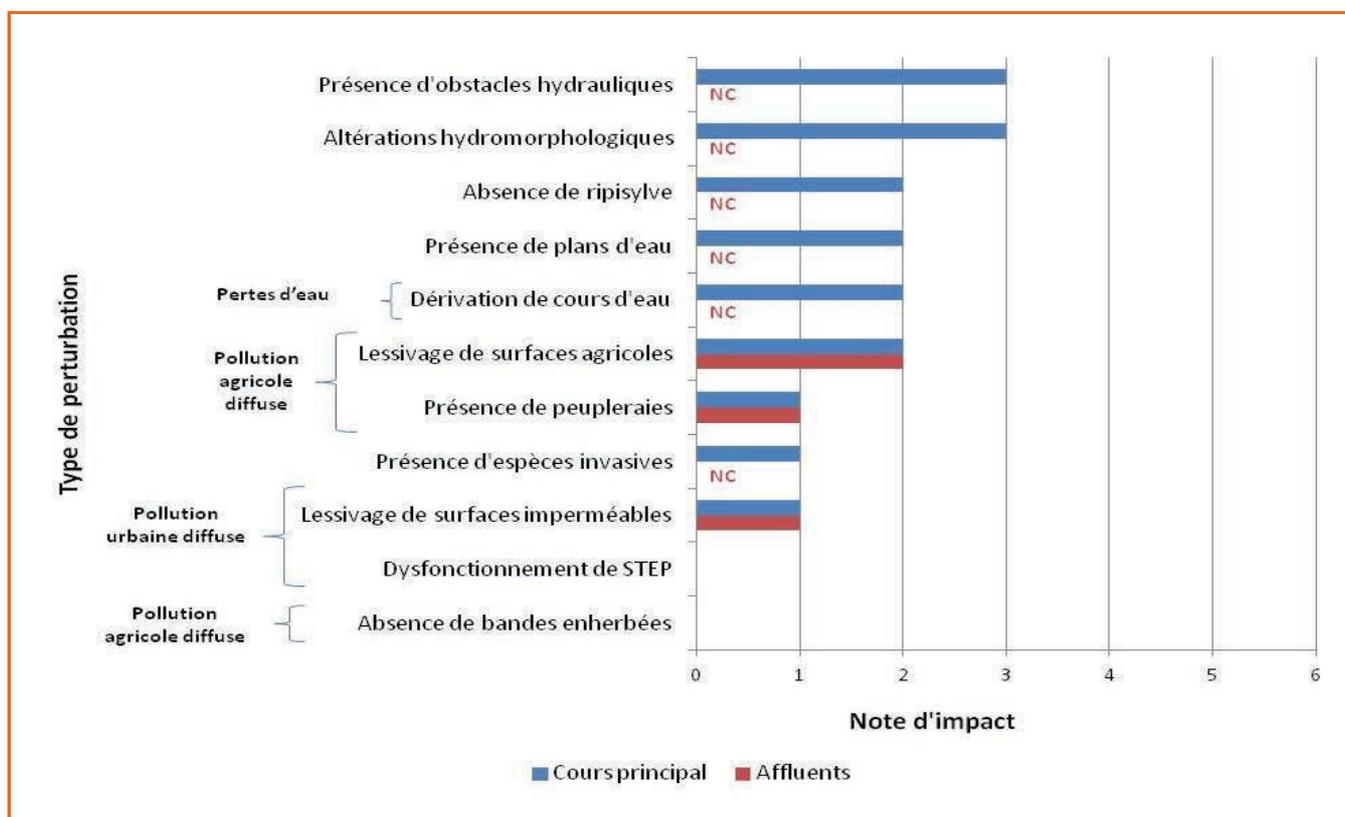
Auxence aval

IX - Halieutisme

Catégorie Piscicole	2ème catégorie piscicole
AAPPMA(s)	AAPPMA "Le Barbillon de Balloy- Gravon- La Tombe et les Amis de la Vieille Seine" à Balloy-Gravon-La Tombe
Société(s) non agréée(s)	-
Gestion halieutique actuelle	-
Réciprocité interdépartementale (EHGO)	oui
Réserve(s) de pêche	-

Auxence aval

X - Graphique des Facteurs de Perturbation



XI - Résumé des Facteurs de Perturbation

1 - Les altérations hydromorphologiques :

Sur le contexte, 50% du linéaire du cours principal ont fait l'objet de **travaux hydrauliques** induisant la **surlargeur** ainsi que le **surcreusement** du lit mineur d'aujourd'hui. Ces portions de l'Auxence affectées se situent dans la moitié amont du contexte, sur la traversée de Donnemarie-Dontilly, des suites des aménagements des berges sur les zones urbaines, jusqu'à Vimpelles, au niveau des différentes zones de cultures riveraines. L'un des objectifs était de permettre un meilleur drainage des terres agricoles. Les conséquences induites et visibles aujourd'hui sont la banalisation du milieu du fait de la linéarité du cours d'eau, la disparition de zones d'habitats favorables au développement des différentes espèces aquatiques mais également la déconnexion entre la rivière et les zones humides annexes.

2 - La présence d'obstacles hydrauliques :

15 **ouvrages hydrauliques** peuvent être répertoriés sur le contexte de l'Auxence aval, dont 4 obstacles **infranchissables** par les espèces piscicoles sur le cours principal au niveau de l'amont du contexte, sur les communes de Donnemarie-Dontilly et de Sigy. Ces ouvrages, en plus de constituer un obstacle pour la colonisation des secteurs amont par les espèces piscicoles, sont aussi une contrainte pour le transit sédimentaire et sont responsables de la formation de zones d'accumulation de sédiments fins.

Auxence aval

3 - La pollution agricole diffuse :

L'agriculture est représentée sur le contexte sur plus de 68% de sa surface. Lors d'épisodes pluvieux, les différentes zones de cultures vont subir un lessivage, mobilisant ainsi les différentes **substances chimiques** employées, dans les eaux de ruissellement. L'inventaire de ces espaces au contact direct du réseau hydrographique fait ressortir que plus de 36% du linéaire du cours principal et 48% du linéaire des affluents sont susceptibles de recueillir ces apports de substances exogènes. De plus, l'aspect diffus de ces terres agricoles sur le contexte constitue un facteur d'accumulation tout au long du cours d'eau. La **populiculture** est plus importante que sur le contexte amont avec 33 parcelles recensées en bordure du cours principal et 33 sur les bords des affluents. Elles apparaissent au niveau de la commune de Sigy jusqu'à l'aval du contexte avec une densité importante sur les communes de Paroy, Luisetaines, Saint-Sauveur-lès-Bray et Vimpelles. Le linéaire de cours d'eau au contact de ces espaces peut également varier de quelques mètres à plus de 500 m et représente un linéaire cumulé de 5 km sur le cours principal et de 3,8 km sur les affluents.

4 - L'absence de ripisylve :

La **ripisylve** est dense et de type arborescente sur le contexte. De plus, la diversité des essences est importante avec la présence de nombreuses essences ligneuses telles que le noyer, le chêne pédonculé, le frêne, le merisier ou encore le sureau, l'églantier, le prunellier et l'aubépine. Cependant, certains secteurs répartis sur 21% du linéaire, soit plus de 5 km, ont une **densité** de végétation rivulaire plus **faible**. L'effet tampon sur les eaux de ruissellement est ainsi limité. C'est le cas notamment en amont dans la traversée de Donnemarie-Dontilly mais aussi dans la zone médiane du contexte, sur les communes de Vimpelles, Egligny et Chatenay-sur-Seine.

5 - La présence de plans d'eau et dérivation des débits :

Les douves du château de Sigy constituent un **plan d'eau** et donc une zone de réchauffement de l'eau entraînant ainsi une diminution de la teneur en oxygène dissous, néfaste pour les peuplements piscicoles en place à l'aval. Une sédimentation accrue est également visible. De plus, l'alimentation en eau de ce site se fait par **dérivation** d'une partie de l'Auxence accentuant ainsi les phénomènes d'étiages sur le cours principal.

6 - La pollution urbaine diffuse :

5 **stations d'épuration** sont dénombrées sur le contexte dont 3 (Donnemarie-Dontilly, Egligny et Chatenay-sur-Seine) rejetant leurs effluents dans le cours principal de l'Auxence et 2 (Mons-en-Montois et Montigny-Lencoup) au niveau du ruisseau de Mons et du ru de Sucy. D'après le rapport de la SDASS de 2011, réalisé par le SATESE de Seine-et-Marne, ces complexes possèdent de bons rendements et ne sont pas sources de dysfonctionnements. Les **surfaces imperméables** situées à proximité des cours d'eau sont concentrées au niveau des différentes zones urbaines du contexte. Lors d'épisodes pluvieux, les diverses **substances déposées** vont alors être mobilisées dans les eaux de ruissellement et potentiellement rejoindre le réseau hydrographique par voie gravitaire. Ce facteur de perturbation apparaît comme faible en terme d'intensité.

Auxence aval

7 - La présence d'espèces invasives :

La **Renouée du Japon** (*Fallopia japonica*) est recensée sur le contexte sous la forme de 3 massifs sur la commune d'Egigny, 1 station sur la commune de Chatenay-sur-Seine et au niveau de la RD 77b sur la commune de Paroy. Les capacités prolifératrices de cette espèce étant importantes, il convient de surveiller ces stations et d'intervenir pour en limiter l'extension.

Auxence aval

XII - Modules d'Actions Cohérentes

MAC 2 : Atteinte d'un IPP de classe 1 sur au moins 80% du linéaire

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Recréation d'un tracé plus sinueux
	Mise en place de bancs alluviaux alternés
	Recharge granulométrique
	Implantation d'épis
	Entretien sélectif des embacles
	Reconnexion d'annexes hydrauliques
	Création / aménagement de frayères à brochets
	Création / aménagement de frayères à truites
	Décolmatage de frayères
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Réduction de l'impact des plans d'eau
	Déconnexion d'étangs au fil de l'eau
	Limitation des prélèvements d'eau superficielle
	Réduction des prélèvements d'eau superficielle
	Communication/sensibilisation auprès des propriétaires et utilisateurs
	Gestion de la ripisylve
	Recréation/Restauration de la végétation rivulaire
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Reconversion de peupleraies situées en bordure de cours d'eau
	Lutte contre les espèces invasives
	Identification des espèces et cartographie des foyers d'implantation
	Eradication des espèces végétales invasives localisées
	Entretien des secteurs potentiellement colonisables par les espèces invasives
Limitation de la pollution urbaine diffuse	
Réduction des rejets urbains	
Favoriser le raccordement aux systèmes d'assainissement collectifs	
Acquisition et actualisation des connaissances	
Actualisation des données concernant l'IPP	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Auxence aval

MAC 1 : Préservation et Maintien du niveau de conformité

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Entretien sélectif des embacles
	Décolmatage de frayères
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Réduction de l'impact des plans d'eau
	Déconnexion d'étangs au fil de l'eau
	Limitation des prélèvements d'eau superficielle
	Réduction des prélèvements d'eau superficielle
	Communication/sensibilisation auprès des propriétaires et utilisateurs
	Gestion de la ripisylve
	Recréation/Restauration de la végétation rivulaire
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Plantation et entretien de haies
	Lutte contre les espèces invasives
	Eradication des espèces végétales invasives localisées
	Entretien des secteurs potentiellement colonisables par les espèces invasives
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
	Réduction des rejets urbains
	Favoriser le raccordement aux systèmes d'assainissement collectifs
	Mise en conformité des techniques d'assainissement non collectif
	Acquisition et actualisation des connaissances
Actualisation des données concernant l'IPP	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Suivi de reproduction	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Auxence aval

XIII - Préconisations

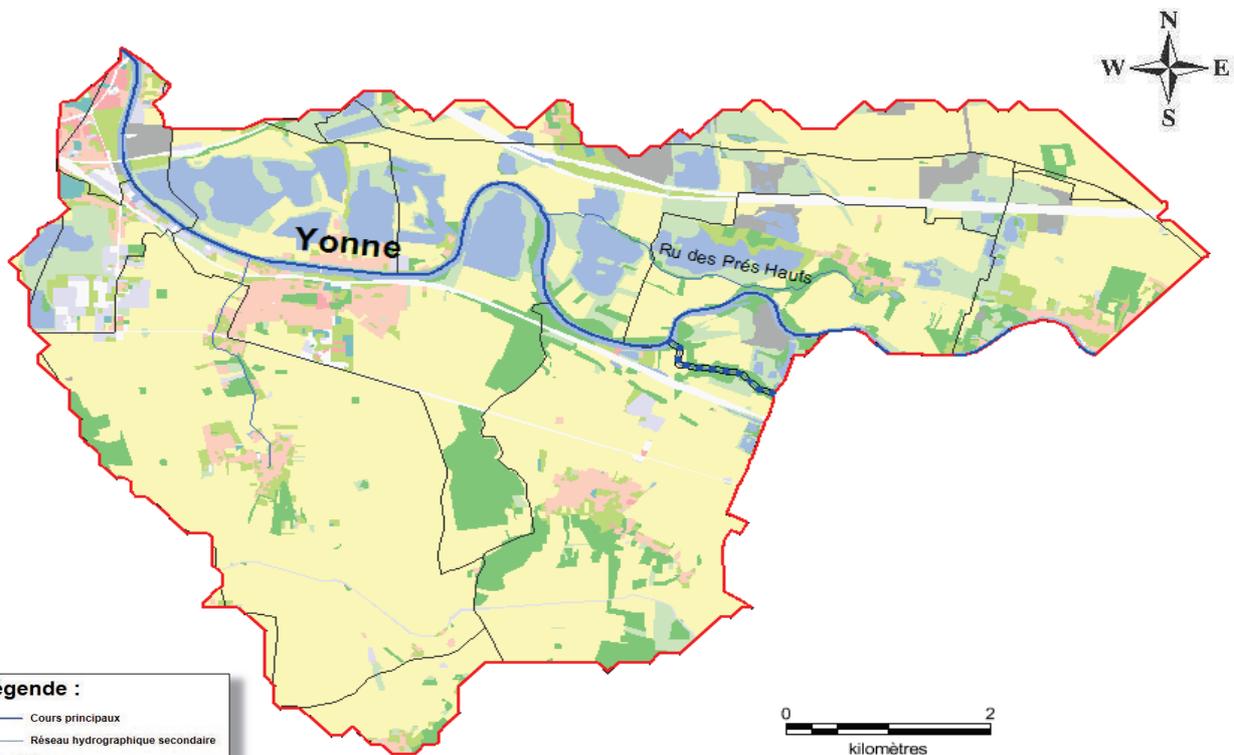
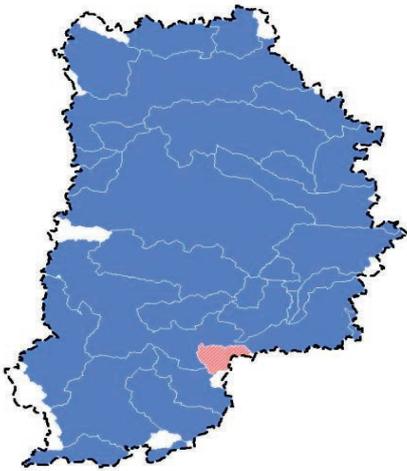
Le contexte apparaît comme perturbé au regard de l'Indice de Potentialité Piscicole. Au vu des objectifs imposés par la DCE (2015), il est nécessaire d'engager le maximum d'actions pour pouvoir les atteindre. L'objectif est donc de mobiliser le MAC 2 afin d'atteindre au moins 80% de linéaire conforme.

XIV - Proposition de Gestion

Gestion Patrimoniale Différée

Yonne

I - Situation Générale



Légende :

	Cours principaux
	Réseau hydrographique secondaire
	Canaux
	Limites communales
	Limites du contexte

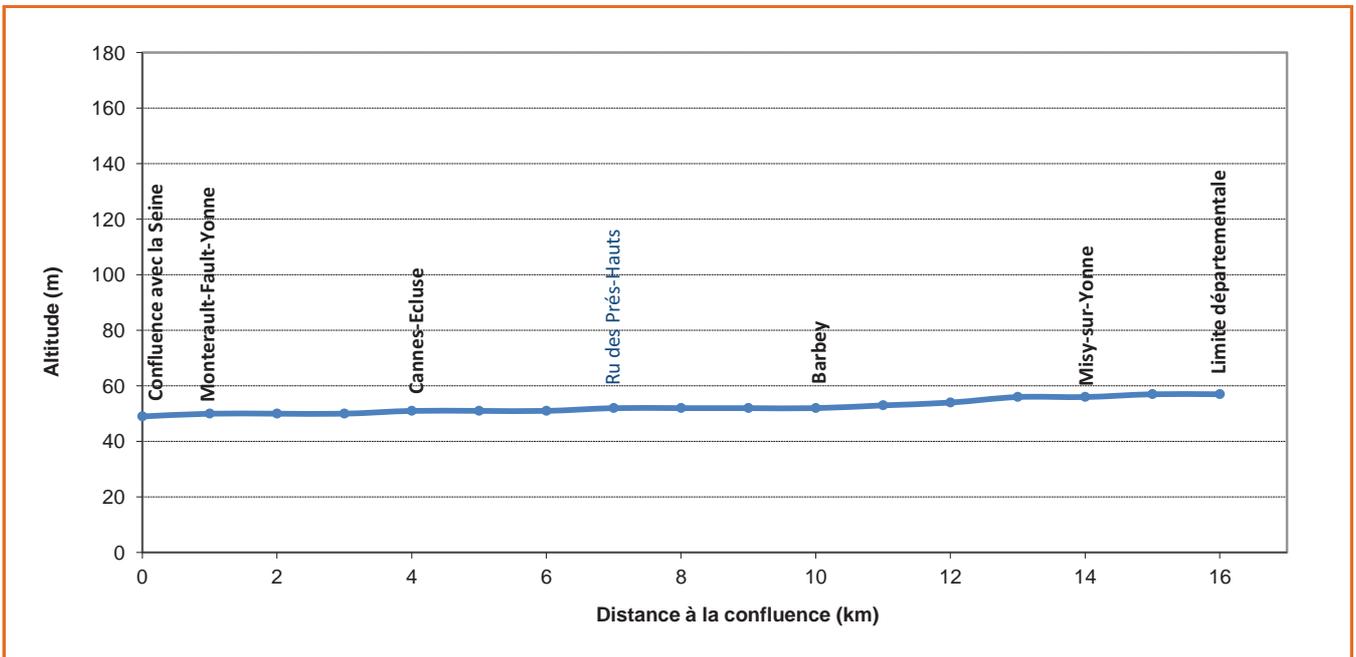
Sources :
Mode d'occupation des sols © IAURIF, MOS 2012
IGN BDCarto 2003

II - Description Générale

L'Yonne prend sa source dans le Morvan et s'écoule sur 298 km. Elle traverse le département du même nom avant d'entrer en Seine-et-Marne pour un parcours de 16 km. Elle conflue en rive gauche de la Seine à hauteur de Montereau-Fault-Yonne.

Yonne

III - Profil(s) en Long



IV - Données Générales

Limites du contexte	Amont	Limite départementale de Seine-et-Marne
	Aval	Confluence avec la Seine
Réseau Hydrographique	Cours principal	L'Yonne
	Affluent(s)	FRHR70A-F3596000 ru des près hauts
Masse(s) d'eau DCE		FRHR70A
Objectifs de Bon Etat DCE		Bon potentiel global : 2027 Bon potentiel écologique : 2015 Bon état chimique : 2027
Superficie du contexte		48,2 km ²
Pente moyenne du cours principal		0,5 ‰
Linéaire en eau du contexte	Cours principal	16 km
	Affluent(s)	7,7 km

Yonne

Statut foncier	Public
Police	de l'Eau DRIEE Ile-de-France, ONEMA
	de la Pêche ONCFS, ONEMA, FDAAPPMA77, AAPPMA, Brigade Fluviale
Carte(s) IGN	2517 Est; 2517 Ouest
Gestionnaire(s)	Voies Navigables de France est en charge de la gestion de l'Yonne au sein du département.

Yonne

V - Zonage(s) réglementaire(s) :

SAGE	-
Arrêté(s) Préfectoral(aux) de Protection de Biotope	Plans d'eau de Cannes-Ecluse, Plans d'eau du Carreau Franc
Site(s) Inscrit(s)	-
Site(s) Classé(s)	-
Réserve(s) Naturelle(s) Nationale(s)	-
Réserve(s) Naturelle(s) Régionale(s)	Réserve Naturelle des Seiglats
Parc(s) Naturel(s) Régional(aux)	-
Décret(s) relatif(s) aux frayères	Liste 1 : Chabot, Vandoise : De l'écluse de Misy-sur-Yonne (MISY-SUR-YONNE) à la confluence avec la Seine (MONTEREAU-FAULT-YONNE) Liste 2 : Brochet : De l'écluse de Misy-sur-Yonne (MISY-SUR-YONNE) à la confluence avec la Seine (MONTEREAU-FAULT-YONNE)
Classement au titre des continuités écologiques	Liste 1 et 2 : Sur l'ensemble du cours d'eau

VI - Espace(s) naturel(s) :

Espace(s) Naturel(s) Sensible(s)	Carreau Franc
ZNIEFF(s) de type I	Plans d'eau du chemin de Montereau-Fault-Yonne ; Plans d'eau des Préaux à Marolles-sur-Seine
ZNIEFF(s) de type II	-
Site(s) Natura 2000	Bassée et plaines adjacentes
Réservoir(s) Biologique(s)	-

Yonne

VII - Peuplement Piscicole

Type de contexte	Cyprinicole
Espèce(s) repère(s)	Brochet
Niveau de conformité	Dégradé
Niveau Typologique Théorique	-
Intégrité du peuplement en place (/20)	-
SI2E Eau (/20)	-
SI2E Habitat (/20)	-
Migrateur Amphihalien	-

VIII - Graphique du peuplement en place et du peuplement théorique

Absence de données

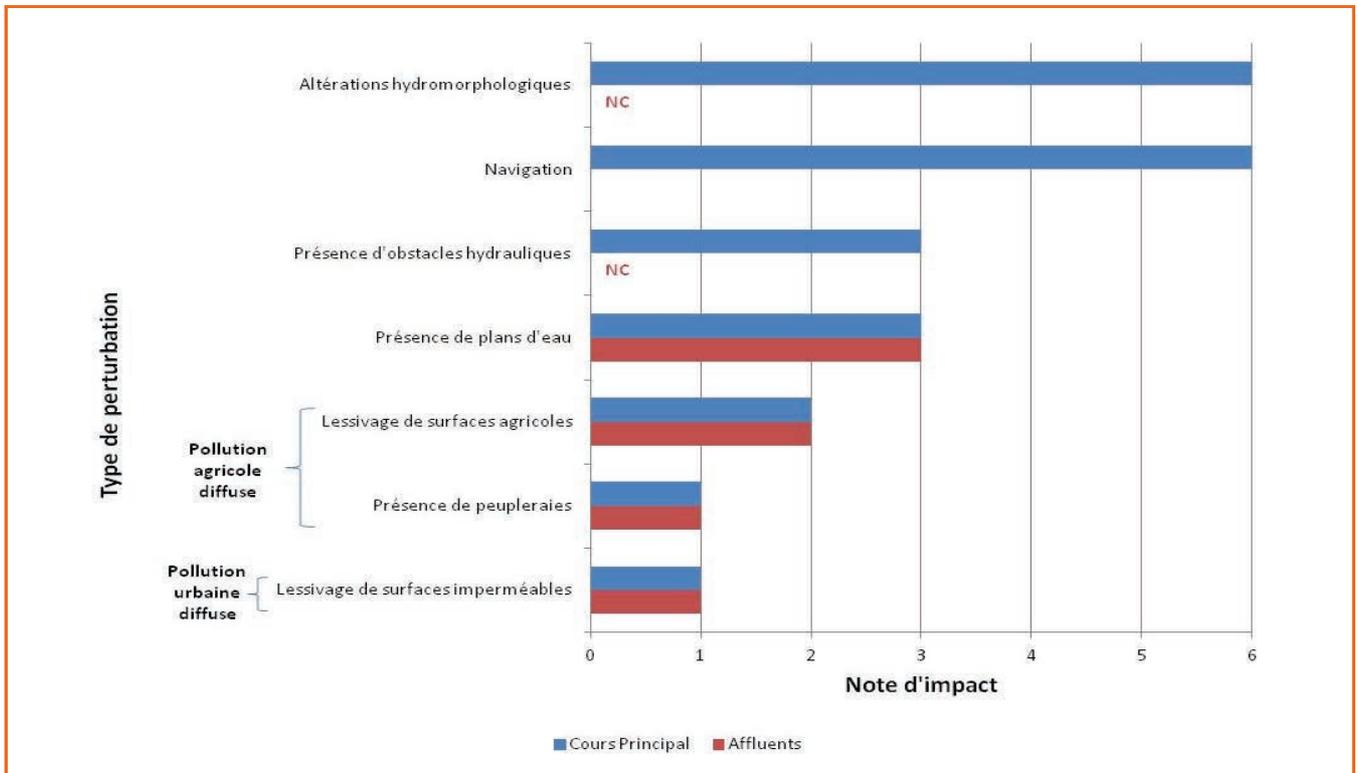
Yonne

IX - Halieutisme

Catégorie Piscicole	2ème catégorie piscicole
AAPPMA(s)	AAPPMA "Union des Pêcheurs de la Région Montereilaise" à Montereau-Fault-Yonne
Société(s) non agréée(s)	-
Gestion halieutique actuelle	-
Réciprocité interdépartementale (EHGO)	oui
Réserve(s) de pêche	<p>Réserve du barrage de Barbey, en rive gauche, depuis 50m en amont du barrage jusqu'à 50m en aval du barrage</p> <p>Réserve de l'écluse de Barbey, en rive droite, depuis 50m en amont de la pointe de l'estacade amont de l'écluse jusqu'à 50m en aval de la pointe de l'estacade aval de l'écluse</p> <p>Réserve du barrage de la Brosse, en rive gauche, depuis 50m en amont du barrage jusqu'à 50m en aval du barrage</p> <p>Réserve de l'écluse de la Brosse, en rive droite, depuis 50m en amont de la pointe amont de l'écluse jusqu'à 50m en aval de la pointe aval de l'estacade aval de l'écluse</p> <p>Réserve du barrage de Cannes-Ecluse, en rive gauche, depuis 50m en amont du barrage jusqu'à 50m en aval du barrage</p> <p>Réserve de l'écluse de Cannes-Ecluse, en rive droite, depuis 50m en amont de l'estacade amont de l'écluse jusqu'à 50m en aval de la pointe de l'estacade aval de l'écluse</p>

Yonne

X - Graphique des Facteurs de Perturbation



XI - Résumé des Facteurs de Perturbation

1 - Les altérations hydromorphologiques :

L'**aménagement de l'Yonne**, dans le but de permettre la **navigation**, a débuté à la fin du XVIème siècle et s'est poursuivi jusqu'à la fin du XIXème siècle. L'ensemble de son linéaire est aujourd'hui navigable. Le linéaire a ainsi été **canalisé** et une partie des **berges** a été **artificialisée**. A l'origine, la partie aval de l'Yonne était une vaste prairie inondable formée de noues. Ce chevelu pouvait également évoluer constamment. Les travaux menés ont **profondément modifié la morphologie** du cours d'eau en limitant les zones d'expansion de crues et par conséquent l'accessibilité aux zones potentielles de reproduction de certaines espèces comme le Brochet (*Esox lucius*) et sont responsables de la **banalisation des habitats piscicoles**. Ces modifications sont d'autant plus préjudiciables pour le milieu qu'elles sont irréversibles si aucuns travaux d'aménagement ne sont entrepris.

2 - La Navigation :

La **navigation** qui avait décliné dans les années 70 est en **recrudescence** depuis une dizaine d'années. Les **transports** de sable ainsi que de céréales sont aujourd'hui **fréquents** et les passages d'embarcations successifs induisent des perturbations sur le milieu aquatique. La **pollution** engendrée par les moteurs de bateaux via les huiles ou les carburants s'adjoint à la remise en suspension des sédiments et conduit à l'altération de la qualité physico-chimique de l'eau. Le **batillage** induit également une **érosion progressive des berges** non aménagées favorisant ainsi la **banalisation des habitats piscicoles**.

Yonne

3 - La présence d'obstacles hydrauliques :

3 **ouvrages** sont présents au niveau des communes de Barbey, Marolles-sur-Seine et Cannes-Ecluse. De type « Barrage-Ecluse », ils permettent la **régulation des niveaux d'eau** dans le but de favoriser la navigation. 2 d'entre eux ne sont pas équipés de dispositifs de franchissement pour la faune piscicole. Il s'agit des complexes de Marolles-sur-Seine et de Cannes-Ecluse. Le Barrage-Ecluse de Barbey est quant à lui équipé d'une passe à poisson. Cependant, le suivi de l'état fonctionnel des passes à poissons exploitées par la DIRBS indique que ce **dispositif de franchissement n'est pas fonctionnel** du fait d'un **entretien insuffisant** et d'une **accumulation des embâcles** à l'amont. En plus de **cloisonner** le cours d'eau, ces obstacles hydrauliques sont responsables de la formation d'un effet « plan d'eau » et constituent un facteur de réchauffement de l'eau. Enfin, ils altèrent également le bon fonctionnement du transit sédimentaire en créant des zones d'accumulation de sédiments.

4 - La présence de plans d'eau :

3 **plans d'eau** sont recensés sur le contexte dont 1 sur le cours principal au niveau de la commune de Cannes-Ecluse pour une surface de 88 ha et 2 sur le Ru des Prés Hauts au niveau des communes de Barbey et de Marolles-sur-Seine (dont 1 de 34 ha). Ces **espaces artificialisés** constituent des zones de refuges pour la faune piscicole. Cependant, ils sont responsables d'une augmentation de la température de l'eau, d'une diminution de la teneur en oxygène dissous et forment des zones d'accumulation des sédiments.

5 - La pollution agricole diffuse :

Le contexte est soumis à une **forte dominante agricole**. Plus de 68% de sa surface est recouverte par des exploitations principalement céréalières. Lors d'épisodes pluvieux, ces parcelles vont faire l'objet d'un lessivage qui va conduire à la mobilisation des **différentes substances chimiques** pouvant rejoindre le cours d'eau. L'inventaire de ces espaces au contact direct du réseau hydrographique fait ressortir que 51% du linéaire du cours principal et 39% du linéaire du ru des Prés-Hauts, du canal de la commune de Brosse-Montceaux et du cours d'eau de la commune de Cannes-Ecluse sont susceptibles de recueillir un apport de substances exogènes. La **populiculture** est également représentée sur le contexte. 10 parcelles de 300 m linéaires de moyenne sont situées à proximité du cours d'eau, et se répartissent sur la moitié amont du contexte. Concernant les affluents, une peupleraie de 1100 m linéaires se situe au niveau de la commune de Barbey, sur le ru des Prés-Hauts. Cette espèce est fortement consommatrice d'eau et peut accentuer les phénomènes d'étiage sur le cours d'eau et provoquer l'assèchement des zones humides annexes. De plus, certains **traitements chimiques** favorables à la croissance de cette essence peuvent être responsables de la dégradation de la qualité physico-chimique des eaux.

6 - La pollution urbaine diffuse :

Des **surfaces imperméables** situées à proximité des cours d'eau sont réparties sur l'ensemble du contexte avec cependant une **densité plus importante** sur la commune de Cannes-Ecluse. Lors d'épisodes pluvieux, les diverses substances déposées vont alors être mobilisées dans les eaux de ruissellement et potentiellement rejoindre le réseau hydrographique par voie gravitaire. Ce facteur de perturbation apparaît comme faible en terme d'intensité.

Yonne

XII - Modules d'Actions Cohérentes

MAC 3 : Gain d'au moins 20 points sur le linéaire en classe 1 d'IPP

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Entretien sélectif des embacles
	Reconnexion d'annexes hydrauliques
	Restauration/Recréation de ripisylve
	Réduction des contraintes liées à la navigation
	Emprise faible : protection semi végétale et étalement des contraintes en berges
	Emprise forte : Evacuation des résidus anciens de protection et expression des dynamiques érosives
	Création de berges lagunées
	Restauration de la continuité écologique
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Aménagement hydraulique permettant la franchissabilité piscicole (passe à poisson, rivière de contournement...)
	Réduction de l'impact des plans d'eau
	Déconnexion d'étangs au fil de l'eau
	Acquisition et actualisation des connaissances
Actualisation des données concernant l'IPP	
Mise en place du suivi des populations piscicoles	
Mise en place du suivi thermique du cours d'eau	

Yonne

MAC 2 : Atteinte d'un IPP de classe 1 sur au moins 80% du linéaire

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Reconnexion d'annexes hydrauliques
	Recréation de ripisylve
	Entretien sélectif des embacles
	Préservation des tronçons naturels ou renaturalisés
	Création/Aménagement de frayères à Brochets
	Réduction des contraintes liées à la navigation
	Emprise faible : protection semi végétale et étalement des contraintes en berges
	Emprise forte : Evacuation des résidus anciens de protection et expression des dynamiques érosives
	Création de berges lagunées
	Restauration de la continuité écologique
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Aménagement hydraulique permettant la franchissabilité piscicole (passe à poisson, rivière de contournement...)
	Réduction de l'impact des plans d'eau
	Déconnexion d'étangs au fil de l'eau
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Reconversion de peupleraies situées en bordure de cours d'eau
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
	Réduction des rejets urbains
	Amélioration des rendements épuratoires et du taux de collecte
	Favoriser le raccordement aux systèmes d'assainissement collectifs
Acquisition et actualisation des connaissances	
Actualisation des données concernant les IPP	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Suivi de reproduction du Brochet	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Yonne

MAC 1 : Préservation et Maintien du niveau de conformité

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Préservation des tronçons naturels ou renaturalisés
	Entretien sélectif des embacles
	Recréation/Restauration de la végétation rivulaire
	Réduction des contraintes liées à la navigation
	Entretien raisonné des berges et de la végétation rivulaire pour pallier aux contraintes érosives
	Restauration de la continuité écologique
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Aménagement hydraulique permettant la franchissabilité piscicole (passe à poisson, rivière de contournement...)
	Réduction de l'impact des plans d'eau
	Déconnexion d'étangs au fil de l'eau
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
	Réduction des rejets urbains
	Amélioration des rendements épuratoires et du taux de collecte
	Favoriser le raccordement aux systèmes d'assainissement collectifs
	Acquisition et actualisation des connaissances
Actualisation des données concernant les IPP	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Suivi de reproduction du Brochet	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Yonne

XIII - Préconisations

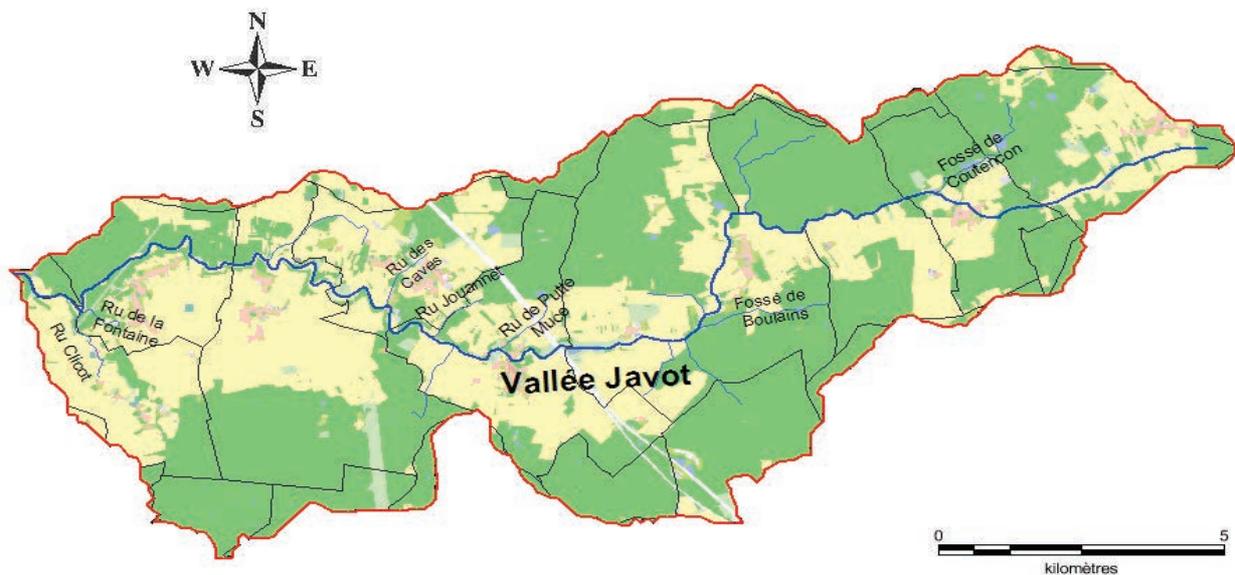
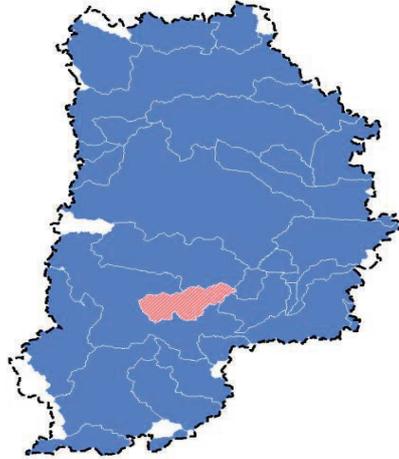
Le contexte apparaît comme dégradé au regard de l'Indice de Potentialité Piscicole. Le bon potentiel écologique du contexte est à atteindre au plus tard pour 2027. L'objectif durant les 5 prochaines années est donc de mobiliser le MAC 3 afin d'atteindre au moins 60% de linéaire conforme. Des actions aux effets significatifs seront donc tout d'abord privilégiées et cela sur les facteurs les plus perturbants.

XIV - Proposition de Gestion

Gestion Patrimoniale Différée

Vallée Javot

I - Situation Générale



Légende :

	Cours principal
	Réseau hydrographique secondaire
	Limites communales
	Limites du contexte

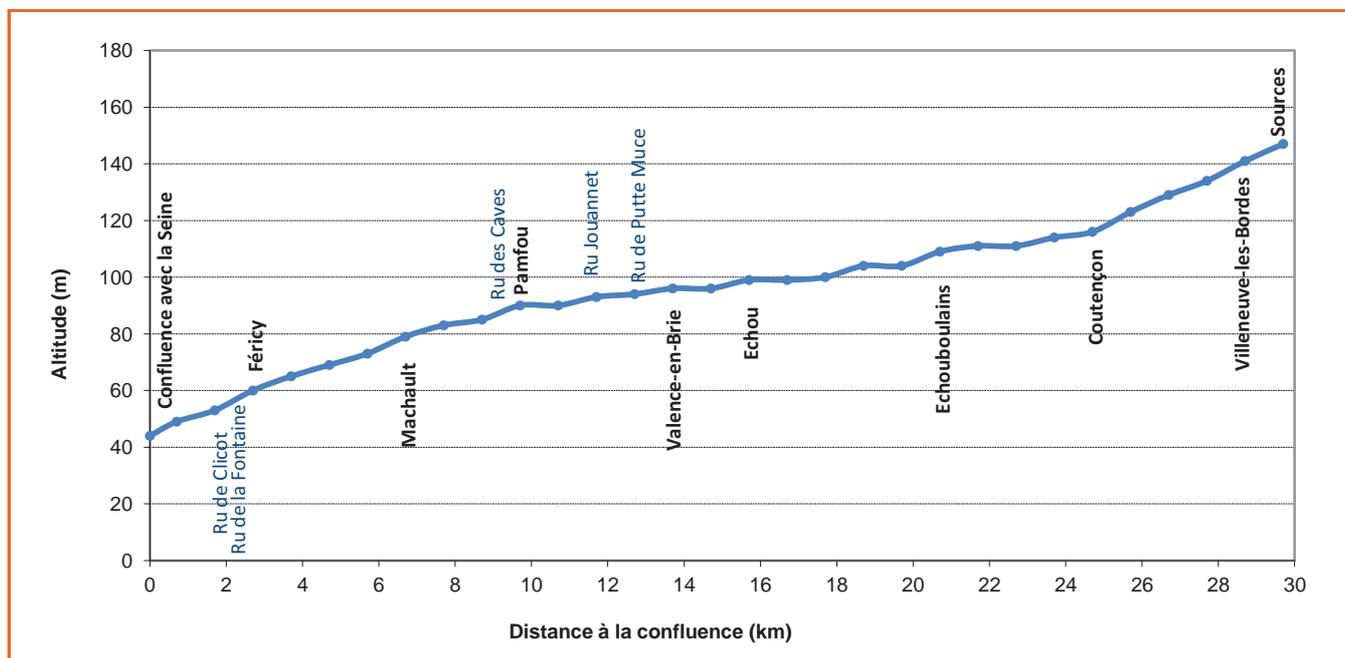
Sources :
Mode d'occupation des sols © IAURIF, MOS 2012
IGN BDCarto 2003

II - Description Générale

Le ru de la Vallée Javot prend sa source au niveau des étangs de Carrouge sur la commune de Villeneuve-les-Bordes, en Seine-et-Marne. Il se jette en rive droite de la Seine après un parcours d'une longueur d'environ 30 km. Il est possible de constater tout au long de son linéaire de nombreuses zones de pertes et des gouffres qui sont la cause d'assecs réguliers et visibles durant la majeure partie de l'année.

Vallée Javot

III - Profil(s) en Long



IV - Données Générales

Limites du contexte	Amont	Source
	Aval	Confluence avec la Seine
Réseau Hydrographique	Cours principal	Ru de la Vallée Javot
	Affluent(s)	FRHR90-F4413000 ru de putte muce ; FRHR90-F4415000 ru jouannet ; FRHR90-F4416000 ru des caves ; FRHR90-F4418000 ru de la fontaine ; FRHR90-F4418800 ru clicot
Masse(s) d'eau DCE		FRHR90
Objectifs de Bon Etat DCE		Bon état global : 2021 Bon état écologique : 2021 Bon état chimique : 2015
Linéaire en eau du contexte	Cours principal	29,7 km
	Affluent(s)	23,8 km
Superficie du contexte		110,1 km ²

Vallée Javot

Pente moyenne du cours principal	3,6 ‰	
Statut foncier	Privé	
Police	de l'Eau	DDT de Seine-et-Marne, ONEMA
	de la Pêche	ONCFS, ONEMA, FDAAPPMA77, AAPPMA
Carte(s) IGN	2416 Est; 2516 Ouest	
Gestionnaire(s)	Le Syndicat de travaux du ru de la Vallée Javot assure la gestion des berges ainsi que celle des cours d'eau.	

Vallée Javot

V - Zonage(s) réglementaire(s) :

SAGE	-
Arrêté(s) Préfectoral(aux) de Protection de Biotope	-
Site(s) Inscrit(s)	Butte de Samoreau et île Saint-Aubin
Site(s) Classé(s)	Abords du Ru de la Gaudinel
Réserve(s) Naturelle(s) Nationale(s)	-
Réserve(s) Naturelle(s) Régionale(s)	-
Parc(s) Naturel(s) Régional(aux)	-
Décret(s) relatif(s) aux frayères	-
Classement au titre des continuités écologiques	-

VI - Espace(s) naturel(s) :

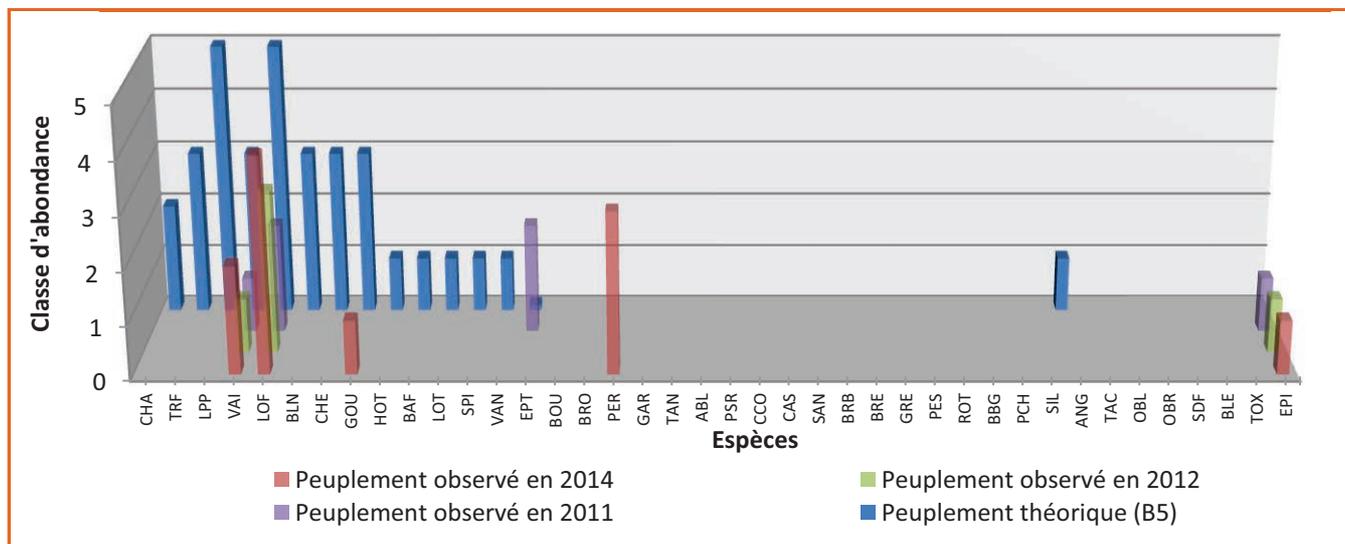
Espace(s) Naturel(s) Sensible(s)	Vallée Javot ; Etang du pont Brossard
ZNIEFF(s) de type I	Etang des Billettes ; Mares de la ferme de la Grande Croix ; Pelouses et prairies de Machault ; Bois du Petit Trenel et du Girondier
ZNIEFF(s) de type II	Forêt de Barbeau et Bois de Saint-Denis ; Vallée de la Seine entre Melun et Champagne-sur-Seine ; Bois de Valence et de Champagne-sur-Seine ; Massif de Villefermoy
Site(s) Natura 2000	Massif de Villefermoy
Réservoir(s) Biologique(s)	-

Vallée Javot

VII - Peuplement Piscicole

Type de contexte	Intermédiaire
Espèce(s) repère(s)	Truite fario et Brochet
Niveau de conformité	Dégradé
Niveau Typologique Théorique	5,2
Intégrité du peuplement en place (/20)	1,1
SI2E Eau (/20)	1,7
SI2E Habitat (/20)	0,5
Migrateur Amphihalin	Anguille

VIII - Graphique du peuplement en place et du peuplement théorique



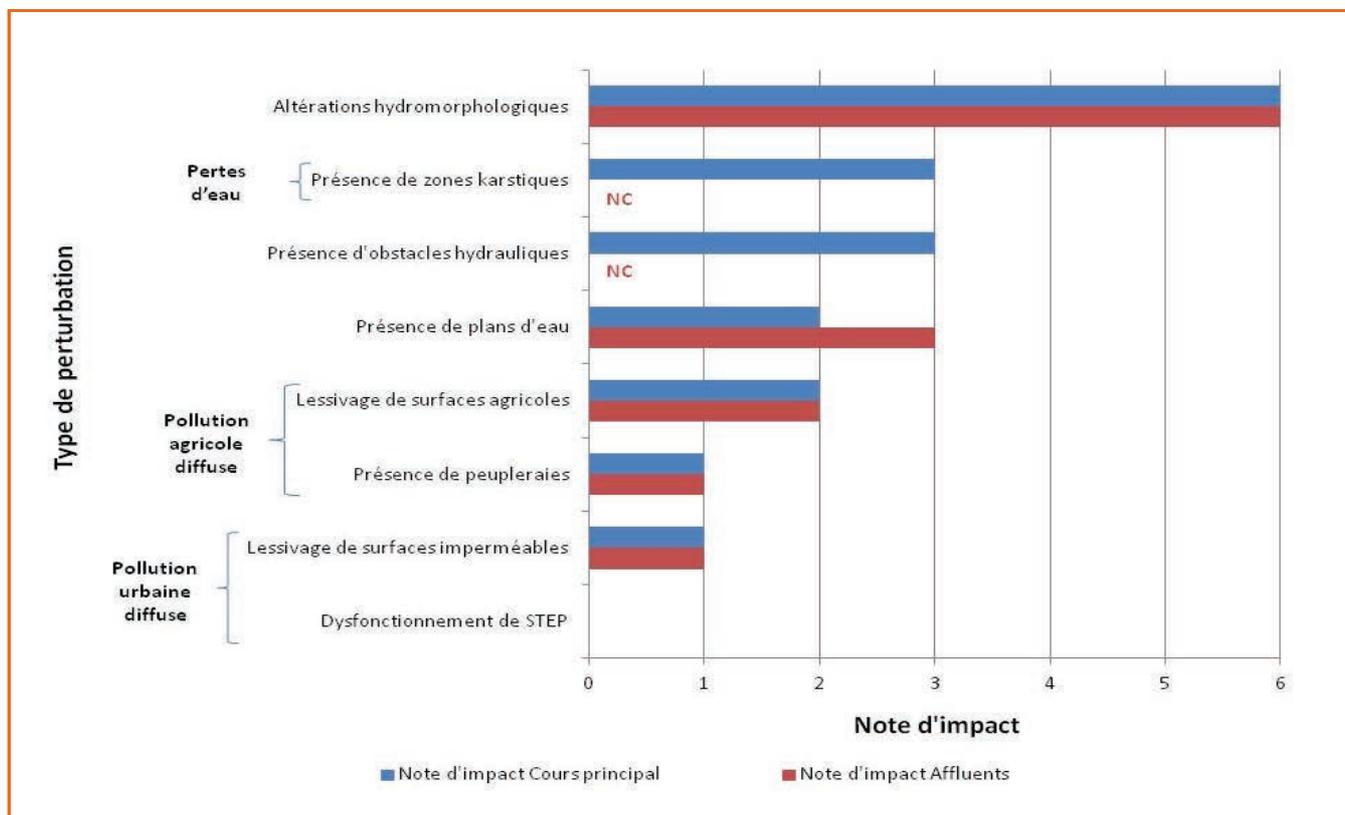
Vallée Javot

IX - Halieutisme

Catégorie Piscicole	2ème catégorie piscicole
AAPPMA(s)	AAPPMA "Le Grand Barbeau" à Héricy
Société(s) non agréée(s)	-
Gestion halieutique actuelle	-
Réciprocité interdépartementale (EHGO)	oui
Réserve(s) de pêche	-

Vallée Javot

X - Graphique des Facteurs de Perturbation



XI - Résumé des Facteurs de Perturbation

1 - Les altérations hydromorphologiques :

Entre les années 1984 et 1991, le ru de la Vallée Javot et ses affluents ont fait l'objet de **travaux hydrauliques** au niveau du lit mineur et des berges. L'objectif était de favoriser le drainage des terres agricoles riveraines. Des **curages** ont également été réalisés au niveau de la commune de Coutençon pour permettre la création d'un étang. Ces interventions, irréversibles sans la réalisation de travaux de restauration hydromorphologique, ont conduit à la modification de la nature et de l'intégrité du réseau hydrographique en banalisant les habitats naturellement présents.

2 - Les pertes d'eau superficielle :

La nature hydrogéologique du contexte favorise un **lien direct** entre les cours d'eau du contexte et la nappe de Champigny. Cette relation, expliquée en partie par la faible épaisseur des recouvrements marneux du bassin versant, a provoqué la **formation naturelle** de **gouffres** et de **failles** dans lesquels les eaux de la Vallée Javot s'engouffrent. Ces phénomènes contribuent ainsi à l'**accentuation des étiages** et peuvent, en partie, expliquer les assecs subis par le cours d'eau. Cette formation géologique naturelle s'observe principalement dans la moitié aval du contexte, entre les communes d'Echouboulains et de Féricy.

Vallée Javot

3 - La présence d'obstacles hydrauliques :

19 **ouvrages** sont répertoriés sur le cours du ru de la Vallée Javot dont 4 **infranchissables** pour les espèces piscicoles. Ces obstacles, formés par 3 **ponts** et 1 **déversoir**, sont localisés dans la partie aval du contexte entre les communes de Valence-en-Brie et de Féricy. Leur présence entrave le lit du cours d'eau et provoque une banalisation des habitats piscicoles situés en amont, par l'effet « plan d'eau » créé. De plus, cette conséquence induit un réchauffement de l'eau accompagné d'une diminution de la teneur en oxygène dissous au détriment de la faune piscicole en place. Le transit sédimentaire est également altéré causant ainsi la formation de zones d'accumulation de sédiments fins à l'amont de ces ouvrages.

4 - La présence de plans d'eau :

Des **plans d'eau** sont présents sur le contexte et se situent plus particulièrement dans le lit mineur, au fil de l'eau. Ces **masses d'eau artificielles** peuvent induire des déséquilibres écologiques et modifier la typologie des peuplements aquatiques en place. L'étang du Pont Brossard situé sur la commune d'Echouboulains sert de bassin d'écrêtement du cours principal. Ce dernier constitue un **obstacle hydraulique** puisque fermé dans sa partie ouest par une **digue** et un **vannage**. 5 plans d'eau sont également recensés sur le lit mineur du réseau secondaire au niveau du fossé de la commune de Coutençon, du fossé de Boulains sur la commune d'Echouboulains et du ru de Putte Muce sur la commune de Valence-en-Brie.

5 - La pollution agricole diffuse :

40% de la surface du contexte est occupée par des **exploitations agricoles**. En cas de précipitations, ces parcelles vont être lessivées et les différentes **substances chimiques** employées vont être mobilisées dans les eaux de ruissellement et rejoindre le cours d'eau. De plus, ces surfaces sont réparties de manière diffuse sur l'ensemble du contexte et peuvent provoquer un effet d'accumulation des substances exogènes depuis l'amont vers l'aval.

L'activité de **populiculture** est également représentée sur la Vallée Javot. 10 parcelles de **peupliers** sont recensées dont 4 en bordure du cours principal et 6 en bordure du réseau secondaire (Fossé de la commune de Coutençon, Fossé des Bois de l'Etang et Fossé du Bois de la Chapelle). Il s'agit de surfaces présentant des linéaires en contact avec les cours d'eau de 170 m de moyenne. Elles sont principalement localisées dans la moitié amont du contexte, au niveau des communes de Coutençon, Laval-en-Brie et d'Echouboulains.

6 - La pollution urbaine diffuse :

10 **stations d'épuration** ont été recensées sur le contexte dont 8 rejettent leurs effluents dans le cours principal et 2 dans les affluents. L'ensemble de ces complexes possède de bons rendements et semblent exempts de dysfonctionnements comme le souligne la SDASS réalisée par le SATASE de Seine-et-Marne en 2012. Les **surfaces imperméables** sont localisées au niveau des différentes communes du contexte. Lors des épisodes pluvieux, les diverses substances déposées vont être mobilisées dans les eaux de ruissellement et rejoindre le réseau hydrographique par voie gravitaire. Ce facteur de perturbation apparaît comme faible en terme d'intensité.

Vallée Javot

XII - Modules d'Actions Cohérentes

MAC 3 : Gain d'au moins 20 points sur le linéaire en classe 1 d'IPP

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Recréation d'un tracé plus sinueux
	Mise en place de bancs alluviaux alternés
	Implantation d'épis
	Entretien sélectif des embacles
	Reconnexion d'annexes hydrauliques
	Création / aménagement de frayères à brochets
	Création / aménagement de frayères à truites
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Réduction de l'impact des plans d'eau
	Déconnexion d'étangs au fil de l'eau
	Acquisition et actualisation des connaissances
	Actualisation des données concernant l'IPP
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Vallée Javot

MAC 2 : Atteinte d'un IPP de classe 1 sur au moins 80% du linéaire

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Recréation d'un tracé plus sinueux
	Mise en place de bancs alluviaux alternés
	Recharge granulométrique
	Implantation d'épis
	Entretien sélectif des embacles
	Reconnexion d'annexes hydrauliques
	Création / aménagement de frayères à brochets
	Création / aménagement de frayères à truites
	Décolmatage de frayères
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Réduction de l'impact des plans d'eau
	Déconnexion d'étangs au fil de l'eau
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Reconversion de peupleraies situées en bordure de cours d'eau
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
	Réduction des rejets urbains
	Favoriser le raccordement aux systèmes d'assainissement collectifs
	Acquisition et actualisation des connaissances
	Actualisation des données concernant l'IPP
Recensement et cartographie des frayères présentes et potentielles	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Vallée Javot

MAC 1 : Préservation et Maintien du niveau de conformité

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Entretien sélectif des embacles
	Décolmatage de frayères
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Réduction de l'impact des plans d'eau
	Déconnexion d'étangs au fil de l'eau
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Reconversion de peupleraies situées en bordure de cours d'eau
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
	Réduction des rejets urbains
	Favoriser le raccordement aux systèmes d'assainissement collectifs
	Acquisition et actualisation des connaissances
	Actualisation des données concernant les IPP
	Poursuite du suivi des populations piscicoles
Suivi de reproduction du Brochet	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Vallée Javot

XIII - Préconisations

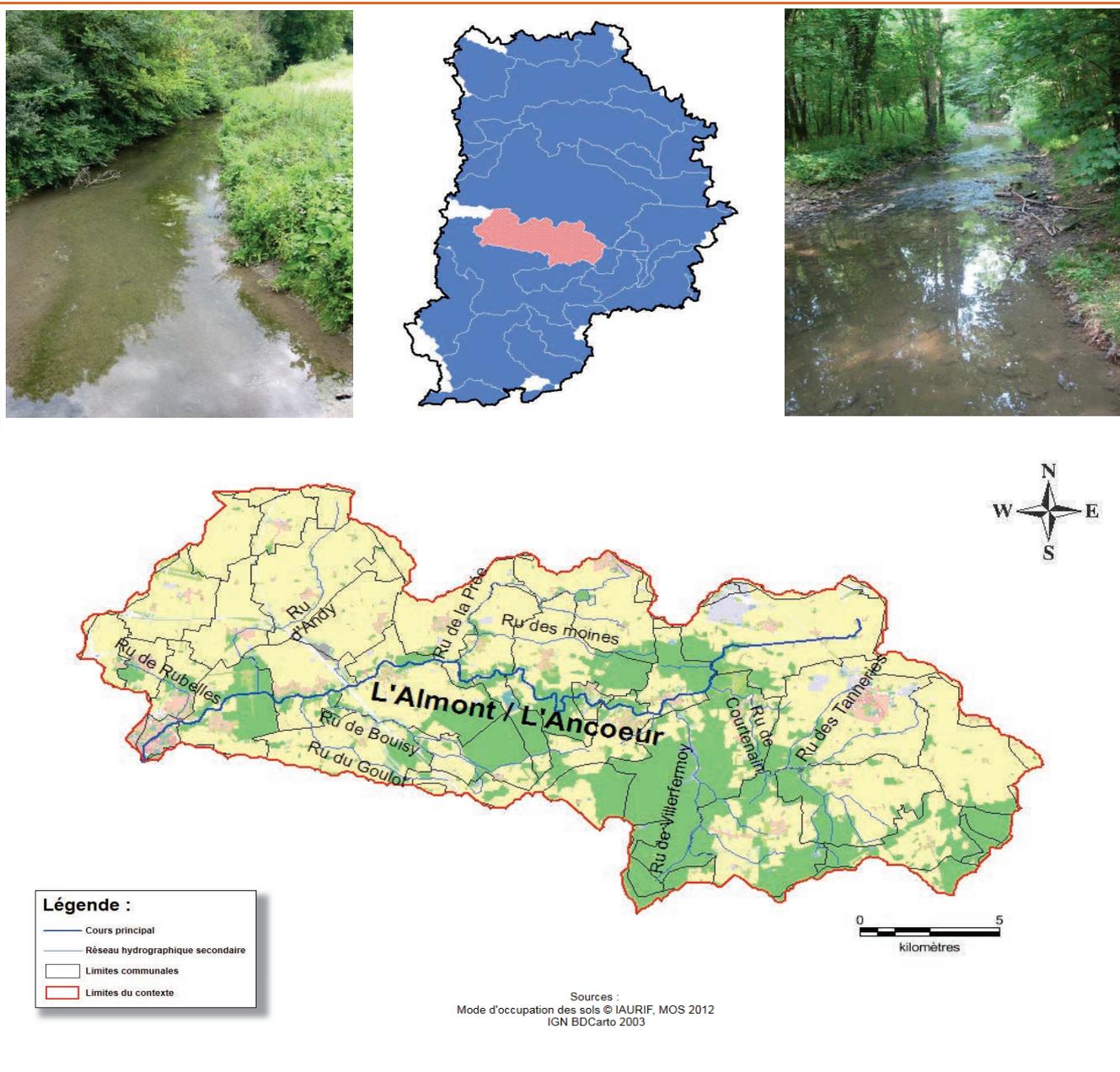
Le contexte apparaît comme dégradé au regard de l'Indice de Potentialité Piscicole. La conformité du contexte est à atteindre au plus tard pour 2021. L'objectif durant les 5 prochaines années est donc de mobiliser le MAC 3 afin d'atteindre au moins 60% de linéaire conforme.

XIV - Proposition de Gestion

Gestion Patrimoniale Différée

Ancoeur/Almont

I - Situation Générale

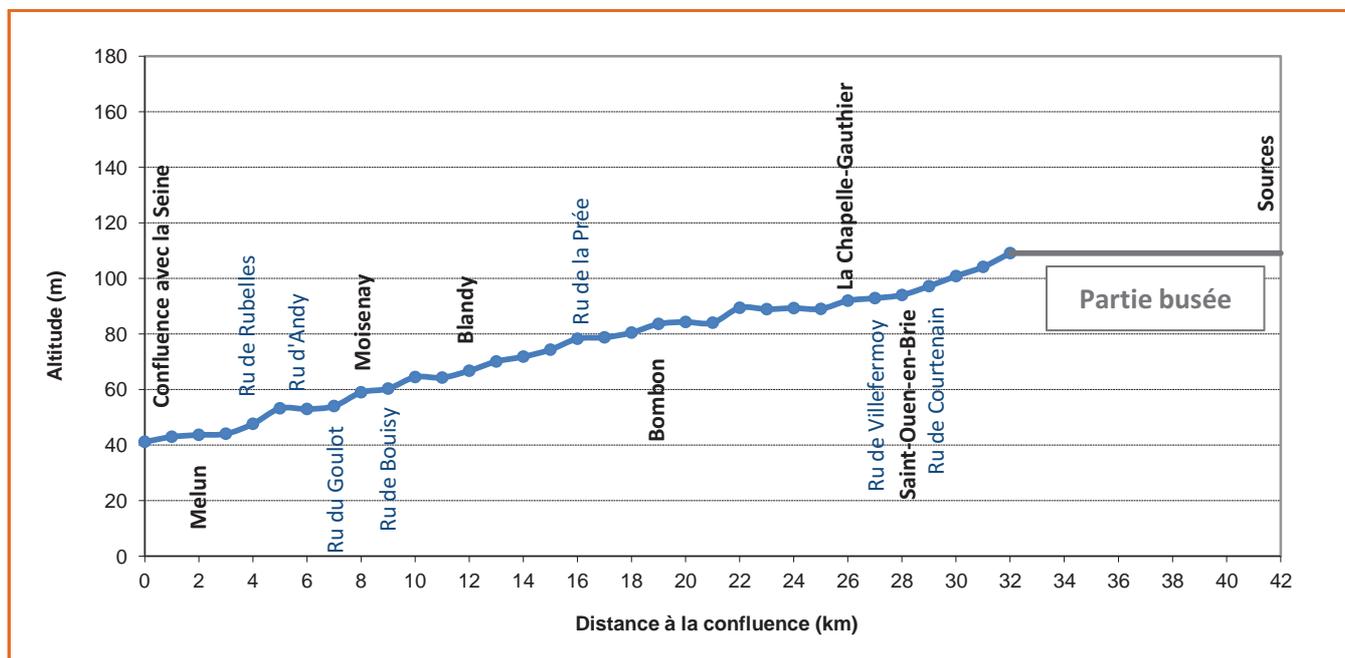


II - Description Générale

Le ru d'Ancoeur prend sa source sur la commune de Bailly-Carrois et s'écoule sur environ 30 km avant de devenir l'Almont. Il reçoit plusieurs affluents principaux dont le ru de Villefermoy (RG) et le ru de la Prée (RD). L'Almont constitue le cours aval du ru d'Ancoeur, après sa confluence avec le ru d'Andy à proximité du château de Vaux-le-Vicomte. Il se jette en rive droite de la Seine, à Melun. Le lit mineur du ru d'Ancoeur entaille les formations géologiques du plateau de la Brie, dégageant la formation des Calcaires de Champigny dans laquelle s'infiltrer une partie des eaux superficielles.

Ancoeur/Almont

III - Profil(s) en Long



IV - Données Générales

Limites du contexte	Amont	Source
	Aval	Confluence avec la Seine
	Cours principal	L'Ancoeur / L'Almont
Réseau Hydrographique	Affluent(s)	FRHR91-F44-0400 ru de courtenain ; FRHR91-F4449000 ru de villefermoy ; FRHR91-F4455000 ru de la préé ; FRHR91-F4461000 ru de bouisy ; FRHR91-F4462000 ru du goulot ; FRHR91-F4468000 ru d'andy ; FRHR91-F4469000 ru de rubelles
Masse(s) d'eau DCE		FRHR91
Objectifs de Bon Etat DCE		Bon état global : 2027 Bon état écologique : 2021 Bon état chimique : 2027
Linéaire en eau du contexte	Cours principal	41,9 km
	Affluent(s)	118,7 km
Superficie du contexte		312,3 km ²

Ancoeur/Almont

Pente moyenne du cours principal	2,3 ‰	
Statut foncier	Privé	
Police	de l'Eau	DDT de Seine-et-Marne, ONEMA
	de la Pêche	ONCFS, ONEMA, FDAAPPMA77, AAPPMA
Carte(s) IGN	2415 OT ; 2416 Est ; 2514 Ouest ; 2515 Ouest ; 2516 Ouest	
Gestionnaire(s)	L'Almont et ses affluents sont entretenus par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du bassin du ru d'Ancoeur qui gère 82 km de rivière et de rus.	

Ancoeur/Almont

V - Zonage(s) réglementaire(s) :

SAGE	-
Arrêté(s) Préfectoral(aux) de Protection de Biotope	-
Site(s) Inscrit(s)	Butte de Rampillon ; Hôtel de Ville et jardin ; Rives de l'Almont ; Parc et abords du château
Site(s) Classé(s)	Ru d'Ancoeuil, extension du site ; Château et parc ; Domaine de Rubelles ; Site du Ru d'Ancoeuil
Réserve(s) Naturelle(s) Nationale(s)	-
Réserve(s) Naturelle(s) Régionale(s)	-
Parc(s) Naturel(s) Régional(aux)	-
Décret(s) relatif(s) aux frayères	<p>Liste 1 : Chabot, Vandoise : De la confluence avec le ru d'Ancoeur (FONTENAILLES) à la confluence avec la Seine (MELUN)</p> <p>Liste 2 : Brochet : De la sortie des bassins de la Poêle (MAINCY) à la confluence avec la Seine (MELUN)</p>
Classement au titre des continuités écologiques	-

VI - Espace(s) naturel(s) :

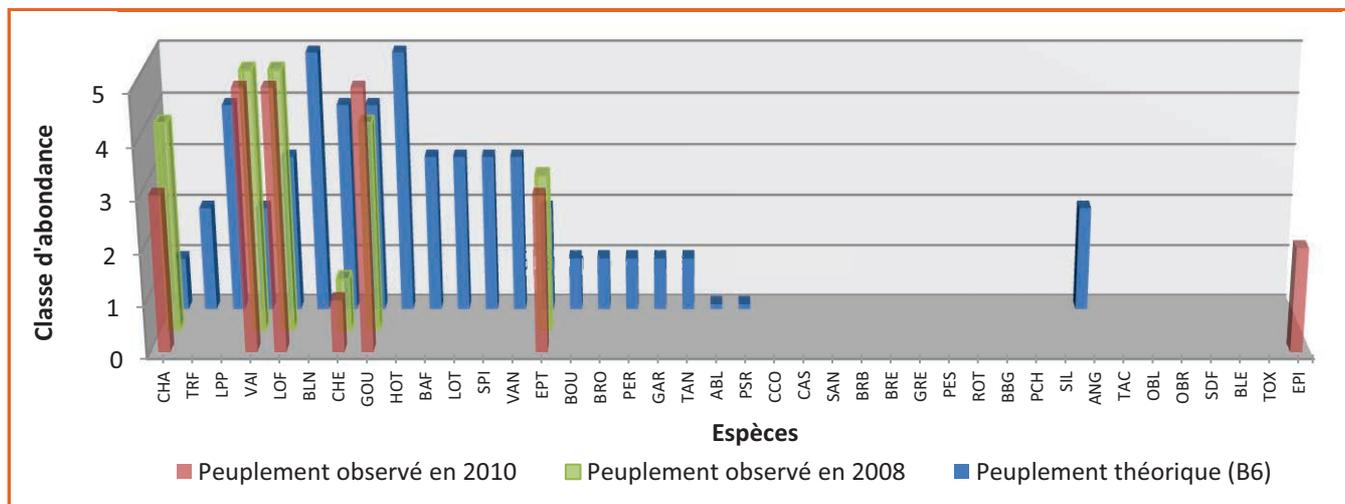
Espace(s) Naturel(s) Sensible(s)	Pré de Roiblay - Val d'Ancoeur ; Vallée de l'Almont ; Les Bordes Chalonges
ZNIEFF(s) de type I	Bois du petit Trenel et du Girondier ; Etang de Villefermoy ; Bassins de la sucrerie à Nangis ; Souterrains du château de Vaux-le-Vicomte ; Les Bordes Chalonges
ZNIEFF(s) de type II	Massif de Villefermoy
Site(s) Natura 2000	Massif de Villefermoy
Réservoir(s) Biologique(s)	-

Ancoeur/Almont

VII - Peuplement Piscicole

Type de contexte	Intermédiaire
Espèce(s) repère(s)	Truite fario et Brochet
Niveau de conformité	Dégradé
Niveau Typologique Théorique	5,8
Intégrité du peuplement en place (/20)	4,7
SI2E Eau (/20)	7,3
SI2E Habitat (/20)	2,1
Migrateur Amphihalin	Anguille

VIII - Graphique du peuplement en place et du peuplement théorique



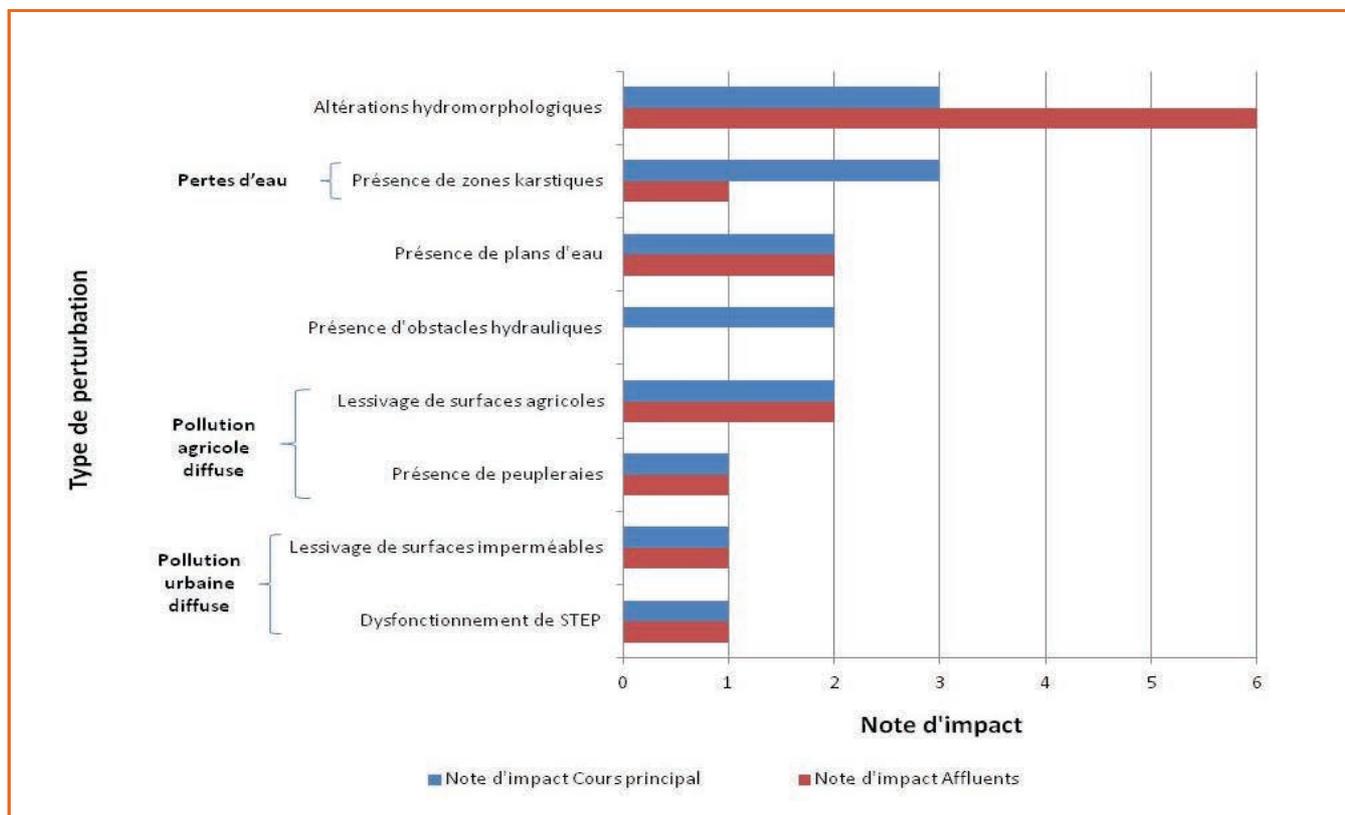
Ancoeur/Almont

IX - Halieutisme

Catégorie Piscicole	2ème catégorie piscicole
AAPPMA(s)	AAPPMA "Les Anguilles Melunaises" à Melun
Société(s) non agréée(s)	Association de pêche : "Le Gardon de Bombon"
Réciprocité interdépartementale (EHGO)	non
Réserve(s) de pêche	-
Gestion halieutique actuelle	-

Ancoeur/Almont

X - Graphique des Facteurs de Perturbation



XI - Résumé des Facteurs de Perturbation

1 - Les altérations hydromorphologiques :

Durant les 30 dernières années, les sources de l'Ancoeur ont fait l'objet de travaux et ont été **busées** sur 5 km environ. De plus, l'Ancoeur et l'Ancoeur ne communiquaient entre eux qu'en cas de fortes précipitations. Des **travaux hydrauliques** entrepris, permettent désormais une communication permanente entre ces deux cours. Il apparaît également que l'ensemble du réseau des affluents ait été **recalibré** pour former le chevelu actuel.

2 - Les pertes en eau :

La nature hydrogéologique du contexte est responsable d'une communication directe entre les cours d'eau et la nappe de Champigny. Cette relation a provoqué la formation naturelle de **gouffres** et de **failles** dans lesquels les eaux de l'Ancoeur **se perdent**. Ces phénomènes contribuent à l'accentuation des étiages voire à l'apparition d'assecs comme sur le ru des Vieilles Vignes. Il est ainsi possible de constater que l'ensemble de la partie médiane de l'Almont, entre les communes de Fontenailles et de Moisenay, est soumise à ce facteur de perturbation. Pour les affluents, il apparaît que le ru de Courtenain et le ru de Villefermoy sont les plus impactés.

Ancoeur/Almont

3 - La présence de plans d'eau :

Des **plans d'eau** sont présents sur l'Almont et ses affluents. Il a ainsi été recensé le bassin de la Poêle, situé sur le domaine du château de Vaux-le-Vicomte au niveau de la commune de Maincy, proche de la confluence entre l'Almont et la Seine. Sur le ru de Villefermoy, un étang de surface importante est situé au niveau de Fontenailles. Ces masses d'eaux artificielles, dispersées sur l'ensemble du bassin versant, vont donc potentiellement impacter la globalité du contexte. Elles sont responsables du réchauffement des eaux et de la diminution de la concentration en oxygène dissous, néfastes pour les populations piscicoles et pour les macroinvertébrés. La sédimentation au niveau de ces plans d'eau entraîne aussi le colmatage des substrats et frayères éventuelles provoquant par conséquent la banalisation des habitats piscicoles.

4 - La présence d'obstacles hydrauliques :

Sur le cours principal, 48 **ouvrages hydrauliques** ont été recensés, dont 1 infranchissable par les espèces piscicoles. Les obstacles sur le lit mineur sont responsables de la banalisation des habitats piscicoles ainsi que du réchauffement des eaux, induisant une diminution de la concentration en oxygène dissous du fait de l'effet « plan d'eau » créé et nuisant ainsi aux peuplements piscicoles présents. Enfin, ils altèrent également le transit des sédiments créant ainsi des zones d'accumulation. Cet ouvrage se situe sur la commune de Maincy.

5 - La pollution agricole diffuse :

L'agriculture est une activité fortement répandue sur le contexte puisque 67% de la surface du contexte est occupée par des exploitations agricoles. En cas de précipitations, ces surfaces vont être lessivées et les différentes **substances chimiques** utilisées vont être mobilisées dans les eaux de ruissellement et rejoindre le cours d'eau. L'ensemble du chevelu hydrographique du contexte est donc potentiellement impacté. Cependant, sur certaines zones, la **pollution agricole diffuse** s'intensifie notamment au niveau des sources de l'Ancoeur, sur la commune de Grandpuits-Bailly-Carrois, ou encore sur différents affluents comme le ru de Courtenain, le ru des Tanneries et le fossé des Granges situés sur les communes de Fontains et Nangis ou le ru de Goulot, sur Sivry-Courtry et le ru d'Andy sur les communes de Yèbles et Crisenoy. Des **peupleraies** sont également situées dans la partie médiane de l'Ancoeur et plus précisément sur les communes de Blandy, Champeaux, Saint-Méry, Bombon et Saint-Ouen-en-Brie. Ces parcelles sont d'une longueur moyenne de 120 m. Les impacts, bien que localisés dans le cas présent, sont ainsi concentrés sur des petites portions.

6 - La pollution urbaine diffuse :

20 **stations d'épuration** sont recensées sur le contexte et rejettent leurs effluents dans le cours principal (10) ou dans les affluents (10). Certaines d'entre elles font l'objet de **dysfonctionnements** ainsi que de **rendements insatisfaisants**, comme les complexes de Maincy sur l'Almont ou encore celui de Fontenailles rejetant les eaux partiellement traitées dans le ru de Courtenain. Des efforts de mises aux normes ont été réalisés ces dernières années. Cependant, certaines industries sont toujours responsables de **pollutions accidentelles chroniques** et de **rejets** causant ainsi une dégradation de la qualité physico-chimique de l'eau et une altération des habitats. La mise aux normes des dispositifs doit donc se poursuivre dans les années à venir pour permettre une amélioration de la qualité des eaux du contexte.

Ancoeur/Almont

XII - Modules d'Actions Cohérentes

MAC 3 : Gain d'au moins 20 points sur le linéaire en classe 1 d'IPP

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Recréation d'un tracé plus sinueux
	Mise en place de bancs alluviaux alternés
	Implantation d'épis
	Recréation de ripisylve
	Entretien sélectif des embacles
	Reconnexion d'annexes hydrauliques
	Création / aménagement de frayères à brochets
	Création / aménagement de frayères à truites
	Réduction de l'impact des plans d'eau
	Déconnexion d'étangs au fil de l'eau
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Acquisition et actualisation des connaissances
	Actualisation des données concernant l'IPP
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Ancoeur/Almont

MAC 2 : Atteinte d'un IPP de classe 1 sur au moins 80% du linéaire

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Recréation d'un tracé plus sinueux
	Mise en place de bancs alluviaux alternés
	Recharge granulométrique
	Implantation d'épis
	Recréation de ripisylve
	Entretien sélectif des embacles
	Reconnexion d'annexes hydrauliques
	Création / aménagement de frayères à brochets
	Création / aménagement de frayères à truites
	Décolmatage de frayères
	Réduction de l'impact des plans d'eau
	Déconnexion d'étangs au fil de l'eau
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Reconversion de peupleraies situées en bordure de cours d'eau
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
	Réduction des rejets urbains
	Amélioration des rendements épuratoires et du taux de collecte
	Favoriser le raccordement aux systèmes d'assainissement collectifs
	Acquisition et actualisation des connaissances
Actualisation des données concernant l'IPP	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Recensement et cartographie des frayères présentes et potentielles	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Ancoeur/Almont

MAC 1 : Préservation et Maintien du niveau de conformité

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Entretien sélectif des embacles
	Décolmatage de frayères
	Réduction de l'impact des plans d'eau
	Déconnexion d'étangs au fil de l'eau
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Recréation/Restauration de la végétation rivulaire
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Reconversion de peupleraies situées en bordure de cours d'eau
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
	Amélioration des rendements épuratoires et du taux de collecte
	Réduction des rejets d'eaux pluviales dans le milieu aquatique
	Acquisition et actualisation des connaissances
	Actualisation des données concernant l'IPP
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Suivi de reproduction	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Ancoeur/Almont

XIII - Préconisations

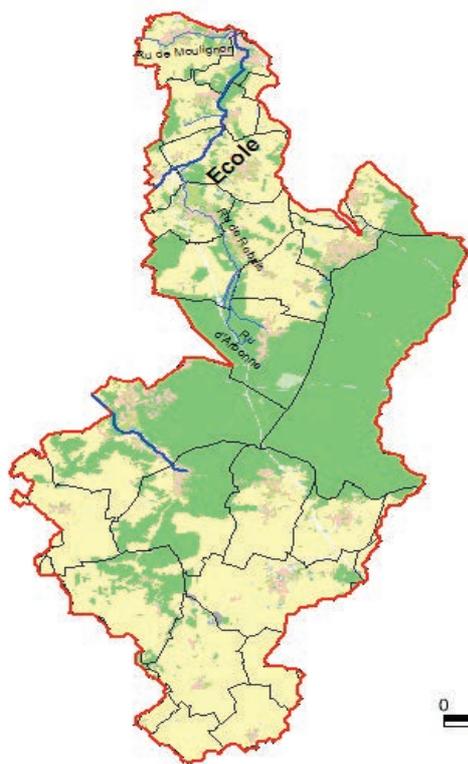
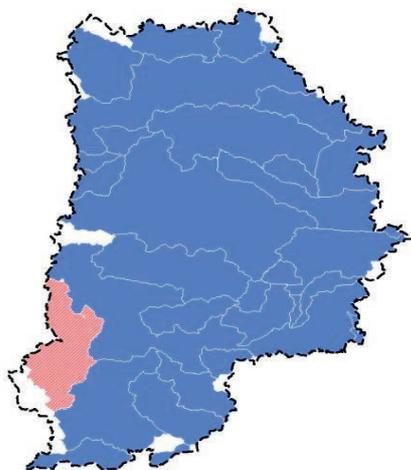
Le contexte apparaît comme dégradé au regard de l'Indice de Potentialité Piscicole. Dans un premier temps, il sera nécessaire de caractériser les 43% du linéaire restant. La conformité du contexte est à atteindre au plus tard pour 2027. L'objectif durant les 5 prochaines années est donc de mobiliser le MAC 3 afin d'atteindre au moins 60% de linéaire conforme.

XIV - Proposition de Gestion

Gestion Patrimoniale Différée

Ecole

I - Situation Générale



Légende :

	Cours principal
	Réseau hydrographique secondaire
	Limites communales
	Limites du contexte



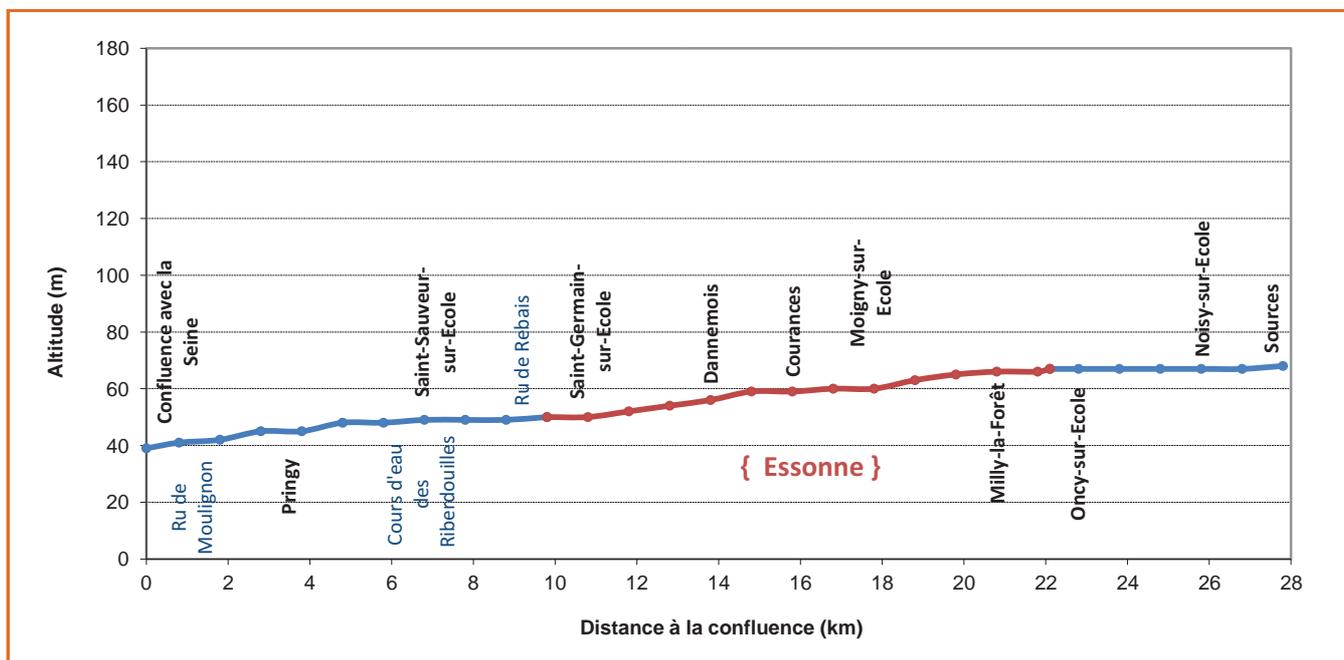
Sources :
Mode d'occupation des sols © IAURIF, MOS 2012
IGN BDCarto 2003

II - Description Générale

La rivière Ecole prend sa source en Seine-et-Marne à Vaudoué, puis après 5 km, entre dans le département de l'Essonne, pour ne traverser à nouveau la Seine-et-Marne qu'à hauteur de Saint-Germain-sur-Ecole et finir par confluer en rive gauche de la Seine à Saint-Fargeau-Ponthierry après environ 10 km. Elle possède 2 affluents principaux : le ru de Rebais et le ruisseau de Moulignon.

Ecole

III - Profil(s) en Long



IV - Données Générales

Limites du contexte	Amont	Source
	Aval	Confluence avec la Seine
Réseau Hydrographique	Cours principal	L'Ecole
	Affluent(s)	FRHR92-F4483000 ru de rebais ; FRHR92-F4484500 cours d'eau des riberdouilles ; FRHR92-F4489000 ru de moulignon
Masse(s) d'eau DCE		FRHR92
Objectifs de Bon Etat DCE		Bon état global : 2021 Bon état écologique : 2015 Bon état chimique : 2021
Linéaire en eau du contexte	Cours principal	27,8 km
	Affluent(s)	21,9 km
Superficie du contexte		387,5 km ²
Pente moyenne du cours principal		1,1 ‰

Ecole

Statut foncier		Privé
Police	de l'Eau	DDT de Seine-et-Marne, ONEMA
	de la Pêche	ONCFS, ONEMA, FDAAPPMA77, AAPPMA
Carte(s) IGN		2316 Est; 2317 Est; 2416 Ouest; 2417 Ouest
Gestionnaire(s)		Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien de la rivière Ecole (SIARE) ainsi que Syndicat Intercommunal d'Aménagement du ru de Rebais sont chargés de l'entretien des cours d'eau du contexte. Le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français est quant à lui porteur du contrat de bassin de la rivière Ecole et de ses affluents.

Ecole

V - Zonage(s) réglementaire(s) :

SAGE	-
Arrêté(s) Préfectoral(aux) de Protection de Biotope	Platière de Meun
Site(s) Inscrit(s)	Vallée de l'Ecole ; Forêt des Gros Sablons
Site(s) Classé(s)	Le Ru de Rebais ; Forêt domaniale et bois de la Commanderie, Forêt domaniale de Larchant, Bois de la Justice et leurs abords ; Vallée de Boissy-aux-Cailles et ses contreforts
Réserve(s) Naturelle(s) Nationale(s)	-
Réserve(s) Naturelle(s) Régionale(s)	Platière de Meun
Parc(s) Naturel(s) Régional(aux)	-
Décret(s) relatif(s) aux frayères	<p>Liste 1 : Chabot, Truite fario, Vandoise : De la limite départementale (SAINT-GERMAIN-SUR-ECOLE) à la confluence avec la Seine (SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY)</p> <p>Liste 1 : Chabot, Truite fario : Du pont de la rue du jeu de Paume (NOISY-SUR-ECOLE) à la limite départementale au lieu-dit de la Prairie de Goninville (NOISY-SUR-ECOLE)</p> <p>Liste 2 : Brochet : Du pont de la RD90 (DANNEMOIS) à la limite départementale (SOISY-SUR-ECOLE)</p>
Classement au titre des continuités écologiques	-

VI - Espace(s) naturel(s) :

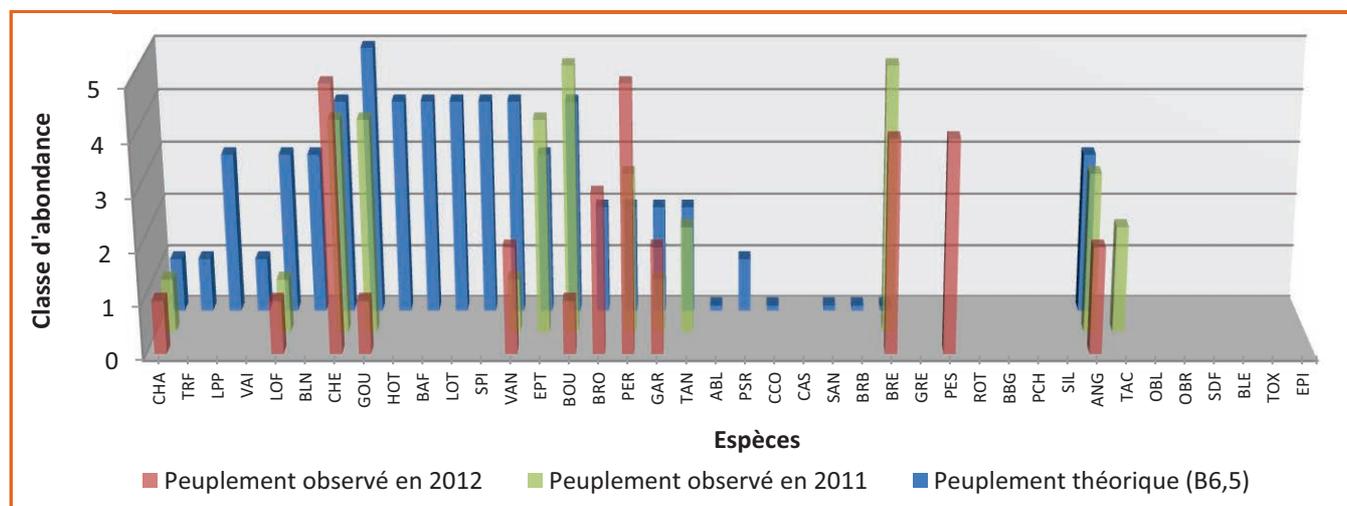
Espace(s) Naturel(s) Sensible(s)	Mondelinottes - Les Pâtis ; Platières, grottes et vergers ; Terres Menues - Rivière ; Platières de Meun
ZNIEFF(s) de type I	Juniperaie de Baudelut ; Belle-Croix et Cuvier-Chatillon ; Franchard et Chêne-Brulé ; Mares des Couleuvreux ; Le Bois Seigneur ; Marais d'Arbonne
ZNIEFF(s) de type II	-
Site(s) Natura 2000	-
Réservoir(s) Biologique(s)	-

Ecole

VII - Peuplement Piscicole

Type de contexte	Intermédiaire
Espèce(s) repère(s)	Truite fario et Brochet
Niveau de conformité	Dégradé
Niveau Typologique Théorique	6,4
Intégrité du peuplement en place (/20)	5,1
SI2E Eau (/20)	7,2
SI2E Habitat (/20)	3,1
Migrateur Amphihalin	Anguille

VIII - Graphique du peuplement en place et du peuplement théorique



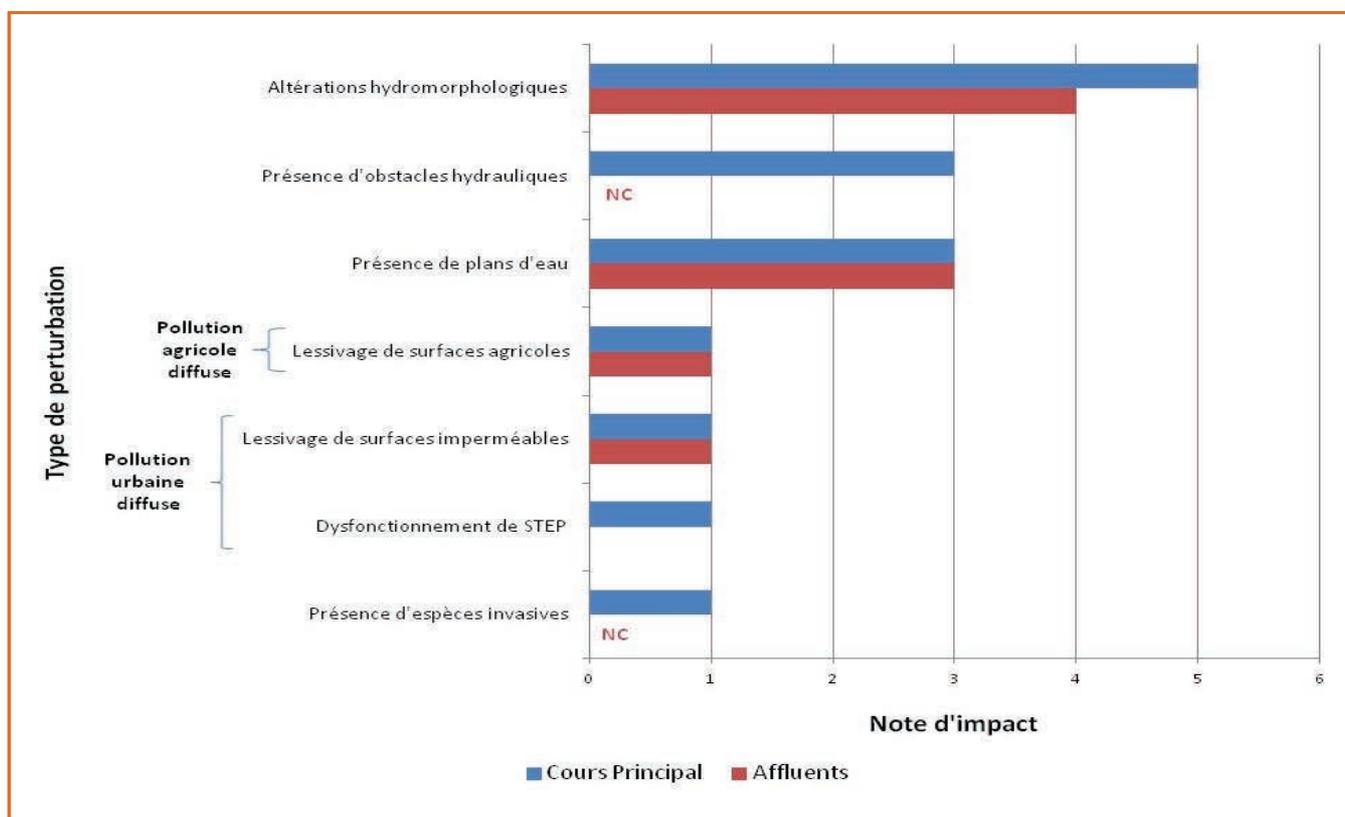
Ecole

IX - Halieutisme

Catégorie Piscicole	1ère et 2ème catégorie piscicole
AAPPMA(s)	AAPPMA "La lotte et le barbillon" à Saint-Fargeau-Ponthierry
Société(s) non agréée(s)	-
Gestion halieutique actuelle	-
Réciprocité interdépartementale (EHGO)	oui
Réserve(s) de pêche	-

Ecole

X - Graphique des Facteurs de Perturbation



XI - Résumé des Facteurs de Perturbation

1 - Les altérations hydromorphologiques :

A partir du XII^{ème} siècle, l'Ecole a été aménagée afin de permettre la mise en place de moulins. Depuis Milly-la-Forêt, jusqu'à la confluence avec la Seine, le lit a fait l'objet de **rectifications** et se situe la plupart du temps au dessus du talweg. Depuis 1966, des **travaux d'aménagement** portant sur l'arasement des radiers ainsi que des **curages** ont été réalisés pour pallier à l'envasement du lit mineur. Des travaux de **recalibrage**, visant à augmenter la capacité d'évacuation des rivières en période de crue pour prévenir des inondations, ont aussi été menés. Les affluents, et notamment le ru de Rebaix, ont également été recalibrés pour faciliter le drainage des terres agricoles environnantes. Plus de 70% du linéaire du cours principal ont ainsi été impactés par ces différents travaux d'aménagement qui ont conduit à la banalisation du milieu et des écoulements ainsi qu'à la destruction des habitats piscicoles. Ces travaux sont d'autant plus préjudiciables pour le milieu qu'ils sont irréversibles sans la réalisation de travaux de restauration hydromorphologique.

Ecole

2 - La présence d'obstacles hydrauliques :

17 moulins étaient présents sur l'Ecole auparavant. Il subsiste aujourd'hui 10 **obstacles hydrauliques** dont 5 **infranchissables ou difficilement franchissables** pour la faune piscicole. Situés dans la partie aval du contexte, entre les communes de Saint-Germain-sur-Ecole et Saint-Fargeau-Ponthierry, ils impactent plus de 31% du linéaire du cours principal. Outre le fait d'entraver le lit du cours d'eau et de cloisonner le milieu, ils sont également responsables de la banalisation des habitats en amont, du fait de la création de l'effet « plan d'eau ». Les eaux stagnantes sont ainsi soumises au réchauffement induisant une diminution de la concentration en oxygène dissous, néfaste aux peuplements piscicoles ainsi qu'à la macrofaune. Ils constituent aussi un obstacle à la libre circulation des sédiments et sont responsables de la création de zones d'accumulation de sédiments.

3 - La présence de plans d'eau :

6 **plans d'eau et étangs** sont présents sur le contexte. Implantés sur le lit mineur du cours principal, au fil de l'eau, 4 sont situés sur les communes de Pringy, Saint-Sauveur-sur-Ecole, Noisy-sur-Ecole et du Vaudoué et impactent quasiment 40% du linéaire de cours principal. 2 masses d'eau artificielles sont également situées sur le lit mineur des affluents, au niveau des communes de Fleury-en-Bière et Cély-en-Bière et ont des conséquences sur plus de 12% du réseau secondaire. D'une superficie de quelques m² allant jusqu'à 4,5 ha pour l'étang de la résidence de Montgermont au niveau de Saint-Sauveur-sur-Ecole et 12,5 ha pour le château de Chambergeot à Noisy-sur-Ecole, ces étendues d'eau sont responsables du réchauffement des eaux et de la diminution de la concentration en oxygène dissous, néfastes pour les populations piscicoles et pour les macroinvertébrés. La sédimentation au niveau de ces plans d'eau entraîne aussi le colmatage des substrats et frayères éventuelles provoquant par conséquent la banalisation des habitats piscicoles. L'échappement d'espèces des plans d'eau comme les espèces invasives peut également être responsable d'une dérive des peuplements.

4- La pollution agricole diffuse :

L'agriculture est représentée sur plus de 49% de la surface du contexte et de nombreuses parcelles allouées à la **monoculture intensive** et au **maraîchage** sont situées en bordure du réseau hydrographique. Lors d'épisodes pluvieux, ces surfaces vont subir un lessivage qui va conduire à la mobilisation des différentes **substances chimiques** pouvant être employées dans les eaux de ruissellement et vont être susceptibles de rejoindre le cours d'eau par voie gravitaire. On recense ainsi 23% du linéaire du cours principal au contact de parcelles agricoles tout comme 22% du linéaire des affluents. De plus, la répartition diffuse de ces exploitations contribue à une concentration du flux de ces substances exogènes de l'amont vers l'aval et donc une altération générale de la qualité physico-chimique des eaux du contexte. Les apports jusqu'au cours d'eau et en particulier les matières en suspension vont également causer le colmatage des substrats, responsable de la banalisation des habitats piscicoles.

Ecole

5 - La pollution urbaine diffuse :

5 **stations d'épuration** sont recensées sur le contexte dont 1 présentant des dysfonctionnements au niveau de la commune de Saint-Sauveur-sur-Ecole et rejetant les eaux traitées dans le cours principal. Bien que les rendements quant à l'élimination de la charge polluante soient satisfaisants, le complexe reçoit en permanence des eaux claires parasites d'infiltration et d'eaux pluviales. Ces apports supplémentaires entraînent de manière récurrente la surcharge hydraulique de la station et le départ de boue dans la rivière. Ces pertes entraînent le colmatage des substrats en aval du point de rejet et la banalisation des habitats piscicoles ainsi que le colmatage des frayères éventuelles. Il convient cependant de souligner les efforts dans l'amélioration de l'assainissement sur l'ensemble du bassin versant de l'Ecole. Des **surfaces imperméables** sont également concentrées au niveau des différentes zones urbanisées du contexte. Lors d'épisodes pluvieux, les diverses substances déposées vont alors être mobilisées dans les eaux de ruissellement et vont rejoindre le réseau hydrographique par voie gravitaire. Ce facteur de perturbation apparaît de faible intensité et se localise principalement sur la partie aval du bassin versant au niveau des communes de Cély, Saint-Fargeau-Ponthierry et de Pringy.

6 - La présence d'espèces invasives :

Un inventaire piscicole réalisé en 2011 a permis d'identifier la présence de l'**Ecrevisse signal** (*Pacifastacus leniusculus*) et de l'**Ecrevisse américaine** (*Orconectes limosus*) au niveau de la commune de Pringy, dans la partie aval du contexte. Ces **espèces invasives** sont responsables d'une compétition interspécifique avec les espèces autochtones et possèdent des capacités de prolifération importante du fait de leur caractère pionnier. Il convient donc de surveiller l'expansion de ces espèces sur le bassin versant.

XII - Modules d'Actions Cohérentes

MAC 3 : Gain d'au moins 20 points sur le linéaire en classe 1 d'IPP

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Recréation d'un tracé plus sinueux
	Mise en place de bancs alluviaux alternés
	Implantation d'épis
	Entretien sélectif des embacles
	Reconnexion d'annexes hydrauliques
	Création / aménagement de frayères à brochets
	Création / aménagement de frayères à truites
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Réduction de l'impact des plans d'eau
	Déconnexion d'étangs au fil de l'eau
	Acquisition et actualisation des connaissances
	Actualisation des données concernant l'IPP
	Poursuite du suivi des populations piscicoles
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Ecole

MAC 2 : Atteinte d'un IPP de classe 1 sur au moins 80% du linéaire

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Recréation d'un tracé plus sinueux
	Mise en place de bancs alluviaux alternés
	Recharge granulométrique
	Implantation d'épis
	Entretien sélectif des embacles
	Reconnexion d'annexes hydrauliques
	Création / aménagement de frayères à brochets
	Création / aménagement de frayères à truites
	Décolmatage de frayères
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Réduction de l'impact des plans d'eau
	Déconnexion d'étangs au fil de l'eau
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Lutte contre les espèces invasives
	Identification des espèces et cartographie des foyers d'implantation
	Eradication des espèces végétales invasives localisées
	Capture/Pièage des espèces invasives animales
	Entretien des secteurs potentiellement colonisables par les espèces invasives
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
	Réduction des rejets urbains
Favoriser le raccordement aux systèmes d'assainissement collectifs	
Acquisition et actualisation des connaissances	
Actualisation des données concernant l'IPP	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Recensement et cartographie des frayères présentes et potentielles	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Ecole

MAC 1 : Préservation et Maintien du niveau de conformité

Objectifs et Propositions d'actions	Restauration hydromorphologique et gestion des habitats
	Entretien sélectif des embacles
	Décolmatage de frayères
	Restauration de la continuité écologique
	Gestion des vannages, ouverture des vannages
	Dérasement des obstacles à la continuité écologique
	Arasement des obstacles à la continuité écologique
	Réduction de l'impact des plans d'eau
	Déconnexion d'étangs au fil de l'eau
	Limitation de la pollution agricole diffuse
	Utilisation raisonnée des substances chimiques et communication
	Contrôle du respect des bandes enherbées
	Recréation/Restauration de la végétation rivulaire
	Entretien raisonné de la végétation rivulaire (coupe sélective, fauche tardive...)
	Lutte contre les espèces invasives
	Eradication des espèces végétales invasives localisées
	Capture/Piègeage des espèces invasives animales
	Entretien des secteurs potentiellement colonisables par les espèces invasives
	Limitation de la pollution urbaine diffuse
	Réduction des rejets urbains
Favoriser le raccordement aux systèmes d'assainissement collectifs	
Acquisition et actualisation des connaissances	
Actualisation des données concernant l'IPP	
Poursuite du suivi des populations piscicoles	
Suivi de reproduction	
Poursuite du suivi thermique du cours d'eau	

Ecole

XIII - Préconisations

Le contexte apparaît comme dégradé au regard de l'Indice de Potentialité Piscicole. Il est donc nécessaire d'obtenir un gain écologique important en vue d'atteindre au moins 60% de linéaire conforme contre les 3,6% actuels. Dans un premier temps, le MAC 3 devra être mobilisé.

XIV - Proposition de Gestion

Gestion Patrimoniale Différée

